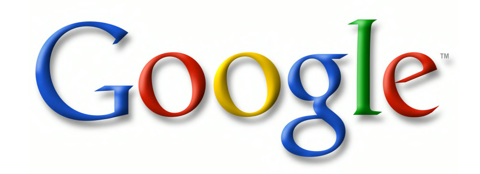
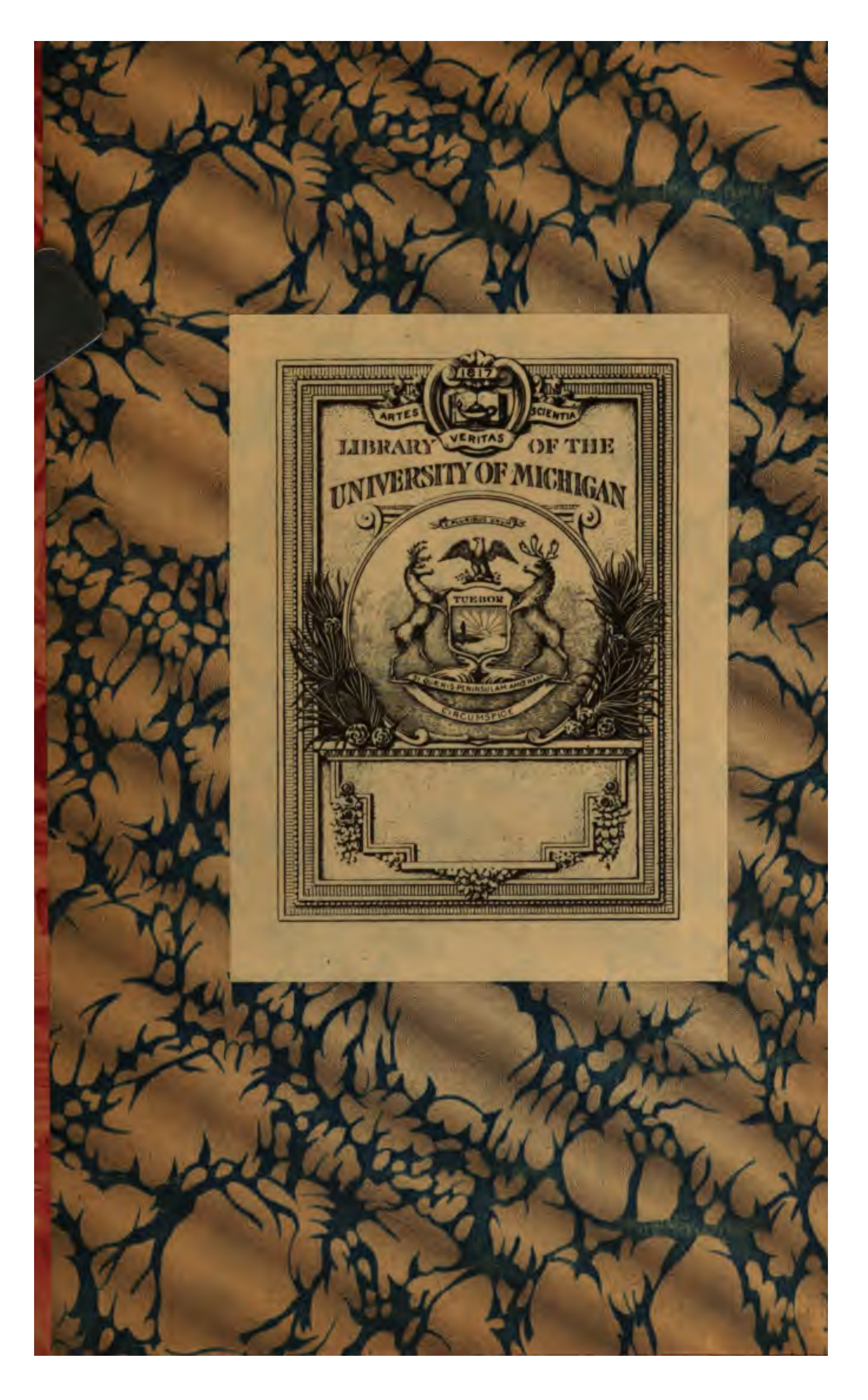




1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE



ŒUVRES

DE CHOLIÈRES

TIRÉ A PETIT NOMBRE

Et à 22 exemplaires sur papier de Chine.

Il a été fait un tirage en GRAND PAPIER de :

30 exemplaires sur papier de Chine (nos 1 à 30).
30 — sur papier Whatman (nos 31 à 60).
200 — sur papier de Hollande (nos 61 à 260).

260 exemplaires, numérotés.

ŒUVRES

DU SEIGNEUR

DE CHOLIÈRES

Édition préparée par Éd. Tricotel

NOTES, INDEX ET GLOSSAIRE PAR D. JOUAUST

PRÉFACE PAR PAUL LACROIX

TOME PREMIER

LES MATINÉES

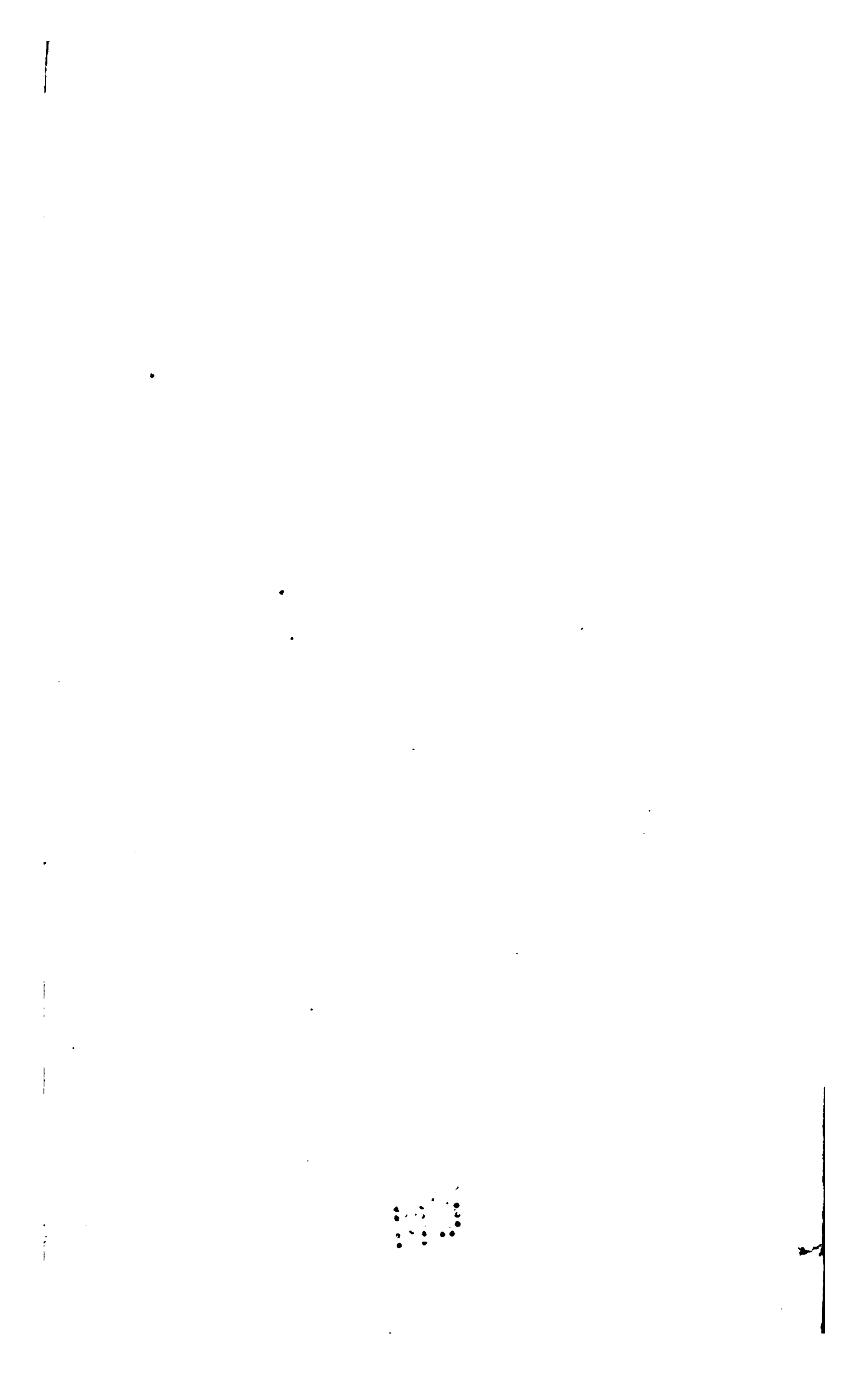


PARIS

LIBRAIRIE DES BIBLIOPHILES

Rue Saint-Honoré, 338

M DCCC LXXIX





NOTICE

SUR

LE SEIGNEUR DE CHOLIÈRES

ET SES ŒUVRES

On ne sait rien, absolument rien, sur le seigneur de Cholières, qui a laissé au moins quatre ouvrages, publiés à la fin du XVI[e] siècle : *les Neuf Matinées,* en 1585 ; *les Après-Disnées,* en 1587 ; *la Guerre des masles contre les femelles,* en 1588, et *la Forêt nuptiale,* en 1600. Ces quatre ouvrages ont toujours été très recherchés par les amateurs de livres rares et curieux, quoique la critique semble les avoir oubliés ou complètement dédaignés. Ils ont vu le jour, il est vrai, après l'apparition des *Bibliothèques françoises* de La Croix du Maine et de Du Verdier, qui forment, à elles seules, le répertoire de l'histoire littéraire jusqu'en 1584. Non seulement le seigneur de Cholières n'avait, à cette date, fait imprimer aucun ouvrage en vers ou en prose, mais encore il y a tout lieu de supposer qu'il n'avait pas même acquis, comme poëte ou comme

conteur, une notoriété suffisante pour être signalé à l'attention des deux bibliographes contemporains.

Les dictionnaires biographiques modernes qui ont admis dans leur nomenclature le seigneur de Cholières ne lui ont accordé que des articles bibliographiques qui se répètent l'un l'autre textuellement. On pourrait presque affirmer que les auteurs de ces articles n'avaient jamais lu les ouvrages de Cholières. La plupart lui donnent le prénom de *Nicolas* et le font avocat au Parlement de Grenoble. Nous avons inutilement cherché l'origine et la preuve de cette double indication. C'est dans le *Moreri* de 1759 qu'on voit figurer pour la première fois une notice sur le seigneur de Cholières, notice que nous pensons pouvoir attribuer à l'abbé Goujet, un des principaux collaborateurs de cette édition de 1759. Voici cette notice, aussi vague qu'incomplète :

CHOLIÈRES (N. de) a vécu dans le XVIe siècle, et sans doute aussi dans les premières années du XVIIe. Cet auteur ne nous est connu que par des contes qu'il a composés en prose, dans lesquels on trouve quelque érudition, plusieurs faits littéraires et une censure de mœurs de différents états et de diverses professions, mais le tout noyé dans beaucoup de choses inutiles, de réflexions trop hardies, et d'un grand nombre d'autres qui sentent au moins le libertinage de l'esprit et même la corruption du cœur. Les premiers de ces contes ont pour titre : *les Neuf Matinées du seigneur de Cholières,* dédiées à monseigneur de Vendôme (Louis de la Chambre, chevalier, conseiller du roi en son Conseil d'État, cardinal et abbé de Vendôme, grand prieur d'Auvergne, etc.). A Paris, chez Jean Richer, 1585, in-8°. Ces contes ont été imprimés, avec les *Neuf Après-Dînées* du même, en deux petits volumes in-12, sous ce titre : *les Contes et Discours bigarrez du sieur de Cholières.* A Paris, 1610, par Antoine du Breuil. Le premier volume contient *les Neuf Matinées,* et le second *les Neuf Après-Disnées.* Au devant du premier volume, on lit une *Epître du sieur Félicien Valentin au seigneur de Cholières* sur ses *Matinées;* à la tête du second volume sont diverses poésies adressées à l'auteur, à la louange de son livre.

Cette courte notice, dans laquelle il faudrait relever

plusieurs erreurs, prouve qu'à cette époque l'abbé Goujet, l'homme de son temps le plus versé dans l'histoire littéraire, ne savait pas que le seigneur de Cholières eût pour prénom *Nicolas* et fût avocat au Parlement de Grenoble; il ne savait pas même que cet écrivain érudit et facétieux eût composé deux autres ouvrages, *la Guerre des masles contre les femelles* et *la Forêt nuptiale,* et que les *Mélanges poétiqûes,* qui font suite à *la Guerre des masles,* permissent de le classer parmi les poètes. Voilà pourquoi l'abbé Goujet ne lui a pas donné place dans sa *Bibliothèque françoise.* Nous n'hésitons pas à croire que, le nom du seigneur de Cholières ayant été précédé, dans quelque catalogue de livres, de la lettre N, qu'on employait généralement pour indiquer que le prénom n'était pas encore connu, un libraire ou un bibliographe distrait aura imaginé que cette lettre N était l'initiale du nom de *Nicolas.* Quant à la qualité d'*avocat de Grenoble* ou *avocat au Parlement de Grenoble,* que les biographies ont imposée au seigneur de Cholières depuis que ce titre lui a été attribué dans *les Siècles littéraires* de Desessarts, publiés en 1800, il ne nous a pas été possible de retrouver une preuve sérieuse à l'appui de cette attribution, que semble démentir le nom même du seigneur de Cholières. Un avocat n'avait garde de se donner des airs de noblesse dans ce temps-là, fût-il noble, ce qui était fort rare. Mais le seigneur de Cholières pouvait bien faire partie, comme *avocat général,* du Parlement de Grenoble.

Une seule biographie moderne, le *Dictionnaire biographique, universel et pittoresque* (Paris, Aimé André, 1834, 4 vol. gr. in-8), qu'on aurait bien tort de considérer comme un livre sans valeur historique, assigne des dates fixes à la naissance et à la mort du seigneur de Cholières, qui, selon l'auteur anonyme de cette compilation estimable, serait né en 1509 et mort en 1592 (il ne

faut pas prendre garde aux deux fautes d'impression, 1609 et 1692, qui sautent aux yeux et qui se corrigent d'elles-mêmes, pour ainsi dire, dans l'article où elles se sont glissées). Ces dates n'ont peut-être été fixées que par induction, mais elles nous paraissent d'ailleurs assez probables, puisque le seigneur de Cholières, dans ses *Matinées,* qui ont paru en 1585, laisse entendre qu'il était âgé et infirme. Il aurait eu alors, en effet, soixante-quinze ou soixante-seize ans.

Aucune biographie n'a émis d'opinions ni recueilli de documents sur le lieu de naissance du seigneur de Cholières. Nous sommes donc réduits, pour rechercher ce lieu de naissance, à recourir aux conjectures qui peuvent se former d'après les ouvrages mêmes de l'auteur. Par exemple, son style conserve des désinences du patois normand qu'on ne rencontre pas dans les bons écrivains français de la même époque : il serait donc resté fidèle à ce patois longtemps après avoir quitté la Normandie, si cette province était son pays natal. Il emploie partout, dans son premier livre comme dans le dernier, pour le présent défini des verbes en *er*, la terminaison *is* au lieu d'*ai :* je demand*is,* je relev*is,* etc.; il se sert parfois de mots normands, comme *bemus* (niais) et autres, que l'on trouve dans les *Contes et discours d'Eutrapel* de Noël du Fail; il cite également des proverbes, des jurons, des légendes, qui appartiennent bel et bien à la Normandie. Enfin, dans *la Guerre des masles contre les femelles* (3e dialogue), un des entreparleurs, nommé Boniface, après avoir rappelé deux vers de la tragédie de *Porcie,* désigne ainsi l'auteur de cette tragédie : « Le lieutenant Garnier, de vostre pays. » On pourrait alléguer encore divers passages des *Matinées* et des *Après-Disnées* pour établir que le seigneur de Cholières était de souche normande, ou du moins qu'il avait passé sa jeunesse dans quelque ville de la Normandie, à Avranches ou à Caen.

Cependant il est un fait qui domine tout et qui ne nous permet pas de douter que le seigneur de Cholières était originaire de la Touraine : c'est en Touraine qu'on peut constater l'existence de plusieurs familles de Cholières au XVIIe siècle. Ces familles sont mentionnées, avec leurs armes, dans l'*Armorial général de France* dressé par d'Hozier, juge d'armes, en vertu de l'édit de 1696. A cette époque, il n'y avait, dans les autres provinces du royaume, aucun noble du nom de Cholières. Il semble donc certain que le fief ou la seigneurie de Cholières était en Touraine, aux environs de Loches. Mais, comme les fiefs et les seigneuries passaient d'une famille dans une autre par suite de mariage, d'héritage, de vente amiable ou forcée, on ne peut pas dire que l'auteur des *Matinées* et des *Après-Disnées* fût en possession de la seigneurie de Cholières alors qu'il en portait le titre. Au reste, le nom patronymique du seigneur de Cholières est encore à découvrir sous l'anagramme compliquée où il s'est plu à le cacher en signant A. Diane ou Ange un sonnet, dont il se déclare l'auteur, en tête des *Neuf Matinées*, et un autre sonnet *au Liseur*, à la suite de l'*Avant-Discours* de *la Forêt nuptiale*. Nous avouons que cette anagramme est restée pour nous une énigme indéchiffrable.

N'est-il pas surprenant que, dans le cours de quatre ouvrages assez volumineux, l'auteur n'ait pas laissé davantage l'empreinte de sa personnalité? Il ne dit pas, il ne donne pas même à entendre quelle était sa profession. En lisant le chapitre *Des lois et de la médecine*, dans *les Matinées*, on hésite à reconnaître un jurisconsulte ou un médecin : car, s'il traite une question de droit, il le fait en jurisconsulte consommé, et il renvoie ses lecteurs à tous les textes de lois que lui fournit le droit romain; s'il traite une question médicale, il se montre aussi expert, aussi instruit en médecine, que pou-

vait l'être un docteur de la Faculté de Montpellier. Et pourtant il déclare formellement, dans une de ses préfaces, qu'il n'est ni médecin ni apothicaire. N'était-ce pas seulement un amoureux de la science, un savant préoccupé de philosophie, de chimie, d'astronomie et de toutes les connaissances humaines ? On est tout surpris, en effet, de l'entendre parler des observations astronomiques de Copernic (Voy. *Après-Disnées,* p. 307 de notre édition), comme en eût parlé un véritable astronome, dans un temps où le nom de Copernic était à peine parvenu en France. Il parle aussi de la métallurgie (*De l'or et du fer,* première *Matinée*) comme s'il avait suivi les cours de Bernard Palissy, quoiqu'il ne le nomme pas parmi les autorités scientifiques qu'il invoque. Le seigneur de Cholières n'était peut-être qu'un gentilhomme érudit, philosophe et poète, qui vivait à sa guise, de même que le seigneur de Montaigne, s'adonnant à l'étude, se consacrant tout entier aux sciences, aux lettres, aux arts libéraux. « J'estois aussi grand seigneur, pour le moins, chez mon père, dit-il dans les *Après-Disnées* (p. 135 de notre édition), que le charbonnier en sa logette. »

Mais nous ignorons dans quelle province de France, dans quelle ville, dans quel château, il a passé sa vie. En 1585, il était à Paris, peut-être de passage, pour faire imprimer ses *Matinées,* puisque la dédicace de cet ouvrage est datée de Paris. En 1587, il datait de *Saincte-Bonne lez Marignon* la préface facétieuse de *la Guerre des masles contre les femelles.* Nous n'avons pas réussi à trouver *Sainte-Bonne* ni *Marignon* parmi les communes de France ; mais nous remarquons que le sieur Félicien Valentin, qui est un des entreparleurs des *Après-Disnées,* a daté de *la Réolle* sa Missive au seigneur de Cholières, imprimée en tête de la seconde édition des *Matinées,* et datée du 17 mars 1586. Faut-il en conclure que le sei-

gneur de Cholières et le sieur Félicien Valentin entretenaient des relations de bon voisinage? Enfin, dans les *Mélanges poétiques* qui suivent *la Guerre des masles contre les femelles,* le seigneur de Cholières consacre deux sonnets à faire l'éloge d'un domaine nommé *l'Etan,* où il avait passé les plus doux moments de son « neuf printemps », et dont il regrette *toutes les liesses,* dit-il,

> Que là m'ont departy trois honnestes déesses.

Il nous faut pourtant renoncer à chercher et à découvrir la situation topographique de *l'Etan,*

> Le vignoble, le pré, les bois, les grands pasquiers,
> Les sausayes...

de cette maison champêtre, qui avait laissé tant de souvenirs heureux dans la mémoire du seigneur de Cholières : car la France comptait et compte encore par centaines les localités qui répondent à ce nom générique de *l'Etan* ou *l'Etang.* Le seigneur de Cholières avait donc pu changer de résidence durant le cours de sa vie; mais il déclare lui-même, dans la préface de *la Forêt nuptiale,* qu'il n'avait pas voyagé hors de son pays natal. Il se bornait à s'intéresser aux récits des voyageurs et à lire des relations de voyage dans les différentes parties du monde.

Tout est vague, tout est mystérieux, dans ce que nous pouvons savoir ou supposer à l'égard du seigneur de Cholières. Dans ses *Mélanges poétiques,* il chante ses amours, comme tous les poètes contemporains, et il nomme les *trois honnestes déesses,* qu'il aimait sans doute platoniquement, *l'Œil d'Avis, Marine* et *Callirée.* C'est *l'Œil d'Avis* qui semble avoir été l'objet préféré de toutes ses affections; mais nous n'avons pas levé le voile de

l'anagramme sous laquelle il a caché le nom de cette belle, comme lui-même a caché le sien sous l'anagramme de *A. Diane ou Ange*. Les *Mélanges poétiques* offrent plusieurs sonnets dédiés à *l'Œil d'Avis*, et, dans les stances à l'Amour (*Enfant qui m'a dompté*, dit-il), il nous apprend quelle était son innocente manière d'aimer :

De l'œil je fais l'amour, de l'œil je me contente,
Je soulage de l'œil le mal qui me tourmente,
Et par l'œil je jouis de mon bien souhaité.

« Mademoiselle Euthelie », qui figure dans un des plus étranges chapitres des *Après-Disnées* (*De la puissance de l'arbre de vie*), aurait pu nous révéler le secret de *l'Œil d'Avis*, puisque le seigneur de Cholières, après avoir dit d'elle : « La doucette d'Euthelie, comme elle a *l'Œil d'Avis* », avoue qu'il était « affectionné à *l'Œil d'Avis* ». Plus loin, un des entreparleurs, nommé le sieur Théophanes, prononce cette phrase, qui achèvera de dérouter les chercheurs de *l'Œil d'Avis :* « Et moy je me fais accroire (ah! que ne suis-je pas seul en Beausse!) que la bonne grace de celle que je respecte pour *l'Œil d'Avis* anagrammatisé me cause une félicité.» On ne s'étonnera donc pas que l'imprimeur de *la Guerre des masles contre les femelles*, ne comprenant pas plus que nous ce que pouvait bien être cet *Œil d'Avis*, ait cru bien faire en écrivant *l'Œil d'Aris* dans les premiers feuillets des *Mélanges poétiques*.

Eh bien! le seigneur de Cholières, que nous voyons proclamer si haut l'admiration qu'il avait *des graces qui émailloient le cristal de l'Œil d'Avis*, était marié. C'est là une triste vérité, qui ressort éclatante de tous ses ouvrages, où il ne se lasse pas de plaindre les pauvres maris et de tomber à bras raccourci sur les méchantes femmes. « J'ay veu *les Matinées* que vous avez communiqué au

public, monsieur de Céans, lui dit un des entreparleurs des *Après-Disnées* (p. 131 de notre édition); vous leur en donnez bien dans le dos, comme aussi dans vostre furieuse et effroyable *Guerre des masles contre les femelles.*» La plupart des chapitres de ces trois ouvrages roulent sur les accidents et les chagrins du mariage. Le seigneur de Cholières ne se met point en scène comme mari malheureux et trompé, mais il ne se fait pas faute de dire qu'il est devenu auteur pour tâcher d'oublier son *martyre* et sa *douleur* (Voy. le sonnet de l'auteur, en tête des *Matinées*). Il exhale enfin ouvertement sa colère contre sa vilaine épouse dans un sonnet de ses *Mélanges poétiques* :

... M'est advis que l'on me voit tenir
Ma Xantippe desja sur le coin de l'enclume.

C'est seulement dans *la Forêt nuptiale* qu'il change de ton et de visée, jusqu'à faire amende honorable aux bonnes femmes et au mariage. Il n'était plus jeune alors, comme il l'avait constaté lui-même dans une élégie où il accuse son âge en disant adieu aux amours :

Car moy, qui des amours ay passé la saison,
Qui ay morne le sang, le sens demy grison.

Le seigneur de Cholières, en dépit de ses infortunes conjugales, avait l'esprit gai et alerte, l'humeur joyeuse, le parler franc et gaulois. Comme Rabelais, son maître, il aimait à rire et à faire rire les autres. « J'aime par trop mieulx rire avec toy, dit-il dans son avertissement *Au Liseur* des *Matinées,* t'apprendre le moyen de te tenir joyeux et te servir de quelque recepte singuliere qui te tienne ton esprit gaillard. En ce temps, obscurci du nuage de tant de malheurs, calamités et miseres, si oncques on en eut mestier, il fait fort bon se tenir joyeux. » On a

droit d'être surpris que le sel rabelaisien que l'auteur sème à pleines mains dans tous ses livres n'ait pas été du goût de ceux de ses contemporains qu'il appelle des *medisans.* « J'ay honte, disait-il dans l'Avant-discours de *la Forest nuptiale,* j'ay honte maintenant que ceux qui font marcher en public quelques œuvres ayent sujet de dresser la premiere aisle de leur bastillon à l'encontre des bastardes mesdisances des iniques et mal advisez contreroleurs. »

La publication des *Matinées* fut le point de départ d'une violente et furieuse agression de ces *iniques et mal advisez contreroleurs.* Le livre faillit être supprimé et mis au pilon, l'auteur poursuivi en justice. Les griefs qu'on faisait valoir pour l'attaquer et pour condamner son ouvrage ne sont pas bien définis dans cet Avis de l'Imprimeur, à qui le seigneur de Cholières avait assurément prêté sa plume pour se défendre lui-même contre ses envieux, en publiant une seconde édition des *Matinées,* la première édition ayant été interdite et peut-être retirée du commerce :

L'Imprimeur aux Liseurs.

Messieurs, comme je suis fort soigneux de vous donner toutes les recreations que je puis, ayant recouvert du sieur de Cholieres ses *Neuf Matinées,* je n'ay voulu differer de les faire rouler sur la presse. A peine en eus-je debité deux cens que quelques-uns me vindrent siffler aux aureilles que cette mienne entreprise ne reüssiroit à fin, parce que certains contreroleurs se mettoient en peine d'y donner une rude attache. Je recognoistray devant vous que je tombis alors en telle altere que j'eusse bien voulu retenir mon espingle. Ah ! je ne fusse esté du jeu. On me menaçoit de parties à l'encontre de moy ; en un mot, on me fit telle peur que peu s'en falut que je ne fisse mon compte d'avoir perdu mon temps, mon labeur et mon fonds en ces *Matinées.* Cest orage dura quelque temps, mais une petite pluye abbatit les boursoufflemens de ces esventez mesdisans. Dès lors, le commerce commença à s'eschauffer si bien et si beau que la premiere charge que j'avoie fait tirer se

trouve vendue en despit des envieux. Je delibere remettre l'œuvre sur l'estampe, toutesfois sous le bon plaisir de l'autheur. Ce fut avec luy où j'eus bien de l'affaire : formellement il l'empeschoit, mettant en faict qu'il deliberoit de retenir ce labeur jusques à ce que par l'effect il eut rabattu les cornes satyriques d'un tas de preste-charité, qui avoient fait mine de luy vouloir faire la guerre. Enfin, comme il a cogneu que ceux qui se mesloient de vouloir juger de son intention ne meritoient pas qu'il prist la peine de les combattre, vaincu par la priere que je luy ay fait, avec plusieurs autres personnages d'honneur, il m'a departy quelques heures pour revoir, émender et amplifier ce qui restoit de trop crud en ces *Matinées*. En lisant, vous trouverez ce qu'il a apporté de nouveau. Au reste, parce que tous les esprits ne sont frapez à un mesme coin, et qu'il se pourroit faire que beaucoup d'entre vous feroient difficulté de jetter l'œil sur ces *Matinées*, pour avoir esté abbreuvez des calomnies et sinistres impositions de ces maistres repreneurs, j'ay pensé que, pour vous contenter, je ne devoie moins que vous communiquer une missive qui a esté escrite à l'autheur par un sien amy, qui se doit faire aux objections des partisans contraires. Cependant joüissez de ce labeur, esperans mieux.

Cette seconde édition, qui parut en 1586, et dans laquelle Cholières avait promis plus de changements qu'il n'en a fait, est précédée d'une lettre de Félicien Valentin, un des amis de l'auteur, lettre apologétique destinée à combattre la fâcheuse opinion qu'on avait essayé de faire prévaloir contre le seigneur de Cholières et son ouvrage. C'est l'unique pièce justificative que notre auteur ait produite pour répondre à ses dénonciateurs :

Missive du sieur Félicien Valentin, au seigneur de Cholières, sur LES NEUF MATINÉES.

Pour l'amitié que de tout temps je vous ay vouée, je n'ay pu me commander que je n'aye apporté ce que j'ay peu et ce que j'ay appris pour le faict de vos *Matinées*, ausquelles quelques estourdis et plus ecervelez qu'Icare ont voulu opposer les neiges de leurs phantastiques et ridicules conceptions. Au premier rayon que leur donnera vostre soleil matinier, je sçay que toutes ces niaiseries couleront comme le beurre ou la neige en plein midy de la canicule. Toutefois, puisque vous prenez plaisir d'estre payé d'effect par rai-

son, je suis bien contant de vous ouvrir le jugement qu'on faict de vostre entreprise. Je trouve qu'on luy livre le choc par trois moyens principalement : le premier, que la matinée est vouée à choses serieuses, et que vos *Matinées* ne tendent qu'à recréer l'humanité par gaillardises; le second, que vous vous estes emancipé à une liberté grande, voire telle que plusieurs aureilles s'en scandalisent; le troisiéme vise à la formalité du style, lequel aucuns eussent trouvé meilleur et de plus de grace si, au lieu de dialogiser, vous eussiez entretenu une suite de discours cousus, qui eust par aventure donné beaucoup de poids aux laborieuses disputes que vous proposez. J'entens que quelques sots barbets ont pris sujet, sur vos recherches, de gausser; *sed aut crapula effutiit aut malesuada livoris lancina extorsit.* Je les cognois mieux qu'ils ne parlent bien. Ce sont questeurs de bons morceaux, pedans à haute game, flaire-murette, dessalez, frippons, galoches, etc., lesquels estiment ne se pouvoir bien ancrer aux bonnes tables, ou craignent de perdre lippée franche, s'ils ne s'ingeroient de blaffir le lustre des œuvres d'autruy et en dire leur ratelée. Se sont tellement mespris que d'oser, *proh scelus!* se laver la gorge ou leurs moustaches barbiques de vos discours philosophiques. A tels galans je seroie d'avis qu'on presentast le balay et *mastigophori ferulam,* à charge qu'on deschargeroit sur leur friperie si, quoy qu'ils ne fussent en cage, ils n'apprenoient à parler. Quant aux autres, ce sont personnages qui y vont à bonne foy et n'y pensent non plus de mal que moy. Vous pourrez apprendre quels ils sont, *tenebriores soli tuo obtendere pudeat.* Si je les vous nommoie, j'ay peur que, avant que permettre qu'on remette sur la presse vos *Neuf Matinées,* prissiez la poste pour les galoper en diable et demy. Retenez-vous et entendez ce que *proprio motu* je leur ay respondu de vostre part.

Premierement, que, bien que le matin soit voué à choses serieuses, vos *Matinées* ne doivent estre prises comme escloses hors de saison. Vos *Après-Disnées* m'ont de beaucoup servy. Je n'ay pas oublié à leur donner, par le nez et par les aureilles, des raisons que vous avez amené. En outre, j'ay adjousté, pour le present sujet, que vous estiez en beau chemin pour faire perdre haleine à tous ceux qui voudroient interpreter mal vostre louable intention. L'or et le fer sont de telle digestion pour le jourd'huy qu'il n'y a jeusne si reservé qu'on ne le franchisse pour prendre quelque peu de ces metaux. Dans le lict mesme, nous en prenons curée. A peine pourrions-nous passer le repos de la nuit que nostre cœur ne soit parmy et au travers des escus. Le soldat et le ferraillier remuent le coutelas, la lime et le marteau sur le fer, mesme durant la nuit et avant jour. Les loix sont matinieres : *Jura vigilantibus, non dormientibus opitulantur.* Les medecines se prennent avant desjeuner;

on chastre à jeun, de peur que les viandes prises ne viennent à combler et remplir la bourse. Pour les mariages, on sait qu'avant que l'aube matiniere donne il faut donner le coup et s'acquitter des droits, des devoirs, des corvées, etc. L'amour nous prend au saut du lit, nous tient surtout le matin : *juxta illud, mane montes, sero fontes.*

Quant à la liberté qu'avez pris, les langues sucrées qui en font des rencheries, ce ne sont qu'hippocrites qui aimeroient mieux le faire que le dire. Vous estes rond et entier, vous ne daigneriez desguiser les affaires. Le perrain (dit-on) ne trouve bon que son filleul soit bigarré de telles couleurs : qu'il s'habille de sa livrée s'il a l'esprit, et, s'il ne peut, au moins qu'il le laisse vivre comme il pourra. Sous pretexte que la Chambre sera sale, enfumée et mal parée, il sera dit que l'on nous refusera l'entrée. Nous sçavons que c'est des lieux. Tout exprés (ce croy-je) avez-vous deliberé percer la Chambre, afin que vostre soleil donnast dedans, presumant que vous esbaudiriez tout le nuage et air corrompu qui la rendoit mal propre à estre frequentée. Le maistre *di casa* l'a voulu, son dam ! Il luy faut secouer la poussiere de vos souliers : l'homme de Chambre aura la peine de la balier. Race ingrate et mecognoissante !

Sur la formalité du stile, il n'est besoin de vous defendre : il est permis à un chascun de s'habiller à sa mode. Pour donner cours et entre-gent à vos *Matinées*, vous y avez fait intervenir des parliers. C'est à peu d'affaire, pour un homme d'esprit, d'y prendre une connexité ; mais j'estime que vous avez voulu vous accommoder au temps et aux personnes, mesme que, comme vous cognoissiez la capacité de ceux ausquels vous tendez les mains, avez pris la peine de begayer avec eux. De faict, tout ainsi que j'entens que le Sr Gaulard n'estoit des plus grands clercs de sa parroisse, aussi se peut faire que vous vous doutiez que ceux au parterre desquels vous jettiez ces pierres luy estoient fort proches parens et alliez, ou qu'ils ne valoient pour servir en maistre, parce qu'ils n'estoient des plus sublins de Nordwegue. Vous avez desgourdy tellement les matieres que les plus rudes, grossiers et rustaux y pouvoient mordre. Voilà que jusques à present j'ay peu sentir de vos *Matinées*. Si j'en esvente par cy-aprés quelque autre chose, je continueray à le vous faire sçavoir. Cependant tenez-moy, je vous prie, en vos graces. Je vous baise les mains.

De la Reolle, ce xvij de mars 1586.

Le factum de Félicien Valentin est rempli de réticences et d'excuses voilées en faveur de l'auteur des *Matinées;* il ne nous fait pas connaître exactement les

motifs réels de cette espèce de coalition qui s'était formée tout à coup contre l'ouvrage du seigneur de Cholières; il relève toutefois la principale critique dont cet ouvrage avait été l'objet en rappelant que, suivant certains *sots barbets,* le seigneur de Cholières s'était « émancipé à une liberté grande et voire telle que plusieurs aureilles s'en scandalisent ». Et ce sont ceux qui se scandalisaient pour si peu que le sieur Valentin qualifie de *questeurs de bons morceaux, pedans à haute game, flaire-musette, dessalez, fripons, galoches,* etc. Cependant il laisse entendre que le livre suspect ou condamné ne pouvait pas être réimprimé sans danger pour l'auteur. « J'ay peur, dit-il, qu'avant que permettre qu'on remette sur la presse vos *Neuf Matinées* prissiez la poste pour les galoper en diable et demy. » Et pourtant le livre fut réimprimé l'année suivante, et cette seconde édition, presque conforme à la première, ne donna lieu à aucune fâcheuse représaille, judiciaire ou autre, à l'égard de l'auteur ou de son libraire. Sans doute, on pouvait reprocher au seigneur de Cholières d'avoir blessé l'honnêteté dans plusieurs chapitres de ses *Matinées,* et de n'avoir pas épargné, en différents passages, les détails et les expressions obscènes; mais on n'était pas si délicat et si réservé, à cette époque, qu'on se fît faute d'appeler les choses par leur nom. Noël du Fail, un grave et sévère magistrat, venait de publier justement ses *Contes d'Eutrapel,* où la décence n'est pas plus ménagée que dans *les Matinées;* et Tabourot, dit le seigneur des Accords, qui se glorifiait d'avoir à la cour de France plus de partisans et d'admirateurs que Calvin n'en avait eu à Genève, s'était livré impunément, dans ses *Touches* et dans ses *Bigarrures,* à tous les excès du libertinage des idées et des mots. Nous devons donc chercher une autre cause aux dénonciations et aux accusations dont le seigneur de Cholières avait à se défendre. Il est à peu près

certain que le scandale assez retentissant qui venait d'éclater à l'apparition des *Matinées* ne provenait que de la dédicace du recueil « à Monseigneur messire Louys de la Chambre, chevalier, conseiller du roy en son Conseil d'Estat, cardinal et abbé de Vendôme, grand prieur d'Auvergne, etc., » ce haut personnage que le seigneur de Cholières avait choisi pour *perrain* de ses *Matinées,* « lesquelles il faut que je recognoisse, disait-il, estre gaillardes et recreatives ». Elles l'étaient trop probablement pour un cardinal, pour un abbé et pour un grand prieur, puisque le *perrain* n'accepta pas de tenir sur les fonts de la presse facétieuse ce livre effronté et compromettant. Mais la dédicace était imprimée et mise au jour; il ne fallait plus songer à la faire disparaître : ce fut l'édition entière qui disparut. Les deux cents exemplaires que l'imprimeur avait tirés furent cachés ou vendus sous le manteau. Monseigneur de Vendôme obtint ainsi la seule satisfaction qu'il pouvait espérer; mais il se brouilla complètement avec le seigneur de Cholières, qui ne manqua pas d'exhaler depuis son dépit et sa mauvaise humeur contre le cardinal abbé de Vendôme. Il fit plus : l'émotion de cette affaire un peu calmée, il autorisa la réimpression des *Matinées,* et laissa subsister en tête de l'édition la malencontreuse dédicace qui avait causé tout le scandale.

Dans la missive, que le sieur Félicien Valentin n'avait peut-être pas adressée à son ami pour qu'elle fût imprimée à la suite de la fameuse dédicace à Louis de la Chambre, ce puissant personnage se trouvait très vivement malmené, sous une forme déguisée, il est vrai, et à mots couverts. « Le perrain (dit-on) ne trouve bon que son filleul soit bigarré de telles couleurs : qu'il l'habille de sa livrée, s'il a de l'esprit, et, s'il ne peut, au moins qu'il le laisse vivre comme il pourra. Sous prétexte que la Chambre sera sale, enfumée et mal parée,

il sera dit que l'on nous refusera l'entrée. Nous sçavons ce que c'est des lieux (ce croy-je) : avez-vous deliberé percer *la Chambre* afin que vostre soleil donnast dedans, presumant que vous esbaudiriez tout le nuage et air corrompu, qui la rendoit mal propre à estre frequentée. Le maistre *di casa* l'a voulu, son dam! Il luy faut secouer la poussiere de vos souliers : l'homme de *Chambre* aura la peine de la balier. Race ingrate et mecognoissante! » Le seigneur de Cholières fut tellement charmé de cette boutade que le sieur Valentin avait osé se permettre contre un cardinal, à la faveur d'un jeu de mots inattaquable, sinon irréprochable, qu'il se plut à répéter le même jeu de mots dans la préface des *Après-Disnées*, où il use et abuse de la liberté de se moquer de *la Chambre* en parlant de monseigneur de Vendôme, qu'il traite comme un petit *écolier*. « Quelques traits, dit-il en faisant allusion à la mésaventure de ses *Matinées*, quelques traits furent jettez qui descouvrirent ce qu'il y avoit de l'ordure en la Chambre, et que l'alliage estoit empesché, parce qu'estant de bas or, il craignoit la touche. » Éclairé et averti par ce qui s'était passé au sujet de la dédicace des *Matinées*, le seigneur de Cholières s'abstint de placer ses *Après-Disnées* sous les auspices d'un grand seigneur, et ne dédia ce second recueil à personne pour ne pas se créer de nouveaux ennuis. Plus tard, mieux convaincu que jamais du danger et de l'inutilité des dédicaces adressées à des prélats ou à des gens de cour, il dédia plaisamment sa *Guerre des masles contre les femelles* à un être de raison qui, dans aucun cas, ne pouvait lui nuire, « à madamoiselle Penthesilée de Malencorne, infante d'Inebile, dame de la Croulée, la Houssée, etc. »

La dédicace des *Matinées* n'est pourtant pas aussi nsignifiante que le sont la plupart des dédicaces : elle nous apprend les circonstances particulières dans les-

quelles le seigneur de Cholières a composé son livre, en recueillant « plusieurs gentilles conferences, dit-il, que j'ay eu avec quelques miens amys, lesquels, ayant senty que j'avois pris l'air, par l'advis du medecin, pour descharger mon cerveau des mornes solitudes qui me chagrinoient, se vouerent à courir mesme fortune que moy. » Dans cette dédicace, il y a un terme de Palais qui pourrait faire croire que le seigneur de Cholières appartenait au barreau ou à la magistrature, quand il dit : « Les relevées ne m'estoient pas libres. » Il semble vouloir dire que les audiences de l'après-midi l'appelaient tous les jours au tribunal, soit comme magistrat, soit comme avocat; mais, quand on le voit ensuite reporter des matinées aux après-dînées les conférences de ses amis, qu'il présidait sans se préoccuper des relevées, on est bien forcé d'en conclure qu'il avait alors quitté le Palais, par suite d'une maladie incurable ou par retrait d'emploi. Il s'applaudissait pourtant, dans sa dédicace à Louis de la Chambre, d'avoir trouvé le moyen de se distraire en philosophant avec des amis qui, « par un millier d'esbats », essayaient de lui dérober le souvenir de sa douleur. « Voila, ajoute-t il, comment la retraite que je fis aux champs fit renaistre, comme de nouveau, en ce pays (c'est-à-dire en Touraine ou en Vendômois), le tant renommé Lycée. Or, le nombre de *neuf* (matinées) qu'icy j'ay retenu n'est sans mystere : ç'a esté comme une neufvaine qui m'a guéry de mes douleurs et m'a rendu contant à merveilles. A peine fusmes-nous sur la derniere que me voilà gay, dispos et sans aucune douleur. »

Le seigneur de Cholières, dans son épître *Aux Liseurs*, en tête des *Après-Disnées*, revient en ces termes sur l'établissement du nouveau lycée où les Matinées avaient pris naissance. « L'occasion de cette assemblée, dit-il, fut que, pour ramentevoir la convalescence qui m'estoit

d'en haut eschue par le moyen de ma premiere Neufvaine (*les Neuf Matinées*), que je vous ay cy devant communiqué, de jour en jour la plus grand part de mes amis venoient me visiter pour me congratuler de l'heureux recouvrement que j'avois fait. Les entrevues n'eurent pas duré deux jours que l'on mit sur le bureau la question si l'on pouvoit s'escrimer par conference. « Les conferences reprirent alors; mais, comme « les matinées devoient estre employées en affaires serieuses », on consacra les après-dînées à ces causeries divertissantes. « Nous sommes François, dit à ce sujet le président de l'assemblée, qui devint une sorte d'académie; nos humeurs sont françoises; nos *Apres-Disnées* ont été bâties à la françoise. » Cholières, qui encourageait souvent les entreparleurs à se souvenir de son axiome favori : *Lætari et bene vivere,* dirigeait la conférence en ne prenant la parole que pour maintenir ses droits de président. « En ces *Apres-Disnées,* dit-il (p. 192 de notre édition), non plus qu'aux *Matinées,* j'eus l'honneur de présider, pour balancer d'une part et d'autre les opinions contraires. » On ne s'explique pas pourquoi les entreparleurs des *Matinées* n'ont pas les mêmes noms que ceux des *Après-Disnées.* Ces entreparleurs ne sont pas certainement des personnages imaginaires, et il ne serait peut-être pas impossible de soulever les masques dont Cholières s'est efforcé de couvrir des visages qui devaient être assez connus en Touraine ou dans le Vendômois. On peut même attribuer en partie le bruit que firent les *Matinées* à la recherche et à la découverte de quelques personnalités honorables que l'auteur croyait avoir bien déguisées sous des anagrammes et des noms d'emprunt. « Afin que le liseur ne se mesprenne, dit-il (p. 126 de notre édition), je le veux advertir de la qualité que j'ay fait prendre à chacun de ces quatre entreparleurs. Le docteur juriste est celuy que je veux nommer, par un nom couvert,

Margaire; le médecin, je l'ay déguisé sous le nom d'un *Lemongrand;* au maistre operateur j'ay donné le nom de *Tourrinel.* Ne reste plus que messire Brancasse, auquel je fais tenir le rang d'empirique. Plusieurs se travailleront beaucoup pour avoir le secret voilé sous ces noms, et forgeront des interpretations auxquelles je ne pensis onques. J'eusse certainement dit les vrais noms à descouvert, mais par adventure que cela n'eust agréé à un chascun. Toutesfois, ceux qui auront de bonnes lunettes, s'ils veulent regarder un peu attentivement, pourront bien esclairer la verité et donner droit dans la visiere; mais, s'ils me croyent, qu'ils ne s'amusent point tant aux personnes : ils auront plus de plaisir et contentement de sonder le fonds et escouter ce qui y est disputé et debattu. » Le seigneur de Cholières ne fut donc indiscret qu'à moitié, et ses amis des *Matinées* purent le taxer d'imprudence s'ils furent mis en cause et vivement blâmés d'avoir eu la langue trop libre, lorsque le cardinal Louis de la Chambre désavoua hautement la dédicace qu'on lui avait adressée sans son autorisation. « Ma muse avoit esclos le frere de ces *Apres-Disnées,* dit l'auteur dans la préface de cet ouvrage; son nom ne peut estre ramenteu : son perrain a esté si vilain que, pour s'exempter de quelques honnestetez, il a desavoué son filleu. »

Nous n'essayerons donc pas de démontrer que le médecin Lemongrand n'est autre que le docteur angevin Bretonnayau, qui exerçait à Loches, et dont Cholières cite avec admiration les poèmes médicaux et philosophiques; nous ne rechercherons pas même si le docteur juriste Margaire n'est pas celui qui a signé I. D. C. un sonnet sur *les Matinées,* et que Cholières appelle son *singulier et ancien ami.* Il nous paraît assez inutile d'établir ici l'état civil des entreparleurs des *Matinées* et de retrouver les véritables noms du sieur Roderic, du seigneur

Eusèbe, de messer Girolamo et d'autres membres de la petite académie présidée par le seigneur de Cholières. Dans *les Après-Disnées,* nous ne trouvons, à première vue, qu'un entreparleur de notre connaissance, messer Valentin, qui doit être le même que Félicien Valentin, le signataire de la missive au seigneur de Cholières, imprimée dans les pièces préliminaires de la seconde édition des *Matinées*. Les autres entreparleurs ou *parliers* sont le sieur Alphonse de Plantain, le sieur Galeas Samarin, messer Nicolas Pastorelli, le sieur Bertachin, le seigneur de la Vermille, le sieur Constantin, le sieur Camille, Demonax, etc. Cette nomenclature, dépourvue de tout intérêt, nous mènerait trop loin sans donner lieu à la moindre observation curieuse, car nous ignorons entièrement quels peuvent être les personnages que caractérisent ces pseudonymes forgés à dessein. Quelques-uns cependant ne sauraient représenter des personnages réels, et ne sont sans doute que des créations facétieuses, comme, par exemple, le sieur l'Éveillé, qui plaide la cause des ennemis du sommeil, et le sieur Patelin, qui parle en faveur des dormeurs. On est surpris de voir figurer au milieu de ces amateurs de gaillardises une jeune femme, nommée Euthélie, laquelle, au dire de Cholières, « ne touchoit qu'à des choses qui, pour être saintes, emportoient avec elles melancolie ». Mais les assistants se faisaient un devoir de respecter les oreilles de cette belle innocente.

Le seigneur de Cholières devait être en relations d'amitié littéraire avec un grand nombre de poètes contemporains, qui néanmoins ne l'ont pas nommé dans leurs ouvrages. Lui, au contraire, il les nomme ; il cite leurs vers avec des témoignages flatteurs d'estime et de sympathie ; il exalte surtout le médecin angevin Bretonnayau, le « poëte montferrandois » Jean de Boissières, le « poëte xaintongeois » Y. R., c'est-à-dire Yves Rousseau,

plus théologien que poète; il évoque « le bon père, le seigneur Ronsard », et « le bonhomme Dorat, qui a plus de paroles que de dorures, plus de fer que d'or », et bien des fois « le docte du Bartas »; il mentionne Philippe Desportes, Remy Belleau, Scévole de Sainte-Marthe, etc. Dans *les Matinées* (p. 93 et suiv. de notre édition), il ne paraît pas avoir été étranger au concours poétique qui s'ouvrit aux Grands Jours de Poitiers pour célébrer la *main* de l'avocat général Étienne Pasquier, lorsqu'il rappelle cette « fort bonne et honneste troupe de braves plumes qui ont poétisé sur la main d'un advocat au Parlement de Paris ». Le seigneur de Cholières se piquait aussi d'être poète, dans un temps où tout le monde se mêlait de faire des vers; mais il y a bien peu de pièces, dans ses *Mélanges poétiques*, qu'on puisse distinguer et faire sortir de l'ornière du mauvais ou du médiocre.

Le talent, le seul talent du seigneur de Cholières, a été d'écrire en prose *à la française,* comme il le dit lui-même, c'est-à-dire *à la gauloise.* C'est Rabelais qu'il a sans cesse pour objectif plutôt que pour modèle, et, s'il l'imite quelquefois, il s'efforce non de l'égaler, mais de le surpasser, en exagérant ses défauts et en se livrant à toutes les excentricités du style néologique et proverbial. Il a des pages excellentes, mais il en a aussi d'exécrables; il est partout inégal, souvent inintelligible et quelquefois détestable. Ce n'est pas un conteur : c'est un discoureur, un enfileur de phrases, un brodeur de mots; mais il reste essentiellement rabelaisien, quoiqu'il s'en défende par modestie ou par timidité : « D'entrer aux gausseries de Rabelais, je ne veux pas, dit-il dans *la Guerre des masles contre les femelles*, d'autant que ce seroit prendre la matiere (le mariage) aux cheveux et nous contraindre de rendre gorge. » On ne trouve d'ailleurs qu'un très petit nombre de contes, dans *les Matinées* et *les Après-Disnées,* qui sont des discours

bigarrés dans le genre des *Contes d'Eutrapel* et des *Serées* de Bouchet. Le premier ouvrage du seigneur de Cholières semble avoir été *la Guerre des masles contre les femelles,* quoique cet ouvrage n'ait paru qu'en 1588; mais il est cité plus d'une fois dans *les Matinées* et *les Après-Disnées,* dont tous les entreparleurs devaient le connaître. Quant au quatrième ouvrage de l'auteur, *la Forest nuptiale,* qui ne vit le jour qu'après sa mort, il pourrait bien être aussi de la même époque. Le seigneur de Cholières travaillait alors simultanément à deux autres ouvrages qui ne furent peut-être pas achevés, mais qui, en tout cas, n'ont jamais été imprimés. Un des entreparleurs des *Après-Disnées* (p. 117 de notre édition) signale un passage de *la Rose des dames illustres,* « que vous nous avez communiqué, dit-il, monsieur de céans ». Cholières, dans la préface des *Après-Disnées,* dit lui-même aux liseurs : « Jouissez de ce mien labeur, attendant mes *Partis amoureux,* que je poursuis le plus diligemment qu'il m'est possible. » Et cet ouvrage était déjà connu de quelques-uns des entreparleurs, puisque le sieur Barthélemy cite « le 48e *Party amoureux* » p. 130 de notre édition).

Les trois premiers ouvrages de Cholières étaient devenus fort rares peu d'années après leur mise en lumière, quoique chacun d'eux eût été réimprimé deux fois de suite : *les Matinées,* chez Jean Richer, en 1585 et 1586; *les Après-Disnées,* chez le même libraire, en 1587 et 1588; *la Guerre des masles contre les femelles,* chez P. Chevillot, en 1588, in-16 et in-8. Quant à *la Forest nuptiale,* imprimée chez Pierre Bertaut en 1600 (pet. in-8), elle était tout à fait inconnue, et l'on ne savait pas même que Cholières en fût l'auteur. Le libraire Antoine du Breuil rencontra par hasard, pendant le carnaval de l'année 1610, un exemplaire des *Matinées* et des *Après-Disnées.* Après avoir lu avec le plus vif plaisir ces

deux ouvrages facétieux, qu'il ne connaissait pas même de réputation, il forma le projet de les réimprimer, non sans leur faire supporter de nombreux changements que motivaient, selon lui, les additions qu'il crut utile d'y faire en s'appropriant l'œuvre originale de Cholières. Voici la curieuse préface qu'il rédigea lui-même pour son édition, dont il modifia ainsi le titre : *Les Contes et discours bigarrez du sieur de Cholieres, desduits en neuf matinées et és apres-disnées du carnaval* (Paris, Antoine du Breuil, 1610, 2 vol. in-16) :

Amy lecteur, comme j'eus recouvré les deux tomes du sieur de Cholieres, qui sont *les Matinées* et *Apres-Disnées,* contenant chascun d'iceux neuf amples discours totallement bigarrez, et toutesfois aussi doctement desduicts qu'autres que je puisse voir, où plusieurs de mes amis, y ayant pris goust, m'ont persuadé les mettre sous la presse et leur faire voir le jour, ce que je leur ay accordé. Or, comme ils les eurent promenez de main en main és jours solennels des Bacchanales, auquel tems il ne se parle pas de rencherir le pain, de façon qu'ils leur ont estendu le parchemin, en sorte qu'ils se sont trouvez amplifiez de beaucoup, principalement *les Matinées,* comme il est à remarquer :

Faisant la guerre à tous les Jeannins et cornards,
Les chassant dans leurs nids, ainsi comme renards,
Bref, n'espargnant aucun, ils reprouvent les vices
Qui courent parmy nous avec tant d'artifices
Qu'on ne peut pas priser un don si precieux
Que Choliere en riant nous met devant les yeux.

Je sçay bien qu'estant venus à la cognoissance publique, ils ne pourront pas s'effaroucher de la censure de plusieurs qui en diront leurs ratelées, les uns pour avoir les oreilles trop chatouilleuses, qui croiront estre grattez où ils ne se demangent pas; les autres, pour estre grands amateurs de la discretion, penseront n'y trouver chose qui puisse contenter leurs curiositez; et les autres, prenant la peine de les lire, se trouveront plus fautifs au possible, sinon je leur conseille se resoudre au dire d'un poëte de ce tems, en ces vers :

Au tems du carnaval il est permis d'escrire,
De danser, de chanter, de gausser et de rire,

Et, bien que soit en vain qu'on mesdit quelquefois,
Si tu n'es pas nommé, plaindre tu ne te dois :
Car il est hors de sens, ignorant ou bien yvre,
Qui, se reconnoissant piqué dans quelque livre,
S'en plaint aucunement; ains, se monstrant discret,
Le doit croire accident qu'il faut tenir secret,
Non comme ces plaideurs disant à tout le monde
Ce que l'on cognut d'eux de plus sale et immonde,
Ou l'advis cauteleux d'un procuré caquet,
A leur grand deshonneur rire font le parquet ;
Puis, quand tout est grippé, on vient lire aux parties :
« Vous voilà hors de Cour ! » Aux branles de sorties,
Il vous faut desguerpir, avec grand desconfort
D'avoir fait esveiller à tous le chat qui dort.

Bien que je ne vueille pas conclure par là que la medisance soit loisible, tant s'en faut, je l'abhorre grandement, comme fort pernicieuse et dommageable à beaucoup d'honnestes familles. Aussi, à bien considerer les escrits de nostre autheur, on ne trouvera pas que tendent à cet effect ; au contraire, il essaye, par interlocution et maniere de devis, esclairer et faire entendre les differens jugemens proposez en telles matieres, afin de discerner la vertu d'avec le vice. *Amen.*

Cette édition, tirée à grand nombre, remit en valeur les ouvrages du sieur de Cholières, qu'on vit dès lors prendre leur place dans toutes les bibliothèques où les lettres françaises étaient admises, de préférence aux lettres latines; mais ces ouvrages furent peu lus et n'éveillèrent pas la curiosité des partisans de notre ancienne littérature. On peut affirmer *a priori*, cependant, que La Monnoye, Le Duchat et Lenglet du Fresnoy faisaient cas des *Matinées* et des *Après-Disnées*, qui ne furent pourtant pas réimprimées avec les conteurs du XVIe siècle, Marguerite de Navarre, Bonaventure des Periers, Straparole, Noël du Fail, Beroalde de Verville, etc. Nous citerons comme une preuve de l'injuste dédain qui les avait frappées cette note autographe et inédite de La Curne de Sainte-Palaye : « *Contes de Cholières*. Ce livre est un des plus mauvais livres que j'aye leus; il ne contient

rien que des choses peu curieuses, mal escrites, et beaucoup d'ordures, débittées sans esprit, sans ménagement et de la façon du monde la plus grossiere. » (*Bibliothèque des auteurs françois imprimés et manuscrits,* tome CHR—CY. Biblioth. de l'Arsenal.) Le marquis de Paulmy, qui avait eu sous les yeux ce jugement de La Curne de Sainte-Palaye, ne pensait pas qu'il fût sans appel, car il le réforma jusqu'à certain point, dans ses *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque* (t. V de la *Lecture des livres françois*, p. 58), en disant : « Nous ignorons ce que c'étoit que le sieur de Cholières; il n'est connu que par ce seul ouvrage (*Contes et discours bigarrez*). Ce n'est point une suite de contes, mais des discours dans lesquels il y a, à la vérité, quelques contes insérés, la plupart assez plats. Il y a neuf discours aux *Matinées* et autant aux *Après-Disnées*. Je vais extraire le peu qu'ils peuvent contenir de curieux, de plaisant et d'intéressant. » Et le marquis de Paulmy analyse, avec un parti pris de dénigrement et de malveillance, les chapitres qui composent *les Matinées* et *les Après-Disnées*. Dans les *Nouveaux Mélanges tirés d'une petite bibliothèque,* par Charles Nodier (Paris, Techener, 1844, in-8), Duplessis, qui s'était chargé de compléter les notes de cet ouvrage posthume, dit seulement, au sujet de *la Guerre des masles contre les femelles,* que ce livre est « un des volumes de Cholières, dont les ouvrages sont agréablement écrits et méritent d'être recherchés ». Viollet Le Duc se crut alors autorisé à dire des contes de Cholières, dans le Catalogue de sa *Bibliothèque poétique* (Paris, Flot, 1847, in-8) : « Ce sont des discours bigarrez sur toutes sortes de sujets philosophiques, historiques, scientifiques et philologiques, où l'érudition le dispute au cynisme le plus éhonté. Cholières affecte de préférence les termes de Rabelais, mais il en a rarement la gaieté. » Cholières avait indiqué lui-même le but auquel il tendait dans ses

ouvrages rabelaisiens, en donnant cette devise à l'imprimeur de ses *Matinées* : VIGILATE ET GAUDETE.

Dans le court et insuffisant article que la *Biographie universelle* de Michaud a consacré au seigneur de Cholières (2e édition, publiée par Thoisnier-Desplaces), un critique obscur, nommé Bourgeat, avait déjà porté ce jugement rigoureux sur les *Contes et discours bigarrez* de Cholières : « Ce sont des contes dans lesquels on trouve de l'érudition, quelques faits littéraires et une censure grossière des mœurs du temps. Les réflexions de l'auteur sont triviales, souvent indécentes, et le style est au-dessous du médiocre. » Pauvre Cholières, qui, depuis près de trois siècles, n'a pas encore trouvé un juge bienveillant et impartial! Et pourtant il était mort avec la conviction d'avoir fait une œuvre utile et agréable. « De toutes les façons qu'on voudra le prendre, disait-il à la fin de la préface des *Après-Disnées*, je demeureray toujours droit sur mes deux pieds, puisque j'ay tesmoignage en moy-mesmes que la semence que je fais part d'une sincérité, pureté et cordiale intégrité. En un mot, l'amour et affection que je porte à mon pays me garantira de tout le reproche qu'on me pourroit donner pour une si hardie entreprise qu'est celle à laquelle me lient mes *Après-Disnées*. L'intention est bonne, l'ouvrier ne vise qu'à bien, les moyens ne sont que bons : il n'est pas à croire que les effets ne participent à la bonté. Goutez à mesmes si nos fruits ne sont pas bons. »

P.-L. JACOB, *bibliophile*.





INDEX ONOMASTIQUE

DES MATINÉES ET DES APRÈS-DINÉES

Nota. — *Le tiret* (—) *indique que les chiffres qui le suivent renvoient aux pages des* Après-Dinées. *Les autres chiffres se rapportent à celles des* Matinées.





GLOSSAIRE

Abbayer après l'or, aspirer après l'or, le désirer vivement.

Abbays, abois, extrémités. — *Aux derniers abbays,* aux dernières extrémités.

Accasé, enfermé (mis dans une maison, *casa*). — *S'accaser* quelque part, s'y placer, s'y installer, s'y *caser*.

Accomparager, comparer.

Accravanter, ou *accrevanter,* briser, renverser, démolir.

Aconche, accoutré. V. *Conche.*

Acoulper, accuser, inculper (lat. *culpa*).

Adextre, adroit.

Affoulé, pour *affolé*.

Agiots (qu'on écrit aussi *agiaus*), petits bijoux, colifichets, affiquets.

Agoué, pour *engoué,* gorgé.

Agouer (S'), se gorger, se dégoûter d'une chose.

Ahanner à une chose, se donner du mal pour la faire. — On dit aussi *s'ahanner,* se fatigure, s'essouffler.

Ahannir (pour *hennir*) après une chose, y aspirer vivement.

Ahenné (ou *ahanné*) à une chose, celui qui s'est donné du mal pour l'atteindre.

Ains, mais.

Alemand (**Haut**), langage incompréhensible.

Alme, doux, douce (lat. *almus*).

Aloüi, élargi, avachi.

Alouvi, affamé comme un loup. Se dit d'un débauché.

Alte (Tendu à l'), tendu en l'air, éveillé.

Altere, trouble, inquiétude, chagrin. C'est le même mot qu'*altération*.

Alterque, altercation.

Amarrissé, contristé (de *marri,* fâché).

Anheler, soupirer (du latin *anhelare*).

Aposté, prétexté, inventé.

Apparier, assimiler.

Arée, aire à battre le blé, surface plane, plancher (lat. *area*).

Arioler, ou plutôt *aréoler,* faire des aréoles, des cercles astrologiques.

Assener, atteindre.

Assomption (lat. *assumere*), en

logique, la seconde proposition d'un syllogisme.

A TOUT, avec, au moyen de.

ATTERRER, enfoncer sous terre.

ATTREMPÉ, modéré (lat. *ad temperare*).

AUMOSNER (verb. act.), dépenser en aumônes.

BAGUE, meuble ou objet de toilette. — *Mauvaise bague* se dit d'une femme de rien.

BALIEURES, balayures.

BANDOULIERS, voleurs de grands chemins, allant en *bandes*.

BABATEMENT, BABATTRE, forme itérative de *battement* et *battre*, imitant les battements du cœur.

BARBEAU, qui a de la barbe.

BASLE, balle, ballot.

BASTANT, suffisant (de l'ital. *bastante*).

BASTE, tour, farce (de *basteleur*).

BASTER, suffire.

BAYES, tromperies, mauvaises raisons.

BEATILLES, menues viandes dont on fait des tourtes; — petits ouvrages, colifichets.

BEAU (POUR), suivi d'un infinitif, équivaut à la conjugaison de notre verbe *avoir beau*. Ex. : « Pour beau se hâter, il n'arrivera pas. »

BEAUBEAU (FAIRE LE), faire le bon apôtre, le patelin, dire de bonnes paroles.

BÉER après une chose, soupirer après elle, la désirer vivement.

BEFLER, moquer, tromper.

BELETTER, faire comme la belette, qui cherche à passer son museau partout; chercher à voir, à trouver; fureter.

BELOUSE, blouse, le trou dans lequel on vise au billard. S'applique à la femme dans un sens érotique.

BEMUS ou *bemi*, nigaud, niais.

BESSONS, jumeaux.

BIENHEURER, rendre heureux, porter bonheur, favoriser.

BIGERRE, ou *bigearre*, bizarre.

BISCAYE, ou *bisque* (terme du jeu de paume), avantage de quinze points. — *Prendre biscaye*, prendre son avantage.

BISONGNE, pour *besoigneux*. Dans le langage du XVe siècle, *bisongne* signifiait un pauvre soldat, une triste recrue.

BLADIER, marchand de blé (du bas latin *bladum*).

BLAFFIR, ternir.

BOMBANTE (en parlant d'une femme), qui porte une toilette somptueuse, une toilette qui bombe, parce qu'elle se compose de beaucoup d'objets.

BONNETADE, action d'ôter son bonnet, salutation.

BORRISQUADES, pour *bourriquades*, soubresauts imprévus d'une ânesse indocile et capricieuse.

BOUGE, bourse (du bas latin *buga*).

BOURRELER (de *bourreau*), faire souffrir.

BRAGARDEMENT, bravement, effrontément, crânement.

BRANDY, allumé (de *brandon*).

BRETILLE, pour *broutille*, bûchette, petit morceau de bois.

BRIDES A VEAUX, sots raisonnements, propos ridicules, parce qu'on ne bride pas les veaux.

BRIFER, manger avec avidité.

BROCHE (COUPER) à une chose

l'interrompre, la faire cesser, par allusion à la broche ou cheville de bois destinée à boucher le trou fait à un tonneau de vin pour le goûter ou le tirer.

Broisser, ou *brousser,* aller à travers les broussailles ou *brosses,* chasser en plein bois.

Brouer, mâcher, avaler.

Brouté, abruti, brutifié, étourdi, fatigué.

Bucler, pour *boucler.*

Busquer, pour *bousquer,* maîtriser, contraindre.

Bussart, tonneau à mettre le vin.

Cabreole, pour *cabriole.*

Cadene, chaîne (lat. *catena*).

Capreole (voir *Cabreole*), cabriole (du lat. *capra,* chèvre).

Caquesangue, dysenterie avec émission de sang (de *cacare* et *sanguis*).

Caquetoire (de *caquet*), bavardage.

Care, de l'italien *cara,* figure, physionomie.

Cargue, charge.

Caroanne, probablement caravane, du persan *karouan.*

Cassade, tromperie, bourde, mauvaise excuse.

Casquet, petit casque.

Cayman, quémandeur, mendiant.

Cerne, cercle (lat. *circulus*).

Chaire, chaise, fauteuil.

Charger jalousie, prendre sa charge de jalousie, devenir jaloux.

Chef (Venir a), venir à bout, réussir.

Chevir, disposer de, venir à bout de (de *chef,* signifiant bout).

Chevreter (Se), *chevreter, chevroter,* se chagriner, s'irriter, prendre la chèvre.

Chiragre, qui a la goutte aux mains.

Chopper, heurter, se tromper.

Choquailler, trinquer un peu.

Citre, pour *cidre.*

Coiffé, couvert. — *Table coiffée,* table servie.

Coigne-festu, celui qui se donne beaucoup de mal pour ne rien faire.

Conche (Mal en), en mauvais état. *Conche* est à peu près synonyme d'accoutrement.

Condigne (lat. *condignus*), digne, convenable, qui est en rapport avec.

Contaminer, souiller.

Continue (A la), à force de continuer.

Contremire, contre-partie.

Contremirer, regarder à l'encontre, comparer. — On dit aussi *faire la contremire.*

Contumelie (lat. *contumelia*), outrage.

Convent, pour *couvent* (lat. *conventus*).

Corner, dans le sens de *clocher;* au figuré, sonner faux.

Corniche (Jouer à la), porter des cornes.

Corrompre, rompre, interrompre.

Corruptele (lat. *corruptela*), corruption.

Cotter, indiquer.

Coudre, coudrier, noisetier.

Coulpe (lat. *culpa*), faute.

Coupauder, faire cocu.

Coupeau, sommet d'une montagne.

Coupelle, expression empruntée

à l'alchimie et à la chimie; au figuré, l'épreuve, l'essai.
Coy, tranquille (lat. *quietus*).
Crache-en-ruelle, catarrheux.
Creon, crayon.
Curin, le cuir, l'épiderme, la peau.

Debiffé, mis en mauvais état.
Debite (La), le débit.
Decerner, discerner, distinguer.
Decroire, démentir, contester.
Dehait, léger, dispos. — *De hait* (en deux mots), volontiers. — *De hait!* (exclamatif), allons, en avant! C'est notre « allons-y ».
Delaver, affaiblir avec de l'eau; par extension, déprécier.
Delayer (de *délai*), différer.
Delivre (A), libre, dispos.
Dematelimer (Se), se débrouiller le cerveau, se récréer. Un *matelineur* était un fou, une tête à l'envers.
Demy-quinzé (terme du jeu de paume), moitié de la bisque ou *biscaye*, qui était un avantage de quinze points.
Departement, partage.
Depiter, mettre au défi.
Despendre, dépenser.
Despit, pour *despité*.
Destourber, détourner (du latin *disturbare*).
Destourbier, trouble.
Detester, jurer, pester, protester.
Detraper, débarrasser, délivrer. C'est le contraire d'*attraper*.
Dicotomier, pour *dichotomier*, raisonner par dichotomie, c'est-à-dire en divisant chaque proposition en deux, puis chacune des deux parties en deux, et ainsi de suite. — En zoologie, *dichotome* veut dire : qui a le corps bifurqué.
Diligence, goût (du latin *diligere*, aimer).
Divertir, détourner (lat. *divertere*).
Doint, pour *donne*, subjonctif présent du vieux verbe *doigner*, pour *donner*.
Dourder, battre. Vient peut-être de *dour*, mesure que l'on représentait par le poing fermé.
Dragmer, ou *drachmer* (terme d'apothicaire), peser par dragmes, par petites doses, la dragme, ou *drachme*, étant la huitième partie d'une once.
Dreloter, ou *droloter*, pour *dorloter*.
Dresser a, se diriger vers, s'approcher de.
Duisable, convenable, plaisant.
Duit (participe passé de *duire*, lat. *ducere*), dressé, façonné, habitué. — Veut dire aussi : conduit.

Efficace, efficacité.
Effriqué, fringant, éveillé.
Egrevé, fatigué.
Embierer, mettre en bière.
Embruer (S'). *Bruer* signifiant couler, jaillir, jeter, s'*embruer* voudrait dire, sauf votre respect, *ejaculare*, « faire le naturel debvoir ».
Emploite, emplette.
Emprise, entreprise (ital. *impresa*).
Empyrie, empirisme.
Encombrier, ennui, inconvénient, encombre.
Enfiérer (S'), devenir fier.
Engroigné, plein de grognerie, de mauvaise humeur.

Enguilleminеur, trompeur, attrapeur; on dit encore un *attrape-minet* dans la langue du peuple. Le verbe *guiller* est la racine de ce mot. — *Enguilleminé*, trompé. Équivaut à *embâté* ou *empiégé*.

Ennassé, pris dans la nasse.

Entintimbraillé, mot assez mal forgé, qui pourrait dire agité comme des battants de cloches. Ne serait-ce pas plutôt *entintinnabulé?*

Entomber, mettre en tombe, faire périr, anéantir.

Entre-luictement, lutte entre deux personnages.

Enverré, échauffé, enflammé, fondu.

Esberluer, obscurcir. — *Esberlué*, qui a la berlue, ébahi.

Esbruyer (S'), se remuer bruyamment, se démener, faire du bruit autour de soi.

Eschars, chiche, avare.

Esgousser, ôter les gousses, écosser.

Espardre, étendre (du lat. *spargere*).

Espie, espion.

Esquouer (S'), se couper la queue, que le peuple prononçait et écrivait *coue*.

Essarts, buissons, broussailles.

Essimé, amaigri, épuisé, exténué.

Essoré, mis à l'air pour sécher.

Essourdé, assourdi.

Estre (substantif), état.

Estrelin. Se disait pour *sterling*, en parlant de la monnaie d'Angleterre; mais, en même temps, *Estrelin* était synonyme de Hambourgeois, Brêmois ou Lubeckois, gens des villes hanséatiques. Nous n'en sommes pas plus avancés.

Excariation, pour *excoriation*, ulcération. On dit encore *escarre*, avec une orthographe contraire à l'étymologie.

Expedient, facile.

Expert (lat. *expers*), privé de, affranchi de.

Extaser, mettre hors de sa base, déranger.

Fadaiser, dire des fadaises, parler sottement.

Faguenas, odeur repoussante.

Falibourde, pour *faribole*, sottise, niaiserie, chose vaine.

Fantasier, imaginer, dire par fantaisie.

Febé. On appelait *febé* ou *phœbé* le gâteau des rois, contenant une fève (*faba*). *Febé* signifiait donc, au figuré, caché, mystérieux, secret.

Fenin, faneur; au figuré, qui tourne et retourne les femmes comme du foin.

Feste, pour faîte.

Fetardise, ignorance, paresse, insouciance.

Figue (Faire la) à quelqu'un, se moquer de lui, le braver.

Figue (Par ma), corruption de *par ma fi*, forme patoise de *par ma foi*.

Fiquatelle. *Figue*, en vieux langage, est synonyme de *foi*. On disait : *Par ma figue;* mais nous ne comprenons pas le sens de ce mot, qui est peut-être mal écrit. On le dirait tiré de l'italien.

Fleuron, pour *flairon*, flaireur. Molière a dit, dans *Amphitryon*, « *fleureur* de cuisine ». Dans le

langage populaire, on dit encore *fleurer* pour *flairer*.

Forbannir, bannir (au dehors, *foras*).

Fort (Au), au total, au surplus, en somme.

Fouillouse, mot d'argot, signifiant bourse, escarcelle, poche : l'endroit où l'on fouille.

Frayer, dépenser, faire des frais.

Fringuer (d'où *fringant*), sauter, danser, entrer en danse.

Frisson (du latin *frictio*, équivalent de *frigitio*) a d'abord été féminin.

Furon, voleur (du latin *fur*). On appelle furon le petit du furet.

Fusté, dépouillé, volé, trompé.

Gaber (Se), se moquer.

Galebontemps, qui prend du bon temps, *galer* signifiant se divertir.

Galer, gratter, égratigner (de la *gale*, qui fait qu'on se gratte).

Ganivet, diminutif de *ganif*, pour *canif* (anglais *knife*).

Garbe, pour *galbe* (ital. *garbo*, bon air ou grand air). — *Porter son garbe haut*, porter la tête haute, avoir une allure fière.

Garbuge, pour *grabuge*, querelle, noise.

Gauber, pour *gober*.

Gavoche ou *gavache*, mot traduit de l'espagnol, dans le sens de gueux, misérable.

Gergonner, pour *jargonner*, parler, bavarder.

Gist (Il) de beaucoup, il s'agit d'une chose importante.

Goffe, sot, stupide, grossier.

Gorrierement, magnifiquement, élégamment, brillamment.

Grippe, action de gripper, de saisir.

Groin, grognement. — *Estre en groin*, grogner, faire la moue.

Grommé, chagriné, molesté.

Gruser (Se), s'aigrir. *Grus* signifie lait aigre, petit-lait.

Guedé, bien repu.

Guenaux, diminutif de *gueux*.

Guerdon, récompense.

Harauder quelqu'un, crier haro sur lui, le réprimander.

Haigne, mauvaise humeur, querelle, ennuï, peine.

Hargner, gronder, quereller. Nous avons conservé *hargneux* et *hargnerie*.

Hillots, corruption du mot grec *Ilotes*; vauriens, racaille.

Hontoier (Se), avoir honte.

Hypate, la corde la plus grave de la lyre.

Ignoble, qui n'est pas noble.

Illation, conclusion (du supin *illatum*, du verbe *inferre*).

Improperer, reprocher. C'est le verbe latin *improperare*.

Inconvenient (latin *inconveniens*), inconvenant, hors de propos.

Inhiber, défendre, interdire (lat. *inhibere*).

Intermination, défense.

Isnel, agile, dispos.

Jaçoit que, quoique (*jà soit que*).

Jubé (Ranger a), mettre à la raison, à l'ordre.

Lairrez, pour *laisserez*.

Laisser à faire, manquer de faire.

Larder, s'engraisser, faire du lard.

Los (du latin *laus*), gloire, mérite.
Luton, ou *luiton*, lutin.

Mahon, Mahomet.
Maille, pas, point. — *Non maille*, non point.
Marines, chausses à la marinière, culottes froncées à la ceinture ainsi qu'au bas des cuisses, et ne dépassant pas les genoux.
Marmonner, murmurer, dire à voix basse. C'est peut-être le même mot que *marmotter*.
Marran, traître, homme perfide : nom donné par les Espagnols aux Arabes et aux juifs convertis.
Matagraboliser, ressasser, tourmenter. Le mot a été forgé par Rabelais.
Matassin, grotesque, folâtre. Corruption de *matachin*, danseur bouffon en costume de Turc.
Mathematies, les mathématiques.
Maudissons, malédictions.
Mereau, médaille ou jeton servant à une constatation quelconque.
Merque, ou *merc*, marque.
Merveilles que, il est étonnant, je m'étonne que.
Mese, une des sept cordes de la lyre antique, son du milieu dans le système musical des Grecs.
Mesnie, famille. Probablement même étymologie que *mesnage*.
Mestier (Avoir), avoir besoin.
Mes-us, mauvais usage, abus.
Meureté, maturité.
Meurre, peut-être, en patois, dégénérescence du mot *marre* ou *merre*, pioche, pelle ; au figuré, le bec, la bouche, la face. — N'est-ce pas plutôt la *morre* ou la *mourre*, ancien jeu muet dans lequel il s'agissait de lever un certain nombre de doigts avec des grimaces faciales correspondant à ce nombre (ital. *morra*) ?
Meurthe, myrte.
Mideronner, dormir vers midi, faire la sieste au milieu de la journée.
Mingre, mince, malingre.
Minon, chat.
Mirabolan, espèce de gland parfumé employé en médecine. On dit par corruption *mirobolan*.
Mire (Donner en), mettre en vue, exposer, envisager.
Mistigoury. *Gore*, c'est une truie ; *gory* ou *goury*, peut-être un *goret* ; *misti*, de *miste*, signifierait joli, gentil : donc, cochonnet, petit cochon.
Mistrouille, gros homme ventru, entripaillé.
Mithridat. C'est, à proprement parler, un remède héroïque, composé d'un grand nombre de substances, et dont on attribue l'invention à Mithridate.
Mitouard (mot créé par Rabelais), gros chat cafard ; au figuré, frocard, faux bonhomme.

Naquet, garçon du jeu de paume ; par extension, homme de peu.
Negoces, affaires, commerciales ou autres.
Nés, mot patois qui semble une contraction de l'italien *niente*, rien.
Nete, la quatrième corde d'un instrument, destinée à rendre le son le plus aigu.
Niquet, un rien, une bagatelle.

On appelait *niquet* une monnaie de billon valant deux deniers tournois.

NONCHALOIR, paresse, nonchalance; par suite, mépris, indifférence : de la négative *non,* et du verbe *chaloir,* se soucier.

NOÜER, nager (*nauer,* du lat. *navigare*).

NY (METTRE EN), nier.

OCCASION, motif juste, légitime.

OPPRESSE (EN), dans un état de gêne, de souffrance.

ORÉE, contrée (du latin *ora*). — *A l'orée* de, à l'entrée de, au bord de.

ORES QUE, quand même, en admettant que, quoique.

OURLER SON BONNET, au fig., s'enivrer, parce que l'ivresse prend à la tête.

PAESLE, pelle.

PANGOUSTIQUE, ayant toutes sortes de goût ou de saveur. Cette expression, forgée par Cholières, semble se rapporter au vieux mot *goussement,* synonyme de *goût.*

PARACELSISER, parler médecine comme Paracelse, qui prétendait avoir trouvé le remède à tous les maux.

PARACELSISME, système de médecine qui a la prétention de guérir tous les maux. V. ci-dessus *Paracelsiser.*

PAR CE, pour cette raison.

PARFIN (A LA), à la fin.

PARSUS (AU), par-dessus.

PARTI, partagé, assorti.

PARTISER, prendre parti pour.

PASSEFILLONNER, friser, accommoder les cheveux.

PASSELIGOURD, conteur de bourdes, passeur de gourdes.

PAST, repas (lat. *pastus,* de *pascere*).

PECULIER, particulier (du lat. *peculiaris*).

PELAUDER, prendre à la peau, étriller, battre, châtier.

PENNADER (ou *pannader,* avec ou sans le pronom *se*), faire le beau, faire le paon, étaler ses plumes. Ce mot paraît plutôt venir du latin *penna* que de paon. Se disait d'un cheval caracolant.

PENSER, pour *panser.*

PEPRÉ, peut-être pour *poivré* (du grec *πεπερι,* en latin *piper*).

PERÉ, pour *poiré.*

PERRAIN, pour *parrain,* celui-ci venant du latin *pater,* celui-là du français *père.*

PEUT, pour *put,* de *pouvoir.*

PIAFFE, ostentation de toilette, braverie.

PIAFFER (SE), se parer avec ostentation.

PILLER PATIENCE, prendre patience. *Piller* est le mot italien *pigliare* (prendre) francisé.

PIOLÉ, peint de diverses couleurs.

PIQUES (PASSER PAR LES), se trouver dans des situations difficiles, courir des dangers. C'était le châtiment des déserteurs dans les anciennes armées.

PITAUT, lourdaud.

PITEUX, qui a pitié.

PITOYABLE, qui a pitié. C'est maintenant ce qui inspire de la pitié.

Pleige, celui qui sert de caution, de garantie.

Pleiger, garantir, cautionner, tenir tête.

Pleuvir, *plevir*, donner caution en justice; var. de *pleiger*.

Popin, ine (pour *poupin*), mignon, poupée.

Popiner (Se), s'attifer avec grand soin, avoir une toilette affectée.

Porchesque, qui tient du porc.

Poster, aller en poste, marcher vite.

Postposer, mettre après; le contraire de « préférer ».

Pourchas (Aller au), pourchasser, aller chercher.

Pregnant, pressant. Allusion à la situation de la femme qui va enfanter (*prægnans*).

Premier que de, avant de.

Present (De), présentement.

Pretentes, prétentions.

Prêter (En) d'une, en faire accroire.

Psilothie, ou *psilotre*, substance dépilatoire : du grec ψιλός, nu.

Puces (Charmer les), s'enivrer (au point de ne plus pouvoir sentir les puces).

Pueritie, mot latin *pueritia* (enfance) francisé.

Quanquam (Un), une objection, un argument en opposition à un autre.

Quinaut, grimaçant, laid, disgracié; confus, honteux. — *Faire quinaut* quelqu'un.

Quitter une chose, l'accorder.

Quoué, qui a une queue.

Rache, maladie de la tête, teigne.

Racquedenare, pour *racledenare* racle-denier, avare. Racler ou rogner la monnaie était un vol fait à l'État, qui le punissait de mort.

Raffe, pour *rafle*, action de rafler.

Raffer, pour *rafler*, en prendre largement, s'en donner.

Rai ou *Ray*, rayon.

Raire, rayer, couper, raser (du lat. *radiare*).

Raison (Livre de), livre de compte (lat. *liber rationum*).

Ramenteu, participe passé de *ramentevoir*, rappeler, remémorer.

Ramentevoir, rappeler, remémorer.

Rappeau, rappel.

Ratelée, tout ce qu'on peut ramasser d'un coup de râteau. — *Dire sa ratelée*, dire tout ce qu'on a à dire. Voir ce que Littré dit de cette expression dans son Dictionnaire.

Reaffles, pour *rafles*.

Reboucher, émousser.

Recoy (A), en repos (du latin *requies*).

Recreu, *recru*, harassé, rendu.

Refociller (lat. *focus*, foyer), réchauffer.

Regrigné, crispé, renfrogné, rechigné.

Religion, couvent, monastère, maison religieuse.

Rempeler, faire repousser la peau.

Renasquer, s'impatienter en jurant.

Renequer, renier (lat. *renegare*).

Retirer a, ressembler à.

Revestir un inventaire, le terminer, le munir de tout ce qu'il faut pour le rendre valable.

Revirer, retourner, réfuter.

Rière, arrière (lat. *retro*).

Riotte, querelle.

Robiner, dire des niaiseries; de *Robin*, pris dans le sens de sot (se rappeler le *robin mouton* de La Fontaine); — ou avocasser, discuter à tort et à travers, de *robin*, homme de robe, employé comme terme de dénigrement.

Rompre (A tout), tout au plus. C'est le sens donné par le Dictionnaire de l'Académie, mais cette expression signifie plutôt : à l'extrême, en dernier lieu.

Roüiller, rouler.

Saccotter (Se), ou *s'accouster* à l'oreille, se parler, se murmurer à l'oreille.

Sacmenter, mettre à sac, saccager.

Safre ou *saffre*, glouton, gourmand.

Sage (Faire), c'est-à-dire rendre savant d'une chose; enseigner une chose.

Sembler, ressembler.

Semonce, invitation.

Semondre, engager, inviter.

Semons, au lieu de *semondu*, participe passé de *semondre*.

Senaud, pêcheur à la *sène* ou *senne;* au figuré, qui fait un bon coup de filet.

Serve, esclave au féminin (du lat. *serva*).

Si, employé souvent pour *ainsi, aussi, encore, cependant*.

Soigne, soin.

Soubre ou *sobre* (lat. *supra*), au-dessus, plus qu'il ne faut, en abondance. — *J'ay soubre de moyens,* j'ai plus de moyens qu'il ne m'en faut.

Soudre, résoudre (lat. *solvere*).

Soulas, contentement (lat. *solatium*).

Spéculatif, qui regarde, clairvoyant.

Supernel, supérieur (lat. *supernus*).

Suppediter (du lat. *suppeditare*), mettre sous ses pieds, refouler, vaincre (l'ennemi).

Supposer, placer dessous, sens du latin *supponere*.

Sursaillie, excès, extravagance, écart.

Sus (Mettre a), mettre sur le dos, rendre responsable. — On disait plutôt *mettre sus*.

Symboliser, avoir du rapport, de la conformité.

Taisiblement, sans rien dire, sans vouloir dire la chose.

Talemouse, gâteau de forme triangulaire. Veut dire aussi : soufflet, coup de poing, taloche.

Targuer, protéger : de *targe,* bouclier.

Tartevelle, jouet d'enfant, sorte de tourniquet ayant un mouvement précipité. La tartevelle est une partie de la trémie, laquelle est l'auge, toujours remuante, qui déverse le blé destiné à être moulu.

Testonner, payer; de *teston,* ancienne monnaie d'argent.

Tirelirè, ou *tureluré,* chansonné, *tirelire* ou *turelure* étant un refrain de chansons populaires.

Topiquer (Se), se disputer. On a dit plus tard *se topicquer,* dans le sens de se pelauder.

Touche (Craindre la), craindre d'être battu.

Toupon, bouchon garni d'étoupe.
Tout tel que, ainsi que.
Transmarcher, aller au delà, passer outre; transporter.
Trezeler, en patois bourguignon, carillonner.
Truble, filet à prendre les poissons dans un réservoir.
Trupelus, pour *trepelus*, barbus, sales, malpropres; mot de Rabelais.

Utensiles (lat. *utensilia*), ustensiles.
Util, outil, du latin *utilis*.

Vacation, profession, méti er.
Vendiquer (lat. *vindicare*), revendiquer, réclamer.
Vener (du lat. *venari*), donner la chasse, pourchasser.
Verir, mûrir, en parlant du raisin, qui se vitre et s'éclaircit en mûrissant.
Verser en (lat. *versari in*), s'occuper de, remplir (une charge).
Verte, jauge pour mesurer la capacité des tonneaux.
Viedase, synonyme de molasse; au propre et au sale, *bandalaise*.
Viedazer, au figuré, salir, polluer.
Vieillaquerie, lésinerie de vieil avare.
Viste. Signifie *vue* ou *coup d'œil* dans le vieux langage. Mais on peut supposer un jeu de mots peu décent dans le cas où Cholières l'emploie (t. II, p. 258, l. 10).
Voire mais, bien plus (*verum magis*).
Voirement, véritablement.
Vulpin, ine, de renard (lat. *vulpes*).



LES NEVF MATINEES DV SEIGNEVR DE CHOLIERES.

Dediees à Monseigneur de Vendosme.

Phosphore, redde diem, quid gaudia nostra moraris?



A PARIS,

Chez Iean Richer, rue Sainct Iean de Latran, à l'enseigne de l'arbre Verdoiant

1585

AVEC PRIVILEGE DV ROY.



A MONSEIGNEUR, MESSIRE

LOUYS DE LA CHAMBRE

Chevalier, Conseiller du Roy
en son Conseil d'Estat, Cardinal et abbé de Vendosme,
Grand Prieur d'Auvergne, etc.

MONSEIGNEUR,



E ne sera pas que vous ne trouviez estrange que je vous aye choisi pour perrain d'un si brusque fruict qu'est celuy qui a esté esclos durant ces neuf Matinées, lesquelles il faut que je recognoisse estre gaillardes et recreatives; mais sous telle resjoüissance il y a moyen d'en tirer du proffit. Il n'y a point d'apparence d'avoir l'esprit tousjours bandé à choses serieuses. Bien est vray que, si mes souhais eussent eu lieu, il y eut eu d'avantage de sel, et par ce moyen les discours eussent esté trouvez plus gra-

ves; toutesfois cela n'eut respondu à mon dessein matinier, puis que je m'estoie promis de communiquer au public, sous vostre authorité, plusieurs gentilles conferences que j'ay eu avec quelques miens amys, lesquels, ayans senty que j'avoie pris l'air par l'advis du medecin pour descharger mor cerveau des mornes solitudes, qui me chagrignoient, se voüerent à courir mesme fortune que moy. Or, parce que les Relevées ne m'estoient libres, et que, quoy que par un millier d'esbats ils essayassent de me desrober le souvenir de ma douleur, j'estoie le plus souvent saisy à poinct nommé de ma frisson, fut resolu que, pour m'entretenir le soulas qui (à mon advis) pouvoit principalement me resjoüir, nous prendrions les Matinées pour nous exercer à vuider en philosophes quelque question. Le temps estoit fort propre : alors l'esprit estoit plus à delivre, et n'y avoit aucun de la compaignie qui ne prit bien à plaisir de se degourdir et aiguiser l'appetit par ce moyen, au disner. Voila comment la retraite que je fis aux champs fit renaistre, comme de nouveau en ce pays, ce tant renommé Lycée. Or le nombre de neuf, qu'icy j'ay retenu, n'est sans mystere : ç'a esté comme une neufvaine, qui m'a guery de mes douleurs, et m'a rendu contant à merveilles. A peine fusmes nous sur la derniere que me voila gay, dispos et sans aucune douleur. Je tiens ma ressource

d'enhaut; si n'est il point inconvenient de reverer ceste sacrée neufvaine, laquelle semble avoir eu en soy je ne sçay quoy de secrete saincteté pour me remettre ma santé. Quand tout est dit, les neufvaines sont mystiques et de merveilleuse energie: l'accomplissement et perfection des sciences a pris estre sur les neuf Muses, lesquelles çà bas nous representent les neuf Spheres celestes: l'Uranie, le Ciel estoilé; Polymnie, Saturne; Terpsicore, Jupiter; Clio, Mars; Melpomene, le Soleil; Erato, Venus; Euterpe, Mercure; Thalia, la Lune; et Calliope, la sphere du premier Mobile. Tous ceux qui me cognoissent peuvent sçavoir que, s'il y a chose qui puisse faire miracle en moy, c'est le doux-docte et harmonieux son des neuf Muses. Que s'il y a eu quelque influence celeste qui au rond de ceste neufvaine ait opéré ma santé, ce seroit bien autre chose. Les neuf Ordres sacrés des Anges pourroient bien aussi avoir bienheuré la neufvaine de nos Matinées, et, par la triple plenitude qui est en eux de grace, felicité et science, avoir ravivé mon cœur de joye. Je n'entreray aux mysteres Platoniques sur le nombre de trois, quoyque la neufvaine soit faite de trois fois trois. Encores moins veux je subtiliser sur les neuf noms de Bacchus, non plus que sur les neuf pierres pretieuses du prophete Ezechiel: ce seroit sortir hors de la barriere. La veuë, MONSEIGNEUR, *de ces Matinées vous*

descouvrira d'autres beaux secrets, lesquels je n'ose icy entamer pour la crainte que j'ay qu'on ne die que je me flatte en mes conceptions : si ne puis je me tenir que je ne vous promette que recevrés un nompareil contantement, s'il vous plaist jetter la veuë ou prester l'aureille pour lire ou oüir les discours qui y sont faits. Ils vous agreeront tellement qu'il n'est besoin de rendre raison pourquoy je vous ay nommé pour protecteur, patron et perrain. Je n'eusse sceu choisir seigneur auquel je peusse plus à propos m'adresser qu'à Vostre Seigneurie. Les plaisirs et recreations philosophiques qu'icy j'ay proposé vous serviront d'opiate et asseuré preservatif contre l'air dangereux de ceste saison empestée de tant de malheurs, d'ennuis, de fascheries et de troubles. L'ancienneté de vostre race, la generosité de vos ancestres, et le rang que tenés parmi nous rendent vostre memoire et authorité tellement recommandable que, si mes neuf Matinées peuvent un jour estre cambrées sous l'ombre de vos aisles, je ne crains point l'ardeur du soleil : elles seront tousjours à la fraischeur. De maniere que, tout ainsi que le Mithridat n'a point esté seulement en estime pour les merveilleuses guerisons qu'il nous a causé, ains aussi pour l'authorité de ce grand Mithridates, lequel regit et gouverna si valeureusement le royaume de Pont, de mesmes je fais estat que mes Matinées, outre la

durée qui leur est promise pour les souverains biens que nostre aube matiniere departira au gré d'un chacun, battront contre l'eternité, sous le fleuron de Vostre Grandeur. Le principal contantement que j'auray, MONSEIGNEUR, *ce sera si je puis entendre que receviés ce petit present de ma part pour tesmoignage et asseurance de l'affection que j'ay eu de tout temps à vous rendre treshumble service. Je prie Dieu,* MONSEIGNEUR, *qu'il vous doint en santé longue et heureuse vie.*

De Paris, ce premier jour de novembre 1585.

Vostre treshumble et affectionné serviteur.

CHOLIERES.





AUDIT SEIGNEUR

SONNET DE L'AUTHEUR

Je croy pour mes desseins qu'on ne sçauroit eslire
Un plus propre sujet : je veux vous resjoüir,
Et parce du matin je veux vous faire ouïr
Les fredons matiniers de ma mignarde lyre.

J'ay, durant neuf matins, pour tromper mon martyre,
Eu cest heur que pouvoir de ces discours joüir,
Qui m'ont fait ma douleur (d'advis) esvanoüir :
Pourray je le pleurer transformer en un rire?

Ou bien, philosophant (mon but), vous agreer,
Ou bien, sous vostre nom, la troupe recreer
De ceux qui le grand los de vos vertus admirent?

Vous pouvez, s'il vous plaist, mes resveils bien-heurer :
A plusieurs ferés bien, et pourrés asseurer
Mes projets matiniers, qui dessous vous respirent.



SONNET

AU SEIGNEUR DE CHOLIERES SUR SES NEUF MATINÉES

J'AY l'esprit tout contant au long de la journée,
Philosophe gaillard, leste, bien composé,
Et à faire un bon coup encor' mieux disposé
Lors que philosopher j'ay peu la matinée.

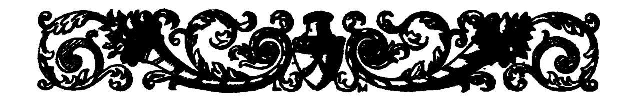
Dés le matin dans moy decoule l'humeur née
Du cerveau de Jupin, je me sens arrosé
Dés lors d'un doux nectar : Galen n'a point dosé
Un plus seur opiat de l'humeur empestée.

Desjeunez de matin, tout le jour vous serez
Frais, prompt à l'esperon ; et si vous passerez
Par lieux empunaisis de senteurs infectées,

Sans en estre offensez. Pour nous tenir joyeux,
Alegres et exems de chagrins ennuyeux,
Vous faites prendre l'air à vos NEUF MATINÉES.

A. DIANE OU ANGE.

2



DEUX SONNETS

DU SEIGNEUR DE MONTESSUYT AU SEIGNEUR DE CHOLIERES

Dieu vous gard, ce matin, neuf fraisches matinées,
Que Dieu vous doint bon jour, et à vous, matiniers,
Qui, durant neuf matins, fustes les jardiniers
Du parterre où on dit qu'elles furent dressées.

O neuf matins heureux, vous aussi, neuf journées,
Neuf fois je vous benis de ce qu'aux mariniers
Du flot Aonien, pour n'estre casaniers,
Vous avez estalé de si riches danrées.

Je les sens ja quitter la ville pour freter
Leurs vaisseaux; ils voudroient ja leurs ancres jetter
Sur le bord matinier, lequel flotte la rive

Du Lycée françois. Ce qui peut contanter
Un mortel, je vous puis (Matinées) vanter
Que vous le luy livrez : hé! qu'avec vous je vive!



SONNET

DU MESMES A L'AUTHEUR

Ce n'est pour vous flatter que si fort je publie
Vos plaisirs matiniers; du proffit j'y reçois:
Telle part y auront les naturels François,
Qui selon vostre estat sçauront reigler leur vie.

Vous nous donnez de l'or, du fer, la main polie
Des diserts advocats, et, si ne me deçois,
Vous voulez repurger l'Estat, à ceste fois,
Des brouillis nourrissiers de la chiquanerie.

Ayant medeciné nos corps, vous ordonnez
Vos saincts status nociers; les reigles vous donnez
Quand, comment, avec qui, l'accouple conjugale

Se fait, et ne se fait : ainsi en bannissez
Les jaloux, les chastrez et ceux qui, herissez
De froid, sont esclopez de leur humeur vitale.

AN NOVA SEDAS GEMO?



SONNET

SUR LES NEUF MATINÉES DU S. DE CHOLIERES

MESSIEURS, resveillez vous à ces neuf Matinées,
N'oyez vous ramager les matiniers oiseaux?
Vous tiendrez vous tousjours serrez sous vos rideaux?
Vos paupieres ouvrez de sommeil assommées.

Hé! qu'il est ja grand jour : icy vous sont monstrées
Tant de l'or que du fer (necessaires metaux)
Les riches raritez; vous aurez les mereaux
Pour discerner le droict d'avec les loix fardées.

Le medecin y a assez belle leçon;
On descouvre à chacun le pipeur hameçon,
Lequel rend mal plaisant le joug du mariage :

Les laides, les jaloux, les chastrez et les vieux
Y servent de naquets, ou bien de chasse aux jeux :
Verrez quand sera temps sur-seoir le labourage.

I. D. C., *son singulier et ancien amy.*



ADVERTISSEMENT

DE L'AUTHEUR AU LISEUR

L'UN *de mes principaux souhaits qui me vient le plus à cœur, debonnaire liseur, est lors que j'apperçois que mes desseins peuvent tendre à ton utilité, soulas et contentement, sur tout quand tu peux en recevoir du plaisir et de la recreation. Et ce pourautant que je ne suis de ceux qui voudroient t'apprendre les moyens d'entasser des escus, conquester des royaumes, empires et nouveaux mondes, et de te guinder au feste et plus haut estage des honneurs. Je sçay qu'il n'y en a que trop en ce monde qui s'amusent à tel sujet, que les aureilles de ceux qu'on tient les plus grans seigneurs et avancés en dignité ne sont battues que de ces tintoüins, qui les chatoüilent tellement qu'au lieu de les faire rire, et leur donner quelque peu d'assouvissement et oblectation, ne leur sont qu'un gehenne qui les bourrelle, un toxin qui les resveille à la guerre, et une solicitude continuelle qui les vous chagrine d'une terrible façon pour amasser et conserver ce qu'ils tiennent pour biens et dignité. J'aime par trop mieux rire avec toy, t'apprendre le moyen de te tenir joyeux, et te servir de quelque recepte singuliere qui te tienne ton esprit gaillard. En ce temps obscurcy du nuage de tant de mal-*

heurs, calamités et miseres, si onques on en eut mestier, il fait fort bon se tenir joyeux. Nous sommes battus de la guerre, greslés de l'injure du ciel, et tellement reduits au petit pied que la tristesse nous accableroit du premier coup, aumoins je m'en doute, si nous n'estions relevés par des recreatives consolations propres à nous purger et dechasser de nous la crasse de l'humeur melancholique, qui avec le temps nous perclurroit de nostre santé. Afin que de bonne heure je previnsse un si piteux esclandre, dés le matin j'ay bien voulu vous faire part de ces miennes Neuf Matinées, *à ce que vous soyés, un chascun de vous qui serés si advisés que d'en prendre tous les matins trois petits doigts, munis d'une souveraine opiate alencontre de l'air dangereux de ceste saison empestée. Quelques uns me conseilloient de vous servir d'elebore et autres drogues propres à purger le cerveau. Je sçay que plusieurs rendroient plustost les tripes que de gauber de ces broüilleries; que d'autres, pour en avoir pris, s'en sont si mal trouvés que force leur a esté en plein printemps poster sans commission au lendemain de la Toussaints; que quelques uns se fascheroient de despendre le liard aprés les medecines, lesquelles on ne recouvre point pour neant; et finalement que je ne suis medecin, apoticaire, ny drogueur. S'il eut fallu que je vous en eusse donné, j'estoie remis entre les mains d'autruy, voila mon honneur qui estoit engagé à la conscience de ceux qui n'estoient de ma vocation :* Ne sutor ultra crepidam. *Ce qui a creu en mon parterre, ce que j'y ay peu cueillir, ce qui m'a remis la vie au corps, ce qui m'a delivré d'ennuy et fascherie, je le vous presente. Je suis le premier qui en ay fait l'espreuve, je m'en suis bien trouvé : j'ay envie que tous ceux qui respirent et hument un mesme air que moy se treuvent aussi gais et dispos que je suis. Je ne suis de ces vilains qui, s'ils ont quelque secret, n'en font part à personne; je suis bien*

aise que tout le monde jouisse de la mesmes commodité et felicité que je fais. En un mot, benin liseur, je te fais present d'un preservatif esprouvé en ma propre personne qui, s'il te plaist en user, te pourra garentir tout du long de la journée de fascherie. A l'espreuve tu cognoistras que je dis vray, et recognoistras que je suis honeste homme. Une simple requeste ay je à te faire, qu'à toutes les fois qu'il te plaira prendre ton esbat en nos MATINÉES, *tu te souviennes de celuy qui a prévenu maintesfois les alouettes afin de te cueillir ces fleurs matinieres destinées au present que je t'en fais, lequel tu recevras d'aussi bonne part que je te le presente, avec autant de milliers de mes recommandations à tes graces combien de fois tu te mettras à rire lors que, pour te demateliner, tu te rueras sur mes fraisches* MATINÉES.

VIGILATE ET GAUDETE.





MATINÉES

DU

SEIGNEUR DE CHOLIERES

MATINÉE PREMIERE.

DE L'OR ET DU FER

Lequel des deux nous est le plus dommageable ou proffitable.

ous ne quitterez jamais ceste avarice, Sr Roderic; tousjours vous abbayerez aprés l'or, et, quand en auriez jusques au crever, ne seriez jamais saoul.

— Et vous, mon petit mignon Martial, ne vous lasserez jamais de ruer des coups : vostre fer sera il jamais rebouché? vostre espée se pourra elle

point enroüiller? Tout le monde se plaint de vos excés. Il faut bien (à la verité) que vous faciez paroistre que nous sommes en l'aage ferré.

— Cela est vray (dit Martial), et de tant suis je plus advisé que je me comporte selon le temps. Nous sommes au siecle ferré, et je manie le fer. Vous voulez vous fantastiquer un aage doré? Pauvre homme, vous cerchez midy à unze heures. En un jour, vos tourmentes dorées vous donnent plus de borrisquades, et à ceux qui veulent estre transformez comme Mydas, que ne me fait mon fer. Et, à dire la verité, je recognoistray avec Pindare que l'or est le plus excellent de tous les autres metaux; mais il a tant d'incommoditez avec soy, il dore de tant de malheurs ses esclaves dorez ou pretendans d'estre dorez, qu'à bon droict on peut dire que c'est le fleau, l'instrument et la verge dont Dieu se sert tant pour chastier, punir et combattre l'orgueil, la tyrannie et les grandeurs de ce monde, que pour se venger de ceux qui, pour se dorer, delaissent la pieté et s'oublient eux-mesmes. Merveilles que, vous qui estes homme sage et bien entendu aux affaires, vous vous estes ainsi laissé befler. Je ne veux point donner entrée à ce discours par ce que vous avez peu esprouver et par les maux qui talonnent ceux qui adorent les thresors dorez : faisons une course aux pays

estranges, et vous verrez avec quelle peine on se peut dorer. Dés lors que le capitaine genois Christophle Coulomb, faisant son troisiesme voïage en l'Occident, l'an 1498, eut apporté en Espaigne les premieres nouvelles de la coste par luy descouverte entre la region Parienne et le gouffre d'Uraba, et de la foison d'or qui estoit en ces pays-là, déslors, comme si la trompette celeste eust sonné pour faire assembler ceux sur qui devoit reluire la Justice divine, les avares Espaignols, comme s'ils eussent esté mordus d'une beste enragée, se despouillerent tout à fait de l'équité, repos et contentement dont ils joüissoient. Telle ardeur de jour à autre sur-croissoit, et ne peut estre temperée par les longues et perilleuses allées qu'il falloit entreprendre, ny par l'apprehension des calamitez que souffrent journellement les pelerins de l'Ocean. Ce feu de rapine dorée les vous forcena de telle sorte que ce fut à l'envy à qui premier auroit la corde au col, et seroit licentié de s'aller pendre et precipiter dans les gouffres et horribles ondes de la mer. Entre ceux qui furent les premiers congediez fut un qui portoit le mesme nom de Roderic que vous avez (le voudriez vous ensuivre pour vous dorer comme luy? Non, je ne le vous conseille; il vous en prendroit mal). Ce Roderic de Bastides et Jean

de la Cose estoient tous deux bien entendus en l'art de naviguer, et de tant plus alegrement entreprindrent de raser les flots et vagues de la mer pour pouvoir donner atteinte à ceste coste, ou plustost escumer l'or d'icelle, pendant que d'autre part le bon vieillard Coulomb cerchoit dans le grand gouffre occidental un destroit à passer de la mer du Nord au Sud. Vos Espaignols s'adressent aux Caribes de Caribana, qui sont ceux qu'on appelle les Cannibales, et ont le bruit d'estre les plus meschans et redoutez de toute ceste orée. Tant hommes que femmes sont adroits, hardis et belliqueux ce qui se peut; comme aussi leur exercice ordinaire est de se jetter de toutes parts sur leurs voisins sans occasion de guerre, sinon seulement pour s'en repaistre. Les Espaignols, qui s'estimoient plus braves guerriers, pensoient que ce ne seroit que pour un desjeuné, mais ils conterent deux fois, parce qu'ils avoient conté sans leur hoste; et si encores se trouverent bien esloignez de leur conte, car ils cuidoient briser les cornes caribesques, et arracher de leur garde la toison d'or; toutesfois, quoy qu'ils fussent nuds, si repousserent ils gaillardement par diverses fois ces affamez escumeurs, en firent une si belle boucherie que les cuisines cannibalesques estoient tout le long de l'année espaignolées. Ils

les vous faisoient rostir, les couchoient en carbonnades; bref, comme vos Espaignols estoient frians d'or, et les cannibales de chair humaine, les cannibales jouerent si bien des mains que les Espaignols leur servirent de friandise. Quant aux Espaignols, par fois ils en ont bien eu leur revanche, car dés qu'ils pouvoient avoir barre sur eux, il est impossible de s'imaginer d'avantage de tourmens ny plus barbarement executez que ceux dont ils festoyoient ces pauvres cannibales. Car, se servans de toutes voyes dont un homme infidele et desloyal se dispense d'user alencontre d'un ennemy mortel, ils surprenoient par tout où ils pouvoient de ces pauvres cannibales, et les enlevoient à grandes troupes pour en faire traffic et marchandise; ils laissoient la pluspart mourir de faim. Dans Terre ferme, il y en eut plusieurs qui furent rostis, fricassez, flambez, grillez, mis en piéces et devorez par les chiens. Le discours des tyrannies de l'Espaignol aux Indes dressé par l'evesque de Las Casas fait estat de vingt millions de pauvres creatures raisonnables qui y ont passé par la mort: et si ce sont les cruautez les plus legeres qui y ayent esté commises, qui me font toutesfois herisser les cheveux en la teste. Que si les furies communes des uns et des autres les ont par ensemble rendus tres-miserables, asseurez

vous que les Espaignols en ont bien eu à souffrir d'autres. La colere de la mer, ses rochers et sablons couvers non encore cogneus ny observez, leur causerent maints naufrages; d'autre part, la famine les affligea de telle sorte que leurs chevaux et tout leur equipage, dont il y avoit moyen retirer quelque peu de substance et nourriture pour vivre, leur estans deffaillis, ils se prindrent à manger leurs chiens; quoy qu'ils fussent farcineux et tous couverts de galles, ce leur estoient des mirabolans. Aprés qu'ils eurent devoré et englouty tous ces chiens avec leurs entrailles, prindrent le naturel des chiens, s'acharnerent sur leurs compaignons les plus foibles et alangouris, voire qui tendoient aux derniers abbays de la mort; les corps morts avoient beau sentir mauvais, ils n'en avoient pas à moitié leur saoul. Voila quel malheur l'or de ces terres a donné aux cannibales, que d'avoir esté reduits en perpetuelle servitude, chassez de leurs possessions, et grande partie d'iceux miserablement exterminez; et aux premiers avant-coureurs espaignols d'estre sortis de leur pays pour aller là s'entremanger, servir de viande et repeuë à ces sauvages, et laisser une si detestable memoire à leur posterité par leur malversation, avarice, cruauté, barbarie et desloyauté, que le nom chrestien est de present odieux à tous

les peuples de ce nouveau monde. Ne pensez pas que je soye si fort acharné contre vostre or que de gayeté de cœur je le vous delave de la façon que j'ay fait; escoutez, je vous prie, le docte du Bartas au cinquiesme de sa *Semaine:* là, il parle bien à vos barrettes, disant:

O griffon, puisses tu si vaillamment combattre
Pour ce mortel venin que nostre ame idolatre,
Puisse avecques toy les dardoises fourmis
Si bien veiller pour l'or en leur garde commis,
Qu'on perde desormais toute esperance d'estre
Maistre de ce metal qui maistrise son maistre :
Execrable poison pour qui nous penetrons
L'antre obscur de Pluton, pour qui nous eventrons
Nostre mere nourrice, et, vivans dans les mines,
Des clapiers mal-cindrez attendons les ruines;
Et, non contens des biens qu'elle produit dehors,
D'un sacrilege fer deschirons tout son corps;
Pour qui nous recerchons, outre la Taprobane,
A travers mille mers, une autre Tramontane;
Et, despitans la rage et des vents et des eaux,
Decouvrons chaque jour des mondes tous nouveaux;
Pour qui, las! si souvent le frere vend son frere,
Le pere vend son fils, et le fils vend son pere,
L'amy vend son amy, l'espouse vend l'espoux,
Et l'epoux vend l'epouse. Hé! que ne vendrions nous
Pour fournir aux souhais d'une avarice extreme,
Puis que pour un peu d'or nous nous vendons nous mesme?

Je sçay bien qu'aussi tost vous vous moquerez

des fourmis, lesquelles Pline, au unziesme livre de son *Histoire naturelle*, ch. 31, veut nourrir en la contrée des Dardes. L'enormité de la forme qu'il leur donne le rend sujet à caution; toutesfois, pour leur naturel, qui auroit pris un pinceau pour contretirer vos dorez Dardois seroit impossible de les representer plus naifvement. Ces fourmis (dit il) estalent l'or, et, lors que l'ardeur de l'esté les contraint se retirer en leurs tasnieres, les Indiens ont le loisir de venir gripper tout l'or qu'elles ont amassé l'hyver. Toutesfois il y a du danger; car, si elles les esventent, elles se jettent sur eux de telle furie qu'elles les mettent en piéces, et n'y a chameaux qui les sauvent, pour vistes qu'ils soient : car à tire d'ailes elles suivent la piste des larrons, tant sont enragées et diligentes à recouvrer leur or.

— Vous m'en baillez de belles (dit le S[r] Roderic) avec vos Espaignols! A vous oüir compter, pour qui pensez vous qu'on me prendroit? Pour un Espaignol? Je suis François, et ne voudrois estre Espaignol ni Espaignolisé, quoy que je soye filleul d'un Espaignol qui veritablement portoit le nom de Roderic; mais il ne traversa onques le gouffre cannibalesque. Toutesfois laissons ceste qualité espaignole; je recognois que l'or est d'une tres-hazardeuse et non moins dangereuse con-

queste : de tant est il plus à priser que ce qui est difficile et penible est fort en estime. Si on acqueroit reputation dans le lict ou aux cendres d'un foüyer, vous autres, messieurs les guerriers, hazarderiez vous vos vies au choc d'une rencontre, à une saillie, à un assaut, ou à une bresche? Les nourrissons des Muses se peineroient ils jour et nuict pour confire leur cerveau au syrop des disciplines, si, à dormir la grasse matinée, à frip-ponner et prendre du bon temps, la science pouvoit croistre en dormant, ou, en façon de champignon ou potiron, à la rosée d'une nuict?

— Non (repliqua le Sr Martial), vous ne prenez pas où je veux toucher, encores qu'il ne soit pas que vous ne le voyez ou ne le sentiez. Je mets derriere le chevet du lict l'excellence, la dignité et estime de l'or; mais je veux dire que, tout tel qu'il est, quand il seroit cinq cens fois plus beau fils qu'il n'est, qu'il nous est tres-dommageable, tout de mesmès que ceux qui se plaignent de la beauté d'Helene ne se formalisent pas des beaux traits et riches lineamens de son visage, qui avoient la perfection tout ce qui se pouvoit, mais ils se faschent des ennuis que les Grecs et Troyens ont souffert pour l'amour d'une si belle beauté.

— Vous m'accordez donc (dit le Sr Roderic) que l'or, pour l'excellence, devance de beaucoup

le fer; voila de ce costé mon procés gaigné. Il faut veoir si vos forgerons ferrailliers ont eu meilleur marché de vostre ferraillerie. Les premiers inventeurs des mines de fer, et qui premier ont foüillé le ventre de la terre pour la deferrer, ne sont ce pas les Chalybes, les Cyclopes et ceux que les Candiens appellent *Dactyli Idei?* ou (selon Pausanias en ses *Laconiques*) Theodore Samien, lequel le premier apprit à faire la fonte du fer et le marquer; mais, je vous prie, tretous tant de ferrailliers que voila, quelles gens ont ils esté? quelle humanité, quelle douceur et mansuetude avez vous peu remarquer en eux? Les Cyclopes estoient violens et impetueux, gens insolens et outrageux; les Chalybes audacieux, hargneux au possible; et les Idéens pires que les autres, tenans du sauvagin et de la caverne ferrée, si tres-malpiteux que le fer estoit plus mol, et se fut plustost flechy que leur cœur ne se fut plié à l'humanité; au lieu que les Histoires anciennes ne preschent que la loüange du Phenicien Cadmus, lequel trouva premierement les mines d'or et la maniere de l'affiner et fondre auprés du mont Pangeus, quoy qu'aucuns attribuent ceste invention à Thoas et à Eaclis de Panchaie; et d'autres la rapportent à Sol, fils d'Oceanus, qui, selon Aulegelle, inventa premierement la medecine et la maniere de

tirer le miel. C'est ce Cadmus qui premier apporta de Phenice en Grece seize lettres, et fut le premier inventeur des pierrieres et carrieres à Athenes, ou, selon Theophraste, en Phenice : voire inventa l'histoire, et nous apprit à coucher en prose. Icy je ne parleray point des plaintes qui sont faites par les anciens alencontre de vos anciens forgerons. Seigneur Martial; prenez moy les vostres d'aujourd'hui, contemplez les moy en leur care, vous les trouverez si tres-hideux qu'à les voir vous les prendriez plustot pour diables que pour creatures humaines. Vous parlez des excés des Espaignols, mais ces foüilleurs et forgerons ferrez ruinent un pays où ils se parquent : c'est le dégast des forests, et Dieu sçait les gentils tours qui s'y joüent, les passages invisibles qui s'y font. Les Espaignols ont esté inhumains envers les cannibales; c'estoient sauvages, et qui meritoient estre maniez rudement; mais de jetter les Chrestiens en la fournaise tous vifs, cela qu'est ce? Comment appellerez vous cela d'estre cruels alencontre de ceux qui onques ne vous firent tort?

— Ceux qui sont ainsi inhumains et insolens (dit le seigneur Martial), remettez les entre les mains de la justice, ils seront bien diables s'ils en eschappent; voire, mais comment faites vous les forges si execrables? A vous ouyr discourir, on

penseroit aussi tost que ce sont des tasnieres de brigands et voleurs : je cognois un prelat qui en tient à sa main, en fait bien et beau son proffit; et si j'en sçay un autre bien riche auquel n'a tenu qu'il n'en ait levé en ses terres, je dy de son abbaye. Estimeriez vous qu'un religieux voulust soustenir le menton à des garnemens qui auroient despouillé l'humanité? »

Comme je vis le sieur Martial, qui commençoit à affuster son babil, et tenoit mine de vouloir bienrevirer le seigneur Roderic, je me jettis à la traverse. « Quoy! (dy je), Messieurs, vous me pardonnerez, s'il vous plaist, si je vous interromps la suite de vos discours; vous vous y enfoncez trop avant, et paradventure donneriez attache à tel qui n'a pas envie d'estre nommé, j'entens bien de qui on a parlé, et si je sçay plus que je ne veux dire, mais il vaut mieux se taire quelquefois que sans necessité, sans force, et sans en estre enquis, dire la verité de ce qu'on ne demande pas. Vous estes entrez en une fort belle dispute, la résolution de laquelle vous sera fort à honneur et proffitable au public; vous vous arrestez aux ouvriers, et laissez la chose : parce qu'un pandart vous auroit desrobé vostre bourse, si en pouviez avoir asseurées nouvelles pour la recouvrez, feriez vous difficulté de la prendre? Quand

les forgerons et autres ouvriers ferrez seroient pires cinq cens mille fois qu'ils ne sont, quand les peines et fatigues de ceux qui harpient à griffonner l'or seroient plus grandes que ne les avez fait, seigneur Martial, cela ne justifie aucunement du proffit ou du dommage de l'or ou du fer, ains des tourmens et malversations des artisans metalliques; par ainsi, si avez moyens (comme je sçay qu'ils ne vous manquent d'une part et d'autre) pour donner une bonne trampe, mettez les en avant, qu'on voye avec quelle rondeur vous marchez en vos affaires.

— C'est bien dit (va dire le seigneur Martial), vous estes cause d'un grand bien, car j'estois bien en deliberation de pelauder le seigneur Roderic de mesparler de nos forges et forgerons, j'y ay interest; toutesfois je me rangeray à vostre advis, et puis que trouvez bon que nous donnions sur le proffit et dommage de l'or et du fer, je m'en vay vous deduire le plus succinctement les grandes commoditez que nous apporte le fer, ainsi que Pline les a fort bien remarquées au trentequatriesme livre de son *Histoire naturelle,* chapitre quatorziesme. En premier lieu, on en laboure la terre, on en fait les plantes et vergers, et finalement on en rajeunit tous les ans la vigne, la deschargeant du meschant bois qui la feroit mourir.

On fait pareillement les bastimens avec le fer, car on en taille les pierres, et s'en sert on quasi à toutes les operations de ceste vie. Prenez moy tous les estats du monde, il n'y en a pas un qui se puisse passer de fer. Pour le mesnage, on ne coupe pas le pain avec du bois ou avec de l'or, ce ne sont que les cousteaux qui sont de fer ou d'acier. Le barbier ne fera point ses incisions, sa phlebotomie, la barbe avec des lingots d'or : il a le rasoir, les ciseaux et la lancette, qui, quoy qu'argentées ou dorées par la poignée, ne le sont point pourtant par le tranchant. L'architecte, le masson, le menuisier, le charpentier et autres ouvriers ne font pas faire leurs outils d'or. Le compas, le marteau, la hache, la doloere, le rabot, le ciseau, la tariere, la sie, et autres instrumens ne sont faits d'or, ains de fer ou d'acier. Le laboureur, le vigneron, le bucheron et le faucheur envoient ils au Peru pour avoir des estoffes du soc, de la marre, de la hoüe, de la pioche, de la herse, du coutre, de la faux, de la hache, de la coignée, du vouge? Il n'y a que la forge du mareschal qui leur fournisse les materiaux. Le cheval, le mulet, l'asne, et en certains pays les hommes et les bœufs, ne prennent leur chaussure d'autre que de fer. Allons aux estudes et cabinets des gens lettrez : n'y treuverons nous pas des ganivets ou trenche-

plumes, des mouchettes et autres petis joyaux dont ils ne se peuvent passer, et qui ne sont faits d'or? En un mot, le fer a entrée par tout, et est necessaire à un chascun. Comment escriroit on si la plume n'estoit taillée? Comment pourrions nous manger de viandes si le cousteau ne servoit au bouchier pour esgorger et despecer le bœuf, le mouton, le porceau et le chevreau, et au cuisinier pour l'apprester? Il faudroit se chauffer au pied des arbres, au milieu des champs et forests, ou bien à belles ongles desraciner les arbres, si on n'avoit la sie et la coignée pour abbattre le bois. Il faudroit que, comme les oiseaux, nous allassions manger le grain aux champs, à l'espy, si la fausille n'estoit en la main du moissonneur. Le fer est donc le metal le plus necessaire à nostre vie qu'aucun autre qu'on puisse s'imaginer.

— Vous vous estes bien estendu, seigneur Martial (va dire le seigneur Roderic), sur vostre ferraillerie, et pensez, que je croy, avoir trouvé la feve au gasteau, et si n'avez rien fait, ou pour le moins n'avez gaigné ce que pensiez : car, quoyque je vous passe ce que vous avez dit, si nous voulions, ne nous passerions nous pas bien du fer? Les Perüans, les cannibales, les sauvages et autres peuples qui ont esté descouvers par les François, Espaignols et Portugais ne sçavoient

avant la visite qu'on a fait en leur contrée que c'estoit de fer, et neantmoins avec certaines pierres ils se rasoient les cheveux, au moins ils trouvoient moyen de ne porter poil ny barbe sur aucune partie du corps : ils avoient des caroannes; bref, rien ne leur defailloit pour vivre : ils ne jeusnoient non plus que nous, se chauffoient aussi bien que nous, et s'ils ne sçavoient que c'estoit de rasoir, de ciseaux, de lancette, de compas, de marteau, de hache, de doloere, du rabot, de tariere, de sie, de soc, de marre, de houë, de pioche, de herse, de coutre, de faux, de hache, de coignée ny de vouge; si bien que tout l'avantage que vous avez sur eux pour la ferraillerie est qu'ils n'avoient point de ganivets : aussi n'escrivoient ils pas, et n'avoient papier ou parchemin; mais, s'ils eussent sceu escrire, et sur quoy, ils pouvoient tailler et aiguiser leur plume aussi bien qu'ils faisoient des ouvrages bien plus subtils et difficiles que n'est la taille d'une plume. Sur l'escorce ils pouvoient former des lettres sans plume : quant à moy, j'ay maintesfois escrit et fait des traits et figures sur des coudres et citrouilles avec le bout du doigt, avec un baston et autres petites buchettes de romarin que je prenoye au jardin. Il y a plus, et c'est là où deviez bien prendre garde; si l'eussiez fait, n'eussiez

ainsi enferré la necessité de vostre fer, qu'auparavant que l'usage du fer fut trouvé, nos peres ne laissoient de cultiver la terre et s'entretenir aussi bien que nous faisons, sans toutes ces beatilles d'outils de mareschal.

— Tout beau (dy-je), seigneur Roderic, vous tranchez un peu trop court : car, si ainsi est que nos peres vivoient sans ces outils, et que maintenant l'industrie humaine a tiré des entrailles de la terre le fer pour nous rendre nostre vie aydée et soulagée de plus grandes commoditez, au lieu de priser un si grand bien, vous vous feriez certainement grand tort de tenir à mespris et nonchaloir un tel et si necessaire support de nostre vie.

— Comment me pourrois-je mettre à le cherir et honorer (va dire le seigneur Roderic), attendu que c'est un métal qui est indifferent, n'est necessaire, duquel on se peut passer, et qui nous a chargé de tant de mal-heurs, de tant d'ennuis, de tant de maux, que, s'il fut demouré enfouy, caché et ensevely dans le tombeau de la terre, le monde ne s'en fut que mieux porté. C'est ce metal duquel ont esté forgées les dagues, les espées, les poignards, les espieux, et le reste des outils de la meurtriere Bellone. Le canon ou la bombarde de l'Allemand Berthold n'ont pris source que du fer, le mortier estoit de fer lié de

plusieurs piéces. Au lieu de fer succeda la bronze; mais, helas! quelle difference y a il? Les couleuvrines, serpentines, basilics, sacres, faucons et autres piéces meurtrieres ne tiennent que du fer, la fonte ne l'empesche pas. Vous parlez de ce metal, et voulez qu'on l'ait en recommandation, pourquoi? il nous cause si trestant de maux. Et pource Lychas, à la recerche qui estoit faite par les Lacedemoniens de la sepulture d'Orestes, suivant l'oracle, ayant observé entre autres particularitez de ce tombeau, qui luy fut monstré par le mareschal, le fer battu entre le coup et le contre-coup, interpreta soudain contre le fer, parce qu'il n'a esté trouvé que pour blesser l'homme.

— Pensez vous (dit le seigneur Martial) que je perde la parole? Le fer n'est point tout ce qu'on luy met à sus. Je soustiens que ceux qui l'affilent à l'effusion du sang le pervertissent à l'usage auquel il n'est pas destiné, de mesmes que si celuy qui a le maniement des finances publiques, au lieu de les emploier à la conservation de l'Estat, les prodiguoit et despensoit à la soulde des estrangers perturbateurs et ennemis de la Republique. De fait, les anciennes Histoires nous apprennent que les armes tant offensives que defensives des heroes estoient d'airain ou de cuivre,

et non pas de fer, lequel est en maints passages attribué par les poëtes, sur tout par Homere, aux outils et instrumens mechaniques. Voire ce qui pouvoit avoir occasionné ces heroiques guerriers de s'armer plustost de cuivre ou airain que de fer est que les playes faites par une arme de cuivre ou airain ont je ne sçay quoy de propre et caché en soy (comme Plutarque, à la fin du troisiesme des *Symposiaques*, escrit aprés Aristote) qui peut donner grand soulagement et guerison aux blesseures. Et pource eux, comme ils avoient un cœur magnanime et tresgenereux, ils ne visoient seulement qu'à se porter vaillamment au combat, à vaincre et suppediter l'ennemy pendant qu'il se mettroit en devoir de leur resister, sans puis aprés estre poussez d'une plus cruelle que vaillante animosité de cercher les moyens extraordinaires pour le faire mourir autrement que de bonne lucte. Il y a plus, qu'és capitulations de la paix qui fut conclue entre les Romains et Porsenna, roy de Toscane, aprés le dechassement des Rois de Rome, fut dit nommément que les uns ny les autres ne se serviroient autrement du fer qu'au labeur de la terre. Les anciens Egyptiens pour marque de la sagesse prenoient le fer, parce qu'on en fait les serreures, qui tiennent en seureté et secret ce qu'on veut serrer. Je

conclus donc que le fer est contre-naturé lors qu'on l'aiguise, qu'on le rue, qu'on l'eslance, ou qu'on le descharge pour frapper, pour blesser et pour meurtrir; et au reste que le fer nous rapporte plusieurs belles et singulieres commoditez : car il y en a qui ont opinion (dit Pline) que, faisant un cerne avec la pointe d'un cousteau alentour d'un jeune enfant ou bien d'une grande personne, et faisant trois tours alentour d'iceux avec ce mesmes cousteau, cela contregardera la personne de sorceleries, charmes et poisons. On dit aussi que, mettant sur le seuil de l'huis de la maison ou de la chambre de quelcun un clou arraché du sepulchre, il fait perdre les visions, fantosmes, qui espeurent les gens de nuict. On fait les cauteres de fer chaud, qui sont fort propres et beaucoup plus asseurez que les potentiels. On se sert de fer chaud à ferrer l'eau pour plusieurs accidens, et principalement pour les caquesangues et flus de ventre. Mettant un morceau de fer dans une trape où y aura du brasier et des charbons dans un lieu enfermé, le feu n'entestera point, ce qu'il fait lors qu'il n'y a point de fer. Quant à la roüille de fer, elle sert en medecine à sonder, à dessecher et à restreindre : enduite, elle rempele les places desnuées de cheveux par la pelade; incorporée en cire et en huile de meurthe, elle est

fort propre à l'aspreté des paupieres, aux rougeoles et pustules qui viennent par tout le corps; appliquée avec vinaigre en de petis drapeaux, elle sert au feu S. Anthoine, à la gratelle et aux apostumes et excroissances qui viennent és racines des ongles; mise avec de la laine és basses marches des femmes, elle reprime leurs decoulemens immoderez; demeslée en vin, et incorporée en myrrhe, elle est souveraine aux playes fresches, et sert au mal S. Fiacre et aux fentes et crevasses du fondement, appliquée avec vinaigre; enduite sur les gouttes, elle les guérit et en oste la douleur. Quant aux pailles et battures qui tombent de la forge des trenchans des glaives, elles ont mesme proprieté que la roüillure du fer, horsmis qu'elles ont une acrimonie plus grande; aussi s'en sert on és vehementes fluxions des yeux. Elles sont fort propres à estancher le sang, et signamment quand c'est d'une playe faite d'un coup de glaive. On en use pareillement à reprimer les defluxions feminines, et les applique on aux oppilations et autres accidens de la ratte. Elles servent aussi à reprimer le sang des mourves et hemorroides, et sont propres à arrester le chancre des ulceres corrosifs. Pulverisées bien menu sur les paupieres, elles y sont fort propres. Quant à la lime du fer, on sçait qu'elle est de singuliere requeste de la

part des teinturiers, qui n'en ont pas à moitié, et en font amas, non sans grans frais. Je n'aurois jamais fait si je voulois deschiffrer par le menu et estaller toutes les singularitez cyclopiques de la forge de Vulcan; je tiens tant de vous, seigneur Roderic, que je vous ay gaigné et qu'estes des miens : voire que ne ferez du restif à recognoistre avec moy que le fer est celuy qui fournit les outils au laboureur, au vigneron, au barbier, à l'architecte, voire à l'homme d'estude; que c'est luy qui met cousteaux sur table; que c'est luy qui chausse plusieurs animaux; que tyranniquement et abusivement on rebousche son tranchant à la guerre, et finalement qu'il est le medecin de la plus part de nos maladies.

— Vous comptez sans vostre hoste (respond le seigneur Roderic), et pourtant vous compteriez deux fois si je vouloie; mais, comme je sçay que si j'avoie envie de deferrer un peu vos fers, j'enferreroie tout le reste de nostre entre-veuë en une ferraillerie du tout enferrée, je suis à moitié content de laisser enroüiller vostre fer pour mettre en parade mon or, et dorer ceste conference des dorées commodités que l'or nous apporte.

— Je suis fasché (dit le seigneur Martial) que les seigneurs Dorat et Ferrier ne sont de la partie,

je crois qu'ils s'estoqueroient de fort belles raisons. Le bon homme Dorat auroit plus de paroles que de dorure : de fait, je sçay qu'il a en son estude plus de fer que d'or, et en sa maison plus de jeune bois que d'escus. Cela me fait croire que l'or n'est point ce que vous pensés : car, puis qu'il est doré de nom, il se le feroit estre d'effet; il a assés bonne cognoissance en Cour. *At nomine Auratus, re obœratus.* Je presage qu'il sera quelque jour un grand heros; il a de l'airain pour se forger de belles et heroiques armes.

— Laissez là (dit le seigneur Roderic) ce Pyndare françois : il est de nostron pays de Limozza, et qui a plus merité qu'il n'a, mais il a assez et est prou riche; s'il ne l'est, il a moyen d'avoir du contant. Permettez moy que j'entre és dorées loüanges de l'or : la commodité duquel je tiens à grand cas, parce qu'il nourrit, parce qu'il embellit, parce qu'il resjoüit, parce qu'il aide, et parce qu'il ne nuit. Qu'il soit nutritif, les medecins le recognoissent, quand ils en baillent aux malades en leurs medecines, sur tout à ceux qui sont amaigris et deffaits par phtisie, ou pour avoir trop secoüé le pochet. Cela (direz vous) est bien cher; toutesfois couste, mais qu'il vaille. S'il ne resjoüissoit et reconfortoit, on ne porteroit pas

coustumierement les bagues et anneaux d'or au petit doigt, auquel nous avons une veine qui va droit fraper au cœur; pour le renforcer de joye, on y porte l'or. Qu'il embellisse, cela n'est que par trop clair : pource les carquans, les chaines, les anneaux et toutes autres beatilles ont pris cours pour embellir tant les hommes que les femmes. Il nous aide aussi grandement, car il nous delivre de pauvreté, et nous fait tenir riches; mais, parce que vous pourriez dire que ce n'est l'or, ains l'estime qu'on fait de l'or, je veux icy vous representer les proprietez et vertus de ce metal selon que Pline les a touchées au trentetroisiéme livre de son *Histoire naturelle,* chapitre quatriéme. En premier lieu, il est fort bon aux blessez et aux enfans, le leur faisant porter, car cela les garde de toutes sorceleries et autres meschancetez qu'on pourroit apporter en la maison où ils seroient. Les cendres de l'or calciné servent à oster les dartes et feus volages du visage, les y appliquant avec d'eau; lavées en eau de farine et bien preparées, elles servent à toutes fistules et hemorroides; adjoustant de lytarge à l'or moulu, il est singulier aux ulceres puans et pourris; cuit en miel avec gravier de Gith et enduit sur le nombril, il lasche legerement le ventre, voire est souverain à guerir les verrues. Ainsi l'or a cest avan-

tage sur vostre fer qu'il est nutritif, et le fer ne l'est pas, si vous ne nous vouliez faire des estomachs d'austruches; qu'il resjouit le cœur, ce qui n'est communiqué à vostre fer; qu'il nous aide, et si ne nuit comme fait vostre gentil fer : ce n'est pas d'or qu'on fait les espées, les dagues et autres outils destinez au sang. Prenez de quelle façon que vous voudrez l'or, vous le treuverez en tout et par tout proffitable et plus à priser que le fer. S'il est en lingot ou en masse, voila des statues superbes qui rendront un personnage admirable, ou ce qu'elles representeront. Le voulez vous remploier en la medecine, ce n'est rien de ce que j'ay ramenteu : il a bien d'autres vertus; car, si quelcun est maleficié de ses utils priapesques, appliquant le remede doré, le voila en peu de temps remis au dessus; la lepre est chassée par l'or; pour raffermir les dents qui croulent, ou qui sont pourries et descharnées, il n'y a que l'or; pour radouber les pustules de la bouche, vous avez l'or qui y est trespropre; si l'haleine est forte et corrompue par une infection interieure, l'or peut corriger une telle imperfection; si vous jettez de l'or tout rouge, bruslant et enflammé dedans du vin, ceste liqueur dorée est trés-singuliere à renforcer et nous remettre en nostre naturelle habitude; le mercure de l'or a grande

vertu contre la paralysie si vous le meslez avec de l'eau de vie et de lavande.

— Vous soufflez fort, seigneur Roderic (va dire le seigneur Martial) ; que n'avez vous mangé des navets pour vous remplir de vents? Hé! que vous avez bien envie d'en faire acroire à ces gens delà l'eau : c'est dommage que vous n'estes bon alchimiste. O que vous vous entendez bien à l'infusion du soleil! Gardez vous du mercure, puisque mercure y a. Tous vos beaux secrets sont sujets à caution : et d'ailleurs, quand auriez pleige, bon homme, je voudrois bien que vous me dissiez si, pource que vous avez allegué de vostre or, vous pourrez me faire acroire que l'or est quelque chose plus que le fer. De moy, je n'y recognois chose aucune : l'or sert à des cures, aussi fait le fer; vous avez beau prescher pour l'or, si je n'avoie peur qu'on me donnast sur les doigts, je vous monstreroie que le plomb est bien de plus grand revenu, proffit et emolument que l'or, qu'il fait de bien autres miracles, qu'il fait voleter l'or à Rome : on diroit que je suis ce que je ne suis.

— Mais que direz vous (dit le seigneur Roderic) à ce qu'il nourrit? L'experience vous apprend que les malades s'en treuvent fort bien, que leurs forces s'augmentent, et finalement qu'il y a une

solidité naturelle en l'or qui avive et raffermit nos membres et nos esprits.

— S'il y a plus de persuasion que d'effect (respond le seigneur Martial), ce sera bien autre chose. Or qu'ainsi soit, je me le fais croire, parce qu'és coulis et consumez qu'on baille aux malades l'or ne se diminue point, quel goust ou quelle saveur pourroit recevoir le malade, puis qu'il ne se deperit aucune chose de la substance de l'or? Encores, si la nourriture et refection que voulez estre receuë par le malade de ce metal estoit telle que celle qu'eut le rotisseur à la fumée de son aloyau, on diroit que, sous l'authorité de M. François de Villon, cest article vous seroit à moytié accordé; mais de nous vouloir realiser une nourriture d'un metal sans saveur et du tout mal disposé à nourrir, c'est nous vouloir faire mordre aux pierres, au plomb ou au cuivre comme au pain et à la viande. La nourriture se fait (dient les naturalistes) par le changement de la viande que nous prenons en nostre substance corporelle, si bien qu'elle s'allonge en nerfs, s'endurcit en os, s'estend en veine, s'amollit et paistrit en chair, et se convertit en moelle, en muscle et en peau par une vraye, naturelle et essentielle transsubstantiation tant de la forme que de la matiere; et neantmoins vous voulez que ces vertus et pro-

prietez de la nourriture se facent au corps du malade sans que l'or deperisse, qui est que vous voulez que la substance de l'or soit convertie és parties et membres du corps sans que toutesfois il se perde aucune chose de l'or. Tirez de l'huile d'un caillou, et je croiray que ce que vous fantasiez de vostre or aura quelque apparence. Si la nourriture n'estoit naturelle, je diroie certainement que vous auriez quelque pretexte de nous dorer ceste venteuse transformation. Je vous excuse que vous n'estes seul qui avez choppé contre ce fantastique aliment : c'est un rocher contre lequel donnent plus de gens qu'il ne seroit à desirer. Et, afin que tout d'un coup je vous rabbatte ceste ridicule nourriture dorée, mettez vous devant les yeux et Mydas et Pythée.

Mydas estoit roy de Phrygie; pour avoir receu en son hostel Silenus, l'un des capitaines de Bacchus, lequel s'estoit fourvoyé du droit chemin lors qu'ils allerent aux Indes, et à iceluy fait tout plein de courtoisies et honnestetez, puis reconduit sain et sauve en l'armée, Bacchus, en faveur de cela, le mit au chois de demander ce qu'il voudroit : il opta que tout ce qu'il toucheroit devint or. Ce qu'ayant par plusieurs fois esprouvé et cogneu estre infaillible et veritable, quand il voulut puis aprés boire et manger, soudain toutes

les viandes qu'il touchoit se convertissoient en or pur. Il commença à se repentir de son avarice, et fut contraint faire une contre-requeste à Bacchus de le remettre en son premier estat. Il luy ordonna là dessus de s'aller baigner dans le fleuve Pactolus en Lydie, là où il ne fut pas plustost entré que l'eau, attirant à soy la proprieté de Mydas, devint toute de couleur d'or. Ah! que si l'or eut esté ainsi nutritif que vous le publiez, Mydas se fut bien engardé de requerir d'estre dedoré! Pythée, roy des Bithyniens, abbayoit tellement aprés l'or qu'il occupoit tous ses sujets à foüir et deterrer les minieres d'or, tant il estoit curieux d'en amasser; si fort pressoit et travailloit son pauvre peuple en ceste besoigne que plusieurs pour le travail immoderé moururent sur le labeur, de mesmes que nous lisons avoir esté advenu aux Perüans par l'inhumaine avarice des Espaignols. Cela occasionna les Bithyniens de venir prier la royne, femme de ce glouton Pythée, de remedier à cest inconvenient, ce qu'elle leur promit. Ayant mis orfevres en besoigne pour faire toutes sortes de viandes de fin or, Pythée voulant souper, la royne fit dresser une table d'or fort magnifique, à la veuë de laquelle Pythée prit un singulier plaisir pour estre l'ouvrage parfait et d'excellent labeur; mais, aprés l'avoir assez long

temps contemplée, il commanda qu'on la couvrit, et qu'on mit des viandes dessus. Alors la royne luy fit presenter telles sortes et especes de viandes qu'il demandoit, faites d'or, du long service desquelles en fin Pythée s'ennuyant, commanda qu'on luy en apportast d'autres pour manger, entrant en colere et se despitant pour la faim : son estomac ne se repaissoit de telle veuë, l'or ne le nourrissoit pas. La royne, voyant la maigre mine que faisoit le roy, luy dit : « Comment, Monseigneur, vous ne donnez loisir de pouvoir recouvrer autre chose que ce que maintenant on vous presente ; toute la solicitude et travail de vostre pauvre peuple gist en l'or, et ainsi vous le voulez. Les champs ne sont plus cultivez, on a perdu la diligence de semer et planter, l'agriculture n'est plus en train : vous employez seulement les Bithyniens à foüiller et cercher l'or, de façon qu'on ne vous peut offrir autre chose. » Si l'or estoit nutritif, comme vous criez, seigneur Roderic, Mydas n'avoit il pas dequoy se saouler, prenant de l'eau qui soudain se convertissoit en or. Pythée en avoit tant qu'il en vouloit, et neantmoins tous deux crioient de male rage à la faim. Mais que me chantez vous de vos anneaux ? Si Dieu ne vous aide, vous les feerez. Je vous recommande à Pline, lequel vous

accommode de toutes façons : vous les portez d'or, et il faudroit qu'ils fussent de fer. A Promethée on baille un anneau de fer; les Romains ne les portoient que de fer pour monstrer qu'ils estoient vrais soldats et bien duits au mestier de la guerre; mesmes ceux à qui on faisoit entrée triomphante à Rome ne portoient qu'un anneau de fer. Caius Marius entra en tel equippage; son lieutenant Manilius et Calphurnius n'estoient que ferrez par les doigts.

— Ha! je ne quitteray point si tost l'anneau (va dire le seigneur Roderic); vous oubliez à dire que, pour honorer ceux qui avoient bien joüé des cousteaux, les plus hardis enferreurs, les plus braves et courageux soldats, on leur donnoit l'anneau d'or, qui leur servoit comme de triomphe et tesmoignage de leur vertu. De ce fait foy, quoy que vostre bon homme de Pline ait voulu discourir avec ses argumens de neige, que nous lisons en *Genese* que Joseph, ayant declaré le songe à Pharaon, roy d'Egypte, fut estably sur-intendant du royaume, et que, pour l'en ensaisiner, le roy lui bailla l'anneau qu'il portoit en son doigt. Voire que vostre Pline, lequel vous faites si mauvais garson, et contraire à nos anneaux d'or, nous apprend au trentetroisieme livre de son *Histoire naturelle,* chapitre second, que, par le

reiglement qui fut fait, l'an sept cens soixante quinze aprés la fondation de Rome, estoit expressement porté que ceux seulement porteroient anneaux d'or qui seroient de franche condition, et qui auroient quatre cens sesterces vaillant, tant eux que leurs peres, que leurs ayeuls paternels, et qui auroient droit de pouvoir estre assis és jeux publics au quatorziesme degré : de sorte que la coustume des Romains estoit de donner des anneaux d'or par maniere de prerogative aux ambassadeurs, lesquels ils envoyoient vers quelque roy ou nation estrange. Et d'ailleurs les anneaux estoient si privilegiez que de donner licence à quelcun de porter un anneau d'or estoit l'ennoblir et passer gentilhomme : car (comme dit Pline, Dion et plusieurs autres ont laissé par escrit) on cognoissoit les chevaliers romains et ceux des ordonnances parmy le commun peuple aux anneaux qu'ils portoient au doigt, tout ainsi que les senateurs estoient cogneus à leurs longues robes de pourpre, brodées de larges testes de cloux.

Je ne poursuivray point plus outre les avantages dorez par lesquels les anciens honoroient la proüesse des soldats qui s'estoient bien portez en la guerre; je quitteray les chaines, les bracelets et les couronnes d'or : vous avez Pline, qui, au lieu sus allegué, s'acquitte fort bien de cette charge;

il parle bien à vos reverences, se formalise de ce que l'or est ainsi prophané, et n'est pas jusques à des nacquets qu'ils ne s'en parent, de mesmes que les dames romaines s'en equippoient, s'en sont dés longtemps chargez, et aujourd'huy n'en retiennent que trop la coustume. Quant à la monnoye, il vous apprendra que c'est un des grans malheurs de ce monde, et que, mis en ouvrage, il nous pousse à dix mil excés, abus et sursaillies; finalement qu'en masse, ou fondu, il nous est encores dommageable, quand mesmes il ne feroit que resveiller l'avarice. L'indiscretion et impieté de Septimuleius, grand amy de Caius Gracchus, l'aveugla de telle sorte qu'il le tua pour, livrant sa teste à Opimius, gaigner autant d'or qu'elle pesoit : et encores jetta il du plomb au dedans de la bouche pour la rendre plus pesante sans avoir esgard à la lascheté qu'il commettoit envers sa patrie. Et pource Spartacus ordonna par exprés qu'en son camp il n'y eut ny or ny argent, mais de fer tant que terre.

— A tout ce que Pline pourroit avoir allegué contre l'or (dit le seigneur Roderic) la response est fort aisée, qu'il ne reprend point l'usage de l'or, ains le mes-us. Si l'or est si mauvais que vous le chantez, estimez vous que l'usage d'iceluy eut esté permis és republiques bien policées? Aux

sacrifices de l'ancienne loy eut on fait des vaisseaux d'or? Salomon eut il employé si trés-tant de finances pour faire une chose desagreable à l'Eternel? L'auroit on monnoyé? Vous autres mesmes, Messieurs les ferrez, ne vous sentez honorez si l'or ne marche devant vous : je m'en rapporte aux couronnes, anneaux et bracelets d'or qu'avez receu; aprés qu'en estes agoüez, vous seriez bien contans que les autres ne s'en servissent. On diroit, à vostre compte, que l'or ne merite pas d'estre recueilly, et toutesfois vostre Pline mesmes l'a en si grande estime.

— Non, seigneur Roderic, mais il parle (va dire le seigneur Martial) de l'estime qu'on en fait, sur quoy elle doit estre fondée. La couleur, c'est peu de chose et de moindre attraict que n'est l'argentine : de fait, l'argent a un lustre plus beau, plus clair, et plus approchant du jour que n'a l'or, quoy qu'aucuns ayent voulu faire sa couleur plus riche pour se rapporter le plus aux astres, dont Pline se moque.

— Mais ce seroit à tort (dit le seigneur Roderic), car les rayons du soleil jaunissent de mesmes que l'or : et pource le docte du Bartas entre ses epithetes luy donne cestuy de chevelu d'or. Or que le soleil tienne le premier rang entre le reste des astres, cela est plus manifeste que le

jour. Pline auroit donc tort de vouloir blaffir la dorure de nostre or solaire, puis que l'œil d'un chascun de nous est juge et tesmoin trés-asseuré du contraire. Mais je ne treuve point qu'il parle du soleil, et pource je conclus que l'un des principaux moyens sur lequel on doit sur-bastir et appuyer l'excellence dorée est l'affinité qu'il y a entre ce metal et le roy des flambeaux celestes. Et si passeray bien plus outre : car je soustiens qu'il tient en son espece tel rang que fait le soleil au general de l'univers. On accomparage le soleil avec le cœur humain, parce que, tout ainsi que le soleil anime de ses rais le corps de tout le monde, luy departit la clarté, la force et l'ornement, de mesmes le cœur du microcosme inspire sa chaleur à tout membre vivant, l'anime et le resjouit. L'or ne communique il pas avec ce cœur-soleil pour les mesmes qualitez? C'est luy qui est la fontaine de vie, non seulement aux autres metaux, mais qui la nous maintient à nous mesmes. A la dorée sortie du soleil,

La neige, le brouillas, l'oisiveté, la nuit,
Le fantosme, la peur, et le somne s'enfuit.

L'or vient il à brillonner, il n'y a pluye, gresle, frimas, orage ny tempeste qui subsiste : les postillons dorez passent par dessus et au travers, la

teste baissée, tousjours promps, diligens, hardis et courageux sans que la fetardise, la pusillanimité des casanniers puisse loger en leur ame. Ils ont les rais du soleil qui esclatent au travers des tenebres de la nuict : asseurez, fendent la presse et combattent contre l'horreur de l'affre mesmes, ne peuvent jamais estre saisis d'une timidité, sont autant ou plus esveillez que le dragon de Minerve.

— *Cui bono* (va dire le seigneur Martial), à quel propos? C'est une avarice qui leur possede si estroitement l'ame qu'il n'y a danger aucun qui puisse leur dedorer la poictrine. Les mines ont beau estre meurtrieres de ceux qui sont trop curieux de foüiller dans le ventre de la terre ses entrailles dorées; que la terre s'affaisse tant qu'elle voudra, qu'elle engouffre, atterre, accravante et ensevelisse les pauvres pionniers; qu'il y ait tant de malignitez aërées qu'on pourra imaginer; que le pays soit difficile à gaigner; que la mer soit tout ce qui se pourra furieuse; que les voleurs et brigands destroussent et esgorgent tant qu'il leur sera possible; bref quand tous les diables devroient saisir ces ames des-esmées de faim, si faut il qu'ils busquent fortune, qu'ils dorent leur cœur miserable et avaricieux : l'œil jamais ne leur ferme; ils sont sans cesse en guette et aux espies;

ils traverseront les destroits, ils s'assujettiront à un million d'encombriers pour se farcir la panse, ou plustost pour remplir leurs bourses d'escus; il n'y a rien ny trop froid ny trop chaud pour eux : quand ils ont entassé beaucoup d'or, la mer les engloutit, le brigand les vous descharge et de biens et de soucy. Ce que j'y voy de pis est qu'ils ne se peuvent jamais saouler, et ne s'en est trouvé qu'un ou deux qui en ayent eu à regorge, à sçavoir ce folastre de Mydas et le capitaine Aquilius, auquel le roy Mithridates fit boire plus d'or fondu qu'il n'en eut sceu desirer, encores que son cœur anhele aprés sans pouvoir en estre rassasié.

— C'est assez disputé (dy-je alors), je vous coupe icy queuë si vous enfoncez d'avantage ceste matiere. Ne me resveillez point Mydas; vous n'y auriez pas honneur, et si estendriez bien le parchemin. Je vay vous ranger d'accord : les argumens ferrez, seigneur Martial, sont forts au possible, et qui justifient tresbien que le fer nous est grandement proffitable, et vous, seigneur Roderic, monstrez tresbien que le fer a mesmes besoin de l'or. Voulez vous que je vous die? Le fer est tousjours plus rude que n'est l'or, l'or est bien plus precieux et à mon gré que le fer (entre amis que sert il de mentir?). L'or est celuy qui met en

besoigne le ferraillier, lequel sera le pionnier, et le doré sera le thresorier; et ainsi tous deux auront part au bien et au mal de tous les deux metaux. Cecy ne sera, je m'asseure, trouvé estrange par aucun de la compaignie, attendu que nous lisons que ce roy de Phœnice duquel vous avez parlé, seigneur Roderic, quoy qu'il ait esté inventeur de l'or, ce neantmoins il mit au monde les gens armez. Qu'ainsi ne soit, le roy Agenor, son pere, trouvant sa fille Europe à dire, de laquelle Jupiter s'estant enamouré l'avoit ravye et transportée en Candie, commanda à son fils Cadmus de l'aller cercher, et ne retourner devers luy qu'il n'en eut certaines nouvelles. Tellement que ce jeune prince, aprés plusieurs longs travaux et ennuis, aprés avoir bien tournoié çà et là sans rien advancer de sa queste, s'arresta finalement en la contrée de la Beoce, là où il mit à mort un grand serpent qui desoloit le pays, et en sema les dens, à guise de grains, dans la terre, dont tout soudain vint à sortir une moisson de gens armez qui s'entretuerent les uns les autres sur le champ, si bien qu'il n'en resta que cinq, lesquels repeuplerent le territoire avec luy. Pausanias, en ses *Bœotiques,* fait mention de ce compte, lequel il tient fabuleux; de moy, je ne le croy pas, mais j'ay opinion que, sous ceste feintise, on a voulu

nous apprendre que l'or et le fer estoient grans cousins, je dis quant à l'usage, sans vouloir confondre leur vertu et proprietez metalliques. D'ailleurs, je sçay bien que, si les affaires estoient reiglées au poinct que je souhaiteroye, certainement ny l'or ny le fer ne tomberoient en mes-us; ils ne nous seroient qu'à proffit. Si l'avarice estoit morte et la cruauté ensevelie, il n'y auroit que plaisir à la lueur de l'or et à l'usage du fer. Qu'en dites vous, seigneur Roderic?

— Rien (dit-il) puis qu'il ne vous plaist pas nous entretenir d'avantage en ceste passée. Encores avez vous quelque raison, et vous approchez fort du but.

— Je tiens le mesmes (va dire le seigneur Martial), et prens grand plaisir que dorez si gentiment nostre ferrure. »

Le seigneur de la Murette, voyant que la compaignie estoit sur le bransle de laisser les sieges vuides : « Messieurs, je vous supplie, va il dire, que j'aye ce credit de dire un petit mot, ceste matinée, parce que, si le seigneur Roderic aime bien l'or, je suis des siens, et autresfois me suis escrimé assez du mestier du seigneur Martial. Ne croyez pas que l'aage m'ait fait changer de peau; nenny, dea, mais je trouve que la neige de ma teste et barbe grise a abbatu toutes mes plus

fortes chaleurs. D'autres fois, j'ay veu que, si ceste partie eut esté faite comme je la vois dressée, que je me fusse bien tost avancé. A ceste heure, je suis meur, il faut que je donne advis aux autres tout tel que je le voudroie prendre pour moy-mesmes. Or, entre tous ceux que je trouve qui m'ayent le plus contenté sur la decision de ceste question, il n'y en a point qui me vienne tant à gré que le docte du Bartas, lequel, au troisieme jour de sa *Semaine,* me plaist fort en ceste non moins subtile que saincte response qu'il fait à ceux qui se vouloient mettre à mespriser et l'or et le fer pour les grans malheurs et incommoditez que tant l'un que l'autre nous apportent :

Je sçay bien que la terre à l'homme miserable
Semble estre, non plus mere, ains marastre execrable,
D'autant qu'à nostre dam elle porte en son flanc
Et l'or traine-soucy et le fer verse-sang ;
Comme si ces metaux, non l'humaine malice,
Avoient en tant de chefs fait foisonner le vice.
Tout ainsi que l'appast des chatouilleux thresors
Pert de l'homme meschant et l'esprit et le corps,
L'or dore les vertus, et nous donne des aisles
Pour nos cœurs eslever jusqu'aux choses plus belles.
L'homme bien avisé ne se sert seulement
Du fer pour seillonner le champ donne-froment :
Il s'en sert au besoin pour defendre sa ville
Contre la tyrannie estrangere et civile.
Mais jamais le meschant ne manie le fer

Que pour estre instrument des Furies d'enfer,
Pour voler le passant, pour esgorger son frere,
Pour perdre son pays, pour massacrer son pere :
Tout ainsi, prophanant un don vrayment divin,
L'yvrongne sa raison noye dedans le vin. »





MATINÉE II

DES LOIX ET DE LA MEDECINE

A sçavoir si la jurisprudence est à preferer à la medecine.

Vous n'estes pas, Messer Girolamo, à vous repentir de ce qu'avant-hier le propos que nous pourmenions, et sur lequel nous estions prests d'enfoncer, nous fut interrompu par la survenue de ces seigneurs qui dissiperent nostre assemblée : quant à moy, j'ay bien envie de renoüer la dispute; je me sens piqué; s'il y a moyen, faut que j'en aye ma raison.

Scipion. La generalité des propos qui furent tenus auroit elle bien peu vous attoucher à vostre particulier? Si avez envie de remuer les cartes, je vous promets que aussi l'ay-je. Et puis que prenez fantasie d'entrer au duel, j'en suis content : vous sçavez qu'il n'y faut apporter cotte de maille

ou estre couvert; de ma part, je n'y apporteray affection particuliere qui me face contre la raison partiser pour nostre jurisprudence. De mesmes, je vous prie, quoy qu'il ne vous face gueres bon esventer vos boites, vous tenir ouvert, ne nourrir en vostre ame ou un desguisement ou une passion mal-ordonnée. Si me croyez, il sera bon que de nouveau nous reprenions nos premiers erremens, voire que, sans de nouveau former incident, nous facions la partie fresche, à ce qu'il n'y ait biscaye ou demy-quinze qui nous face tomber en mesconte.

Girol. Puis qu'il plaist à vostre Seigneurie, je suis bien content de suivre vostre advis. Je vous suis serviteur. Je recognois que ce qui a esté dit par le pere de l'eloquence latine est tres-veritable, que toutes les sciences s'entretiennent d'un ferme et indissoluble lien; mais je tiens tant de vous que pour cela ne voudrez inferer que toutes elles marchent en un mesmes degré. Quand mesmes les chainons de ceste chaine d'Homere seroient encores en estre, si faudroit il que l'on m'alloüast qu'il y a disjunction entre les sciences. Pour justification de ma preuve, dites moy si entre ceux d'un convent toutes choses ne sont pas communes, et neantmoins chacun a sa bourse peculiaire. D'ailleurs, entre ceux qui sont les plus re-

formez, jamais on n'a ouy parler que les dignitez n'ayent esté separées.

Scip. Vous vous debattez de la chappe à l'evesque, et entrez en preuve de ce que je ne veux pas seulement vous confesser, mais dont je fais estat me servir alencontre de vous : car, puis qu'il y a priorité et precellence entre les arts, sciences et professions, je veux inferer que nostre jurisprudence peut et doit estre preferée à vostre medecine. La question donques n'est pas s'il y a des sciences qui puissent estre preferées les unes aux autres, vous le recognoissez, et je le tiens pour veritable; mais si vostre profession est à preferer à la nostre : *Hoc opus, hic labor est.* Pour vous monstrer la dignité et excellence de nostre art politique, j'ay plusieurs chefs à vous deschiffrer, lesquels je rangeray en quatre bandes. En premier lieu, je verifieray son excellence par son utilité et proffit; en second lieu, par le sujet sur lequel la jurisprudence est employée; en troisieme lieu, par l'ancienneté de ceste science legitime, et finalement par la dignité de ceux qui sont administrateurs de ses tressaints et redoutez mysteres.

C'est la politique qui enseigne comment il convient gouverner le genre humain selon la nature du pays et des peuples, et selon la diversité

des temps; comment les Estats doivent estre fondez, entretenus et reformez quand il en est besoin; comment se peuvent conduire les republiques, royaumes et empires au proffit des sujets et à l'honneur des magistrats. C'est elle qui a la surintendance de tous affaires, ordonnant ce que chacun doit faire ou laisser; qui préside aux Estats, voyant les moyens de leurs changemens, ruines et conservations; qui maintient les autres arts liberaux et mechaniques, deliberant et statuant quels sont recevables ou non, et commande aux plus honorables, comme à la militaire, oratoire, judiciaire et œconomique, comprenant en sa fin, qui est le souverain bien, la fin de toutes. C'est elle qui nous a monstré premierement la forme du droict naturel et civil, de l'humain et divin, privé et public, escrit et non escrit; qui nous a invitez à vivre amiablement ensemble pour subvenir aux indigences communes; qui nous a appris le commencement et la fin de la société humaine, et qu'il y avoit une loy universelle et perpetuelle emprainte és cœurs humains, et semée és entendemens des personnes long temps auparavant qu'il y eust aucune ordonnance escrite ou cité establie : sur laquelle toutes autres loix particulieres, locales ou temporelles, doivent estre dressées, reiglées, moderées et exposées. Elle a

derivé de nature l'equité, à celle fin de l'accommoder aux cas escheans chacun jour, et nous a veritablement fait entendre que le droict et la justice ne consistoient par opinion, ains estoient naturellement departis aux humains. Nous cognoissons par ceste science le devoir des princes envers leurs sujets, celuy des magistrats entre eux et avec les privez; quels devoirs sont plus necessaires ou plus honestes; quelle obeissance, honneur et reverence les moindres doivent aux plus grans; quelle maniere on doit garder à achapter, vendre, permuter, loüer, donner, recevoir, promettre, contracter, playder. Nous fussions en grande confusion si elle ne nous eust conjoints par mariages, parentés, alliances et familles; si elle n'eust divisé les patrimoines, baillé les successions, ordonné les jugemens : autrement ne pourrions separer le nostre de l'autruy, le parent de l'estranger, le serviteur du maistre. Bref il ne seroit possible vivre sans elle en public ny en privé, ny entierement bien user des hommes et choses humaines : car, en honorant et recompensant la vertu, detestant et punissant le vice, et reduisant toutes nos actions à droicture, elle nous a donné moyen de vivre heureusement en tranquillité et concorde avec suffisance; et est d'autant plus parfaite qu'elle ne procure le bien des par-

ticuliers seulement, comme font les autres, ains universellement de tout le genre humain et du monde, qui est (selon les Stoïques) la vraye cité et commune republique de tous mortels.

Le suject qui doit estre assaisonné par les loix, c'est le droict, lequel je ne veux point icy considerer à la scholastique pour le diviser selon l'esgard qu'il a aux personnes, aux choses et aux actions. Jettons la veuë sur le code Justinien, nous trouverons que les treize premiers tiltres du premier livre sont destinez au droict sacré, de sorte que l'on doit dire à tresjuste occasion que les plus cachez secrets de la théologie sont conservez par la jurisprudence. La tres-saincte trinité a fait l'entrée du code, les sacrez mysteres du baptesme et autres divins mysteres y sont traitez. Je ne parleray pas du droict canon, puis que la chose parle de soy-mesmes, que pour la pluspart ce ne sont que passages extraits de la Saincte Escriture. Pour les affaires humaines, sans que je le preuve, il n'y a celuy qui ne recognoisse avec moy qu'il est impossible de forger les moyens pour mieux reigler ny policer un Estat que sont les instructions et advertissemens qui nous sont si expressement figurés au corps, lequel, s'il est question de disputer de l'ancienneté de la jurisprudence, soit que nous la recerchions selon les

fantasies des anciens, soit que nous en parlions à la verité, on treuvera que son excellence est inestimable. Les anciens legislateurs n'ont point recogneu tenir la civilité de leurs arrests, jugemens et ordonnances que des dieux. Osiris faisoit entendre aux Egyptiens que Mercure luy avoit dicté ses loix; Zoroastre aux Perses et Bactriens, qu'il avoit esté enseigné par Oromase; Charondas aux Carthageois, par Saturne; Solon aux Atheniens, par Minerve; Zantrastes aux Arimaspes, par le bon Dieu; Zamolxis aux Scythes, par Vesta; Minos aux Cretois, par Jupiter; Lycurgue aux Lacedemoniens, par Apollon; Numa Pompilius aux Romains, par la Nymphe Egeria. Mais, afin qu'il ne soit dit que nous voulions fonder la solidité d'une si sacrée science sur les feintises des dieux, prenons son invention, sa source et son origine d'un tige qui ne nous puisse estre debattu pour bastard, faux, supposé et illegitime. Le premier et le plus ancien legislateur duquel les hommes ont eu memoire fut Moyse, lequel ne forgea pas de soymesmes les loix qu'il donna au peuple d'Israël. Ce fut de Dieu mesmes qu'il les receut. Au niveau de ces dix Commandemens, qui voudra y prendre advis, il treuvera que toutes nos loix sont ajustées.

Et pource n'a point esté sans occasion que

Dieu a choisi ceux qui tiennent le premier lieu entre les hommes pour estre executeurs et administrateurs de sa justice. Ce sont les princes et potentats de la terre, qui se sentent bien honorez de tenir en la main le glaive pour faire obeir aux loix. Ce n'est pas une charge qu'on donne à gens de petite estoffe, et qui sont ennombrez entre les balieures du monde.

Girol. Vous en couchez de belles; ne vous manque qu'un point, que devriez presenter requeste à ce qu'il ne fut permis de vous battre de contredicts. Vous ne pouvez m'en faire forclorre, et, si tost que j'auray fait ma production, qui ne sera pas si longue que la vostre, tenez vous pour asseuré que je vous rabatray bien vos cloux. Quant à la medecine, elle est en estime et reputation envers tous ceux qui sont amoureux de nature; elle est pleine de tant de proffits et utilitez que je tiendroye celuy qui ne la priseroit non seulement ingrat et mal-advisé, mais aussi denaturé, attendu que nature nous a empraint ceste affection de tendre à une perpetuelle durée. Pour chasser la mort, les cousins et adherans d'icelle, ne sçauriez trouver moyen plus propre que nostre medecine, laquelle ne guerit pas seulement les maladies du corps, mais aussi les troubles et passions de l'ame. Ainsi donques elle n'a pour son

sujet que l'homme, auquel elle donne les moyens de s'entretenir en santé, se garentir des maladies, et chasser la mort. Pour ceste occasion, ne faut s'esmerveiller si les medecins ont esté de tout temps en credit envers les plus grans. Pline, au vingtneufviesme de son *Histoire naturelle,* fait mention d'un Erasistrate, fils d'une des filles d'Aristote, fort bien venu envers le roy Ptolomée; et par effect aussi nous voyons que, s'il y a personnages qui possedent les aureilles des princes, ce sont les medecins. Aucuns desquels ont d'ailleurs esté roys : ce que je dis afin que l'on ne vienne à me dire que seulement à cause de la necessité on leur donne entrée és Cours. D'un grand nombre je me contenteray tirer icy hors ligne ce grand Aboalis Avicenne, lequel on sçait avoir tenu et heureusement gouverné le royaume de Bithynie. On ne dispute point de son ancienneté; si seulement on faisoit venir en jeu Æsculape, il n'y a celuy qui ne quittast la partie.

Scip. C'est donc ce que vous pouvez employer pour l'instruction de la preuve que pretendez faire touchant l'excellence de vostre medecine; mais vous ne dites pas que vous mettez le plus beau devers la ville, et cachez ce qui est messeant. Combien de fausses receptes donnez vous qui envoient les pauvres malades au l'endemain

de la Toussaincts? Du premier coup je vous touche au blanc; aprés nous examinerons ce qu'avez allegué.

Girol. Si vostre argument a force, je culbuteray par mesmes moyen votre jurisprudence. Ce ne sont point les medecins qui ont dit que *omnis definitio in jure est valde periculosa, parum est enim ut non subverti possit;* mais vostre maladie ne guerist point la nostre. Je confesse donc que la perfection des sciences est recogneuë principalement par la perfection du sujet où elles visent. Pource la theologie est tresparfaite, ayant Dieu pour sujet, lequel est immuable. De mesmes les mathemates ont par prerogative le nom de sciences, pour estre le sujet d'icelles trescertain, immuable et asseuré. Mais en la medecine, estant le sujet d'icelle asservi à continuelle vicissitude, ne faut trouver estrange si, encores que les demonstrations soient en tout et par tout tousjours semblablement inviolables, les effets pretendus et esperez ne se rencontrent, et paroissent tels que l'advisé medecin les a pourpensé. La pluspart des hommes, qui ne jugent des affaires ordinairement que par l'issue, et non par les causes, quelquesfois, voire souvent, ne trouvans rien moins que ce que le medecin aura jugé, sans considerer que le prognostic ou crise avoit pied et fondement

sur les indubitables demonstrations de la science medicinale, et prendre garde aux soudaines alterations de nostre naturel tant muable, concluent tout aussi tost qu'il n'y a rien de si incertain que la medecine, voire que les medecins joüent à l'hazard de nos vies. Ceste opinion a pris tel avantage sur les testes de plusieurs qu'ils sont quasi resolus de laisser la guerison des maladies au commandement de la nature seule; mais Dieu sçait si cela leur couste cher.

Scip. Vous le dites, mais je les tiens beaucoup plus advisez que ceux qui dorent vostre medecine : car, si ainsi est que la mutabilité qui est en nous provienne de nature, elle, qui est sage mere, pourra bien aisement nous remettre au point qui nous est propre et seant. Dites moy (je vous prie) si ces rois qui sont arrivez de Japan à Rome, et ont mis en leur voiage plus de trois ans, avoient amené avec eux un medecin de leur pays, et qu'il voulust doser en France à la façon japanesque, ne diriez vous pas qu'il ne faudroit s'arrester à ses opinions, parce qu'il ne sçauroit cognoistre les humeurs et composition des François, qu'il y a autre temperature en ce climat qu'à Japan, et que les drogues de ce pays sont autres qu'en sa contrée japanique? Et neantmoins je suppose qu'il auroit ouy japer tous les plus fameux de vostre

Iatrique, voire que dans sa caboche il auroit tout ce que vos Hippocrat, Galen et autres ont escrit de la medecine. Mesmes je voy que vous autres, Messieurs, tenez une forme d'estats jurez pour l'exercice de vostre profession, de sorte que, s'il y a aucun lequel, n'estant gradué riere vostre faculté, veuille attenter des cures en l'enclos de vos destroits, vous le haraudez. L'occasion de vostre juste complainte est qu'il n'est façonné aux humeurs de ceux du pays. Maintenant je vous demande, la mere Nature ne nous est elle pas beaucoup plus naturelle que tous vos aphorismes et decipé? Pourquoy donc ne sera elle plustost suivie que vostre art? Si un gentilhomme espaignol s'adressoit en Espaigne à un tailleur allemand, et qu'il luy donnast charge de luy faire un habit, si l'Allemand venoit à luy faire ses grandes manches bouffantes à la lansquenette, que diriez vous? ne taxeriez vous pas l'Espaignol, qui auroit deu prendre un personnage qui cogneut la taille et la façon de la guise espaignole? La pluspart de ceux qui vous ont donné vos preceptes medicinaux estoient Marrans ou Arabes, et vous nous traiterez à la marrane ou arabesque? Vous le ferez, vos chausses pleines de forte belle fine, que je n'ose dire. Et ainsi vostre response ne fait aucune escorne à nostre jurisprudence, laquelle,

puis qu'elle gist en faict, que la vostre n'est du tout certaine et asseurée comme je la souhaiteroye; mais il y a bien à dire de l'un à l'autre. Nous sommes reiglez par nos ordonnances, et ne tenons les loix romaines que pour esclaircir quelques subtilitez et gaillardises de droict, et entant que la raison les recommande. Et pource le roy Philippe le Bel, instituant l'Université d'Orléans, par la chartre des privileges qu'il luy octroye, qui est du mois de juillet 1312, proteste qu'encores qu'il permette que les loix imperiales soient leuës et interpretées en icelle Université, il ne veut pourtant qu'elles soient receuës par ses sujets pour loix, mais seulement comme bonnes raisons, pour estre suivies par ses juges és cas qui ne seront decidez par ses ordonnances et des rois ses predecesseurs, et par les coustumes des provinces de son royaume.

GIROL. J'ay beau moyen de vous faire une contrescarre, mais cela vous empescheroit de faire ce dont m'avez menacé : poursuivez vostre pointe.

SCIP. Vous me permettrez, s'il vous plaist, de prendre un peu de vinaigre : car, encores que je me serve de gans de Rome, si ne puis je remuer la fecalité medicinale que le cœur ne me sousleve. Il y a un de vos Rabbi, lequel disoit que *qualitas non nocet, sed quantitas*. Il prendra, s'il

luy plaist, tout pour luy, je luy en quitte ce qu'il pourroit pretendre pour ma part. A vous oüir parler, il n'y a que la medecine pour eterniser la vie de l'homme mortel. Au contraire, je dy que pour poster à la mort il n'y a qu'à suivre l'advis des medecins. On dit que l'experience est maistresse des fols : ceux qui se sont arresté à vous ne sont jamais partis de vos griffes que ne les ayez mis *in pace*. Prenons les villageois, qui tiennent autant de compte de vous que vous faites de la mort d'un homme, les void on malades, alictez et atterrez comme ces doüillets lesquels vous avez enguilleminé par vos drogueries? Si le paysan est malade, il prendra tout le contraire de ce que vous ordonnez : au bout de quelque temps, vous luy verrez faire un pet à la mort. La goutte se gardera bien de le venir assaillir; pourquoy (à vostre advis)? C'est parce que la bonne damoiselle veut estre drelottée et pensée, et vous n'estes appellez au service. Le paysan ne vit pas de si friands morceaux que vos Mecenas, laisse il à se bien porter? Il vous fait à tous la figue. L'occasion, d'où provient elle? de ce que vos medecines minent ce corps. L'espreuve vous fera tousjours paroistre que je dis vray : mesmes quelques uns qui partisoient pour la medecine, toutesfois ne vouloient s'affectionner pour son maintien contre

la raison, ont accomparagé la medecine à une lecive, en ce que, tout ainsi que la lecive nettoyoit bien le linge, le rendoit beau et blanc, aussi la medecine purgeoit nostre corps; mais que, comme la lecive usoit fort le linge, de mesmes la medecine affoiblissoit et diminuoit fort les forces corporelles. Ils ont oublié à faire le rapport du coust qu'il faut supporter pour leciver avec les frais où la medecine nous relegue. Et paraventure ont ils estimé qu'il n'y avoit aucune ressemblance des despens de la lecive avec ceux de la medecine, parce que vous autres, Messieurs les medecins, seriez bons à faire gelée : vous prenez fort bien; les apoticaires espicent encores mieux les parties; *quid plura?* La medecine est fort sujette à la pince. Et, afin que vous ne vous formalisiez de cecy, comme si je vouloye contrerooler les liberalitez ou plustost prodigalitez des rois, empereurs, princes et grans seigneurs envers les medecins d'aujourd'huy, je vous prie croire que ce n'est d'aujourd'huy ny d'hier que ceste maladie tient messieurs de vostre robbe. Pline, au vingtneufviesmé livre de son *Histoire naturelle,* chapitre premier, rapporte qu'Erasistrate receut du roy Ptolomée cent talens d'or, valans soixante mil escus, pour avoir guery le roy Antiochus, son pere. Cassius, Calpitanus, Aruntius, Albutius et Ru-

brius avoient tous les ans deux cens cinquante sesterces d'estat des princes qu'ils servoient, qui reviendroit à six mil deux cens cinquante escus. Quintus Stertinius se plaignoit de l'empereur son maistre de ce qu'il ne luy bailloit que cinq cens sesterces par an, qui seroient douze mil cinq escus, alleguant qu'il auroit bien tous les ans six cens sesterces à servir seulement certaines maisons de Rome qu'il contoit par ses doigts. Son frere n'eut pas moins de gages de l'empereur Claudius Cesar : de sorte qu'encores qu'ils eussent fait une fort grande despense és bastimens qu'ils firent à Naples, ce neantmoins ils laisserent leurs héritiers riches de trente mil sesterces, valans sept cent cinquante mil escus. On parle de Thadée, medecin florentin, lequel, estant appellé par aucuns princes italiens, n'eut pas dosé à moins de cinquante escus par jour, qui eut esté par an dixhuit mil deux cens cinquante escus; et si encores ne se contentoit de si peu. Il fut si effronté qu'il n'eut point honte de demander au pape Honorius par jour cent escus.

GIROL. Vous nous reprochez que nous autres medecins sommes sujets au gain et ahannissons aprés les escus, et vous autres, Messieurs les legistes? Orça, que direz vous à Rabelais?

SCIP. Que c'estoit un sot (sous la protestation

que je fais de ne mesparler d'un trespassé), d'autant que je maintiens qu'il faut que l'advocat ait bonnes et belles mains pour bien prendre escus, *sine quibus* je l'estimerois un niais et un nigaud.

GIR. Nous en parlerons quand vous voudrez; cependant je vous prieray de croire que vous nous faites grand tort de nous faire sujets à la pinse.

SCIP. Je m'en rapporte au proverbe qui trotte en la bouche d'un chacun, que

Les escus à monceaux trichent chez Galien,
Au lieu que les honneurs suivent Justinien.

GIR. C'est un proverbe contre lequel, si j'entendoie que c'est que broüiller en chicquaneur, je m'inscriroie en faux. Soit posé le cas qu'il contienne verité, voudriez vous que nous eussions emploié tout nostre aage à apprendre la medecine, que nous prissions la peine à soliciter un malade, et qu'on nous paya d'eau beniste de Cour en grand mercy?

SCIPION. Pourquoy non? Les glorieux amis de Dieu saint Cosme et Damien prenoient ils argent?

GIR. Nenny, mais aussi ne leur coustoit il tant à avoir leurs degrez comme à nous aujourd'huy. D'ailleurs, ils avoient moyen. En aprés ils sont saincts; nous en recevons pour leur offrir tous-

jours quelque chose, et mettre en la boitte *S. Da mihi*, non, je vouloie dire Damien. Finalement, pourrions nous nous entretenir et servir au public sans moyens? Il faut acheter le mulet, le nourrir, lui donner la housse et l'entretenir. Le moins que nous puissions avoir, c'est un laquais qui pense et meine la mule. Nostre famille mourra elle de faim, et nous vaquerons pour le public? Vous sçavez que, si nous estions mal en conche, que nous scandaliserions les malades, qui sont desja assez faschez d'eux-mesmes sans que nous les contristions; si nous estions pietres et malotrus, ils penseroient que nous serions quelques caymands, qui viendrions à leurs obseques demander à porter une torche pour gaigner la couple de grands blancs. Or, puis que, pour nous preserver de leurs maladives et corrompues exhalaisons, il faut que nous soyons tousjours musquez et garnis de parfums et odoriferantes senteurs, c'est bien la raison qu'on nous donne moyen d'en avoir.

Scip. Ce point est donc gaigné, que les medecins tirent au capitaine Argent : c'est pourquoy vous avez fort bien dit qu'ils sont bien veus des grands, et eux aussi y prennent grand plaisir, parce qu'on ne testonne point. Je ne vous veus mettre pas en ny cest article. J'ay leu que Jean Cottis, medecin de Louis XI, roy de France,

commandoit tellement à baguette à ce pauvre roy qu'en quatre mois il receut de luy cinquante quatre mil escus contens, outre l'evesché d'Amyens et autres beaux estats, offices et benefices qu'il eut pour ses parens.

Girol. Vous pensez avoir gaigné vostre procés : pour le principal vous ne dites mot, mais pour les despens vous criez à gorge desployée. N'avez vous autre chose à dire? Ce sera bien peu. Il n'y a estat au monde *cui non regina pecunia imperet*. Si vous voulez disputer touchant le loyer qui appartient au medecin, vous le perdrez tout quitte, car d'autant que la chair nous est plus prés que nostre chemise, il faut que vous estimiez que la medecine est plus excellente que la jurisprudence, et partant qu'elle doit estre mieux salariée.

Scip. Vous ne le prenez pas mal, mais gardez que, si entrez en sale, on ne vous donne touche sur la garbe. Car, afin que je ne vous mente, quand je pense à vostre medecine, il n'y a si bon cœur qui ne tire au regnard. D'ailleurs on vous baille la qualité de saincts mal-piteux, suivant un aphorisme d'un de vos grans docteurs, qui porte en substance par exprés que le medecin pitoiable n'a pas garde de guerir la playe. De là vient que l'on vous appelle bourreaux privez, du tiltre qui commença à estre baillé dans Rome à Archagathus,

fils de Lysanias, issu de la Morée, qui fut le premier medecin qui vint à Rome.

Gir. Ne passez point plus outre : vous avez appris cecy de Pline, lequel nous apprend que du commencement on appelloit cest Archagathus guerisseur de playes, mais que, par ce qu'il avoit la main rude à inciser et cauteriser, on le commença à appeller bourreau. N'est ce pas bien parlé? Vous aurez une gangraine ; pour la desraciner faudra user de violence, et pource vous appellerez la medecine bourrelerie? Vous nous en voulez compter. Qui vous graisse vos bottes, vous dites qu'il les brusle.

Scip. Vous nous en voudriez faire accroire vous mesmes, si nous ne voyons tant de nations qui se portent si bien, et toutesfois ne sçavent que c'est de medecin, encores qu'elles entendent bien les remedes propres à leur santé. Mesmes le peuple romain demeura bien six cens ans depuis la fondation de Rome sans medecin : Caton a vescu quatre vingts cinq ans sans avoir pris advis aucun des medecins, voire qu'expressement il deffendit à Marc Caton, son fils, de donner accés aux medecins.

Gir. Dites tout ce qu'il vous plaira, si auroit il grande pitié en vous et tous autres, si vous estiés abandonnez des medecins.

Scip. A d'autres; j'aimeroie mieux estre condamné de cinq cens millions de douzaines de medecins que vous ne feriez d'un simple prevost des mareschaux. Ostez le baze de vos R, vous ferez D, et ainsi, au lieu de *Recipé,* nous aurons *Decipé :* vous faites si grand *Alleluya* de vostre medecine, et d'où l'avez vous peschée? qui la vous a appris? Ce sont les bestes. La medecine est donc la science des bestes; et pource Pline dit que les hommes doivent rendre graces aux bestes de plusieurs medecines et remedes qu'ils ont appris d'elles : comme du cerf, l'usage du dyctame; des arondelles, la proprieté de l'herbe appellée celidoine, autrement nommée esclere.

Gir. Pensez vous que ce soit bien argumenté, parce que nous avons appris des bestes quelques secrets, que la medecine soit science de bestes? Cela est syllogiser à la grue : car vous devez sçavoir, et aussi ne l'ignorez, que tel apprentissage monstre que nostre science est fondée principalement sur la nature, si bien que nous avons retiré le proffit des simples et autres choses naturelles par la pratique et espreuves que nous voyons en avoir esté faites par les bestes, meuës et induites par un seul instinct naturel. Que si je me vouloie licencier à araisonner ainsi à la fantasque, comme vous faites, asseurez vous que je vous rangeroie

aussi aisement au rang des bestes que vous avez tasché nos pauvres medecins. Prenez la republique des mouches à miel : vous la trouverez, sans emploier quarante ans, comme fit ce loyal secretaire de Nature Aristote, si propre et conforme à la republique des hommes qu'on ne peut en presumer autre chose, sinon que Dieu a donné à ce petit animal cest instinct naturel pour l'instruction de nostre gouvernement.

Scip. Je n'ay plus qu'un mot; car, si je vouloie me croire, je n'auroie jamais fait à foüiller les secrets clisterisez de vostre venerable medecine. Puis qu'elle ne gist que alentour de nostre corps, d'où vient qu'autant de medecins qu'il y a, ce seront autant de diverses opinions, et, qui pis est, toutes discordantes? Je vous renvoie à la plainte que Pline en fait, au vingtneufvieme livre de son *Histoire naturelle*, chap. premier. Pensez vous qu'un corps puisse estre bien traité lors que vous serez quatre ou cinq qui le tiraillerez chacun de vostre costé? L'un luy voudra faire ouvrir la veine, l'autre couper le membre (*distinguo in genere, non specifice*), l'autre cauteriser, et ainsi à qui en aura. Cependant voila le corps du pauvre patient estendu sur les treteaux, vous le charpentez d'estoc, de taille, de droit, de biais, et le plus souvent vostre discord luy apporte une desunion de son

ame avec son corps. Icy j'emploie ce que le bon Alemand discourt, au octantedeuxieme chap. de son *Discours sur l'incertaineté, abus et vanité des sciences.*

GIR. Je suis bien aise que faites promesse de me donner loisir de vous respondre; mais j'apprehende que ne vous serviez de quelques rivets de pratique, et, par forme d'addition de production, vous ne jettiez quelque trait à la traverse pour n'y avoir contredit : si vous suivray je assez rudement, croiés moy. Vous vous formalisés de ce qu'il y a du mes-accord entre nos docteurs, et ne considerez pas que les contrarietez des humeurs du corps humain nous tiennent en telle verdure. Si vous pouviez faire qu'il n'y eust une guerre continuelle entre le chaud, le froid, l'humide et le sec, et que nos qualitez ne s'entremangeassent d'un discord mortel, nostre medecine ne seroit ainsi battue de tant de dissensions. Nous avons à regir et gouverner un cameleon qui à toutes heures reçoit diverses formes, comment seroit il possible que nous y sceussions assigner un arresté reiglement? Je poursuivroie plus au long ceste dispute, si la maladie de mes-accord estoit seulement particuliere à nostre medecine. Et comment pourroit elle estre exempte de dissensions? La theologie ne souffre elle point de

partialitez, non point d'aujourd'huy seulement, mais aussi de Cephas et de Paul? En vostre belle jurisprudence, n'y a il pas des partisans? Quelle guerre avoient les Sabiniens et Proculeiens? Aujourd'huy, sur l'exposition de la loy *Frater à fratre,* vous avez deux des plus anciens et fameux de vos jurisconsultes qui se sont estrillez en enfans de bonne maison. Je ne veux point tirer hors ligne la contrarieté manifeste des gouvernemens civils, elle est si palpable que les moins speculatifs la voyent. Mais je vous prie, pour avoir le plaisir, prenez moy quatre docteurs juristes, et vous ferez bien le cinquiesme; qu'on vous mette tous à part, et qu'à tous on demande vostre advis sur un fait : je despite Mahon si pas une de vos opinions se rapporte l'une à l'autre. Je passeray bien outre qu'entre ces messieurs qui tripotent aux consultations il s'en treuve lesquels, au bout de quinze jours, sur mesmes fait, hors le nom des parties, ont donné deux advis tout contraires. Ce n'est pas que je vueille dire qu'ils vendent leur conscience, car, encores qu'ils conclurroient pour partie adverse, ils ne lairroient d'avoir *honorarium juris,* qui est à dire leur droit; mais c'est qu'il n'y a rien de si asseuré en vostre science que l'incertaineté. Et, neantmoins, voir ce que proposez, on diroit qu'il n'y a que la loy pour commander.

Combien de changemens de loix et ordonnances!

Scip. Ne nous battez de mutabilité, d'autant que vostre medecine en a aussi bonne part que nostre jurisprudence : Pline vous en rendra sage, au lieu sus allegué.

Gir. Vous craignez la touche : celuy qui veut sçavoir quelque chose pour avoir quelque honneur entre vous, il faut qu'il ait savouré du droict des gents, des Douze Tables, de ce que vous appellez le droict civil, qui sont les loix du peuple romain, les plebiscites, les edicts des preteurs, les responses et interpretations des jurisconsultes romains. Il y a beaucoup de destroits à passer là, et si n'a on rien fait qui ne passe plus outre : car, dés que les princes et empereurs ont eu le glaive en main, ils ont fait de toutes autres ordonnances; et, qui pis est, faut que vous autres pauvres jurisconsultes suiviez les temps pour balancer l'authorité des constitutions principales à la priorité et posteriorité des dates. Avez vous broissé les landes de la course de Justinien, si faut il entrer en nouvelle carriere. Les papes, à grans coups de canons et de decrets, ont culebuté la pluspart de ce qui avoit esté ordonné par la jurisprudence du passé. Aprés il faut detramper le brouillis des gloses, et traverser les forests esgarées des caute-

leux et rusez conseils des docteurs. Outre et au pardessus ce tas et meslange de droits, faut venir aux ordonnances, changées, corrigées et modifiées; de là aux coustumes, et finalement à la pratique. Et Dieu sçait combien de temps il faut emploier à esclarcir son cerveau parmy les fumées d'une si grande et estrange diversité de droits. En nostre medecine, nous avons des preceptes, des aphorismes et reigles, qui, ayans la raison pour guide, n'ont besoin d'aucun garent. Il y a de la peine, mais il y a du plaisir, parce que la contrarieté n'est du tout si palpable. Publiez donc son utilité tant qu'il vous plaira. C'est un chaos et une fondriere d'où vous voulez tirer le lustre et la naïve splendeur des Estats du monde. O! que s'il y a de l'amorce de proffit, qu'il est achepté plus cher qu'au marché! L'acquisition et emploite est si difficile, la debite encores plus malaisée et d'avantage à l'hazard : un monde de chicquaneries, tant d'indeües et illegitimes poursuites. Je quitte les griffes des Harpies, il me faudroit trouver les nochers d'Argos pour leur donner la chasse; mais je vous prie, à quoy tend vostre art? A procés, qui ne sont farcis que d'ennuis et chagrins, abreuvez que de rancunes et inimitiez : car, comme *dice il proverbio,* en cinq cens mil douzaines de quintaux de procés, il n'y a pas une demie once d'amitié.

Scip. Et les maladies sont fort recreatives et proffitables, à qui? A nuls autres qu'aux medecins, et puis c'est tout; car de guerir, *raro:* on en embiere plus de milliers qu'on n'en guerit de demye douzaines; mais nos procés, ils ont encores cela de bon qu'ils nous font voye en paradis par deux principaux moyens. Le premier est parce qu'ils nous tiennent au purgatoire de martyre, si bien qu'un personnage qui aura plus d'un procés s'y bande de telle façon que jour et nuit il les pourmeine. Il y a bien plus, qu'un bon ancien avoit accoustumé de dire qu'un homme qui vivoit sans procés vivoit en beste. L'autre est que les procés chassent arriere de nous les sept pechez mortels en nous fraiant le chemin de la gloire de Paradis.

Quant à l'avarice, vous ne verrez pas qu'un bon meneur de procés en soit entaché; quand il le seroit, qu'y gaigneroit il? Il luy faut aussi bien, et encores mieux à bonne qu'à male, avoir la main dans l'escarcelle et donner de l'argent, *quia sine ipso factum est nihil.* De la gloire et orgueil, n'en parlez point : un vray suppost de procés ne sçait que c'est. Pensez vous qu'il soit chiche de bonnetades, reverences et autres telles courtoisies? Le moindre lacquais du logis où il a affaire, il le caressera, luy donnera la gambe en

grue : ce ne sont qu'offertes et presentations de services. En matiere de procés, on ne parle point de paresse : il faut tousjours avoir l'œil au bois, trotter, courir, et trepiner; voire que c'est une maxime indubitable, en fait de procés, que qui compte ses pas il perd son compte. Devant que vous ayez visité vos procureur, advocat, conseillier et president, quelle heure sera-il? et encores, si à toutes heures on les rencontroit, seroit quelque chose; mais ou ils seront dehors, ou ils ne pourront parler à vous. Cependant que faites vous? ou vous courez les ruës, ou pillez patience à compter les cloux.

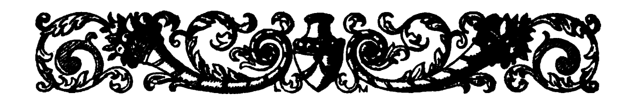
Gir. Vous avez assez gaussé, retenez le reste, on le tient pour veu; vous feriez volontiers acroire que les procés nous sont nécessaires, mais ce sera à gens delà l'eau. »

Comme je vis que ces deux bons seigneurs, qui me sont bien amis, s'entrechoquoient de la façon, je voulus prendre la parole, et me jette à la traverse, leur remonstrant qu'ils s'abusoient de se topiquer de la façon : car, comme le sujet est fertile d'un costé et d'autre, vous pourriez (leur di-je) pourmener ceste question jusqu'à la semaine des trois jeudis sans vous pouvoir accorder; il vous faudroit avoir un tiers à la fidelité et suffisance duquel vous remissiez l'arbitrage. De ma

part, je me souviens avoir leu que ceste mesmes dispute a esté autres fois mise sur le bureau, où le procés estant instruit des deux costez, la matiere touchant la precellence de la jurisprudence et medecine fut debattue à plein fonds. Toutesfois le procés ne peut estre vuidé que par la bouche des parties mesmes. De fait le juge fit appeller les parties, et leur demanda quelle estoit la coustume de mener au gibet les malfaicteurs, et en quel ordre marchoient le larron et le bourreau. Eux respondans que le larron alloit devant et que le bourreau suivoit, il fonda là dessus sa sentence, que les legistes donques doivent marcher devant, et qu'aprés les suivroient les medecins.

Ce compte fut à peine achevé que mes deux ergoteurs commencerent à s'esbouffer de rire, et à se prendre par le nés, disans qu'ils avoient esté payez ainsi qu'ils meritoient; et par ce moyen la partie fut remise à une autre fois.





MATINÉE III

DES MAINS DES ADVOCATS

S'il est loisible aux advocats de prendre.

L'OCCASION de la presente dispute vint de ce que, de trois que nous estions, l'un va dire qu'il trouvoit fort estrange qu'attendu l'expresse inhibition que Dieu a fait de ne tuer et desrober, ce pendant il y a deux vacations et estats qui ne font autre mestier que cela, au veu et sceu d'un chacun, sans qu'on en recerche ceux qui s'en meslent. De ma part, comme je suis de mon naturel assez prompt : « Hé Dea ! qui sont ces galands ? (di-je); il ne faudroit que moy pour les envoyer servir de repeüe aux corbeaux.

— Ce sont (respondit-il) les medecins et advocats, sous le nom desquels (dit-il) j'embloque le reste de messieurs de la pratique.

— Des medecins (dit le seigneur Scip.), vous sçavez que je vous en ay autresfois dit ce qui m'en a semblé, voire que Pline s'en plaint merveilleusement de ce que mesmes il faut que nous payons ces bourreaux (il les appelle ainsi), et qu'il n'y ait loy qui reprime tel homicide. De leurs larcins, ils ne prennent que ce qu'on leur donne.

— Vous dites vray (di-je); combien de testamens font-ils faire à l'escarmouche? combien de paillardises se commettent sous ombre de la medecine par les medecins? comment se comporta Eudemus à l'endroit de la princesse Livia, femme de Drusus Cæsar? Valens ne servoit-il pas de nuit et de jour l'emperiere Messaline? Mais, quant à messieurs de la justice, je ne sçay pourquoy vous vous plaignez d'eux. S'ils font mourir les criminels, ce ne sont eux, mais les delits et demerites des malfaiteurs. Que s'il y a de la faute, de la prevarication, de la cruauté et de l'animosité des juges qui n'exercent la justice, ains l'injustice, je seray le premier qui voudroye resusciter la punition dont Cambises, roy de Perse, reprima l'iniquité de Sisamnes, lequel il fit escorcher, puis fit couvrir et estaler de la peau de ce miserable le siege et la chaire où il avait accoustumé s'asseoir pour rendre la justice. Mais, s'il y a de l'abus, n'est pas à dire qu'il faille jetter le manche

aprés la coignée. S'il y a des larcins et concussions, les rigueurs y sont expresses.

— Non (dit le seigneur Girolamo); je veux qu'on passe par dessus tout ce que vous baptisez du nom d'excés, de concussion et de male-façon : car, si vous ne teniez ce langage, vous accorderiez que vostre Palais et pratique ne seroit qu'un brigandage manifeste; mais je vous veux monstrer que vous estes trop sujets à la pinse, d'autant que pour les meurtres faudroit tirer encores une autre position, et, s'il vous plaist, vous me releverez de la peine que j'auroie à faire une telle preuve.

— Je vous diray (lui respons-je) : vous avez le seigneur Scipion, qui s'est desja approché de pareille conference avec vous; il sera bien content de trouver le champ ouvert pour vous en dire sa ratelée.

— C'est bien dit (me dit le S[r] Scip.), et vous ferez le tiers pour nous separer si nous venions à nous eschaufer si fort que de venir aux mains.

— Nenny (dit le seigneur Girolamo); je veux vous apprendre que vous autres advocats devez estre sans mains.

—Vous voila à la guerre (di-je) non point avec le seigneur Scipion ou moy seulement, mais avec une fort bonne et honeste troupe de braves

plumes qui ont poëtisé sur la main d'un advocat du Parlement de Paris.

— Soit (respond le seigneur Girolamo); contre qui on voudra, je diray la verité. Voire, par le tesmoignage mesmes de cest advocat, je m'en vais vous prouver que les advocats ne doivent point avoir de mains. De fait, il a accompaigné son tableau, lequel le representoit sans mains, de ce distique :

Nulla hîc Paschasio manus est, lex Cincia quippe
Caussidicos nullas sanxit habere manus.

Il n'eut sceu plus expressement tesmoigner que les advocats doivent estre manchots : vous avez vostre belle loy Cincia, à laquelle (si je ne me trompe) Plaute donne le nom de *muneralis*, parce que par icelle le tribun M. Cincius deffendit que pour advocasser on ne prit aucune chose. L'occasion qui le meut à establir une si sainte et honorable loy fut que ce qui rend vostre estat recommandable est que vous estes bandez au proffit d'autruy, et à bien faire non pas à vous, mais à tout le monde. Que si vous en retirez recompense, ce ne sera bien-fait : il faudroit que gratuitement, sans loyer, salaire et recognoissance, vous fissiez plaisir. Vostre estat est noble (au moins vous le dites), et toutesfois vous voulez estre ma-

nœuvriers. Si vous devez la justice, la faut-il acheter de vous? Je ne suis point de ceux qui favorisent à la vente des estats de justice, mais encores ceux qui les ont acheté en gros sont aucunement excusables, s'ils les detaillent par le menu; mais vous autres advocats, si tost qu'estes sortis de la cocque des universitez légales, et qu'avez vos licences, vous entrez au barreau, on vous enfagotte par le serment avec le reste des advocats. Il ne vous sçauroit couster trois escus, et toutesfois vous avez les mains si dures qu'il faut qu'il soit bien chaud s'il vous brusle; vous prenez grand plaisir que vos mains fredonnent à la harpe.

— Qui vous lairra faire (dit le seigneur Scipion), vous ne quitterez la partie, ou vous nous lairrez manchots ou chiragres. Vous en voulez bien à nos pauvres mains : il faut que, cependant que fripponniez en galoche, quelcun qui est aujourd'huy advocat vous ait grommé. Vous parlez de la privation des mains du seigneur Pasquier, mais vous oubliez ce qui en a esté dit par de si braves poëtes qui ont poëtisé sur ces mains absentes. Or, afin que par ordre je m'essaye à satisfaire aux moyens qu'employez pour abbattre nos mains, il faut que je vous apprenne premierement pourquoy le tableau de cest advocat n'est point garny de mains. Entre les escrits de ceux qui ont joüé des

mains pour les mains de cest advocat, j'ay sur tout observé trois raisons, sur lesquelles a peu estre fondée la defectuosité de ces mains. La premiere est parce que le peintre se doutoit que son pinceau ne pourroit atteindre à la perfection de ces mains advocates, lesquelles ont esbauché de si belles œuvres, et donné de si asseurez tesmoignages de l'excellent et rare esprit de cest advocat, qu'il luy seroit impossible les pouvoir abbaisser sous le traict de son burin. De sorte qu'il luy a esté beaucoup plus expedient de les tenir couvertes et emmittonnées que nous faire monstre de deux mains, à la singularité desquelles Apelles n'eut sceu donner. Je prens la seconde raison des phaleuces de Monsieur de Saint-Brisson, grand maistre et reformateur des eaux et forests du pays de Normandie, qu'en la façon qu'estoit peint cest advocat, le peintre fût esté mal arrivé s'il luy eût demandé quelque chose pour sa peine :

Non dat qui manibus caret negatis.

—Je ne vous passeray point ceste cy (dit le seigneur Gir.), et suis bien aise que vous y estes vous mesmes venu, car par vostre propre dire on apprend que l'advocat prend bien et donne mal en gré ; et ainsi vous tombez tousjours à ma ca-

dence, qui tend à ce que les advocats sont bons à faire gelée : ils prennent le mieux du monde, mais, pour venir à la détrampe, ils sont de difficile affaire.

— Ils en ont de belles, devinez, nos brebis (respond le seigneur Scip.) : j'entens que cest advocat n'ait rien voulu bailler au peintre ; et comment luy eut il baillé ? du pied : il n'avoit point de mains. En aprés, qu'ont affaire les advocats à bailler leur argent ? ils en ont assez affaire ailleurs. Ne suffit il pas qu'ils soulagent le public de leur conseil, peine, labeur et industrie ? Mais qu'il ne vous advienne de nous faire nous autres advocats chiches, tacquins et racquedenare : il n'y a liberalité, prodigalité et somptuosité que de nous. Quant à la troisiesme raison, elle depend de la premiere, car on veut que le peintre, adverty des besoignez merveilleux de cest advocat, n'ait osé hazarder son pinceau à luy donner deux mains, de peur qu'on ne luy mit au nez qu'il estoit menteur, attendu que deux mains ne pourroient avoir mis à chef tant et de si prisez ouvrages qu'a fait cest advocat. Pour ne point deguiser l'affaire et representer la vérité au naif, falloit qu'il luy donna dix ou douze mains, qui eut esté le rendre monstrueux. Par ainsi il a fait plus advisement de luy tenir ses mains cachées d'un rideau que se faire moquer de son art.

— Je suis (adjousta le seigneur Girolamo) bien contant de vous ayder, et en donneray encores d'autres raisons, à charge toutesfois et sous protestation qu'il ne sera dit que ce que je pourroie dire de ce pourtrait touche particulierement cest advocat, lequel je tiens et respecte pour homme d'honneur. En premier lieu, le peintre d'un costé vouloit monstrer qu'il n'eut sceu representer les mains d'un advocat, ne les ayant veu, cela estant coustumier qu'ils les tiennent serrées dans leurs gants. *Ad quid?* je ne veux pas dire que ce soit pour faire des damoisels; c'est pour jetter l'escu dedans jusques à ce qu'on soit au logis pour les descharger en la foüillouse : car à Paris il fait fort dangereux mettre l'argent dans sa pochette ou porter bourse. Il y a des furons qui en moins d'un tourne-main auront mis la main sur le magau, et vous griperont l'escu. Que si un coupeur de bourse venoit à desrober un advocat, il n'y auroit pas seulement de la moquerie et risée en ce que les minons seroient pris, mais ce seroit un presage de quelque grand et prestigieux malheur : *juxta illud*, qu'il fait fort mauvais temps lors que les loups s'entre-mangent, et que les larrons s'entre-pillent. D'ailleurs, si le peintre eut esté si sot que de vouloir donner le pourtrait des mains de cest advocat, il ne pouvoit faillir qu'il ne se

mit à la huée d'un chacun, car le vray modele des mains d'un advocat ce sont les griffes d'Harpyes : s'il les eut mis, les grans jours tenoient à Troye, on lui eut fait acroire qu'il avoit pissé contre le soleil : s'il eut representé de belles et honestes mains, il eut receu plus de dementis que le graveur n'eut donné de coups de pointes de burin pour remplir sa planche des traits de ces fausses mains.

— Vous vous abusez (respond le seigneur Scipion), car de ma part je tiens que la langue n'est point plus necessaire à un advocat que la main. Si donques vous voulez que nous n'ayons point de mains, je vous quitte le bonnet, le chaperon et la robe.

— Voila que c'est (dit le seigneur Girolamo), vous interpretez à mal ce que je n'emploie qu'à vostre bien : vous dites que j'aheurte mal à propos contre les mains des advocats ; les souhaitant manchots, je fais leur bien. N'avez vous jamais entendu parler du dieu Terminus ; vous ne luy voyez point de mains ; sa devise estoit : *Nulli cedo*. Je desire que vous faciez la figue à tout le monde, que vous veniez à bout de vos pretentes.

— Vous estes un fin homme (respond le seigneur Scipion) ; vous vendrez à d'autres (s'il vous plaist)

vos coquilles. Nous ne sommes point payens: pour nous faire quelque chose, vous voulez que nous soyons manchots, ou que nous ne joüyons des mains. Ce seroit nous vouloir faire oisifs, et nous contre-naturer, attendu que je ne voy nul en nul estat qui ne soit bien aise d'exercer sa main à son advantage. Soyez prés des rois, princes et grans seigneurs, soyez gendarme, thresorier, medecin, marchand, artisan : chacun diversement est bien aise de faire sa main, les uns plus, les autres moins. Et ne voy point pourquoy on doive plustost faire mal son proffit de la main au prejudice de l'un que de l'autre. Vous voulez nous estropier d'un membre qui nous est autant ou plus necessaire que nul autre. La main est celle qui prend les armes offensives et defensives pour nous, celle qui est archer des gardes de nostre corps, et que nous opposons devant le chef pour le garder de mesprendre, quand dans les tenebres de la nuit nous allons à tastons, celle qui enseigne à l'aveugle.

—Ne poursuivez point plus outre (dit le seigneur Girolamo); j'ai leu, Dieu mercy, l'*Apologie de la main ;* je ne veux pas mettre en fait que la main ne soit un outil de nostre corps qui nous est fort necessaire et proffitable; voire de grace accorderay-je à l'advocat qu'il luy est besoin de

mains, tant pour saluer et porter les pieces que pour donner quelque entre-gent au fredon de son eloquence : car la main a je ne sçay quels gestes par lesquels elle represente toutes les passions de nos ames, ores une affliction et douleur, ores un aise et contantement, tantost une menace et colere, tantost une sousmission et obeissance : bref elle semble parler sans parler. Mais de vouloir que les advocats ayent des mains pour prendre, je ne puis le vous passer. Vous avez un si bon et loüé patron, monseigneur S. Yves; il avoit des mains, mais c'estoient des mains telles que je desireroie estre semblables les mains de tous vous autres, Messieurs les advocats. Elles ne sçavoient que c'estoit d'or, d'argent ny de presens ; elles luy servoient pour le public ; les vostres sont crochues, et ne treuvent rien de trop pesant ny de trop chaud.

— La response (dit le seigneur Scipion) vous seroit bien aisée à faire, par ce que dernierement vous me dites quand je vous mettoie en butte les glorieux saint Cosme et saint Damien. En ce qu'elle pourroit faire à mon proffit, je l'employe pour servir de replique, et vous apprendre que, s'il vous est loisible de recevoir quelque chose de vos malades, à celle fin que vous ayez moyen de faire presens à ces saints de paradis, de mesmes

qu'à nous, pour recognoistre nostre patron, il ne nous doit estre interdit de recevoir quelques honestetez de nos parties. Mais, je vous prie, seroit ce la raison que nous, qui apprenons et donnons les moyens et instructions d'acquerir et conserver des biens aux autres, nous fussions si niais de ne mettre en pratique ceste leçon ? On dit au medecin qu'il se guerisse soy-mesmes : on nous pourroit dire que nous pensassions à nous mesmes, et que nous prissions le mesmes advis pour nous que nous donnons à autruy : *oderunt omnes bonorum contubernalem penuriam;* et, comme dit Horace, *magnum pauperies opprobrium, jubet quidvis et facere et pati.* Ne vaut-il pas mieux recevoir honestement ce qui de droit nous appartient que d'en faire des largesses et prodigalitez pour nous trouver desnuez de moyens, et nous ranger à telle necessité et espreuve que nous soyons (peut estre) contraints de faire de terribles soubresauts ?

—Que dites vous (insiste le seigneur Girolamo) sur ce que vostre profession ne vous permet d'estre mercenaires ? *Si justitia propter se non expeteretur, virtus non esset* (dit le Ciceron aprés Platon) ; vous vous piaffez du manteau de justice, et neantmoins voulez qu'elle vous soit salariée. Vous n'estes donc pas justiciers, ou la justice est

mercenaire. Je sçay bien qu'elle ne l'est point, et où vous le voudriez soustenir, S. Ambroise vous monstre du contraire, au premier de ses *Offices,* chap. 28, quand il dit *magnum esse justitiæ splendorem quæ aliis potiùs est nata quàm sibi,* d'autant qu'elle cerche et a pour but principal le bien et commodité d'autruy.

— Voicy que je vous respons (dit le seigneur Scipion), c'est qu'il n'y a vocation au monde qui tende tant au proffit du public que celle de la justice; mais que pourtant elle ne doive estre aucunement recogneuë, c'est se moquer de la mal mariée. Ainsi donques cela demeure tout prouvé et asseuré que, s'il y a vocation au monde en laquelle on ait moyen de profiter à plusieurs, de faire fleurir la vertu et de bannir le vice, il est certain que c'est la justice, laquelle tient en son pouvoir ces deux grandes deitez que Democrite disoit falloir avant toutes choses reverer en la Republique, et sans lesquelles la societé humaine ne pouvoit estre entretenue, à sçavoir la Peine et la Recompense. A la philosophique, je passeray tousjours cest article que veritablement la justice devroit estre administrée gratuitement: cela seroit en une republique composée à la platonique; mais par effect appert que la necessité des affaires nous contraint de recognoistre ceux lesquels font

service au public : *neque enim alligandum est os bovi trituranti;* il nous faut passer un si long espace d'années pour nous rendre capables d'entrer à la lice d'advocasserie! aprés, avant que nous y soyons duits et façonnez, il faut trainer le balay si long temps! Cela ne se fait pas sans grans cousts, esquels je ne comprens point les grans frais qu'il nous faut faire pour acheter des livres afin d'avoir l'interpretation des loix, ny moins aux deniers qu'il faut frayer pour se rendre gradué. Tout cela, ce sont avances : un pauvre jeune homme aura consommé tout son bien pour subvenir à ces frais, et, lors qu'il fera service au public, on le payera d'un « grand mercy » ? Encores a on accoustumé de nourrir un oiseau, de payer ceux qui l'instruisent à quelque gentillesse, de luy fournir de cage, et si cela n'est que pour plaisir. Les advocats ne sont establis pour donner du passe-temps; leur vacation est utile et proffitable : on ne peut donques moins que les defrayer et leur donner de quoy passer leur vie. Vous ne gaignez donc rien de dire que l'office d'advocat est noble, d'où vous concluez qu'il ne doit estre mercenaire. L'illation est captieuse, et peche en ce que vous supposez que la qualité de noble soit incompatible avec l'argent. Je ne parleray point de nostre France : maintenant que l'influence

de la planete Martiale a son cours parmy nous, il y en a qui pourroient s'en trouver mal edifiez, et quelques uns, brusques à l'estourdie, voudroient tirer coup d'espée. Je ne veux resveiller le chat qui dort si prés de moy; je m'en vais vous faire une course en Italie, où nous trouverons les gentils-hommes qui, au veu et sceu d'un chacun, traffiquent et dressent les plus beaux partis du pays. Le titre de *Mercanti* ne leur est point à cœur, les plus grans s'en meslent, il n'y a que pour eux; et vous vous formalisez que les advocats soient recogneus, *quia advocatorum officium nobile*. Je vous vay donner une replique à laquelle ne sçauriez que dire : les plus nobles ce sont ceux lesquels se tiennent prés de la personne du Roy, et neantmoins vous n'estes si jeune et malné aux affaires que vous vouliez dire qu'ils ne reçoivent ou ne doivent recevoir aucune chose du Prince. Il y a estat dressé pour eux, et les plus grans se font paroistre les mieux favorisez lors qu'ils peuvent obtenir plus de dons et liberalitez du Roy. Je ne taxe personne, vous sçavez si je dis vray; et neantmoins vous ne direz pas que les officiers de la Couronne soient ignobles. L'estat est noble, les personnes le sont aussi, mais fait son proffit qui peut.

— N'enfoncez point (dit le seigneur Girolamo)

si fort les matieres, vous vous treuveriez mal appointé, et, peut estre, vous feroit on acroire que vous avez depucelé une nourrice. Prenez d'autre theme, s'il vous plaist.

— J'en suis contant (respond le seigneur Scipion), et m'adresseray à ceux qui sont appellez à l'eglise. On sçait que leur estat est sacré: *Portio ipsorum dominus.* Ils sont rentez, et ont de beaux et amples revenus. Pour cela, direz vous qu'ils soient astraints à officier pour vous, si vous ne contribuez? Ce n'est neantmoins que *sacrum,* que *votum;* vous ne direz pas que ce soit symonie. Du premier coup, je vous eusse peu proposer les Cordeliers et autres mendians, la condition desquels vous tenez (sous certaines distinctions toutesfois) se rapporter à la nostre, entant que, comme ils ne sont fondez de grans biens, cela est plus clair que le jour que, si vous voulez que leurs prieres soient emploiées à vostre intention, il faut par necessité que vous fournissiez aux charges; mais l'argument que j'ay pris est, ce me semble, en plus forts termes. Car, si ainsi est que les gens d'eglise, encores qu'ils soient bien riches, prennent toutesfois leur droict pour l'office que leur faites faire, il s'ensuit que les advocats ont plus juste occasion de le demander, attendu qu'ils ne sont couchez en estat et ne re-

çoivent gages : leur condition n'est roturiere, et s'il y a plus, qu'elle est sacrée et *rebus mysticis addicta*. Je passeray bien plus outre, et vous diray que, si vostre argument que dressez contre les advocats auroit force, faudroit dire que les rois, princes et empereurs n'administrent justice, ou qu'ils sont routuriers. Ils reçoivent leurs droits et tributs de leurs sujets : la loy les leur donne, et mesmes le Sauveur de tous humains a recogneu qu'on les leur devoit. Vous ne voulez debattre leur noblesse, ny moins qu'ils soient appellez à la justice; et cependant ils prennent, ils reçoivent : ce sont droits qui leur sont acquis. Ce qui rend la cause des advocats grandement favorable est que les princes reçoivent de leurs sujets, qui sont moindres qu'eux, *quorum ipsi parentes sunt;* les advocats ne sont pas coustumiers (au moins ils ne le doivent faire par honesteté) recevoir des pauvres et de leurs enfans. Pourquoy donc empescherez vous que les advocats ne prennent?

— Ce n'est pas moy (dit le seigneur Girolamo), je n'y ay aucun interest; je ne pense avoir encores donné un liard à un advocat, parce que je ne me suis encores trouvé couché sur le papier journal d'aucun qui m'ait intenté procez. Mais que direz vous contre la loy Cincie?

— Rien autre (dit le seigneur Scipion) que ce que le chevalier romain Tacite nous en apprend, au deuxieme chapitre de l'onzieme livre de ses *Annales :* là il rapporte que Caius Sillius, nommé pour estre consul avec quelques autres senateurs, demandoit avec tres-grande instance l'entretenement de la loy Cincie, par laquelle d'ancienneté estoit deffendu qu'aucun ne fut si osé et hardy de prendre argent ou presens pour plaider une cause. Sur ce propos, on alleguoit les exemples des anciens harangueurs, qui ne faisoient point estat de l'argent, ains d'une plus noble avarice, asçavoir de pouvoir consacrer leur renommée sur l'autel d'immortalité; autrement que la jurisprudence, laquelle il nomme princesse des arts et bonnes sciences, seroit soüillée par services mechaniques; d'ailleurs que la loyauté ne demeure gueres entiere quand on n'a autre but que le grand gain, au lieu que, s'ils soustenoient les causes d'autruy sans aucun salaire, il y en auroit moins de procez. Par ainsi, comme la multitude des maladies augmente le gain des medecins, aussi la peste des plaids apporte de l'argent aux advocats. Ce maistre broüillon de Sillius concluoit à ce qu'on ramena en jeu la loy Cincia. Au contraire l'empeschoit formellement Suilius, Cossutian et autres, fondans leurs defenses et exceptions sur

ce que le beau parler estoit un secours apresté pour en user communement en tous affaires qui se presentoient, afin que, par faute d'advocats, aucun ne fut sujet à la mercy des plus puissans; et neantmoins que l'eloquence ne s'acqueroit pour neant, car on en delaissoit les affaires de sa maison pour bander son esprit et se rendre soigneux aux negoces d'autruy. Leurs remonstrances eurent telle efficace alendroit de l'empereur qu'il arresta à dix sestertium la somme d'argent que les advocats pourroient prendre, qui seroit deux cens cinquante escus.

J'ay, à mon advis, seigneur Girolamo, examiné la force de tous les moyens qu'avez cy dessus deduit, sinon que j'en passe legierement l'illation qu'avez fait, que, puis que la justice tendoit à bien faire à autruy, qu'elle devoit estre gratuite; comme si, pour faire plaisir à aucun, nous devrions en recevoir du desplaisir et de l'incommodité. On dit coustumierement que la charité bien ordonnée commence par soy-mesmes. S'il nous falloit prendre du soin et de la peine pour autruy sans aucune recognoissance, nous ferions le proffit à autruy, et nous couperions la gorge : il faut vivre et s'entretenir. Un plaisir (à la verité) ne doit point estre mercenaire; mais si, pour faire plaisir à autruy, nous nous faisions

desplaisir à nous-mesmes, cela seroit nous bander contre nature, qui ne nous commande pas d'aimer autruy plus que nous-mesmes, ains suffit que nous aimions les autres autant que nous-mesmes. Et c'est ce que nous tenons pour maxime de droict, *suum nemini officium damnosum esse debere.*

— Je vous ay assez escouté, Messieurs (ce di-je alors); prenez à chacun un linge pour vous essuyer : ne craignez vous point une pleuresie? Vous avez bien examiné et contemplé les mains des advocats; ne tient pas à vous, seigneur Girolamo, qu'ils ne quittent prise; cependant que vous reprendrez haleine tous deux, je vous en diray ce que j'en puis penser de ma part. Et parce que du commencement de ce discours avez dit que la pierre que jettiez au parquet des advocats visoit aussi au reste de ceux qui se meslent de la justice, je diray un mot des juges, aprés des advocats en particulier. Sçachez donc, mes bons seigneurs, qu'entre les parties que Jetro vouloit estre au juge, outre la sagesse, la crainte de Dieu et la verité, il y en a eu une qui tousjours a esté desirée, et sans laquelle il luy est malaisé de verser dignement en sa charge, à sçavoir la fuite d'avarice : voire elle y a tant esté desirée que, pour monstrer qu'un juge estoit fort homme de

bien et irreprehensible en tout, ils se sont contantez de dire qu'il n'estoit point avaricieux, et qu'il mesprisoit l'argent. C'est la seule qualité que Virgile a donné, au huitieme livre de son *Æneide*, au senat d'Evandre, qui estoit le commencement du senat romain :

Unà omnes juvenum primi pauperque senatus
Thura dabant.

Comme voulant donner à entendre que ce senat estoit incorruptible, qui demeuroit en une pauvreté volontaire avec un mespris de richesses. Horace, escrivant à Lollius, et le loüant d'avoir esté bon juge, ne dit autre chose de luy, sinon qu'il estoit

Vindex avaræ fraudis et abstinens
Ducentis ad se cuncta pecuniæ.

Pource aussi voyons nous que la corruptele pour argent y a esté de tout temps et blasmée et severement punie, dont les Histoires nous donnent de tresbeaux et tresmanifestes tesmoignages; entre autres l'historien Lampride, en la *Vie d'Alexandre Severe*, fils de Mammea, nous enseigne que cest empereur, lequel estoit au reste l'un des plus dignes et debonnaires empereurs

que Rome ait jamais veu, avoit telle dent sur les juges qui avoient tant seulement le bruit de larcin, qu'ayant un jour apperceu entre plusieurs senateurs un juge infame et perdu entierement de reputation, nommé Arabin (absous neantmoins dessous Domitien des concussions dont il avoit esté prevenu), il commença à s'escrier, comme tout transporté avec une grande esmotion de courage : « O destins! ô Jupiter! ô Dieux immortels! Arabin ne vit point seulement, mais il vient au senat! » Comme si les justes et debonnaires princes, semblables à Alexandre, se pouvoient honestement dispenser de fascher les mauvais et corruptibles juges avant qu'aucun procés leur fut fait, et, sans aucune cognoissance de cause, contre la façon accoustumée à punir les forfaits, outrager les ministres de justice ayans mauvais nom et reputation. Pareillement, pour retrancher telles corruptions, sous l'empereur Tibere fut fait un decret, à l'instigation de Severus Cecinna, par lequel estoit defendu que la femme ne suivit son mary lors qu'il y auroit aucune charge et commission qui luy auroit esté addressée de la part du public, pour la crainte qu'on avoit que celuy qui de soy (peut estre) estoit assez fort pour resister à l'argent, ne fut emporté et gaigné par sa femme, l'esprit de

laquelle se rend plus aisement aux presens.

Quant aux advocats, s'ils se souvenoient de leur nom, et pourquoy on leur a donné ce beau tiltre, les appellans *Patroni,* ils ne se lairroient aller au bris de l'argent. Plutarque, en la *Vie de Romule,* raconte que l'un de ceux qui suivirent Evandre en Italie s'appelloit Patron, lequel, estant homme secourable et qui supportoit les pauvres et petits, donna son nom à cest office d'humanité : c'est ce qu'ils sont pris pour protecteurs et defenseurs. Cela tesmoigne assez qu'au commencement ceste charge estoit un office gratuit, plein de douceur et de bonté, les plus puissans et les plus grans servans d'appuy aux petits et aux foibles sans esperer d'attendre d'eux autre recompense qu'une recognoissance d'honneur. Or, comme l'histoire a remarqué que le premier qui tua son pere à Rome fut un Lucius Ostius, aprés la guerre d'Annibal, et le premier qui repudia sa femme fut un Spurius Carvilius, aussi a elle tesmoigné que le premier qui jamais prit argent pour avoir plaidé fut un Antipho Ranusius, non à autre fin, comme je croy, que pour rendre ignominieux à la posterité le nom de celuy qui, pressé d'avarice et pour un peu de gain, avoit esté occasion de changer cest office gratuit et d'humanité en une vacation mercenaire et con-

traire à sa premiere institution. Depuis que l'on eut une fois pris le ply à faire pour argent ce qui se faisoit auparavant par office et honesteté, le desordre fut si grand et l'avarice si excessive que l'on fut contraint d'y obvier par la rigueur des loix. Pline second asseure et rapporte de soy, escrivant à Valerien, *ut in causis orandis non modò pactione, dono, munere, verumetiam xeniis abstinuerit,* qui est bien loin de ce qu'aujourd'huy nous voyons pratiquer, que l'on tient pour braves et excellens advocats ceux lesquels ont si bien joüé des mains qu'ils se trouvent riches à milliers. Je ne veux pour cela inferer que les advocats soient tenus faire leurs charges sans en esperer aucun salaire : car il est certain qu'à leur labeur et diligence la recompense est deuë; mais ils n'y doivent point estre si bouillans et excessifs qu'ils se laissent emporter par l'espoir du gain à faire chose qui soit contre leur honneur et leur conscience, ains y vivre de telle façon que l'on puisse dire d'eux ce que l'on disoit d'Aruntius et d'Eservin, qu'ils ont esté advancez aux plus hauts degrez d'honneurs par leur bonne vie et entiere eloquence.

— Je seroie (me respondit le seigneur Scipion) de vostre party moyennant que tous ceux lesquels portent la robe d'advocat fussent partis de

mesmes qu'estoient les Aruntes et Eservins, lesquels, estans heritiers de grandes et riches maisons, peurent fort aisement s'armer d'un grand courage; mais aujourd'huy les escus ne pleuvent pas partout.

— Hé bien (dit le seigneur Girolamo), vous ne vous rendrez pas; de tous costez on vous presse, et, si ne voulez quitter la partie, j'ay pris un peu de relais et vous aussi; avant que sortir du champ, il nous faut tirer un coup. Dites moy pourquoy c'est qu'on vous represente, vous autres messieurs les advocats (en la qualité que dessus) sous le creon des Harpyes. Cela ne nous certifie d'autre, sinon que vous aymez fort la grippe.

— Estes vous encores en ceste sotte et ridicule resverie (dit le seigneur Scipion), comme si vous estiez à apprendre que tout ce qu'on dit des Harpies, ce ne sont que feintises et cas apostez? En aprés, le rapport que font maints misanthropes et lutons des Harpyes avec les advocats est si tresimpertinent que moy-mesmes j'ay honte non moins de leur lourde bestise que de leur effrontée impudence; que s'ils estoient dignes de nostre colere, je respondroie volontiers qu'il n'y a rien qu'ils doivent tant craindre que la colere d'un advocat, d'autant qu'il a (comme l'on dit

en commun proverbe) bec et ongles pour se defendre.

— Bien (dit le seigneur Girolamo); il faut veoir si vous serez si furieux que vous pensez faire acroire que vous estes. Ce suis je qui vous maintiens que les advocats sont Harpyes, et joüez tant du bec et des ongles que vous voudrez, je ne vous crains gueres; mais cependant je suis bien aise que taisiblement vous me donnez la moitié de ma preuve. Vous advancez que les advocats ont un bec et des ongles, je n'ay qu'à verifier que ce bec et ces ongles sont membres des Harpyes. Pour entrer en une preuve qui soit claire, je veux icy toucher un mot de ces Harpyes. Ceux qui nous en ont proposé l'histoire les font filles de Thaumas et d'Electre, desquelles voicy que dit Virgile, au troisiéme de son *Æneide :*

Monstres, desquels plus malheureux au monde
Il n'en est point, ne peste plus immunde;
Ire des dieux plus grande ne se treuve
Sortant de Styx, l'infernal triste fleuve.
Des filles ont les visages humains,
Ventre ord et creux, et à griffe les mains,
La face aussi pallissante et ternie
Tousjours de faim.

Qui auroit voulu choisir un tableau dans lequel

on rapporta l'air de vous autres, Messieurs les advocats, quand il auroit demeuré cent ans, il n'en eut sceu trouver un qui vous revienne mieux. Je passeray la preuve des quatre premiers vers, parce que je pourroie entrer en des particularitez qui me feroient mal vouloir d'aucuns. Pour supplement d'icelle, je vous renvoie à l'Enfer de Marot et à Rabelais sous ses Raminagrobis et grippeminons, ayans le mot du guet d'ORÇA, etc. Le poëte leur donne le visage de filles : celà vous regarde avec un grand mystere, d'autant que celle de laquelle vous vous couvrez comme d'un manteau, c'est une pucelle, au service de laquelle vous vous dites appellez; mais, sous ce titre de pucelage, n'en faites vous pas beaucoup acroire? Par le dehors, tant vous avez bonne troigne, on n'oseroit vous prendre que pour l'integrité; vous n'avez en la bouche que la justice; mais qu'on vous donne un cache-museau : ah! qu'on descouvrira choses et autres! Si ne veux-je pas encores quitter le visage de vos Harpyes, d'autant que Fulgence, recerchant pourquoy on leur a donné la face de pucelles, tient que c'est pource que la rapine se ternit incontinent, et ne rapporte fruict de durée. L'Escriture Sainte nous donne de fort riches tesmoignages des menaces que Dieu fait contre vostre gripperie; l'execution

desquelles tend à ce que ce que vous aurez harpyé et rapiné en quinze ou vingt ans s'esvanouira en moins d'un an. J'ay cogneu un personnage de vostre profession qui remua si bien les mains qu'en dix ou douze ans qu'il vola avec les autres (vous m'entendez où), de pauvre garçon qu'il estoit, n'ayant point vaillant cinq sols, il est mort riche de cinquante sept mil livres de rente : asseurez vous qu'il a fallu bien joüer des griffes, mais que l'on ne me vienne point dire quel il estoit. J'en produiroie une centaine d'autres, si je vouloie; mais il les faut laisser passer leur temps; ils n'en auront pas meilleur marché que l'autre : *malè parta malè dilabuntur.* A peine ce pauvre miserable eut la terre sur le bec que ses biens fondoient à veuë d'œil; tellement descreurent qu'en moins d'un an et vefve et enfans furent rangez au petit pied, ils se trouverent depossedés de tous les grans acquests qu'avoit fait le pauvre Celeno. Par cecy vous pouvez descouvrir si la qualité d'oiseaux qui est attribuée aux Harpyes peut estre rapportée aux advocats : car, encores que *plerumque* ils marchent par ville sur des mulets, si sont ce des Harpyes emplumées des plumes et despoüilles de ceux sur lesquels leurs griffes auroient peu passer; mais ces plumes les portent si viste qu'ils auront en un an rangé et

entassé des monceaux d'escus, aprés lesquels maints pauvres Phynées pourroient emploier et nuicts et jours, si ne sçauroient ils en cinquante ans en attraper la dixiesme partie. Le ventre des Harpyes est ord et creux; les vostres, ce sont des abysmes, de sorte que, quand l'or de Giges, Crœsus, Mydas et Atabalippa seroient là devant vous, encores seriez vous si goulus que vous en voudriez d'avantage. Les mains des Harpyes sont à griffe; les vostres sont attrape-tout : d'où est venu le proverbe : « Il est desgousté comme la gibbeciere d'un advocat. »

— Messer Girolamo (dit le seigneur Scipion), vous vous exprimez beaucoup, et avez tort de tirer de la façon les cheveux aux fables poëtiques, comme si on n'estoit pas aussi bien instruit que vous que c'est que mythologiser. Vous avez tiré la fable des Harpyes au prejudice des advocats; je m'en vais la mettre sur le dos de vous autres medecins. Phineus ne doit il pas estre pris pour le malade, lequel vous faites languir sans luy donner ce qui luy est necessaire? voire que, si la fantaisie luy prend de manger d'une viande, vous la luy contaminerez de je ne sçay quelles drogues si tres-contraires au goust du patient que force luy est d'observer le jeusne? S'il a envie de boire et manger, vous luy faites oster sa re-

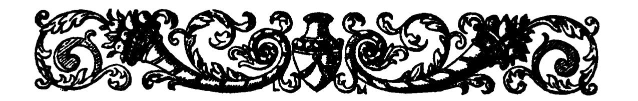
peuë. De prendre, vous n'estes pas de ceux ausquels on deschire la robe pour les contraindre à recevoir. Pour la pluspart vostre face est deffaite et blesme, tant ahennez à ce diable d'argent; vos griffes sont si crochues que, à quelque pris que ce soit, faut que vous ayez tousjours prise. La troigne que vous portez est mignarde, popine, de sorte que qui ne vous verroit les dents longues et la barbe au menton, on vous prendroit pour belles mignonnes. Hé! quelles pucelles! Vous tirez à vous toute la couverte, et, lors que sentez qu'il y a à joüer de la raffe, ne faut pas penser que quittiez le grabat du pauvre Phinée. Il n'y a que Zetes et Calaïs qui vous donnent la chasse, d'autant que, quand la mort previent vostre malade, et que son souffle vient à voltiger hors de son corps, c'est alors que vous perdez la curée.

— Messieurs (di-je), il y a un moyen de disputer; mais de se piquer si vivement, il n'y a apparence. Je vous prie, faites moy une amitié de mettre fin à cette dispute; autrement et où voudriez passer outre, je crains que ne veniez *à verbis ad verbera;* au moins permettez moy d'appeller un autre avec moy pour m'ayder à vous entre-separer. »

Ceste parole les picqua si fort au cœur que

tout sur le champ la partie fut rompüe, dont je fu fort aise, car je craignoie les coups, et d'ailleurs j'avoie les aureilles essourdées d'entendre causer ces deux personnages.





MATINEE IV

DES CHASTREZ

Ceste matiere eut esté fort propre à desployer sur les festes de S. Pansart, auquel temps un chacun sçait que fleurissent les mots de gueule, qui principalement fredonnent sur la chanterele du mignard Cupidon; mais c'estoit à faire à ceux qui prennent plaisir à folastrer et bacchanaliser. Ceste matinée n'a pas esté destinée à telles dissolutions, si bien que, comme je ne suis grand cousin des folies de Caresme-prenant, aussi, quand j'eusse eu la matiere à propos, je n'eusse voulu la mettre en veuë en ce temps que un chacun est desbauché. Et y a bien plus, que la cause mouvante et qui a donné source à ce discours est encores plus mal propre en ce temps où l'on veut joüer au trou-madame. Qui ne m'entend je m'entens, et sçay

bien que je veux dire. Il faut donc que je vous apprenne qu'il n'y a pas fort long temps qu'auprés du lieu où je m'estoie retiré pour parfaire ma neufvaine, il y avoit un certain personnage qui, ayant les sonnettes de sa gibeciere braguettée un peu, beaucoup et plus qu'il ne luy eut esté à desirer incornifistibulées, marchandoit à se faire trancher son petit cas : pour partie, juge et procureur, il avoit sa femme, qui dressoit une milliasse de plaintes sur l'inconvenient auquel il vouloit hazarder sa pauvre marchandise. D'autre costé, luy insistoit à ce que l'on les luy arrachast, c'est à dire ces deux petis choses, pour l'opinion qu'il avoit que, s'ils estoient hors de sa besasse, qu'il n'endureroit le tourment qui si fort le gehennoit. Or, comme ils estoient sur ces disputes, survindrent quatre personnages qui tous disoient avoir affaire à ce pauvre patient : le premier se disoit estre docteur juriste *in utroque;* le second estoit medecin; le troisieme prenoit la qualité de maistre operateur; et le quatrieme estoit un maistre enjoleur qui, paracelsisant à discretion, promettoit guerir de toutes maladies et plusieurs autres : pource se faisoit fort, *mediantibus illis,* de rendre sain, sauf et guery ce pauvre periclité. On met le procés sur le bureau; mais, cependant qu'on estoit à deliberer si on

devoit user de voye de fait et mettre les deux petis tesmoins à l'examen de la coupele, la mort vient à saisir au colet le malade, de sorte que la femme est hors de procés, le medecin n'oseroit plus doser, le tailleur (*distinguo* par gluc en clop) ne peut oster la maladie, qui n'a plus de force; finalement le porteur de rogatons a perdu une bonne lipée, puis que la mort a troussé son hernié. A vostre advis, s'ils sont d'accord, tous quatre sortent du logis, et se viennent ranger vers moy, qui alors dis à par moy que ces messieurs me feroient passer ma matinée. Je ne fus deceu; on pourmena à bon escient les chastrez, et à qui en aura, commencent à se donner des ergots cornus et tellement forchus que j'avoie assez affaire à servir de maistre prevost de salle pour r'abattre les coups. Je ne fais point icy estat de la femme, qui estoit tombée en un tel desconfort que, si ces quatre degoustez se fussent mis sus ou aprés elle, je vous laisse à penser qu'ils eussent fait un beau tripotage. Quant à monsieur le docteur juriste, il estoit bien de la partie pour adjouster un au trio; mais, parce qu'il estoit un peu empesché à escumer le broüet (je parle un langage latinisé) de la marmite, c'est à dire à revestir un inventaire, il laissa couler une partie de la dispute. Toutesfois, aprés qu'il y fut entré, il

n'y avoit que pour lui à cracher des subtilitez si gaillardes que, quand François Aretin et le bon Accurse auroient esté là presens, ils eussent esté extasez de voir un personnage si confit en leurs conceptions, limitations, feintises, ampliations et autres gentillesses qu'ils ont matagrabolisé en leurs glosaires. Je n'ay point voulu mettre les noms, designer les qualitez et seigneuries des uns et des autres, non plus qu'au reste des *Matinées,* de peur que j'avoie qu'ils ne vinssent à s'offenser, et m'intenter une action dangereuse, non point en forme d'instance peremptoire, ains pour m'incriminer en injures. La conference n'est pas impertinente, voire qu'elle pourra servir à plusieurs personnes qui desirent arracher de leur poitrine toute rancune et melancolie. Je sçay bien qu'il y en aura aucuns si chatouilleux et engroignez qu'il leur semblera qu'on leur escorchera la virilité nerveuse; mais, s'ils ont peur, qu'ils ne viennent point en ceste salle, où vous verrez ruer de beaux coups; faut avoir bon cœur et ne quitter le courage pour quelque frivole apprehension que l'on se pourroit donner. Il n'ont point icy de cousteaux, ce n'est à faire qu'à coups de langue : il n'y a pas (à mon advis) si grand' chose à faire. Tout ce qui pourroit sembler estrange en cecy est que la dispute des chastrez est pourmenée

par personnes qui en parloient plus à credit que pour en estre bien instruits, attendu que pas un d'eux n'avoit esté estendu sur les treteaux; mais, s'il ne nous estoit loisible de parler sinon de ce dont nous aurions fait l'espreuve nous-mesmes, on treuveroit que pour la pluspart du temps nous serions contraints de nous tenir muets. Il y a bien plus, que, quant à moy, telle est mon opinion, qu'il est beaucoup plus aisé aux gens qui n'ont esté sondez par l'espreuvette juger de tels affaires qu'à ceux qui, estans dans le dedalus des tourmens castratoires, se treuvent si esgarez que tant s'en faut qu'ils sçachent ce qui leur est necessaire, que mesmement nous leur voyons souventesfois perdre sens, cerveau et esprit, voire la souvenance d'eux-mesmes. Aussi vous sçavez que, pour acquerir bruit de bon medecin, n'est requis d'avoir esté long temps malade, ny pour estre excellent advocat avoir eu plusieurs procés en son propre et privé nom, ains au contraire, au moyen des mouvemens et perturbations qui tombent aux esprits des hommes par commune ordonnance des medecins, n'est permis au medecin soy penser ou medeciner par son seul conseil, et à l'advocat deffendu de postuler en sa cause, comme par un desvoyement d'esprit luy estant trop incogneüe. A sçavoir si le medecin se fiera,

pour cognoistre en quel estat est son malade, à ce qu'il pourra lui en rapporter? l'ardeur de sa fievre lui ravit tout le sain jugement qu'il pourroit avoir. Il ne sçauroit luy-mesmes cognoistre son poux.

Maintenant, afin que le liseur ne se mesprenne, je le veux advertir de la qualité que j'ay fait prendre à chacun de ces quatre entreparleurs. Le docteur juriste est celuy que je veux nommer par un nom couvert Margaire. Le medecin, je l'ay desguisé sous le nom d'un Lemougrand. Au maistre operateur j'ay donné le nom de Tourrinel. Ne reste plus que messer Brancasse, auquel je fais tenir le rang d'empirique. Plusieurs se travailleront beaucoup pour avoir le secret voilé sous ces noms, et forgeront des interpretations ausquelles je ne pensis onques. J'eusse certainement dit les vrais noms à descouvert, mais par adventure que cela n'eut agréé à un chacun. Toutesfois ceux qui auront de bonnes lunettes, s'ils veulent regarder un peu attentivement, pourront bien esclairer la verité, et donner droit dans la visiere; mais, s'ils me croyent, qu'ils ne s'amusent point tant aux personnes : ils auront plus de plaisir et contentement de sonder le fonds, et escouter ce qui y est disputé et debattu. Or voicy le seigneur Margaire qui fait l'entrée,

et reprend la matiere un peu de plus haut.

Margaire. Il semble, Messieurs, que tous quatre nous nous estions icy trouvez en ces quartiers pour affliger le seigneur Nicodeme, lequel estoit d'autre costé assez tourmenté du mal que sa douleur orbiculaire luy engendroit. De ma part, je vous proteste que, si je n'eusse esté appellé, je me fusse bien donné garde de me presenter; toutesfois, estant semons et requis, pour le deu de ma vocation, je n'ay peu moins faire que de venir verifier les pieces d'un inventaire qu'il faut revestir pour rendre les sacs au procureur. Je n'estimoie point que je le deusse trouver en un si pauvre estat. J'ay vaqué plus de trois semaines à dresser l'extrait pour faire mon rapport à ceux qui sont destinez pour faire la consultation; mais, puis que la partie n'est autrement soigneuse, j'ayme mieux lui rendre ses pieces, et que je soye payé; mais, à ce que je voy, je suis bien esloigné de mon compte, je le vois en piteux estat. Hé bien! perdray je mes peines?

Lemougrand. Vous ne preschez que pour l'argent, monsieur le docteur; ne pensez plus à cela, ains plustost, si avez quelque pieté en vous, esvertuez vous, et priez pour ce pauvre seigneur, lequel eut esté encores tout plein de vie si, sui-

vant ma condemnation, il eut esté estropié des deux principales parties de sa braguette.

MARGAIRE. Vous parlez bien à vostre aise, et ne considerez pas qu'il faut que je vive. Quant à vous autres, Messieurs, si tost qu'avez tasté le poux au patient, et que luy avez ou rompu la teste par vostre babil, ou donné un petit brevet de Decipé (non je prens le D pour R), les escus volent, et estes payez sur le champ; mais nous autres on nous laisse tramper le plus long temps qu'on peut : voire que j'en cognois de si bonne conscience qu'ils voudroient, aprés nous avoir fait valeter aprés eux, nous payer en brevets. Ha! que si n'aviez receu le liard du seigneur Nicodeme, que ne viendriez battre le pavé jusques icy!

LEMOUGRAND. Vous parlez comme Dieu : il faut que je vous apprenne qu'on s'entretient plustost de nous autres medecins que de vous pour deux principales raisons : la premiere est parce que nous tenons en nostre manche la vie et la mort des malades, si bien que, si l'on ne nous contantoit, aucuns croyent que nous les ferions mourir plus viste que le vent; l'autre est qu'alentour des malades l'acoustumée est d'avoir des grandes infections, si bien qu'il nous faut estre tousjours garnis de parfums et bonnes senteurs.

BRANCASSE. Hé, monsieur le docteur, entendez vous qu'on vous appelle?

MARGAIRE. Je voy bien que c'est : il faut que j'aille parachever ma corvée; peut estre en tireray-je pied ou aisle.

LEMOUGRAND. Allez; cependant nous pourrons icy nous resjoüir en discours.

TOURRINEL. Vous ne faites que causer; vous luy tastiez le poulx, et ordonniez assez de receptes; ce n'estoit pas là où le bas le blessoit; vous vous moquez, la partie interessée est bien plus bas, et où il falloit que je misse la main : car je vous asseure que, quand eussiez tenu ce bon seigneur dix ans entre vos mains, si ne l'eussiez fait tailler aprés l'avoir fait malheureusement languir, il en fut advenu ce que vous voyez maintenant.

BRANCASSE. Tout beau, Monsieur, et ne nous pressez pas si fort les mains; je veux parler pour monsieur le docteur, et vous maintiens que, sans ouvrir l'hernie, avec mes receptes tres-singulieres je divertiray l'humeur qui corrompt le boyau.

TOURRINEL. Ce sont brides à veaux, et croiray que cela est aussi possible comme que vostre mere soit pucelle, d'autant que, depuis que la dissolution est faite, quand vous y mettriez toutes les decoctions du monde distillées et soufflées, je

vous depite, tous tant que vous sçauriez estre d'enguillemineurs, de pouvoir rendre la guérison. Premierement vous sçavez que toutes les drogues que vous donneriez ne pourroient recalciner ou repatrier l'exulceration, qui pourroit s'estre gangrenée sur le coüillon (puis qu'il le faut nommer par son nom) d'une superfluité et trop grande abondance d'humeur aqueuse. En aprés, où trouverez vous que puissiez ou reboucher le tuyau qui aura esté froissé, ou revirer la defluxion de l'humeur peccante? Si les conduits ureteres n'estoient si proches, je diroie qu'il y auroit apparence en vostre dire.

Brancasse. Par raisons naturelles, et qui tombent sous nostre sens, je sçay bien que gaignerez vostre cause contre moy; mais à l'espreuve je suis asseuré que je l'emporteray. J'en ay fait de si belles et signalées cures que tout homme qui voudroit en douter devroit estre renvoyé à celle qui fait sages les fols; mais ce qui fait que je ne puis bien vous mettre en veuë le secret de ma conception et de ce que j'exploite est que les parties qui sont sujettes à une transcendentele et mercuriale excariation ne sont communiquées à nos yeux : si bien que ne pouvez mordre où ne mettez les dents. Or nous autres avons une maxime d'admirer les vertus cachées de certaines

creatures, encores qu'elles ne tombent sous la fresle capacité de nostre entendement.

Tourrinel. Ha! que vous en feriez acroire de belles aux gens delà l'eau! Ce sont les routes que tiennent ces maistres donneurs de canars à moitié, qui promettent montaignes d'or, et à peine sçauroient nantir une poignée de sable. Ditesmoy, je vous prie, pour combien eussiez vous voulu entreprendre la cure du seigneur Nicodeme?

Brançasse. Si je m'y mettoie à moins de deux cens cinquante escus, je n'y gaigneroie pas la housse de mon mulet; d'autant que, pour la guerison de ceste maladie, outre quelques mineraux, qui nous reviennent preparez au poids de l'or, il me faut de quatre plantes qui sont fort rares, et qui ont esté descouvertes il n'y a pas trente cinq ans au pays d'Ochelagua, aux montaignes Riphées, et au coupeau du mont Hecle. J'en ay quelques vingt cinq livres qui me reviennent à plus de dix mil ducats : devinez à quel pris je puis m'en dessaisir.

Tourrinel. C'est là où je vous attendoie, d'autant que vous estes tous frapez à ce coin, de nous faire estat de quelques singularitez estrangieres qui ne dissipent point seulement la composition du corps, mais aussi eclipsent d'une ter-

rible façon les bourses de ceux qui sont si maladvisez que se resigner en vos mains : de fait je me souviens avoir oüy autresfois discourir le seigneur de la Riviere en plaine audience à Paris, où, pour exalter le Paracelsisme, il faisoit promesses de guerir la fievre avec trois gouttes de poivre, et ce sous la gageure de sa teste. Mais, pour la Faculté de medecine, on fit entendre à messieurs de la Cour de Parlement qu'au lieu qu'il promettoit allegement, que cela estoit pour briser les corps et destruire le peuple, attendu que, pour tirer ces trois gouttes de poivre, il en faudroit gaster une grande quantité. Vous demandez deux cens cinquante escus, et je sçay homme auquel vous ne sçauriez avoir donné la demie douzaine d'escus qu'il ne vous rende vostre braguette vuide de deux ripons, et vous frais, gaillard et dispos, au reste legier de deux grains.

Brancasse. Je ne sçay comment le prenez; si est ce que je sçay bien que ce que je fais pour un escu, les autres en voudront bien tirer la demie douzaine; et s'il y a bien plus, que je cognois damoiselle de bon lieu et de bonne part qui s'inscrira avec moy, si besoin fait, pour tesmoigner qu'il y a un gros maistre operateur l'ancien, qui a mieux aimé laisser mourir un gentil-homme par faute de le tranchecoüiller que de prendre

trois cens escus. Le gros porc qu'il est en vouloit quatre cens cinquante tout contant. Je vous voudroie demander si ceste incision valoit ce prix, et si pour l'operation d'une heure il luy falloit tant d'escus : le vilain qu'il estoit n'avoit pas trop grand' peine à monter jusques au logis de l'operation, son diable de mulet l'y portoit. De penser le malade n'en estoit question, car il falloit la vingtaine d'escus pour son substitut et suffragant, qui devoit sur-veiller le patient.

Tourrinel. S'il y en a qui soient vilains et tyrans, si feriez vous une illation trop cornue de preferer vostre empyrie à nostre profession : il y a autant à dire que du jour à la nuit.

Margaire. Si me semble il que messer Brancasse le prend fort bien; au moins voudroi-je de ma part tirer ceste consequence, puis que vous vous formalisez de ce qu'il demande une partie trop excessive, dites vous. Il vous bat de deux poincts : le premier est qu'il pretend guerir l'hernie sans vuider la boursette, qui est un bien qui ne sçauroit estre assez prisé; l'autre est qu'encores que vous arrachiez la piece, ce neantmoins il s'en trouve entre vous autres (je cognois celuy dont il parle) qui sont si inhumains que, parce qu'on ne leur crache les escus à gros tas, ont laissé mourir un fort brave et honeste gentil-

homme. Est ce ensuivre non point la reigle de Jesus Christ, mais des glorieux freres saints Cosme et Damien, qui ne prenoient pas la maille pour penser les pauvres malades? Et toutesfois vous vous advoüez et voulez vous ranger sous leur enseigne! Où pensez vous, pauvres gens? Ce que j'en dis n'est pas que je vueille tenir le party de ces maistres broüillons, je deteste trop l'empyrie. Mais, puis qu'il faut en dire sa ratellée, je soustien que c'est se dénaturer d'ainsi gehenner les pauvres malades.

Lemougrand. Vous estes donc maintenant en quartier, et avez vostre compte : il faut que vous ayez mangé des pigeons; je ne vous demanderay point si avez esté payé de vos peines et vacations, vous n'estes pas belier pour vous laisser tondre la laine sur le dos. Pourquoy vous topiquez vous contre le seigneur Tourrinel? Il n'est pas de ceux, je vous promets, qui voudroient tyranniser les malades et affliger les oppressez. Comme vous avez le mot en gueule, vous nous donnez des petis brocards que nous pourrions bien rabattre, si mestier estoit, et ne faudroit aller que chés vous; mais, afin que nous ne formions nouveau incident, je passe legierement sur vos gausseries. Vous supplie que doucement et sans nous eschauffer nous conferions de ceste

matiere, non point pour rendre la guerison au seigneur Nicodeme, il n'y a pas demie heure qu'il vient de payer le tribut à nature, mais à celle fin que je puisse apprendre quelque chose de vous. Il semble que vous partisiez pour messer Brancasse, parce qu'il promet de guerir sans estropier la braguette de ses deux principales et essentielles parties. Promettre et tenir sont deux; c'est tout ce qu'un homme de bien peut faire que de promettre et tenir. Souvenez vous, je vous prie, de ces beaux vers d'Horace :

. . . . . immedicabile vulnus
Ense rescindendum est, ne pars syncera trahatur,

c'est-à-dire :

De glaive faut trancher l'incurable gangreine
Qui pourroit infecter la partie plus saine.

Pource vous voyez que nous coupons les bras, les jambes, les doigts, les mains et autres membres si tost que nous voyons qu'il n'y a remede pour les guerir. Et vous autres, messieurs les politics, pratiquez mesmes ceste reigle en vostre gouvernement civil : s'il y a quelque garnement au corps de la cité qui puisse gaster et infecter le reste des concitoyens, vous vous mettez aprés

luy à belles reprimendes, et, si besoin est, et qu'il ne veuille se corriger, vous ne faites point de difficulté, et en ce faites sagement et justement, de l'exterminer et retrancher de la compaignie des autres qui symbolisent avec le bien public.

MARGAIRE. Cela est bien dit, mais il n'y a aucune necessité pour l'illation, d'autant que vous reprenez tousjours vos premiers erres, et supposez qu'on ne vous niera point ce que debattoit messer Brancasse avec le seigneur Tourrinel. Par ainsi, afin que vous peussiez à propos conclurre, faudroit qu'on vous accorda qu'il est impossible de pouvoir guerir la douleur des boulettes, si ce n'est par dislocation et evisceration. Et, puis qu'il vous a pleu prendre mire sur nostre disposition politique, je prise fort la comparaison que vous en faites pour le rapport qu'il y a du grand au petit monde. Si vostre argument avoit lieu, il faudroit dire que, dés qu'il y a des malvivans en une ville, qu'il faut ou les dechasser ou foudroier sur eux : cela ressentiroit plus sa temerité estourdie et cruauté que justice. Voila pourquoy, comme aux loyers et recompenses il y a des degrez, aussi aux peines et supplices y a diverses marches, qui font que par douceur on commence à apprivoiser ceux qui sont farrouches; que s'ils sont trop tenax, obstinez et opi-

niastres, et que la verge ne puisse rien, aprés la parole on descharge la barre pour froisser ces cœurs felons et indomtez. Mais direz vous qu'aussi tost qu'un pauvre miserable fait quelque sursaillie, du premier coup on luy doive sauter sur le colet, le resigner entre les mains de l'executeur de justice? Cela seroit s'armer contre tout ordre politique et contre le sainct advis que nous donnent les Apostres, que, si nostre frere nous scandalise, nous offense, et ne se porte en sa charge ainsi qu'il doit, voire que par ses insolences il se manifeste trop petulant, faut que par benignes, humaines, et fraternelles remonstrances on tasche à le radoucir; que si aprés il se rend indocile et incorrigible, alors certainement il ne deffend pas qu'on suive la voye de rigueur. Il y a bien plus, qu'un homme, pour estre mis hors de la cité, ne pert pas l'espoir d'estre rappellé ou de vivre en un autre lieu; mais, dés que les droles sont ostez du bissac, il ne faut plus en parler. Ce qui me fait si fort insister pour empescher toutes voyes de faict, sur tout quand il est question de desraciner les deux virolets de nostre naturalité, est que j'y trouve plusieurs inconveniens, tant à l'operation qu'à ce qui pourroit s'ensuivir : considerations si tres-prés prenantes que l'on aura bien affaire à me persuader qu'un homme doive estre chastré.

LEMOUGRAND. Vous estes comme les anguilles de Melun, et criez avant qu'on vous escorche : je vous prie, donnés plaisir à la compaignie. Cela vient bien à propos, car coustumierement, vous autres messieurs les juristes, ne faillez par le bec. Si vous bronchez, ne craignez pas que l'on ne vous redresse.

MARGAIRE. Et bien, puis qu'estes d'advis que je me mette en rue, j'en suis tres-contant. Ne faut pas que vous estimiez que je veuille icy introduire une interdiction nouvelle, et de laquelle on n'ait oüy parler. Nos jurisconsultes, et entre autres Ulpian, tiennent que celuy est à condamner au quadruple lequel, pour rendre son esclave mieux de vente et de plus grand pris, l'aura fait chastrer. Le texte y est formel en la loy *Si servus D. ad l. Aquil.*Et quant à ceux qui, de gayeté de cœur et seulement pour leur plaisir, auroient fait desarçonner de la gibeciere de leurs serfs leurs parties orbiculaires, ils sont poursuivis à mort comme attaints, convaincus et prevenus des crimes punis par la loy Cornelia. De cecy nous avons tesmoignage és loix 3, 4, 5 et 6, *ff. ad l. Cornel. de sicariis.* Mesmes les historiens nous apprennent qu'il y a un chef en la loy Julia, lequel directement regardoit ces maistres chastreurs; ce qui mesmes a esté approuvé par plusieurs ordon-

nances de l'empereur Domitian. Les autres princes ont depossedé les maistres de l'authorité et puissance qu'ils avoient sur leurs esclaves, lesquels pource ils ont confisqué. Vous avés à ce propos la constitution de l'empereur Constantin en la loy premiere *C. de Eunuch.* Par la Nouvelle 142 de l'empereur Justinien est disertement porté que ceux qui auront fait chastrer aucun soient mis à l'examen de la coupelle, et que, s'ils rechapent, leurs biens soient acquis et confisquez au public, et qu'ils soient releguez en l'isle du Plastre. Que si ce sont des femmes qui, pour gaigner d'avantage à la vente et debite de leurs esclaves, leur auroient voulu faire desgarnir l'escarcelle, qu'elles soient chastiées exemplairement, leurs biens confisquez, et elles condamnées en un exil perpetuel. Celuy qui les a traité le plus doucement, ç'a esté l'empereur Leon, lequel par sa Nouvelle 60 a rabattu la peine de la pareille, qui avoit esté introduite par Justinien, et a voulu que celuy qui auroit appellé et fait venir le maistre operateur pour faire telle incision et exection, s'il est couché en l'estat des officiers de la maison du roy, il en soit biffé et rayé; en aprés l'a condamné d'amender dix livres d'or, et au bannissement pour dix ans. Quant au capitaine tailleur de caillettes, il l'a condamné au foüet, à estre tondu et rasé, et à

estre privé de son bien et de son pays par le mesmes espace de dix ans. Par le droict canon, ceux qui se sont monstrez tellement ennemis de Nature que de se rendre orphelins de leurs beľaus, encores que ce fut par devotion, si ce n'est par necessité et pour éviter pis, sont forbannis des SS. ordres, *can. ij. Qui se; can. Si quis à medicis, distinct.* 55. Et, encores que, par la constitution de l'empereur Leon, celuy qui de son gré s'est fait deviriliser ne soit puny pour ne s'estre meffait, si est ce que les ordonnances ecclesiastiques ne l'en tiennent point quitte : car, s'il s'est mutilé pour empescher qu'il ne fut clerc, il estoit tenu tant pour homicide et cruel bourreau de soy mesmes que pour ennemy de ce qui a esté creé de Dieu, *can.* 22, *Apostol.;* s'il estoit desja clerc, on le deposoit, *can.* 22; s'il estoit lay, ón le separoit de la communion et frequentation des autres durant trois ans, pource qu'il avoit luy mesmes dressé embusches à sa propre vie, *can.* 23. Par les loix des Ripuaires, si un homme franc chastroit un autre aussi de condition franche, libre et ingenue, il estoit condamné en deux cens sols d'amende, *tit.* 6, § *primo legis Ripuariorum.* Puis donques que vous voyez que tant de loix se bandent contre ceux qui veulent dénaturer la nature des masles, devez vous trouver estrange si

je plaide, pour empescher qu'on ne vienne à retrancher ces parties viriles?

Lemougrand. Jusques icy n'avez pas encores failly. Poursuivez et monstrez pourquoy vos legislateurs ont defendu si exprés ces retranchemens : car il faut que vous croyez que je suis medecin, et que, si ne me donnez raison de vostre dire, je ne suis tenu de vous croire, attendu mesmes que, puis qu'il s'agit de la nature, et que ma vocation m'appelle à y mettre le nés, c'est bien la raison que justifiez de vostre dire par raisons. Nous sommes en faits contraires, et en un besoin seriez condamné si n'entriez en preuve. Les authoritez qu'avez proposé ont grand poids en eschole de droict, mais devant tous juges j'obtiendroie tousjours ma cause. Ce dont nous disputons est de mon gibier. Il est à presumer que mon art m'y aura descouvert quelque chose, et que j'en parleray comme bien advisé; et quant à vous, en clerc d'armes.

Margaire. Ne vous eschauffez point tant, je vous supplie. Ces prohibitions ne sont sans juste occasion : car, outre celles que j'ay cy dessus particularisé, l'empereur Justinien, en sa Nouvelle 142, cotte disertement ceste raison, que maintesfois, de plusieurs qui se sont laissé faire ceste ouverture extractive, bien peu en sont es-

chappez, de sorte que ceux qui ont esté sauvez ont tesmoigné en la presence de Sa Majesté que, de nonante qui ont esté estendus sur les treteaux, à peine trois s'en sont relevez. Et, comme la charge de la dignité des princes et seigneurs ne gist point tant à entretenir les sujets qu'à empescher qu'eux mesmes, par leur folie, indiscretion et cruauté, se meffacent, on doit tenir ces ordonnances pour tressaintes et tresjustes, lesquelles coupent le chemin aux delits et forfaits. En aprés, quand mesme la mort ne surviendroit, les pauvres chastrez sont sujets à tant de maladies qui leur sont peculieres, à estre moquez et huez, à estre mal veus et caressez des femmes; mesmes ils sont esloignez et forclos des dignitez. De fait, un chastré ne peut pretendre à la chaire et grandeur pontificale, et autres-fois les chastrez ne pouvoient tester, tant pourautant que la liberté et puissance de pouvoir faire testament estoit ottroyée à ceux qui portoient barbe (*ubi quæstio loci et situs est*). Or est il que messieurs *Non sunt* ne sont gueres souvent barbeaux. En aprés, l'empereur Alexandre Severe tenoit que les eunuques faisoient un troisiesme canton entre les hommes (au rapport de Lampride), où le consul Mamercus prit advis quand il refusa à Genutius la recreance ou possession des biens de Nenianus,

esquels il requeroit estre intronisé par vertu du testament du deffunct. Mais ce sage consul l'esconduisit tout à plat, parce que (dit Valere le Grand, au septiesme livre, septiesme chapitre) Genutius, s'estant fait estropier des deux seaux de sa nature, ne devoit estre conté entre les hommes ny entre les femmes.

Lemougrand. Ce sont donc là les moyens qui vous poussent à faire difficulté à l'exection testiculaire : si je puis les vous sapper et miner, j'estime que vous ne serez si opiniastre que ne me quittiez la partie. En premier lieu, le rapport que pretendés avoir esté fait à Justinien est fort crud pour vous dissuader de la dilocation riponesque. Il se peut faire que ainsi soit esté, et qu'on n'en ait point presté d'une à ce bon empereur; mais, à votre advis, si en droict cela doit avoir lieu? Si vous le disiés, vous dementiriés vos jurisconsultes Celsus et Paulus és loix 4, 5 et 6, *D. de legib.*, qui ne veulent point que, puis qu'une arondelle n'ameine point l'esté, aussi qu'un ou deux cas soient suffisans pour establir une loy. Au contraire, je vous feray soustenir par le tesmoignage et un millier de personnes que pour le jourdhuy bien peu en meurent. Voila le seigneur Tourrinel, qui en a depesché en sa vie plus de trois ou quatre milliers; mais de sa vie ne luy en

sont demeuré quatre entre les mains. Du temps (paradventure) de Justinien, il y avoit de ces maistres trancheurs, lesquels estoient si mal adextres ou mal fortunez que tout ce qu'ils esventoient tournoit à mal, ou faut que l'infirmité du malade le presse à la mort, parce qu'il ne pouvoit endurer le martyre, soit de l'exection, soit de l'eradication et arrachement. Aujourdhuy il y a des maistres de cet art qui y sont si bien duits et versez qu'il n'est besoin d'avoir crainte aucune. Par ainsi, si la raison est l'ame de la loy, et que les loix se changent selon les diverses circonstances et dispositions du temps, du lieu et des personnes, il faut que vous m'accordiez encores que (possible), du temps de ces princes, il y eut un tres-grand danger pour ceux qui estoient appliquez à la couppelle, et que par consequent tres-prudemment on a prevenu aux morts qui ensuivoient; que neantmoins à present, puis que le danger cesse, qu'il n'y a plus d'occasion de peur et affre, on ne doit tenir si resserré le rasoir dans l'estuy que quelques fois on ne le desploye pour faire ouverture à l'hernie. Voila donques toutes vos ordonnances qui vont à val l'eau. Voyons à ceste heure si les inconveniens que vous avez proposé pourront avoir plus de poids et authorité. Vous alleguez que les chastrez sont sujets à plusieurs

maladies et imperfections, ce que je recognoistray estre vray (sans que toutesfois telle confession puisse vous servir de prejugé) tant pour les defluxions, qui, ne pouvans prendre cours par le tuyau spermatique, tombent sur les jambes, que pour la debilité de la voix, claire et minse comme celle d'un enfant; mais, si vous faites rapport des maladies de ceux qui sont garnis de leurs pieces, et les mettent en besoigne, avec les accidens qui accompaignent les chastrez, vous treuverez que la condition des chastrez est beaucoup plus advantageuse que n'est celle des coqs.

Brancasse. Monsieur le docteur, encores que ce ne soit nostre coustume de vouloir recercher les raisons de toutes choses, si seroy-je bien content d'apprendre de vous pourquoy nos chappons sont battus de ces maladies que vous dites. Par experience j'apperçois qu'ils grisonnent, et deviennent chenus plustost que les entiers, qu'ils ne portent point de barbe au menton, qu'ils ont les jambes tortues et renversées, et qu'ils ont la voix gresle.

Margaire. Je suis bien contant d'oüir la resolution de ces questions. Poussez, Monsieur le medecin, il vous faschera fort : si faut il que vous nous en esclaircissiez le cœur; autrement et à faute de ce, je croiray que vous

parlez en perroquet et par oüy dire seulement.

LEMOUGRAND. Ces quatre questions ne sont pas si difficiles que vous criez. Quant à la premiere, faut que vous teniez que, parce qu'ils ne laschent aucune semence, mais que l'excrement qui devoit servir à engendrer et procreer le sperme s'espand par tout le corps avec le sang, toute ceste humeur, qui eut esté spermatique si les deux battans n'eussent esté detachez, est convertie en pituite, qui, les rendant froids et humides, fait que fort soudainement ils grisonnent.

MARGAIRE. Mais pour la barbe que direz-vous? car cela est arresté entre vous autres medecins, que la matiere du poil ne doit point estre attribuée à la chaleur, et pource on dit que l'occasion qui fait que les femmes ont plus longs cheveux que les hommes est qu'elles sont beaucoup plus humides et phlegmatiques que les masles; d'où s'ensuit qu'il y a en elles plus de la matiere du poil. Si donques l'humidité de la femme fait qu'elle a les cheveux plus grans que l'homme, il s'ensuit que le chastré devra avoir plustost de la barbe que celuy qui est saisi et enharnaché de ces deux boulets. Vous ne pouvez respondre à cest argument : car mesmes vous tenez que, si un homme n'a point de barbe avant qu'on descharge son escarcelle des deux pieces, il n'en pourra

avoir par aprés : voire que, s'il en a, et il la face couper, elle ne recroistra point. Il faut donques, de deux choses l'une, ou que l'humidité ne soit pas cause des cheveux, ou que le chastré puisse porter barbe. Or j'ay une raison, à laquelle vous ne sçauriez que dire, pour monstrer que les cheveux proviennent de l'humidité : car les plus advisez philosophes qui ont voulu decider les dependances de la question qui est en droit, pourquoy on tient la puberté de la fille à douze ans, et qu'on recule les masles jusqu'à quatorze, ont laissé par escrit que c'étoit parce que le tertre du naturel des femmes estoit plustost toffu et moussu que celuy des hommes : dequoy la raison estoit parce que les masles ont entre la poictrine et le nombril la bouche de la vessie qui lasche l'urine, d'où les cheveux sont engendrez en ce lieu là, au lieu qu'és femmes la conjonction qui se fait de leur matrice et de leur vessie fait roidir une grande abondance de fumée humectée, d'où la generation des cheveux est accelerée.

Lemougrand. Vous estes un grand philosophe, et ne sçavez distinguer les especes des cheveux. Il faut que vous estimiez (peut estre) que les cheveux de nostre barbe soient de mesmes naturel que ceux de nostre chef et d'autres parties. Premierement, vous n'ignorez pas que ceux

de nostre teste ne soient les premiers qui nous croissent, et sont plus aagez que les autres de dix ou douze ans.

Tourrinel. Pose icy: je vous diray ce que j'ay veu. L'année passée, il y eut une bonne commere qui accoucha de deux filles, l'une desquelles, au sortir du ventre de la mere, rapporta sa motte tertrée et chargée de cheveux : je l'ay veu, je l'ay tenu, je sçay qui est la mere; vous la cognoissez.

Lemougrand. Pour un cas adventuré vous ne deviez m'interrompre. Cela est contre l'ordre de nature. Donques, pour reprendre mon propos, s'il y a de la distinction pour raison de l'aage entre les cheveux, sera ce merveilles si leurs qualitez sont diverses? Les cheveux de la barbe sont plus forts et plus roides que ceux de la teste : tesmoignage tres-evident que c'est la chaleur qui predomine à leur generation. Puis donques que les chastrez sont froids et humides, que la chaleur leur manque, on ne doit treuver estrange de ce que leur menton n'est barbu.

Margaire. J'ay une belle replique contre vous, si je la vouloie enfoncer : les Alemans, Suisses et autres peuples des nations situées au froid sont coustumierement plus barbus que les Espaignols et autres, lesquels approchent de l'Orient. Toutesfois, je vous prie, poursuivez les autres ques-

tions, et nous apprenez pourquoy les chastrez ont coustume de tortiller les jambes de travers.

Lemougrand. Cela provient à cause de leur humidité surabondante, qui leur rend les parties du corps molles et flacques; et ainsi, parce que les jambes ne peuvent supporter le fais et la masse de tout le corps, elles se plient, tout de mesmes que feroit un roseau si vous le chargiez et affaissiés de quelque fardeau. La solidité de ceste raison peut estre prise de ce, que ce qui est dur et sec est fort et roide; mais ce qui est humide, mol et mat n'a moyen de resister: un bois sec supportera mieux une charge que ne fera un osier.

Margaire. Hé bien! quant à la voix, qu'en dirés vous? pourquoy l'ont ils ainsi gresle et aigue?

Lemougrand. Retenés tousjours l'affluence de l'humidité que j'ay touché cy dessus, et vous trouverés que de vous-mesmes vous vous donnerés la raison pourquoy la voix des chappons est ainsi menue. De fait, il faut que vous remarquiés que l'humidité, remplissant à floc l'aspre arterie, l'estressit : d'où advient que l'esprit, passant par l'estroit, tient ceste fresle et delicate voix. Or, que les chastrez soient exuperamment humides, entre autres choses appert par ce que

les mammelles leur enflent tout ainsi qu'aux femmes.

Brancasse. Quand je vous entens discourir de messieurs les chastrez, il me semble que je resve, et ne puis penser à quel propos vous tirez à leur incommodité leur voix aigue. Ce leur est une chanterelle qui leur fait trouver entrée en de bons lieux, voire jusques en la maison des princes. Vous en cognoissez un de vostre pays, lequel, pour s'entretenir l'air de sa voix menu, s'est fait chapponner. Qu'y a il perdu? Vous direz les deux bolettes, desquelles il eut peu joüer à la fossette; mais vous ne dittes pas qu'il a par le moyen de ceste perte acquis plus de dix mil livres de rente. Si tous ceux qui font passer par le fil du rasoir leur pauvre marchandise pouvoient faire tel eschange, j'auroie grand' peur que la confrairie des chappons ne s'accreut en bien peu d'heure : de sorte qu'encores que la gendarmerie escaille bien ceux du Mayne, si formilleroient ils et pourroient aller en potence parmy nostre France; ne seroient toutesfois bons à manger, pour certaines considerations.

Lemougrand. Je ne veux pas, Monsieur le docteur, vous laisser prendre barre dessus moy, et puis que vous faites si grand *alleluya* des incommoditez et imperfections qui accompaignent

les chastrez, je vous prie, contre-balancez les avec les maladies qui nous sont causées pour mettre en besoigne nos outils naturels. Vous trouverez que ceux qui se peuvent passer de l'accouplement des femmes s'en portent beaucoup mieux et plus dispos, voire vivent plus long temps que ces estalons qui par sursaillie se brisent et cœur et corps.

On sçait que l'acte venerien debilite les forces de nostre corps, les rompt, les enerve et les consomme, voire qu'il abbrege de beaucoup le cours de la vie. Ce qui a esté bien pris par Aristote et les autres philosophes, qui tous tiennent que le vray passaige pour poster à la mort est de bander souvent à l'atelier de Venus. Pource Hesiode, en sa *Theogonie,* defend à celuy qui veut atteindre longue vieillesse de tendre aux femmes, d'autant que sans tison elles ont (dit-il au second de ses *Journées*) un brasier dans leur fournaise qui dessesche toute l'humeur vitale de ceux qui veulent entrer en party avec elles. Et pour ceste occasion un certain docteur remarque que nos anciens peres vivoient plus long temps que nous ne faisons à present, parce, dit-il, qu'ils ne prenoient pas tant du poil de la beste qu'il leur vint à cœur, ainsi qu'il se pratique aujourdhuy. Au troisiesme des Rois, chap. xj, Salomon long temps aupara-

vant qu'il mourut est appellé vieillard et ancien, quoy que, quand il deceda, il n'eut passé sa cinquantiesme année, mais il avoit avancé son aage par la visitation qu'il luy convenoit faire de l'haras de ses femmes et concubines. Le mulet vit plus long temps que le cheval, parce qu'il ne sçait que c'est de chauderonner et battre sur l'enclume. Plutarque, au livre qu'il a fait de conserver la santé, nous apprend que l'acte venerien engendre beaucoup de superfluitez et excremens qui, si on ne les divertissoit, seroient trespropres pour nourrir et entretenir le corps. J'ay honte de parler de la verole, des poulains, des bouches chancreuses, de la pelade, de la pissechaude et autres danrées qui se gaignent à la luyte cupidique. Ceux qui ont passé par les piques peuvent sçavoir à quel marché ils en sont sortis, et combien en vaut l'aune : voire que, si dés leurs jeunes ans on eut nettoyé leur bissac, ils y eussent gaigné beaucoup d'argent, et n'eussent enduré tant de tourmens qu'ils ont fait. A tout rompre, c'estoit à faire à deux cens escus et à tenir la chambre au plus six semaines pour estre chapponné. J'en cognois un qui, sans conter ce qu'il a despendu aprés les maquereaux, maquerelles, putains, et ses bastards, qui luy revient (il me l'a ainsi juré) à plus de cinquante mil escus, et en

une année passé par les piques trois fois, et à chacune fois trois cens escus : il n'y a gueres que quinze ans que tous les ans il prend ceste purgation, qui luy dure à chasque coup six semaines; devinez si la diette ne luy couste, en toutes façons que le voudrez prendre, plus que n'eust fait le desengonnement de ses deux belaus. Je ne vous demande pas s'il est gentilhomme. Trois fois quinze sont quarante-cinq; quand il n'y en eut eu que neuf, il pouvoit passer; ainsi voila de soubre pour quatre : en prenne qui voudra, je quitte tout. Mais le pis est qu'il n'a dent en gorge qui ne releve de quelcun; son corps luy tombe en pieces. Et aprés vous direz que les *non sunt* sont miserables, qu'ils sont sujets à maladies! Je cognois un personnage qui est monsieur sans queuë, et n'a plus que sa gibessiere pendante et debiffée, de telle sorte que le pauvre homme cent et cent fois le jour ne fait que maudire l'heure qu'il n'a jetté au diable ces boulets ensoulphrez qui luy ont mis le feu au corps. Comme bien peu de maladies me pourriez vous trouver qui ne servent comme d'estafiers aux deux compaignons que sçavez. Contemplez moy ces bons supposts de la bande venerienne, vous leur verrez les yeux rouges, chassieux et à demy perdus; et d'où cela, sinon que par experience nous trouvons que, lors

qu'on s'est detelé du colis cupidique, vous avez un esblouissement d'yeux. Les uns ont les yeux battus, les autres haves. A la continue, ils se chargent si fort que, pour loger ou heberger l'aveugle, on devient aveugle. Les poëtes ont eu esgard à cecy quand ils ont feint leur dieu Cupidon aveugle. Ce qui a esté remarqué par le poëte constantinopolitain Marulle, au premier livre de ses *Epigrammes*, en la description de Cupidon. A ce aussi se doit rapporter l'histoire que S. Ambroise descrit au quatriesme livre, chap. dixsept, de ses *Commentaires sur saint Luc*. Theotime estant fort affligé de sa douleur des yeux, les medecins luy defendoient hanter les femmes. Toutesfois, comme il ahannoit à faire la recognoissance de la sienne, il ne peut se commander qu'il ne la joignit; estant au plus fort de la besoigne, il se ressouvint de la defense que luy avoient fait les medecins, si luy faschoit il de retirer son espingle du jeu. « Adieu, dit-il lors, chere lumiere! » Quant à la goutte, par espreuve on recognoit que (selon le dire du poëte) elle est fille de Venus, de mesmes qu'est la chiragre : je m'en rapporte aux nodus, tremblemens de mains et titubations, qui ne justifient que trop de mon dire. Quant à la voix, vous parlez des chastrez, mais le combat venerien luy est beaucoup plus

contraire que la privation et defaut de ripons. Et pource Aristote tesmoigne que les chantres, s'ils veulent bien entretenir leur voix, doivent faire trefves de brayette. La raison de cecy a esté (à mon advis) prise de ce que nous voyons que la voix vous muë dés que vous commencez à tendre vos approches du calibre.

Margaire. Vous nous en contez de belles, et semble que prendriez bien fantaisie que l'on se passast de cognoistre les femmes : voulez vous que nature se perde? Si vous me croyez, vous retracterez tout ce que venés maintenant de deduire.

Lemougrand. Par faute de nous entendre, nous nous contredisons : vous estimez que je suis ennemy de nature, et je n'y songis onques. Car, à dire vray, et vous le pouvez bien cognoistre, ce que je viens d'alleguer n'est que pour vous donner une contremine aux imperfections de l'exection testiculaire, car vos deux boulets pourroient vous endommager de beaucoup plus que vous n'endureriez de mal et tourment par leur absence et extraction radicale. Voire mais, dites vous, on se moque des chastrez. Ce ne sont que les fols et mal advisez qui s'en rient. Si deux hommes avoient chacun un chancre qui les rongea et tourmenta, et qu'il y eut l'un d'eux qui se le fit arracher, l'autre auroit il occasion de se gaber?

Le moqué seroit guery, et le moqueur en oppresse. Les chastrez sont pour la plus part exemps des furieux assauts de Cupidon. Nous autres portons, nourrissons, et entretenons le feu qui nous embrase.

Margaire. C'est bien arguer! ainsi vous tenez que nous sommes assortis de nos tesmoins tout ainsi qu'est messer Julian de son chancre. Nostre assortissement nous vient de nature à tous; et de ma part je sçay bien que je n'ay aucun chancre, n'en eus onques, et si ay encores moins d'opinion d'en avoir : tellement que je tiens que ces escrevisses gravissent sur messer Julian outre son naturel, par accident, et par les humeurs peccantes qui luy créent et produisent son indisposition.

Lemougrand. Vous prenez tousjours à contrepoil mes raisons : le rapport que je fais du chancre à vostre naturalité n'est pas que je les veuille apparier par ensemble; il y a autant à dire que du jour à la nuit; il faut que vous estimiez que je ne vous tiens point si grue que je puisse vous faire acroire que le rapport soit egal en toute façon. Il n'en y a point qui ne cloche; mais je pretens monstrer que, tout ainsi que le chancre endommage fort messer Julian, aussi peuvent luy prejudicier ses genitoires, de sorte que, puis qu'on

auroit tort se moquer de luy s'il avoit peu se faire oster son chancre, aussi doit on taxer et reprendre ceux qui monstrent au doigt les seigneurs *non sunt*.

Margaire. Mais que direz-vous des femmes? Quand on leur parle d'un qui est leger de deux grains, ne craignez ja qu'elles s'en approchent : elles le fuyent. Quel plaisir (disoit une que je sçay bien) auroit on avec cela? Il n'en a non plus que sur ma main. Cela fourgonnera, mais quoy? Il y mettra le feu, l'esteigne qui pourra. C'est un regrigné, un jaloux, un floüet pour tout potage; c'est un capitaine Hongre.

Brancasse. Laissez moy respondre, je vous diray que ce sont des sottes et testes mal burinées, de la parenté des enfans de Zebedée, qu'elles ne sçavent ce qu'elles demandent. Elles ont ce qu'elles cherchent, et se mescontantent de ce qu'elles n'ont, et que cerchans elles seroient bien marries de rencontrer. Elles se plaignent (dites vous) parce qu'on ne fournit à l'appointement. Et combien y a il qui voudroient battre l'estrade, et que le coup ne porta point? Il y en a dix mille et plus de cent fois autant qui, ou par drogues et illegitimes receptes font tarir, perdre et enaigrir la presure de leur formage, ou, crainte de pis et pour joüer au plus seur, joüent à mets couvert.

Je m'en rapporte aux godemichi de velours et d'yvoire qui sont enfournez en la grottesque. Mais, en toutes ces singeries et autres marmoteries de la Celestine, il n'y a pas la centiesme partie du plaisir qu'ont celles qui supportent le fait de nos chappons. Ne pensez pas que je vous presche icy chose nouvelle; il y-a si long temps que la pratique en a esté commencée, estant certain qu'il y en a infinis qui ont ceste force en eux, comme ceux ausquels telle section a esté faite bien tard : d'autant que, la semence ayant une fois pris son cours par la vertu des parties attrayantes, si puis aprés telles parties sont ostées, le cours toutesfois ne laisse pas de quelque peu continuer et servir de chatouillement, qui engendre une envie et encourage la personne, dont procede la vigueur et la force. Juvenal, en sa sixiesme satyre, monstre que les chastrez peuvent estre employés pour chevaux de service, quoy qu'ils ne puissent estre estalons. De fait S. Hierosme, sur un pareil discours que celuy du poëte Juvenal, au livre premier contre Jovinien, reproche aux femmes *spadonem in longam securamque libidinem exectum*. Et lisons dans le premier de Philostrate, en la *Vie d'Apollonius*, qu'en la Cour du roy de Babylone fut trouvé un eunuque couché avec l'une de ses concubines. A quoy se

doit rapporter ce que l'on nous raconte des Turcs, que ce qui leur a fait couper et bourse avec ce qui estoit dedans, et le flageolet, fut parce qu'un prince de Turquie, ayant veu qu'un cheval chastré ne laissoit à sursaillir une jument, se donna à entendre que les messiers du serrail pourroient de mesmes monter sur les arbres : cela a esté cause que dés ce temps là on a raclé et mis à net la gibbessiere des povres esclaves destinez à la garde des poules.

LEMOUGRAND. Non, je passeray plus outre, et diray qu'il y a des chastrez, les femmes desquels leur ont produit de beaux enfans, quoy que cela soit formellement contraire à l'ordre de nature. Et, afin que je ne vous envoye gueres loin, je prendray preuve de ce qui est de vostre cognoissance : je m'en rapporte à la fille de M. Nicolas l'hongre, vostre grand amy, qui fit son premier coup d'essay en advocasserie à esgousser des feves : voulez vous dire qu'il soit confrere de la lune? Il portera donc sur sa teste plus de quatre cornes.

TOURRINEL. Je sçay qui et quel il est, ce suis je qui fus employé à luy des-engonner son pacquet; j'en suis payé, je l'en tiens quitte : aussi de ma part je tiens tant de luy qu'il se tient pour contant de moy. Je tesmoigneray, et telle est la

verité, qu'il y a du vuide en sa gibessiere. J'ay, il y a plus de trente deux ans, ses compaignons : voila pourquoy je suis si asseuré de mon baston, et neantmoins je sçay que sa femme a eu une fille.

Brancasse. A d'autres, Messieurs, je ne vous passeray point cest article, et, afin que l'on ne soit point abusé sur ce fait, je suis bien contant vous en dire ce qui en est : je sçay qui est le pelerin duquel vous parlez. Il n'a point de ripons, ils se sont transformez en cornes, lesquelles il porte grandes comme un bouc, et si ne les sent pas. Il faut que vous sçachiez que ce M. Nicolas prit à femme une dame, laquelle n'imputoit point l'absence de la barbe, qui lui apparoissoit, au deffaut de cliquaille, ains à la jeunesse ou à une tardiveté; et d'ailleurs, pendant qu'il luy faisoit l'amour, elle voyoit qu'il n'y avoit que pour luy à faire des cabreoles priapesques. Mariée qu'elle fut, au point du choc elle se trouva deceuë d'outre moitié de juste pris : on luy avoit donné une bourse, toutesfois il n'y avoit rien dedans. Il battoit fort la porte, mais d'enfoncer, il y avoit un contre-fort trop dur. Quant à luy, il la mesuroit à son aulne, et presumoit que, puis qu'il se lassoit à la foule, qu'elle devoit de mesmes prendre sa bonne volonté et la peine qu'il prenoit en payement. De fait, pour l'entretenir en ceste opi-

nion, il vous luy vouloit jetter des petits mots de la luite nocturne. Mais cela n'estoit que vent, elle n'y prenoit aucun goust. Aprés qu'elle eut long temps trampé sous l'ennuy d'une si crue vanité, chatouillée par ce boute-feu, à l'improviste se trouva invitée de recevoir un amy entier au lieu de son M. Nicolas, lequel elle avoit beau produire en son inventaire, elle y trouvoit tousjours *deficit*. Pour remplir sa production, elle prend party, Monsieur le docteur, avec un, hé! vous ne le cognoissez pas. Cest amy se fourra si avant qu'au bout de deux mois la bonne dame trouva que son sac estoit plein : tant de deffaux de cœur, de chagrins; dont M. Nicolas s'apperceut, qui en fut fort aise, et s'en boursouffloit comme un petit crapaut. La neufvaine des lunes passée, elle eut la vuidange de son procés, et vous posa une belle fille. Chacun se met à crier : « Miracle! miracle! » d'autant que, par succession de temps, plusieurs avoient descouvert que M. Nicolas estoit *Dominus non sunt,* et d'ailleurs ne pouvoient se mettre en teste que la commere tint chambre garnie que pour son mary. Toutesfois quelques uns, qui se faschoient de ce qu'ils voyoient qu'on en donnoit une si chaude à cest advocat, luy monstrent par vives raisons que ceste fille ne pouvoit estre procedée de son escarcelle,

le presserent par tant de moyens qu'à peine sa femme fut hors de couche qu'il commença à la mal mener, entre en reproches, delibere de la quitter. Les parens se jettent à la traverse, qui appaiserent si bien tout l'affaire que M. Nicolas ne faisoit tousjours que bonne mine; mais, quand la fille commença à marcher sur sa treiziesme année, il avoit bien envie de se secoüer d'elle, et ne la marier; bref dit tout net à sa femme qu'il la desadvoüoit, et partant qu'elle ne vaudroit jamais d'un liard de tout son bien. Representez vous icy les troignes et putes cares d'une femme lors qu'elle est en tel affaire. Maistre Nicolas n'avoit que du groin, qu'il portoit mal en gré, et pource prit l'air des champs et y retira toute sa famille, pensant que, changeant l'air de la ville, elle se changeroit : nulles nouvelles. Sa femme avoit une chambriere assez affectée sur laquelle maistre Nicolas tascha de se rembourser des arrerages qui lui avoient esté refusez par sa femme; mais quelqu'un survint qui empescha l'execution. La chambriere fait entendre à sa maistresse le tort qu'on luy vouloit faire, la prie d'y remedier. « Non (dit-elle) tien bon; je te veux marier avec mon serviteur, et te feray bon et honneste party moiennant que tu faces ce que je te diray, c'est que tu te laisses aller à mon mary; il n'a pas

garde de te depuceler. » D'ailleurs souz main elle parle au valet, luy met si bien le feu en ses chausses, qu'il ne cessa, souz la promesse de sa maistresse, qu'il n'eut versé la chambriere par terre. Si bien joüerent qu'elle se trouva enflée. Maistre Nicolas aussi y trampoit, et par ce moyen ne pensoit plus au groin de sa femme, laquelle, ayant espié l'heure de cette grossesse, prend sa chambriere à part, luy fait le bec, l'asseure que, quoy qu'elle la tance, elle luy tiendra sa parole moiennant qu'elle vueille charger maistre Nicolas de cest enfant. La chambriere luy promet merveilles. Souz ceste asseurance, la maistresse biaise sa pratique fort adextrement. Et, comme son mary se fut allé pourmener à une lieuë du logis, elle fait appeller trois ou quatre bonnes femmes ausquelles elle conte le meschant et lasche tour que sa chambriere luy avoit fait : on l'appelle; la maistresse à belle langue la vous bat de ce qu'elle avoit fait un bordeau de sa maison. Aprés plusieurs denegations, la fine chambriere, faite au badinage, en fin confessa, et, se prosternant à genoux, cria mercy à sa maistresse, laquelle ne se tenoit pas pour contante : car, outre que les femmes sont curieuses, le nœud de la matiere gisoit à faire recognoistre l'enfant. On vous presse de si brusque façon la pauvre hydropique qu'en

fin elle advoüa (mais ce fut avec des sanglots et simagrées que pouvez penser) que l'enfant luy avoit esté fait par maistre Nicolas l'Hongre. « Tu as menty, vilaine, luy repliqua la maistresse; il ne sçauroit avoir enfans, il n'a point de choses. » La chambriere formellement insista. En fin, pour refrein de cette specieuse information, la maistresse fait mine, comme outrée de colere et despit, de la vouloir outrager. M. Nicolas ne fut plustost arrivé qu'il trouva tout son mesnage derivé, sa chambriere deplorée, sa femme si tres-depite qu'il ne pouvoit luy arracher un seul mot de la bouche. « Voy, et qu'y a il? » Alors la femme commence à le festoier de belles injures et reproches : « Vilain chastré, tu disois que tu ne pouvois rien faire à une femme, tu l'as bien monstré à ma chambriere; tu fais difficulté de nourrir ta fille pour engendrer des bastards. » Les autres femmes se mettent encores dessus luy, et aprés, et vous en aurez; le vous venent de telle sorte que, si le pauvre homme eut eu encores ses deux compaignons, je croy que son hernie en eut peu avorter. Pour faire mine virile se mettoit en termes de ny; mais la chambriere luy detrampa si proprement les qualitez et circonstances du fait, du temps et du lieu, que le pauvre hongre fut contraint de demourer tout coy, et perdit la pa-

role, recognoissant, pour eviter plus grand scandale, que l'imputation dont on le chargeoit estoit veritable. Voila le procés à moitié gaigné pour la femme; si ne voulut elle arrester en si beau chemin; elle fait moyen que son mary la prie de faire en sorte qu'on fit prendre ceste chambriere pour femme au valet. Elle se fit fort long temps tirer l'aureille; en fin elle traitte l'accord de mariage entre ces deux bonnes pieces aux despens de son mary, auquel par ce moyen elle fit advoüer sa fille.

MARGAIRE. Je vous retiens, Seigneur Brancasse, pour nous en fournir; vous en sçavez donner. Si le conte n'est vray, asseurez vous que la bourde est belle.

LEMOUGRAND. Si n'y a il point de menterie, je vous promets : que les femmes se plaignent donc tant qu'elles voudront, elles sont indiscretes, et ne sçavent ce qui leur faut, voire ce qui est seant. Je me souviens avoir leu que la *Glose*, au chapitre 2, *De Frigid. et malef.*, est d'advis que le mariage est bon, *cum eo qui habet virgam erectam,* par ce que, quoy qu'il n'ait les boules, si peut il, joüant à la fossette, donner plaisir à une femme. Il y a plus, qu'entre les Chrestiens le mariage n'est pas afin d'avoir des enfans, comme estoit la loy de nature; mais est seulement per-

mis, afin de subvenir à l'infirmité humaine, *ne urantur, can. Nuptiarum* 27, *quæst.* 1. *can. Solet.* 32. *quæst.* 2. et pource on appelle *prolem bonum et non causam conjugii, can. Omne* 27. *quæst.* 2. De fait nous ne voyons point aucun canon de concile ou decretale constitution de pape qui defende à un chastré de se marier.

Margaire. Vous tordez le nez aux passages qu'avez allegué, car la verité est que le mariage est aujourdhuy interdit aux *Non sunt* suivant le droict civil des Romains, lesquels n'ont jamais approuvé le mariage de ceux qui sont *castrati vel thlibiæ, id est quorum testiculi sunt ab infantia in aqua calida contriti.* La cause de ce reffus est parce que notoirement telles gens ne peuvent avoir des enfans, pour raison desquels estoit ordonné le mariage. Ainsi donc le mariage est permis aux Chrestiens *in solatium infirmitatis, modò insit aliqua spes prolis.* Que si on accordoit le mariage des chastrez, ce seroit pervertir le mariage, attendu qu'outre l'esperance, qui est perdue, d'avoir lignée, la compaignie des femmes ne pourroit leur servir d'aucun relaschement, *nihil emittendo :* ce seroit les vouloir faire coignefestus. Si vous n'avez point d'argument plus roide, ne me bandez point ces hongres contre les femmes; vous, eux et elles ne perdriez que

vostre temps; eux, la peine qu'ils y prendroient, et elles la patience qu'elles auroient. Je vous prie, tranchez court; voyez si avez autre chose à dire : la matiere que maniez est legiere de deux grains, partant je ne m'esmerveille pas si vous syllogisez si fort à la legiere.

LEMOUGRAND. Un petit mot d'audience. Vous reprochez qu'ils sont esloignez et forcloz des dignitez. *Distinguo :* pour la royauté et principauté, vous avez apparence de raison, d'autant que vous voulez avoir hoir et successeur des reins de celuy qui vous commande, ce que je treuve bon; mais pensez vous qu'auprés des grans il n'y ait point de place pour les chastrez? Ceux qui avoient la garde de la chambre imperiale, et qui sont nommez en vostre code *præpositi sacro cubiculo*, n'avoient ils point de credit? Vous ne direz pas que, pour estre chastré, un homme soit incapable d'exercer charge, office et dignité en la justice. Je cognois un president qui n'en a non plus que sur ma main, et si on ne tient pas qu'il se mouche du pied. Quant à la dignité sacerdotale et pontificale, je recognoistray veritablement que les prestres doivent estre entiers, ce que je treuve mesmes avoir esté ordonné des siens par Romulus; mais cela ne doit estre pris tellement à la lettre qu'il s'ensuive que ceux qui ont perdu

les mereaux de leur naturalité, doivent perdre la qualité de prestres. Vous avez un tesmoignage *cap.* 5, *de Corp. vitiat.*, où nous sommes appris *non exigi sacerdotio eum qui propter lepram, pitiliginem et elephantiasmum sibi execuit virum.*

MARGAIRE. La raison est icy toute evidente, d'autant que cela est tres-veritable, que celuy qui a mis bas le canon et les boulets n'est pas coustumierement surpris de ladrerie. Et d'ailleurs j'ay oüy parler de plus de dix mil qui ont leur gibeciere desgarnie, *vi majore bellique impetu,* ausquels vous ne sçauriez oster le titre et nom de prestres. Mais parlons d'un que cognoissez et reverez, car l'eschapatoire qu'avez trouvé pour les roys et princes seculiers ne peut estre icy employé : direz vous que sa naturalité luy soit necessaire pour produire lignée? Je tiens de vous que non; le vœu general de perpetuelle pudicité et continence vous dementiroit.

LEMOUGRAND. Je ne suis pas si mal apris, mais j'estime qu'aujourdhuy, quand on viendroit à en recréer un *cui deficerent gemini orbes,* pourtant il ne seroit demis de sa chaire et dignité, moyennant qu'il apparut que veritablement il fut masle. La raison qui a donné cause à la loy ne peut plus avoir lieu : je n'en parle qu'aprés les autres; si je faux, c'est sans y penser.

Margaire. Encores suis je bien aise que de vous mesmes vous recognoissiez à demy la debte, car tous les subterfuges que vous prenez ont aussi peu de nés que vos chastrez de marchandise. Mais que pourrez vous dire à ce que nous trouvons que les chastrez ne pouvoient testamenter pour les raisons que je vous en ay cy dessus cottées?

Lemougrand. Je vous respondray que vous tordez le nés, puisque nés y a, à la lettre, et n'entendez pas bien les escritures. Car en premier lieu le fondement que prenez sur ce que ceux qui ne peuvent engendrer ne peuvent establir des heritiers est fort fresle : vous voyez que M. Nicolas, quoy qu'il ne porte rien en son escarcelle, est pere d'une fille. Joint aussi que, si besoin estoit, je vous monstreroye que *testiculi non sunt sine quibus* on ne puisse engendrer. Il y a plus, que l'argument *a paternitate naturali ad legitimam et fictitiam* ne doit point avoir lieu entre nous, qui tous les jours voyons que les prestres, *quibus jure ipso interdicta est generatio*, testamentent, nomment et instituent des heritiers. Mais qu'est il de besoin de vous battre par raisons, puis que vous avez au sixiesme livre du code de Justinien, *tit. Qui test. fac. l.* 5, l'ordonnance de l'empereur Constantin qui vuide tout ce different.

« Qu'il soit loisible (dit il) aux chastrez de faire testament, dresser, à l'exemple d'un chacun, leurs dernieres volontez, escrire des codiciles, moyennant qu'ils gardent la commune pratique des testamens. » Et maintenant vous oserez faire les *Non sunt* intestables?

Margaire. Attendez, et prenez advis à la constitution des empereurs Valentinien, Theodose et Arcade, laquelle est au code Theodosien, *tit., De Iis qui super religione contendunt : Eunomiani spadones nec faciendi nec adipiscendi habeant licentiam testamenti.* Vous devez sçavoir qu'en droict on octroye beaucoup plus de privileges à ceux qu'on nomme *spadones* qu'aux chastrez, encore qu'ils soient tous d'une mesmes confrairie. Ils peuvent estre mariez, adopter et exploiter plusieurs actes legitimes, ausquels les povres chastrez n'oseroient se presenter.

Lemougrand. Conferez les dattes des ordonnances, et vous vous trouverez vaincu : voire, que si vous voulez feuilleter dans le code Theodosien, vous trouverez que les mesmes empereurs ont rabattu ceste intermination testamentaire. Je diray bien d'avantage, car, selon que la suite du discours nous meine, nous voyons que dés qu'un esclave, ayant esté chastré, estoit presenté pour vaquer au service de la chambre sa-

crée, il n'estoit point seulement mis en pleine et franche liberté, mais aussi il pouvoit tester de ce qu'il y acqueroit, sans l'authorité de son propre pere.

Brancasse. Ne sera ce jamais fait? Je n'entens rien à cecy; voila les chastrez qu'on pourmene d'une terrible façon. Je trouve que vous gaignez, Monsieur le Docteur, dont je suis bien aise ; par ce moyen je pourray faire bien mes ferrettes, et voudroie qu'il m'eust cousté ce que je n'ay pas, et les deux boulets de M. Nicolas, que j'ay, que cinq cens que je cognois prinssent aussi grande fantasie à se faire nettoier leur pacquet comme j'ay bien envie de leur y faire bon devoir: il y auroit à gaigner pour moy plus de vingt mil escus. J'en cognois un qui ne voudroit pas passer à moins de cinq cens escus.

Margaire. Et tousjours aprés ceste avarice! Vous n'en aurez jamais assez: vous voulez vuider les gibecieres d'autruy pour remplir vos bouges.

Lemougrand. Non, je ne tens pas là, car par le discours que j'ay fait vous voyez que je vous ay rabattu tous les moyens qu'aviez pour empescher le retranchement que je pourchasse. Je vous ay fait toucher les occasions qui vous devoient semondre à tenir mon party. Maintenant je n'ay plus qu'un petit mot pour seeller et boucler la

verité de ce que j'ay maintenu. Je vous mets en face l'authorité sacrée du Sauveur de tout le monde. Il y a des eunuques, dit-il, qui se sont chastrez pour le royaume des cieux.

Si donques l'apparence des affaires humaines, la necessité que nature vous impose d'abbattre ce qui abrege vos jours, et la raison mesmes, ne peuvent vous faire prendre courage pour deplacer les tesmoins de vostre folie, au moins que l'authorité de Celuy qui ne ment point, et lequel ne tasche qu'à vostre proffit et de nous tous, vous achemine à une si sainte et honneste espreuve. A quelle fin le ferés vous? Ce sera pour le royaume des cieux. On vous monstrera au doigt, et pourtant vous lairrez à faire vostre devoir. Vous ne serez pas le premier qui, faisant bien, aurez esté moqué. Vous ne serez le premier qui aurez obey au saint advis du Redempteur des humains. Vous avez pour patron ce grand docteur Origene, lequel, pour la grande affection qu'il avoit de garder sa chasteté, et qu'il voyoit que sa charge le necessitoit à hanter parmy diverses personnes d'aage et sexe different, à l'aage de trente ans, pratiqua sur son corps cest advertissement du Sauveur. Du commencement, il n'y avoit celuy qui ne prisa grandement un acte si tresdigne, mesme l'evesque Demetrius l'approuva et luy en

sceut fort bon gré. Mais, comme il vit qu'Origene entroit en reputation et le devançoit pour la saincteté de vie et integrité que luy causoit sur tout l'absence de sa naturalité, il voulut l'en attaquer : de fait forma son accusation pour ce à l'encontre d'Origene; mais il n'y gaigna qu'une honte, qu'il s'acquit à sa grande confusion.

Margaire. Je prise grandement le sçavoir d'Origene, et recognois que ç'a esté un personnage doüé de plusieurs grandes graces; mais il a eu des opinions assez cornues et de travers, de sorte que ses œuvres ont esté condamnées au concile celebré à Cypre, en l'an de salut 405. Joint qu'il n'y a celuy des docteurs qui ne tienne qu'Origene a pris trop cruement les paroles de l'Evangile.

Lemougrand. Pensez vous que nous n'ayons d'autres personnages, lesquels ne se treuvera que, pour s'estre fait chapponner, ils aient perdu un brin de ce qui peut mettre un personnage en estime? Vous avez l'eunuque Narsete, qui fit de si beaux exploits sous l'empereur Justinien. Ce fut luy qui desconfit Bucellin et Amingue, chefs des François, lesquels ravageoient l'Italie. Les Goths aussi esprouverent combien pesoit le courroux de Narsete; dequoy rendra tesmoignage la deffaite qu'il fit de Totile et Thoias, roys des

Goths. Bref, par ses vertus et martiales proüesses, il acquit telle authorité auprés de la personne de Justinien qu'il n'y avoit que pour luy à tailler et roigner des affaires de l'empire. Les historiens, entre les loüanges qu'ils luy donnent, remarquent ceste cy, que certainement il estoit grand pour son bon et prudent conseil, mais que l'affection qu'il avoit à sa pieté et religion estoit encores plus grande. Pour eviter prolixité, je ne vous ramentevray point Phavorin le philosophe, ny ce chambellan de l'empereur Constantin Euterius, duquel vous pouvez apprendre grandes choses d'Ammian Marcellin, liv. XVI. Je me commence à ennuyer d'entretenir si long temps ceste dispute.

Tourrinel. Si faut il tenir bon; autrement, si vous laissez faire à monsieur le docteur Margaire, nous pourrons bien aller nous faire planter pour reverdir : les buscherons n'ont pas garde de gaigner beaucoup, s'il n'y a rien à abbattre aux forests.

Margaire. Ouy, mais de mettre à bas ce qui pourroit faire proffit, et qui ne peut estre renversé qu'au grand prejudice de l'arbre, il me semble que l'on ne me sçauroit fournir de raison pertinente pour me le persuader. Vous estes un fin homme, mon amy; tous ceux qui tiennent tel langage que vous faites ne procurent pas nostre

proffit, ils nous aiment mieux pauvres que riches. Nostre procés est prest à mettre en estat; nous avons produit, et maintenant on nous veut faire oster les deux principales pieces du sac. Cela, qu'est-ce autre chose, sinon vouloir faire condamner à platte cousture celuy du sac duquel on aura tiré ces deux principales pieces? Il y aura des delais; mais, quand vous aurez reculé en arriere cinq cens ans, jamais vous ne pourrez remettre les pieces au sac; je dis mesmes, quand les jetteriez dedans, qu'elles ne vous seroient admises pour bonnes et suffisantes. Encores si pour un temps on les pouvoit mettre dehors, et aprés les remettre, ce seroit affaire à recognoistre le clerc qui nous feroit ceste gratieuseté. Nostre procés est une information qui doit estre close et seellée : s'il appert qu'il y ait eu infraction ou ouverture, ne pensez que, pour la reclorre et reseeller, vous la validiez. Jamais les pieces de l'information ne doivent estre veuës que par le juge.

Lemougrand. C'est ainsi qu'il en faut parler, et quant à moy, j'ay en partie envie de me ranger avec vous; mais pesez bien ceste raison, seigneur Margaire, c'est à vous à qui le fait touche, non pas qu'on veuille mettre vostre marchandise à l'examen de la coupele, mais parce que vous

sçavez bien si ce que je viens de dire est vray, et si en matiere de procés il ne fait pas fort dangereux, sur tout en matiere de mort, de tirer du sac les deux pieces principales justificatives de l'integrité du personnage poursuivy.





MATINÉE V

DES LAIDES ET BELLES FEMMES.

S'il vaut mieux prendre à femme une laide qu'une belle.

Au plus grand contantement des aises que vous sçauriez souhaiter, mon gentil-homme, vous vous plaignez de l'avantage qui vous a esté fait par le Destin : vous estes party d'une des belles damoiselles qui ait esté esclose en toute la coste de Normandie, et neantmoins, à voir la chere que vous faites, on ne vous prendroit que pour le plus malheureux qui naquit onques de mere.

— Helas ! mon compaignon, vous en devisez en Phormion, et ne sçavez où c'est que le soulier me presse. Ah Dieu ! que mon malheur est grand ! Je suis gehenné, et si n'oseroie dire que

je suis mal; on me mescroira. Vous m'estimez heureux d'avoir une belle femme, je voudroie que le plaisir de Dieu fut que vous sentissiez une demie heure la cinquantiesme partie du martyre qui me bourrelle; bien tost viendriez à changer de note. Si je le veux blanc, elle le veut noir; si je veux rire, elle prescrit le deuil et le groin; si je veux la paix, elle sonne le toxin de la guerre. Elle tient autant de conte de moy que de l'escume du pot : tant de privautez qu'elle fait à des personnes qui me sont fort suspectes me poinçonnent cinq cens fois le cœur à chasque minute d'heure, et, miserable que je suis, quand j'auroie avalé dixhuit quintaux de plume, je n'oseroie toussir; je tomberoie de fievre en chaud mal : mon mesnage seroit ravagé d'une fort estrange combustion, et si paraventure j'empireroie mon marché.

— Quoy! (ce dit le seigneur Eusebe) il y a donc de la hargne parmy les plus grandes delices que j'eusse sceu penser? Qui m'eut voulu demander le patron d'un personnage accomply en tout heur, je vous eusse nommé, mon gentilhomme, afin qu'on prit mire sur vous, et vous criez alarme; il semble que on vous escorche : que ferons nous, nous autres pauvres diables, qui ne forgonnons qu'à des cheminées? Vous estes à

gogo, vous avez le parangon des beautez, la perle de nostre Normandie, et si trouvez ceste beauté si laide qu'il semble qu'ayez envie de masquer madamoiselle vostre femme de la laideur de Thersites. La passion vous pousse à trancher tel langage, encores que par effet sçachiez tresbien qu'en ce offensez grandement la majesté divine, mettant à mespris les graces qu'elle a departy à vostre partie.

— Au rebours (respondit nostre gentil-homme, qui a esté nommé par nous Scythe, parce qu'il tenoit beaucoup des humeurs d'Anacharsis), on prise, cherit et honore les liberalitez du Tout-puissant; mais il n'y a patience qui ne se perde lors qu'on vient au mes-us.

— Cela est vray (vaye je dire), car, puis qu'en choses indifferentes le vray moyen de retrancher l'abus est de se departir de ce qui cause le desordre, je trouve que la plainte de nostre gentihomme est plus que raisonnable; voire, si j'estoie prié, je prendroie plaisir d'aider à pousser la rouë, pour monstrer qu'au choix ceux là y procedent le plus sagement lesquels tendent moins aux belles qu'aux laides.

— Je voy bien que c'est (dit le seigneur Eusebe), vous avez envie que ceste passe soit emploiée à contrebalancer la beauté avec la laideur. S'il n'y

avoit affaire que de vous à moi, mon gentilhomme, et que ne vinsiez à tirer cecy en consequence, la dispute seroit bien tost terminée. Tousjours seroie je quitte, vous laissant abonder en vostre opinion, à ce que vous ruassiez sur les laides, et que me laissassiez les belles. Si un chacun estoit ligué à vostre party, ô que je seroie contant! j'auroie bien et beau où m'estendre : on verroit ma race differenter d'avec la vostre, tout de mesmes que font nos François d'avec les Mores, Sauvages et Negres de la Guynée. J'auroie assez de besoigne et plus à battre qu'à vanner, et comment y pourroie-je fournir? Necessité me contraindroit de dresser des serrails où, selon ma disposition et habitude, je feroie reveüe de chacune de mes pieces. Tout le monde n'est pas agoüé comme vous, dont bien m'en prend. Mais, à bon escient, avez vous envie de suivre le party des laides?

— Vous le dites (respond le Scythe), et ne laschates onques parole plus veritable. Je voy que ces belles popines causent tant de maux que, quand il n'y auroit point de belles, les affaires ne s'en porteroient que mieux.

— A bon chat, bon rat (dit le seigneur Eusebe); les magnanimes et valeureux chevaliers pour leurs maistresses n'ont point redouté de se hazarder en plein champ de bataille. Je ne quitteray point le

party des belles ; et quant à vous, toutes et quantesfois qu'il vous plaira, vous vous joüerez aux laides. De ma part, je sçay qu'en tout bon lieu j'auray l'avantage sur vous, et que vous serez apparié à la louve, laquelle entre une infinité de loups choisit tousjours pour sien celuy qu'elle verra moins refait en toute la compaignie.

— Pardonnez-moy, seigneur Eusebe, repliqua sur ce nostre Scythe, vous, et tous ceux qui mettez sur les champs la louve, entendez assez mal sa nature. A elle vous et nous devrions nous modeler pour apprendre que c'est d'aimer; parce que la louve, poursuivie par plusieurs loups, veritablement entre une infinité de coursiers qui la flanquent et talonnent pour l'estalonner, choisit pour sien le plus maigre et plus deffait; mais quel? Celuy qui premierement l'aura accosté lors qu'elle entre en sa chaleur, celuy qui par une longue poursuite et infinité de travaux se sera mortifié en telle sorte que par droit il meritera le nom de plus laid, mais aussi qui se sera rendu digne d'estre, en recompense de sa peine, receu au parsus de tous les autres.

— Traittons, je vous prie (va dire le seigneur Eusebe), ceste dispute en philosophes, et pour commencer je suis d'advis que je vous represente celle que j'estime belle.

— C'est bien dit (respond le Scythe), car nous n'avons qu'à considerer les traits de la beauté, s'ils sont bien tirez, pour juger aprés si c'est quelque chose de laquelle on doive tant faire de cas.

— Je le veux (dit le seigneur Eusebe), et, pour ne pas tourner long temps autour du pot, du beau premier coup je vay fraper au blanc : car, si je vouloie m'amuser à accorder la difference et diversité de plusieurs qui ont subtilisé sur la forme de la beauté, me faudroit me contrarier à moymesmes, entant que quelquesuns ont prisé les brunes, les autres les rousses. Le pourtrait de la beauté ne vous sçauroit estre donné plus beau que dans ce sonnet :

Celle qui veut paroir des belles la plus belle
Ces dix fois trois beautez, trois longs, trois courts, trois [blancs,]
Trois rouges et trois noirs, trois petis et trois grands,
Trois estroits et trois gros, trois menus soient en elle;

Longue la taille soit, le poil et main jumelle;
Courte oreille et le pied, des dens les doubles rangs;
Le poil blond, et le teinct et l'yvoire des dens;
Rouge ongle, levre et joue : et le nom que l'on cele;

Et les sourcils soient noirs, la prunelle des yeux.
Teste, nés et tetin, petis; ample entre-deux
Des sourcils, et le sein, la fesse; estroite l'aine,

Et la bouche et le flanc; enflé soit l'embonpoint
Des cuisses, de la fesse, et ce qu'on ne dit point;
Levres, doigts et cheveux menus : tell' fut Helene.

— Vous allez un peu bien viste, seigneur Eusebe (dit le Scythe), si vous rattaindray je bien aisement : car vous supposez pour confessé ce que je seroie bien marry de vous advoüer, c'est que ces traits, qualitez, quantitez et proportions que venez de toucher rendent la creature belle; vous en trouverez dix mille qui vous soustiendront le contraire, et voulez vous sçavoir pourquoy? c'est que la beauté n'a estre qu'entant que nous le luy donnons, c'est à dire que nous allignons les traits d'une beauté sur le patron, tableau ou créon de la chose que nous affectionnons. Si vous aimez une fille qui ait la disposition de ses membres autrement bastie que vostre trentaine ne la represente, vous tiendrez que toutes celles qui n'ont le mesmes air du visage, la mesmes forme, toute telle quantité et proportion qu'à vostre bien aimée, ne sont belles. Le More n'a pas garde de tenir pour belle femme la plus belle de nos Françoises : il veut sa noire basannée, avec son nés retroussé, guignant aux estoiles comme un astrologue. L'Italien aime les yeux hors la teste. Quelquesuns trouvent de grace les grasses, parce qu'il y a plus à prendre, et que la charge est soustenue plus

doucement; les autres se plaisent aux maigres. Ainsi donc vous faites bien peu, et si toutesfois vous pensiez avoir pris la Lune avec les dents, quand vous pourtrayez la beauté de telle façon. Ah! qu'il y a plusieurs particularitez qui sont à debattre, mais ce n'est pas mon but : me suffit, si nous demeurons d'accord que la beauté n'est qu'une impression, forme et figure, de laquelle nous jugeons selon que nos sens et affections nous guident et inspirent. Et ainsi voila la question vuidée, car je soustiens que, pour nostre regard et suivant ceste hypothese, il n'y a aucune difference entre la belle et la laide femme. Les femmes ne sont belles ny laides, sinon ainsi qu'elles nous agréent et desplaisent.

— Cela est pris un peu trop cruement (vay je dire). Et quoy? mon gentil-homme, si ce que vous dites avoit lieu, la beauté ne seroit qu'une imagination de quelques quantitez et proportions, lesquelles il faudroit examiner au gré d'un chacun? Vous vous trompez; cela seroit vouloir alligner la reigle à la muraille, la courber, plier et fleschir, selon que le dos de la muraille biaiseroit. Changez donc de maxime, et tenez qu'il y a un modelle sur lequel il faut patronner, tirer et façonner la beauté. On separe le juste d'avec l'injuste, l'équitable d'avec l'inique, l'humanité d'avec la

cruauté, et le bien d'avec le mal : si est ce que, s'il falloit abandonner à l'opinion d'un chacun ce qu'il faut juger de la justice, de l'equité, de l'humanité et du bien, les plus maraux du monde pervertiroient la justice en injustice, l'equité en iniquité, l'humanité en cruauté, et le bien en mal; ils masqueroient l'injustice des traits de justice, l'iniquité seroit transformée en equité, la cruauté prendroit la place d'humanité, et le mal seroit voilé de la beauté du bien. Il y a plus, que vous vous abusez grandement quand vous fantastiquez une beauté laquelle n'ait point de contraire; cela est contre-naturer l'ordre naturel de Nature : le blanc n'est point sans le noir, la vertu est bandée contre le vice, le feu opposé à l'eau, et vous voulez establir une beauté qui n'ait point de contraire.

— Vous prenez mal (me va respondre nostre Scythe) ma conception. Je ne suis pas si grue que je ne sçache bien que le beau a pour opposé le laid; mais je veux dire que, si le pourtrait de beauté qui a esté donné par vous, seigneur Eusebe, ne represente que ce que plusieurs tiendront pour la pluspart pour laid, qu'il faut que la beauté ne soit qu'une simple imagination et opinion, et qu'il n'y a realité en la beauté et laideur, eu esgard à nous, sinon ce que nous luy attri-

buons. Encores donques que je ne puisse demeurer d'accord avec le seigneur Eusebe pour les traits, lineamens et qualitez de la beauté, je ne veux pas pourtant nier la diversité et distinction qu'il y a entre les belles et laides femmes; si bien qu'il ne restera maintenant qu'à resoudre lesquelles sont à preferer.

— C'est fort bien dit (va dire le seigneur Eusebe), puis que je parle pour les belles, c'est bien la raison que j'aille devant : on met tousjours le plus beau devers la ville. J'ay trois principaux moyens, par lesquels je soustiens que celuy qui veut faire choix en femmes se doit plustost addresser aux belles qu'aux laides : premierement la beauté du corps ressent je ne sçay quoy de la divinité et excellence qui reluit en l'ame de la belle dame; car Dieu a tellement creé toutes choses qu'il a ordinairement conjoint beauté avec bonté. Parquoy, comme il y a correspondance entre le corps et l'ame, ainsi la beauté corporelle est comme une image de la beauté de l'ame, laquelle promet de l'interieur quelque chose de bon : car la perfection interieure engendre l'exterieure; et pource l'interieure est appellée bonté, et l'exterieure beauté, qui est comme une fleur de la bonté, qui est en la semence. Vous avez le divin Philosophe, lequel monstre par plusieurs tres-subtiles

raisons que la beauté nous bien-heure sur tout, parce qu'il n'y a chose qui ne la souhaite comme le but de sa perfection. Mesmes tous les Platoniciens, pour definir la beauté, dient que c'est une grace vive et spirituelle, laquelle est premierement infuse par le ray de Dieu, l'ange l'inspirant avec telle vivacité qu'elle embrase d'une amou reuse reverence les esprits et les corps des hommes, lesquels elle resveille et esjoüit par la raison, par la veuë et par l'oüye. Pource vous voyez que tous les anciens autheurs, payens et autres, pour qualifier une personne d'honneur, ils la colorent de beauté; les poëtes ne parlent de leurs dieux et heroës que premierement ils ne leur ayent tiré un trait de beauté. Homere prise les nymphes pour leur beauté. C'est elle qui a mis le sceptre et royauté és mains de plusieurs personnages. Strabon remarque que les Cathaiens et Meroites estoient tellement amoureux de la beauté que, quand il estoit question d'eslire un roy entre eux, ils choisissoient le plus beau qui fust entre eux; et Archidame, roy des Atheniens, fut condamné en une amende pecuniaire parce qu'il avoit pris à femme une femme de petite taille qui ne luy engendreroit des rois, ains des petits nains. En quoy ils suivent nature, qui a appris aux abeilles d'establir pour roy celuy qui

est plus beau et de plus gentile taille entre eux.

— Ne passez point plus outre (va dire nostre Scythe); il semble que vous vouliez dire que la laideur du corps soit une marque de la laideur de l'ame. Je vous recognoistray que la beauté, qui apparoit par le dehors en une personne, est comme un tesmoignage de la beauté qui est en l'ame; mais cela ne rencontre pas tousjours, ains voit-on souvent advenir tout le contraire, dont nous avons ce commun proverbe : « Beaux compaignons au gibet, et belles femmes au bordeau. » Ordinairement, les plus beaux hommes et les plus accomplis des dons de nature en la disposition de leurs corps sont les plus desbauchez et vicieux. D'ailleurs, il se treuve plus grand nombre de gens laids avoir esté sages et ingenieux, que de beaux et bien formez personnages. Les medailles anciennes nous representent Socrates pour un des plus laids quinaux qu'on eust sceu penser, et avec la plus pauvre contenance du monde, et neantmoins il fut recogneu par l'oracle d'Apollon pour l'un des plus sages de son temps. Æsope Phrygien fut basty d'une si estrange façon que le plus laid de son aage, accomparé avecques luy, eust droitement ressemblé à un Narcisse et Ganymede; cependant il ne devoit à aucun pour la gentillesse et excellence d'esprit. Zenon et Aristote ne furent

des petis Adonis : ils estoient laids au possible; Empedocles mal formé, et Galba contrefait, dira on qu'ils n'ayent esté gens de grand esprit? La laideur de Philopœmenes ne peut onc empescher qu'aprés s'estre porté en bon et vaillant soldat, il ne parvint à la dignité de chevaleureux capitaine, et ne fut redouté de tous ses sujets par le moyen de ses grandes et excellentes vertus.

— Je suis certainement bien aise (va dire le seigneur Eusebe) que vous avez mis en jeu Philopœmenes, d'autant que, tout grand capitaine qu'il fut, si fallut-il qu'il porta la peine de sa laideur. On raconte de luy qu'un jour on attendoit sa venue à Megare, et pource on luy preparoit un fort somptueux banquet. Arrivé qu'il fut au logis, il voulut monter seul et le premier : l'hostesse, le voyant si laid et mal aconche, presuma que ce fut quelcun des gens du capitaine, qui eut esté là envoyé devant, si luy fit fendre bragardement du boys. L'hoste survint, qui, le voyant employé en si vil exercice, fut fort fasché : « Et qu'est ce que vous faites (dit-il), seigneur Philopœmenes? — Je paye (respond-il) la peine de ma laideur. » Ælien Spartian, en la Vie de Septimius Severus, remarque que, par la rencontre d'un homme laid, cest empereur prejugea sa mort. Homere, comme il avoit buriné sur le front des heroës une beauté,

aussi, quand il a voulu delaver quelcun, il l'a noircy de la deformité de Thersites, lequel Lycophron, pour ceste occasion, dit estre formé à la syngesque et comme le joüet de nature; mesmes les poëtes, pour nous representer le maistre ouvrier des instrumens de cruauté, nous representent Vulcan boiteux, esclopé, laid, maulsade et mal-fait, de sorte que pour sa deformité Junon avoit esté contrainte le precipiter en l'isle de Lemmos.

— Maintenant j'ay ma revanche (dit le Scythe); vous m'avez voulu relever pour le capitaine Philopœmenes, je veux redresser Vulcan, lequel je demeureray d'accord avoir eu toutes ces qualitez que venez de dire; mais il faut les allegoriser, autrement elles feroient tort à verité : car au reste Homere luy donne le nom d'excellent ouvrier, et qui a resveillé les plus beaux et excellens ouvrages que nous ayons. On le feint laid et maulsade, parce qu'il estoit forgeron et mareschal, qui ne bougeoit continuellement d'emmy la fumée, tout couvert et terny de suye, comme toute sa profession se demeslant és fournaises. On veut qu'il ait esté mal en jambes; c'est pource que le feu chancelle tousjours de costé ou d'autre, sans jamais demeurer droit ny ferme, ou bien que, tout ainsi que les boiteux et esclopez ont be-

soin de quelque baston pour s'appuier, aussi le feu ne se peut passer de bois ou telle autre matiere.

— Dites ce qu'il vous plaira (va dire le seigneur Eusebe), si faut il que vous en veniez là, que la beauté est d'autant à preferer à la laideur qu'est le jour à la nuict, et par ainsi que ceux choisissent le mieux lesquels prennent party avec les belles : car, encores qu'il se puisse faire que quelques uns, lesquels seront laids, excelleront en quelque chose, cela n'est point toutesfois si trestant prisé comme si la beauté les esmailloit. La vertu (dit le poëte) a plus de grace partant d'un beau corps. A ceste occasion, Platon avoit coustume d'advertir Xenocrates, parce qu'il estoit fort laid, que souvent il sacrifiast aux Graces, à ce qu'elles donnassent lustre à ses actions, et qu'elles couvrissent sa laideur et deformité. Puis qu'ainsi est, mon gentil-homme, je m'en vay à ceste heure aprés mon second moyen, fondé sur ce que, pour avoir bonne race de chiens ou de chevaux, on cerche des plus beaux et des plus genereux, et partant que, pour avoir de beaux enfans, il nous faut tendre aux belles, à ce que nous puissions avoir belle engeance et de mesmes qu'elles sont. D'un meschant corbeau l'œuf est meschant, et d'une vilaine vache vilain est le veau : vous ne

voyez pas qu'un petit nain engendre des grans geants, ou que le More procrée des blancs, ou nous autres des hommes velus. Il n'y a au jeu que ce qu'on y met; si un poirier ne rapporte pas des prunes, ne croyés pas qu'une femme vous produise de beaux enfans, si elle n'est belle. Pourquoy est ce que les mores ont tous le nés ainsi relevé, n'est ce pas parce que les peres et meres qui les ont basty l'ont de mesmes? Voulez vous donc avoir de beaux enfans, ne vous adjoignez qu'aux belles. C'est nature qui nous meut à engendrer nostre semblable : les belles doncques ne peuvent nous produire que des beaux fruits, et les laides des laids. De deux choses l'une, ou nous desirons avoir des beaux enfans, ou des laids : si nous tendons aux derniers, certainement les laides sont tres-propres; mais nous nous banderions contre le commun desir qui, selon Platon, est inspiré naturellement à un chacun. Aspirons nous aux laides et voulons avoir de beaux enfans, nous souhaitons et ce qui est impossible et ce qui est contre nature, laquelle ne feroit pas engendrer aux laides leur semblable, mais leur dissemblable. Voyez vous qu'une plante de roses rouges rapporte des roses blanches, ou que des petites cavales produisent des grands chevaux?

— Ne poursuivez pas plus avant (respond le

Scythe); aussi bien ne perdrez vous que le temps; l'experience nous apprend tout le contraire de ce que vous venez de reciter : une femme blanche enfantera un negre; une bazannée un fils aussi blanc que lis; une autre aura en son enfant exprimée l'image et semblance d'un qu'elle aura aimé, sans qu'il se soit mis à la couvrir; une autre sera enceinte d'un fils ressemblant à quelque image qu'elle aura veu peinte en un tableau. Ne vous souvient il point du conte de nostre More? Quel train menoit-il à sa femme de ce que son enfant estoit blanc comme albastre, et ne tenoit aucun trait de la dadée caramaresque? Il fut condamné de refaire bon mesnage, d'advoüer le fruit pour sien, puis qu'il n'avoit legitime occasion de souspçonner que sa Moresque eut ailleurs emprunté un pain sur la fournée. Et, quand tout est dit, l'apprehension a une merveilleuse force pour former et figurer l'enfant. Voila pourquoy ceux qui ont envie d'estre peres de beaux enfans prennent sur tout garde que leurs femmes ne repaissent leur veuë de choses hideuses à voir, d'autant que le plus souvent ce sont autant de traits et impressions qui surviennent aux enfans. Vous avez voulu subtiliser sur ce que nature veut que nous engendrions nos semblables. Cela est vray en l'espece, mais non point en toutes les parcelles de l'indi-

vidu. Un pere qui sera gras et replet aura quelquesfois des enfans mingres, fresles et maigres. Tous les enfans ne ressemblent point à leurs geniteurs : ils sont tous hommes et ont tous les membres humains. Afin que vostre argument eut force, faudroit que les hommes mariez avec des laides engendrassent des singes, des guenons et autres animaux, et alors vous pourriez inferer que la conjonction des beaux avec les laides seroit contre-naturelle, parce que la procreation des individus ne tendroit à immortaliser l'espece. Que si vous voulez vous opiniastrer d'avantage sur ceste ressemblance, je ne vous voudroie battre d'autre chose, sinon que,

. . . . . En ce grand univers
On void tous les humains estrangement divers
De la bouche, des yeux, du poil et de l'oreille;
On ne trouve une face à une autre pareille
Entre tant de mortels, et (plus merveilleux cas)
Mesmement les bessons ne se ressemblent pas.

— Ce que venez maintenant de citer du seigneur Bretonnayau (vay je dire) vous sauve d'un grand coup, mon gentil-homme, qui vous alloit estre rué par le seigneur Eusebe : de moy je m'en fusse bien gardé, car je suis fils d'un pere qui a eu plus de vingt enfans d'une femme; je suis l'aisné, et

si puis tesmoigner que, de tant que nous sommes, il n'y en a point deux qui se semblent. Mais je sçay bien que l'on pouvoit vous dire que la difference des enfans qui ne retiroient au pere devoit estre imputée à ce que maintesfois tel est salué pour pere qui onques n'ensemença le champ du grain germé. Vous avez sagement prevenu ce coup, lequel (à dire la verité) ne vous estoit pas encores beaucoup dommageable, d'autant que, puis que les femmes laides sont sur les rangs, ce ne sont elles qui peuvent estre chargées de ce qui ne leur appartient. Elles ont esclos le fruict, l'ont gardé par neuf mois; on ne peut le leur avoir supposé. Ne vous reste plus, seigneur Eusebe, que le troisieme moyen; s'il est aussi bien debattu que les deux autres, nous aurons beau jeu.

— Je luy fais prendre pied (va dire le seigneur Eusebe) sur ce que, quand nous avons belle femme, nous sommes moins envieux de nous accoupler à d'autres : le plaisir que la belle nous donne nous oste la fantaisie de cercher proye ailleurs. Et en ce je treuve qu'il y a double proffit. Telle conjonction nous retient entre les barrieres de l'honesteté maritale, et nous empesche des sursaillies, lesquelles nous pourrions faire, à faute de n'avoir en nostre logis du contant à plaisir, comme nous voudrions. Qui a moyen de se pas-

ser chez soy seroit bien sot et mal-advisé d'aller au pourchas dehors. L'adultere ne trouve pas place si aisement lors que le mary est pourveu de belle femme.

— Avant qu'entamiez le second proffit (respond nostre gentil-homme), si faut-il que je vous die ce petit mot, c'est qu'il y a apparence en vostre dire, et pourriez conclurre necessairement si l'experience ne battoit diametralement contre vous. Maintesfois celuy qui aura une belle femme s'ira accointer de sa chambriere, qui sera un toüillon, un salisson, une gaupe. Je m'en rapporte au seigneur que sçavez, qui fut trouvé tamisant par sa femme, qui a (par maniere de dire) plus de beauté au cul que n'avoit la chambriere en tout son corps, et neantmoins ce pauvre diable se fantasioit quelque amoureuse gentillesse en l'estuy de sa chambriere. Vous riez; ah! qu'il fut moqué! Ne lisons nous pas d'une grand'dame qui, quoy qu'elle eut pour mary un seigneur le mieux formé et proportionné qu'on eut sceu choisir des deux yeux, grand et membreux et de fort attrayante grace, fut toutesfois surprise par la fente de l'huis comme elle faisoit cueillir sur son impudique tertre les fleurs par un nain de demy coudée, le plus laid quinaut que la terre porta? Mais quoy? c'est que l'on dit :

Un coup d'extraordinaire est plus que vingt saignées,
Et plus encor' que vingt bien proportionnées.

On s'ennuye de tousjours vivre à un ordinaire: qui ne mascheroit que d'un pain ne sçauroit quel goust a l'autre; on s'agouë de ne manger tousjours que d'une viande; ç'aura beau estre poulets, perdrix, chappons et autres morceaux delicats, on les quittera pour se ruer sur le lard et bœuf salé. Il y a beaucoup plus, que la liberté que le mary a de pescher au plat luy donne moins de plaisir. Voila pourquoy aux *Proverbes* de Salomon, chap. 9, est dit que les eaux desrobées sont douces, et le pain pris secretement est agreable.

— Vous ne parlez que de l'abus et de ce qui ne doit estre fait (va dire le seigneur Eusebe), mais je ne parle que de ce qu'il faut faire. Pour le second proffit que nous recevons de la conjonction avec les belles femmes, c'est que le plaisir est sans comparaison plus grand avec une belle qu'une laide, puis que Platon nous apprend que la beauté a un attrait de souhaits merveilleux. Or, que le mariage doive estre accompaigné de plaisir, je le soustiens contre l'opinion de l'empereur Ælius Verus Commodus, qui tenoit que la femme estoit un nom de dignité et non point de plaisir : je maintiens qu'il est de l'un et

de l'autre. On sçait que les tenebres de mariage sont et obscures et fascheuses, voire que l'accouplement hermaphroditique ne nous abandonne que sur le grabat d'un chagrin et ennuy; que, s'il n'y avoit un petit aiguillon de plaisir qui resveillast nos sens, la succession du genre humain en bien peu de temps seroit ensevelie. C'est ce que les naturalistes ont tres-sagement observé que la tristesse qui nous survient aprés nostre mutuel entre-luictement entomberoit toute nostre espece, si un plaisir tout nouveau ne venoit à redoubler en nous, pour nous encourager à nous entre-donner cargue nouvelle, pour perpetuer et rengendrer l'homme en l'homme. Par la loy de Moyse (ainsi qu'il est porté au 24. chap. du Deuteronome) estoit expressement porté que, quand l'homme prendra nouvelle femme, il n'iroit point à la guerre; aussi ne luy seroit imposée aucune charge, mais un an durant seroit exempt en sa maison, et s'esjoüiroit avec sa femme laquelle il auroit prise. Ce qui se treuve encores pratiqué en maints autres endroits.

—La response à cela (va dire le gentil-homme Scythe) n'est pas malaisée, car il y a trois degrez et dispositions en amour : le commencement et les approches, qui se font avant que battre à bon escient la place; ce sont les baisers et autres telles

mignardises et caresses representées par des pommes; cela n'est que jeu d'enfans : c'est alors que le mary peut s'esjoüir avec sa femme. Le progrés puis aprés, c'est à sçavoir la joüissance, quand on vient aux prises, et que l'on s'enferre l'un l'autre; et la termination, qui fine et decline tousjours en noises, riottes, contentions et debats.

— C'est bien dit (respond le seigneur Eusebe), et ne pouvez que vous ne parliez encores pour moy : car, si amour, de ces trois degrez que venez de specifier, n'en a qu'un où il y ait de la recreation, à sçavoir le desir, et que la joüissance et repentance mordent, esgratignent, martyrisent et bourrelent les mariez, certainement il est bien besoin que, pour continuer la durée de nostre genre, la beauté nous serve de pointe pour nous chatoüiller et convier au jeu qui nous garentit de la mort, nous resuscite et fait revivre en la personne de nos enfans. Ces considerations, mon gentil-homme, firent que le patriarche Jacob servit quatorze ans Laban, fils de Nachor, à ce qu'il peut avoir à femme Rachel la puis-née. Le terme estoit bien long, mais la beauté de Rachel avoit aussi merveilleuse authorité en son endroit, et telle que, quoy qu'il se vit trompé par Laban, qui, aprés que Jacob l'eut servy sept ans sous sa

promesse de luy donner Rachel, au bout de la sepmaine luy bailla sa fille aisnée Lea, il reprit encores courage de reservir Laban autres sept ans pour avoir Rachel, laquelle il aima plus que Lea, parce que (cela est porté par le 29. chap. de Genèse) Lea estoit chassieuse et avoit la veuë tendre, et Rachel estoit de belle taille et de beau visage. Si la beauté n'estoit quelque chose excellente, estimez vous que tant de rois, princes et grans seigneurs abbaissassent leur grandeur et hautesse pour s'adjoindre à de belles femmes, lesquelles n'approchent de leurs qualitez? Tant en trouvez vous qui ont exposé leurs vies pour la beauté des dames, et vous nous ferez cas d'une laideur? vous la prefererez à la beauté? Je ne sçay comme vous l'entendez; si trouvé je qu'il y a bien plus de goust à une belle femme qu'à une laide : voire les docteurs scholastiques tiennent que celuy ne peche point, mesmes venielement, lequel se met en pourchas d'avoir à femme une qui soit belle : voire que, si pour luy fournir à l'appointement il use de philtres chaleureux, il ne peche point mortellement. A ce doit estre jointe la dispute de nos docteurs juristes, à sçavoir s'il y a plus grande offense d'avoir affaire à une belle femme qu'à une laide; laquelle, selon la plus saine et commune opinion, est resolue, que le

peché est moindre de s'attacher à une belle qu'à une laide : leur raison n'est pas impertinente, car, d'autant que les allechemens sont plus grans d'embloquer avec la beauté, l'offense doit estre allegée et amoindrie : de mesmes que nous voyons qu'un homme qui a esté contraint par disette et necessité desrober n'est pas puny si rigoureusement que celuy qui, de gayeté de cœur et sans estre indigent pille, vole et desrobe. Ainsi et l'un et l'autre qui dresse à une dame y est poussé par une ardeur cupidique; mais, outre ce brandon, il y a la beauté, qui captive tellement l'ame que, bon gré, mal gré qu'on en ait, on est contraint donner dedans. Representez vous deux gentilshommes qui ayent envie de se battre en duel avec deux autres, l'un pour chose qui ne merite pas, et qui à peine vaille le parler, l'autre pour le poinct d'honneur, et pour une affaire qui tiendroit en haleine les mieux nés esprits et ames plus genereuses, vous avez le tableau des deux poursuivans les belles et les laides. La peine est perdue, quand mesmes on a obtenu, si ce à quoy on visoit ne valoit la peine; mais, quand il y a du fonds, qu'il gist de beaucoup, que la chose recerchée est de pris, si on peut en venir à chef, quoy que ce soit avec peine, ou paradventure qu'il y ait quelque malheur qui traverse l'acom-

plissement, encores a on du soulas, on se resjoüit à la fin de joüir de la chose belle, bonne et desirée. Pour exemple, voila un prince qui fera un grand appareil d'armes, fera levée, ravagera, en un mot, guerroiera pour avoir peut estre chose qui ne luy servira de rien : on dira que, s'il retourne vainqueur, la victoire luy tournera à deshonneur; mais, s'il a pourchassé la conqueste d'un empire ou d'un royaume, le triomphe sera beaucoup plus grand.

— On sçait bien (va dire nostre gentil-homme) ce que vous voulez dire; n'enflez point d'avantage vostre discours : aussi bien n'y gaignerez vous gueres, car la necessité que vous fantasiez est tres-impertinente : vous nous voulez faire acroire que l'on soit necessité de tendre aux belles; n'y a-il pas dequoy s'exercer sur les laides? Autant faut donc celuy qui cerche les belles que l'autre qui grimpe sur les laides. Voire, mais (dites vous) il y a plus de plaisir avec les belles qu'avec les laides. C'est une opinion que vous y avez : de fait, s'il vous plaist qu'amoureusement je philosophe de l'amour, cy dessus nous avons touché qu'il y avoit trois degrez d'amour, le desir, la joüissance et le repentir. Quant au pourchas, jamais ne furent laides amours : d'ailleurs, Amour n'a point d'yeux; si

bien qu'encores qu'il nous prenne par les yeux, si veut il que nous soyons aveugles : la joüissance est égale ; de nuict tous chats sont gris, et tous trous sont trous ; et n'y a (dit on) que le visage qui abuse. Le repentir n'est pas moindre és belles qu'és laides, le mescontentement y est pareil. Quel plaisir donques est ce que vous vous imaginerez en une belle femme? Vous ne pouvez faire estat que de ce que vous nommez beauté ; et, s'il y a chose au monde qui cause desplaisir au mary, c'est elle. Vous avez beau colorer ces traits, prenez moy Helene, ou quelque autre plus belle dame, si vous la pouvez rencontrer, à laquelle pour la beauté vous voulussiez adjuger la pomme d'or, pris de la beauté, si vous estiez delegué pour un mesmes arbitrage que Paris eut à faire : premierement, si vous en voulez faire estat, pauvre homme, que faites vous? Prenez un masque bien guindé, bien poly, et qui ne doive rien à la forme de Venus, mettez le sur le visage de vostre femme, vous la treuverez belle ; mais, si le peintre vient à le rider et le defigurer, ce ne sera plus (direz vous) le pourtrait de Venus : si est, mais ou les maladies, ou les chagrins, ou l'aage, ou quelque autre accident changent la vive couleur, flestrissent le curin, bref delavent et defigurent ceste beauté que vous aurez autresfois adoré. Il

ne faut qu'un catarrhe qui la vous perclusera de ses membres, la difformera et la rendra regrignée et hideuse à voir. Ce qui est souvent foulé, broyé et pressé en peu de temps perd sa forme. C'est pour cette occasion qu'aucuns ont dit que la beauté estoit une tyrannie de peu de temps, fresle et aussi aisée à ternir que la rose, le lis, la violette et autres fleurs : il ne faut qu'un hale qui basannera ou noircira vostre femme comme une moresque, qu'un vent qui la vous gersira, qu'une jaunisse qui la vous pallira, qu'une chaleur maligne qui la vous coupe-rosera. Lors que vous espousates vostre femme, c'estoit la perle de beauté; à peine l'avez vous cogneu que vous en voila vefvé. Et quel plus grand malheur sçauriez vous souhaiter à un homme que d'estre vefvé du bien qu'autresfois il a desiré? Le plus malheureux malencontre (disoit un sage philosophe) est d'avoir autresfois esté heureux, car il ne fait point si mal au cœur de n'acquerir quelque chose que, lors qu'on la possede, elle vient à estre ravie et enlevée. Vous aurez long temps battu l'estrade pour la beauté; l'avez vous, vous avez beau la serrer, ce n'est que vent.

— C'est bien arguer (va dire le seigneur Eusebe) : qui n'a qu'une heure de bon temps n'est pas tousjours en mal-aise; au moins, si j'ay une

belle femme, pour court et bref que soit le temps, si auray je autant de contentement. A vous il ne vous fera pas mal (dites vous), car la vostre sera tousjours laide; si pourra aussi bien sa laideur s'accroistre, comme elle sera survenue à la mienne.

— Si vous sera il (respond nostre gentilhomme) fort fascheux de plonger vostre pain en un pot qui ne sera à vostre gré; mais ce que je vous viens de proposer n'est que succre; vous aviez bien autre chose pour enchasser vostre beauté. Vous voulez une femme belle, vous n'avez pas journée faite, la garde en est tres-dangereuse. Si vous estiez au milieu d'un chemin, et là eussiez quelques caques de poudre à garder, en quelle peine seriez vous, sur tout si c'estoit un passage commun de ceux mesmes de qui vous vous defieriez? Vous avez une serrure à garder qui s'ouvre à toutes clefs; mais ce qui est le pis est que l'attrait de la beauté vous fait maintesfois faire des approches fort pernicieuses à l'integrité, voire qui ne sont hors de souspeçon qu'on ne veuille attenter de crocheter. En quelle peine fut Abraham pour la beauté de sa femme Sara? Ne fut il pas contraint de la prier de mentir et se qualifier sa sœur? Quel creve-cœur luy fut ce de la voir ravir et transporter devant ses yeux pour la mener à Pharao! Pouvoit il estre à son aise de

voir que pour l'amour d'elle on le gratifioit? C'estoient autant de coups mortels qu'on luy donnoit dans le sein. Ce ne fut pas mesmes jusques à Pharao, qui ne porta la peine d'une telle beauté, pour laquelle Dieu le chastia de grandes playes et toute sa maison. Isaac le patriarche n'en eut pas meilleur marché de sa femme Rebecca : de fait, comme il estoit en Gerar, les habitans du lieu luy demandoient qui elle estoit; il se garda bien de l'avoüer pour femme : « C'est, respondit-il, ma sœur. » Voila que c'est, la beauté l'hazarda à trois malheurs; car il fallut qu'il mentit, il se mettoit en danger d'estre mis à mort par quelcun qui lui eut voulu ravir sa belle Rebecca; et d'ailleurs (ainsi que luy reprocha Abimelech, roy des Philistins) il exposoit en proye la pudicité de sa femme; finalement il attiroit l'ire de Dieu sur ceste contrée, ainsi qu'il en prit à Pharao. David ne fit mourir pour autre occasion Urie qu'à cause de la beauté de Bersabée.

Ces exemples vous monstrent qu'encores qu'il n'y ait point de la lubricité et incontinence du costé des femmes, si est ce que la beauté est d'une tresdifficile garde. La beauté de Dina, quel malheur causa elle? La voila ravie et violée par Sichem, fils d'Hemor Hevien : pour reparation d'une telle lascheté, Simeon et Levi, ses freres,

occirent tous les masles de la cité de Sichem. Dina avoit envie de voir les filles du pays; sa beauté est espiée, et sa pudicité forcée. Ostons ces incommoditez; je veux que les belles soient les plus femmes de bien pour leur corps qu'on sçauroit penser, si y a il des secretes passions qui boüillonnent au dedans du cœur du mary; la jalousie marche en campaigne. Et comment n'y auroit elle place? Le mary tient que la possession de ceste beauté lui appartient, et toutesfois il void qu'il ne se peut faire qu'elle ne soit aimée par autre que par luy. C'est le propre de ce qui est beau d'estre envié, souhaité et convoité; et maintesfois les femmes en donnent si tres-tant d'occasions, tant d'œillades, tant de baisers, tant de mignardises, tant d'accollades, tant de familiaritez, et tant d'approches. On dira que ce n'est ce qui martelle les cornes, cela est vray; mais c'est l'amorce. En devisant et pratiquant telles privautez (disoit ce bon Senaud que vous sçavez bien), l'harnois s'eschauffe : la place est à demy gaignée dés qu'on vient au pourparler. Et combien de centaines de miliers s'en treuvent qui des paroles viennent au foüet. Il y a tousjours grand combat entre chasteté et beauté, lequel est d'autant plus grand que la beauté est plus grande : une femme belle, qu'est ce? c'est un bouchon à « J'en veux. »

— Pardonnez moy (va dire le seigneur Eusebe); vous avez tort de mesparler ainsi d'un si precieux don, qui n'est departy aux humains que d'en haut. Il semble que vous vouliez tenir que la beauté soit un esperon à paillardise; je n'estime point que le disiez à bon escient : vous sçavez trop mieux qu'il n'y a aucun mal en la beauté, au contraire, que c'est une chose bonne et saincte; mais l'abus, c'est ce dont vous parlez trop au desadvantage de la beauté, comme si les laides ne s'en escrimoient aussi bien que les belles.

— Cela comment se peut il faire (va dire le gentil-homme Scythe) puis que le proverbe commun nous apprend du contraire, que le souverain remede contre les tentatives de la chair, c'est une femme laide? et pource Anacharsis ne voulut jamais tendre à une qui fut belle.

— Il avoit peur, à vostre compte (respond le seigneur Eusebe), que quelcun n'allast pondre en son nid. Estes vous encore de ceux là qui croient que les laides ne se meslent de ce gentil mestier? Vous avez donques vescu le nés pendu en une bouteille? J'en sçay une bonne troupe; il ne les faut pas nommer : on diroit que nous serions le macquereau, ou qu'il y auroit eu du butin departy. Je vous renvoie à Chloé, Galla, Lesbia et autres drolesses, qui, quoy que laides,

ont trouvé des estalons; mais ç'a esté à gages. Vous en cognoissez des vieilles bigornes, laides comme un cul, qui n'espargnent or ny argent pour se faire piquer à de forts et roides cavalcadours. Puis donc que les laides joüent aussi bien à la fossette que les belles, pourquoy decriez vous si fort la beauté à cause du mestier? Si j'estoie mis au choix, et que force me fut de passer par là, et charger bien et beau le bonnet de patience, encores aimeroie je mieux une belle femme qu'une laide : outre le plus grand plaisir qu'il y auroit avec elle, le proffit seroit plus grand; aumoins il n'y auroit point tant de perte et de dommage. L'une et l'autre joüent à mesmes jeu, hazard sur les balets, eschape qui peut; mais qu'il faille que le mary soit coqüé, et qu'il paye les menestriers, qu'est ce à dire cela? Encores la belle rapporte quelque chose au logis, ou, à tout rompre, elle n'en transporte rien.

— Hé! quittez ces sales et deshonestes discours (vay je dire), cela m'offense les aureilles; il semble que vouliez faire traffic et marchandise de la belouse de vos femmes; il n'y a point d'apparence; n'avez vous autre chose à desduire?

— Si ay da (va respondre le gentil-homme Scythe), je quitteray donc la croupiere des belles, parce qu'elle ne leur tient gueres, pour vous pro-

poser le reste des incommodités qu'a le mary d'une belle femme : elle vous portera son bois si haut qu'à peine le pauvre espoux pourra il la contenter. Petrarque, entre les proprietez de la femme, y met la fierté et l'orgueil; mais, si elle est belle, il faut bien hausser son train, porter son garbe roide, pompeux et audacieux. C'est la beauté qui enfle le cœur à ceste sotte, et luy fait accroire qu'elle doit estre maistresse. C'est la beauté qui lui sert d'appuy et renfort alencontre des menaces et commandemens de son mary. En un mot, la beauté ensorcelle tellement les femmes que les moins mal conditionnées s'enfierent au prejudice de leur devoir. On parle de Marianne, femme du roi Herode, laquelle pour sa sobrieté, chasteté et autres vertus, estoit fort à priser; mais sa beauté la chatoüilla si rudement qu'elle fit des sursaillies estranges. Seigneur Eusebe, je sçay que vous estes amoureux des lettres et Muses, et neantmoins vous partisez pour leurs ennemies. Cicéron disoit qu'il ne pouvoit estre tendu sur la philosophie et les femmes, parce qu'elles le destourberoient de l'estude; mais, s'il y en a qui puissent vous en desbaucher, ce sont les belles, qui ne se plaisent à un homme qui a tousjours le nés sur les livres : nous en avons l'experience tous les jours devant nos yeux. N'avez vous ja-

mais leu ce qui à ce propos fut tresbien dit par le docteur Marian Socin de Sienne, lequel, estant appellé en une consultation pour donner son advis sur l'interpretation de quelque point en droict, se trouva un peu court. « Voy (luy dit-on), et d'où vient que vous n'estudiez, comme de coustume? — Helas! (respond il) je suis marié. — Pour cela non maille, luy repliqua on; Socrates, pour avoir esté marié, ne quitta point la philosophie. — Il n'en avoit point d'occasion (respond Socin), car Xanthippe estoit tousjours en groin avec luy, et si elle estoit laide : ma femme me cherit et aime, et, qui plus est, elle est belle. »

— C'est fort bien rencontré (va dire le seigneur Eusebe); ah! que vous en sçavez de bonnes avec vostre Antoine de Panorme! N'aurez vous jamais fait?

— Je n'ay plus qu'un mot (respond nostre gentil-homme) à adjouster, c'est que la beauté abbrege les jours du mary, parce qu'elle le semond à la lucte creuse plus souvent qu'il ne seroit mestier. Or, s'il y a chose qui nous face si tost poster en paradis, c'est l'entre-choc trop frequent des deux harnois, ainsi que j'ay autrefois leu. Et pource quelques uns escrivent que les Alemans tiennent qu'il y a quatre choses qui avancent les jours de l'homme : une belle femme,

un mesnage engroigné, la gourmandise, et l'air corrompu. »

Voila le seigneur Eusebe qui montoit sur ses ergots, et faisoit bien mine de vouloir encor tirer quelques coups. « Icy, Messieurs, di-je, ce sera, s'il vous plaist, le *Plaudite;* c'est assez pour une traite d'avoir fait une si longue course; la table est desja coiffée. »





MATINÉE VI

DE LA JALOUSIE DU MARY ET DE LA FEMME.

SUR l'entrée des jours ausquels la canicule battoit sur nostre hemisphere, on continua, selon l'acoustumée, la partie pour, decevant les ardeurs Syriennes, prendre un peu de frescade en un fort beau et encores plus excellent vergier d'un seigneur qui pour le present n'aura point, pour cause, de nom. La troupe estoit de cinq : le premier estoit le marié, auquel nous donnerons le nom de Sr Marry; le second estoit un cousin de ce mary, qui prendra le titre de Sr Florent; au troisiesme nous donnerons le nom de Sr Innocent, parce qu'encores qu'il ne fut coulpable, le mary et le cousin vouloient luy faire accroire qu'il avoit mangé le lard; le qua-

triesme estoit un affectionné à la femme, qui sera designé sous le nom de sire Bel-accueil; le cinquiesme est celuy qui, se faignant amy commun des parties, sert de boutefeu, qui prendra le nom du sire Theode. De ma part, je servoie de sixiesme pour voir, oüir et juger à mon aise des coups; mesmes ce fus-je qui donnis entrée au propos, m'addressant au marié, lequel je voyoie blesme et desconforté, de sorte que l'on eut dit qu'il ne beuvoit pas d'eau bonne. « D'où vient, luy di-je, S[r] Marry, qu'estes ainsi decoloré que les yeux vous sortent hors de la teste, et finalement que vous nous monstrez une mine engroignée? Nous ne sommes point icy pour penser au mauvais temps. Qu'avez-vous? Communiquez vostre douleur à vos amis. Peut estre vous deffiez vous de moy. Où estes vous? De ma part, je ne puis assez me complaindre de vous, vous voyant mener une vie si morne, pensive et austere. Si vouliez suivre ce train, je vous conseilleroie, si ce n'estoit offenser Dieu, et vous faire tort et à autruy, de vous demarier, et aller courir par les bois, et vaincre par vostre pensive et songearde taciturnité la sauvage solitude des forests. Pensez vous que ceste bonne compaignie soupçonne? C'est ou qu'estes envieux de nostre commun plaisir, ou bien qu'estes troublé d'un desplaisir insuppor-

table; que, s'il vous plaisoit nous le communiquer, il n'y a celuy d'entre nous qui ne s'estimast tres-heureux d'en porter sa part.

— Je vous remercie (respondit Sr Marry) bien humblement, vous asseurant que, s'il y avoit douleur en moy à laquelle, la vous descouvrant, puissiez donner ordre, me rendriez trop vostre redevable d'y vouloir prester l'aureille. Toutesfois je vous prie estimer que c'est une impression que je ne puis moymesmes manifester; elle me ronge le cœur, dissoult et consomme mon humeur vitale, et est incurable, parce que necessité m'astraint à entretenir toute ma vie mon mal.

— Vous en direz, mon cousin, ce qu'il vous plaira (dit Sr Florent), si faut il que ceste impression soit accidentele, et ne me sçauriez faire entendre qu'autresfois je ne vous aye veu plus leste, dispos et alaigre que n'éstes pour le present, et ne puis autrement croire qu'il n'y ait quelque anguille sous roche.

— Tant mieux, mon cousin (respondit Sr Marry), car ores qu'ainsi fut, si pourroit ma douleur estre telle que, la taisant, mon mal demeureroit en son entier; la descouvrant, s'accroistroit d'avantage.

— Non, mon cousin (replique Sr Florent), si faut il que vous deschargiez vostre cœur; je ne

vous abandonneray point que n'ayez rendu gorge. »

Il n'y eut pas un de la compaignie qui ne se mist aprés; presserent de si prés S[r] Marry que, bon gré, mal gré qu'il en eut, force luy fut de faire ouverture de sa maladie, aprés maintes fuites. « Bien (disoit il) faut il que maintenant j'esvente ma playe; j'en fais grande difficulté : car, ah! je vois... » Puis perdit la parole.

— Quoy! (ce dit quelcun de la compaignie) nous lairrez vous en appetit? vous ne faites à peine qu'entrer en chemin, et vous demeurez tout court. Courage; contre fortune bon cœur; aydez vous, on vous poussera.

— Comment (dit il, à moitié despité) pourroie je manifester ma douleur icy? celuy qui m'a causé mon tourment est icy devant mes yeux. C'est vous, Innocent, qui me mettez en oppresse : si vaut il mieux, puis que j'en suis venu si avant, que j'en rende mon cœur net, paraventure que, pensant me meffaire, vous me ferez bien, et me ramenerez ma santé. Helas! que si eussiez esté tousjours là où vous estes, et moy où je suis, et ma femme où elle est, que je n'eusse pas esté maintenant du nombre des chanteurs de complainte.

— Et quoy! (dit S[r] Florent), avez vous martel

en teste? Estimez vous que ma cousine, vostre femme, s'oublie de tant que vous enrooler avec les confreres de la Lune? Ostez ceste opinion de vostre cervelle : elle vous mineroit le jugement, et à la parfin vous extaseroit de vostre propre raison. Desja avez tellement chargé ceste cornue impression qu'on diroit qu'au lieu que Circé en transforma en pourceaux, que vostre femme vous a metamorphosé en bouc.

— Vous en parlez fort à vostre aise (respond Sr Marry), et ne sentez pas où le bas me blesse : faut que vous estimiez que je soye ladre et que je ne sente pas quand on me pique. Ah! que j'ay bien bon besoin de patience pour me detramper et dissoudre l'amertume qui me saisit le cœur! Qu'on me face tel tort!

— Resvez vous, Sr Marry, mon bon voisin, je croy que vous vous persuadez malade (dit le Sr de Bel-accueil); monstrez, que je vous tienne le poing, vous estes esmeu : ce n'est qu'une sursaillie, ce ne sera rien. Tenez vous gay et joyeux, et me jettez aux pieds ces badinages qui enchartrent vostre pauvre jugement dans des jalousies fort obscures. Si vous ne vous remettez, je seray contraint (et estime que la compaignie ne m'en desavoüera) vous prier vous aller jetter dans un beau lit pour reposer vostre jugement. Nous

sommes icy venus pour passer le temps, et vous voulez engendrer melancolie. »

Tant plus le S[r] de Bel-accueil poursuivoit, d'autant s'enfurioit le tourment du S[r] Marry : vous luy voyez roüiller les yeux en teste, faire des sur-saillies les plus estranges du monde, entrecommencer des propos à demy entrecoupez, sans descouvrir le goust de la noix. « Je l'endureray (disoit il), et vous me viendrez faire le beaubeau? à d'autres! Ah! *Traditor de la carne salata!* Bel-accueil, vous joüez au double; vous avez part au butin. Je vous cognois, il y a plus de trois jours : vous avez par le passé fait mine me porter affection, et je sçay que vous me vendez; je ne vous en sçay point de gré; vous estes du grand party. Innocent ensache, et vous tenez le sac : qui est le plus homme de bien de vous deux?

— Messieurs, dit Bel-accueil à la compaignie, je vous prie avoir pitié de ce pauvre; moy, je m'en vais un peu escarter, de peur de le faire entrer en frenesie plus avant. C'est un homme duquel je n'eusse jamais pensé qu'il eut esté si mal pensant qu'il est. Mais qu'est ce qu'il veut dire? Il me voudroit faire maquereau du S[r] Innocent; il me fait un bel honneur : j'aimerois mieux que luy et sa femme fussent où je diroie que d'avoir servy à tel maquignonnage. Que si je ne conside-

roie qu'il n'est pas maintenant maistre de son jugement, asseurez vous que je luy feroie bien construire et remascher ce qu'il a trop temerairement avancé.

— Non (dit le Sr Theode), il ne faut pas maintenant s'amuser à le contrarier; il sera beaucoup mieux seant de guerir la melancolie du Sr Marry, et sçavoir s'il y a moyen de luy arracher de la cervelle la perverse et sinistre humeur qui luy auroit de telle façon caracterisé son pietre, chetif et miserable cerveau. »

L'advis du Sr Theode fut trouvé le meilleur du monde, et pourtant on le delegua pour porter parole à Sr Marry, ce qu'il accepta assez volontiers, et le vous vint aborder de telle façon : « Vous sçavez que tous ceux qui sont icy vous sont amis, et de moy je m'ose vanter ne leur devoir rien pour la bien-veuillance dont je vous affectionne. A mon grand regret, je vois que vous vous tourmentez à credit; si m'aimez ou croiez que je vous aime, declarez moy familierement l'occasion de vostre mescontentement; à tout il y a remede fors qu'à la mort.

— Tenez (dit le Sr Marry, tirant de son sein une feuille de papier), voila ma maladie, voila dont je me plaints : si vous m'estes tant affectionné que vous criez, si vous estes bon mede-

cin, donnez allegement à mon mal. Or voici que contenoit ce cartel : « Sr Marry est courroucé, fasché et desplaisant de ce qu'il a apperceu que sa femme prestoit à ceux qui ne luy estoient nommez par luy, etc. »

— N'y a il que cela? (dit le Sr Theode), ce n'est rien; vous estes debout. Je feray tout au rebours des autres medecins, lesquels, quand bien est dit, n'entendent que le haut Alemand en ces maladies. Je presuppose que vostre plainte soit veritable; mais je vous prie de croire qu'elle n'est fondée sur raison et fondement veritable. Bien; vous dites que la dame de vos biens preste à vostre insceu. La charité donc luy sera interdite, si vous ne le commandez : s'il y avoit un pauvre qui fut à l'huis, et que fussiez à la ville, faudroit il qu'elle l'esconduisit sans luy tendre l'aumosne, ou bien qu'elle le remist à vostre arrivée? Ce sont brides à veaux : car, encores que l'on vous advouë que, puis que tenez le rang et lieu de mary, que devez avoir la charge et sur-intendance des affaires, si ne faut il prendre cela si fort à la lettre que l'on die que vostre femme n'osera tourner un œuf sans vous demander congé. On vous envoieroit aussi tost mettre pondre les poules.

— Vous tournés la charrue avant les bœufs

(respond S[r] Marry); nous n'avons pas garde de nous entrechoquer; vous vous esloignez fort de moy. Vous parlez du mesnage, et je n'y pense point : tant s'en faut, que je voudroie qu'elle eut aumosné la moitié de mon bien, et que jamais elle n'eut tendu son abreuvoir. Quel outrage m'a elle fait, à vostre advis? Il sera donc dit qu'en mon escuelle tramperont autres que moy? Suis je pas homme? suis je pas entier? m'a elle trouvé dur à l'esperon? Et me planter les!... Que je l'endure? Je n'en feray rien.

—Si necessité le vous commande (dit S[r] Theode), si faudra il que vous passiez par là. Or, parce que l'obeissance que rendriez à necessité seroit forcée, voyons si vous pouvez tenir la bride si austere à vostre femme qu'elle ne puisse familiariser et se communiquer avec ceux qui, estans ses amis, ne peuvent faillir qu'ils ne soient les vostres : si elle vous est amie, ceux qui luy sont amis vous sont aussi amis. Vous m'avez confessé que vostre femme peut donner l'aumosne de vos biens; si ainsi est, je conclus qu'elle peut prester *aquo;* la raison est que nous sommes en plus forts termes de droict : car vous estes maistre et seigneur des biens de la femme, moyennant que vous n'en abusiez; vous pouvez en disposer à vostre volonté : elle ne sçauroit sans vostre congé

et permission les aliener, obliger et dispenser, quoy que ce fut à son advantage. Mais, quant au corps, il n'y a loy à present qui vous en attribue la seigneurie et maistrise : on ne parle plus de les tuer, frapper ny battre. Si donques la femme a la libre administration de son corps, l'empescherez vous de se donner du plaisir? Qu'y perdez vous? Elle y gaigne, elle reçoit d'une façon ou d'autre; elle porte une serrure où plusieurs clefs peuvent entrer sans ressort, et vous serez si vilain que vostre femme ne puisse joüer des basses marches? Quel interest y avez vous?

— C'est (dit Sr Marry) que je veux estre seul qui trempe mon pain au pot, puis qu'il m'appartient.

— Race vilaine (dit Sr Theode), et vous croyez qu'elle soit seule pour vous? Portez donc le cadenat; autrement en vostre presence vous sentirez qu'on vous marchera sur le pied. Vostre femme est damoiselle de bon lieu, et vous la ferez retenue, recuite, à demy morfondue, et chippoteuse par faute de donner passage. Ce sont de belles! Je vous renvoie à ce que Munster raconte de certaines dames : les plus grandes et plus estimées entre elles sont celles qui sont les plus promptes à accorder la requeste de naturalité, voire que c'est entre elles aussi grand honneur

d'avoir plusieurs personnages qui relevent d'elles, comme par deçà aux princes et grans seigneurs d'avoir grande suite d'hommes, lesquels par leurs bien-faits et recognoissance ils auront avancé. Il y a plus, qu'entre elles une dame seroit tenue pour vilaine et routuriere, si elle avoit refusé à un honneste homme le choc, de mesmes qu'entre nous on tiendroit pour un mal-habile homme celuy qui, deffié, n'auroit osé se presenter en plein champ de bataille. Et, afin qu'en un mot je vous paye d'une monnoye que ne pouvez refuser, avez vous jamais ouy parler de ce philosophe qui, sur la plainte que un autre luy faisoit de la communication et familiarité que sa femme faisoit, où il trouvoit aussi peu de goust que vous faites aux privautez et gaillardises de la vostre, respondit qu'il avoit tort de s'en formaliser, attendu qu'encores qu'un navire et une monture ayent porté plusieurs charges, on ne fera point difficulté de s'en accommoder, non plus que de boire en un verre de cent ans, moyennant qu'il soit bien net, où plusieurs auront beu. Le chien (comme l'on dit) ne laisse jamais sa langue au plat, encores qu'il l'y trampe en lappant.

— Vous vous emancipez (ce dî-je) un peu de trop, Sr Theode : à vostre conte on diroit que les femmes n'ont qu'à tendre le bissac, voire que,

si elles ne se tiennent prestes, qu'il y a de la contumace et rebellion. Faites moy une amitié, maniez vos affaires avec un peu plus d'honnesteté : n'aviez vous point d'autres moyens pour replastrer la jalousie de Sr Marry? Si avez preuve en main, ostez luy la cause du mal; aprés nous verrons ce qu'on dira sur la guerison de la playe.

— Je le veux bien (dit Sr Theode), car je m'asseure que celuy qui est soupçonné de planter le may n'est sujet à l'amende : le pauvre homme est innocent, il ne pensa onques à y mettre le doigt. Seulement, à ce que je puis apprendre, Sr Marry charge son bonnet de groignart, parce qu'il voit que Sr Innocent donne des salutades à madame sa voisine, que quelquesfois il prend ses disnez et soupez en leur table; que, s'il y a un bon morceau en son logis, il ne le mangera qu'en la compaignie de ces deux personnes; qu'aprés le repas ils passeront deux ou trois heures à joüer au Flus, au J'ay, à la Sequence, à la Condemnade, au Trou ma Dame, à la Clef, à Remuer mesnage, et autres tels jeux qui ne sont point defendus. Si Sr Marry treuve que Sr Innocent ait l'œil tendu à la friandise, y a il tant affaire de le prier de ne retourner en sa maison? S'il en avoit senty le vent, asseurez vous qu'il se garderoit bien de toucher plus au plat en la presence de ce Sr Marry.

Il pense faire pour le mieux, et il en a du reproche.

— Mais vous ne dites pas (dit Sr Florent) qu'il y a des œillades qui, parmy le disner et souper, se jettent si vivement que le pauvre mary en demeure tout esberlué; qu'il y a des semonces aux bonnes graces si tres privées qu'au travers du verre on recognoit assez que chat veut à dire minon; que Sr Innocent entrant à table a ses mules nettes, à l'issuë les a toutes crottées : ce sont assignations qui se donnent. A un bon entendeur ne faut que trois oublies; qu'au jeu Sr Innocent et ma cousine font si souvent le pasté, et finalement, pour abbreger, que d'entrée (je ne craindray point de le dire icy, ce ne sont qu'amis), outre et au pardessus l'expresse prohibition que mon cousin avoit fait, elle alla avec Sr Innocent en un certain bal, ou ballet, où on tient qu'elle fut secoüée par qui, devinez le.

— Ah! (dit Bel-accueil) prenez garde à ce que vous dites, Sr Florent, gardez l'honneur des dames : vous poussez bien avant, et faites tort à plusieurs dames et damoiselles, qui, pour se trouver au bal, ne dansent pas la danse du loup.

— Je ne fais point une generalité (dit Sr Florent), mais, si mon conseil estoit receu, jamais femme qui veut conserver son honneur ne se

treuveroit en ces belles dansailleries. O les beaux tours qui s'y font! Et, quant à elle, mon cousin maintesfois la tançoit de ce qu'il n'y avoit bal auquel S[r] Innocent ne la mena; puis qu'il luy avoit defendu cestuy cy, elle avoit bien peu de respect à l'honneur et aux commandemens de son mary, si elle ne faisoit trefves pour un jour; mais le mot estoit donné et l'assignation du choc asseurée. Elle dansa le branle, et n'en faut point douter : car mon cousin apprit par ses espies que S[r] Innocent, aprés qu'il luy eut fait danser une gaillarde et un branle de Poitou, la tira de la salle, et la mena en une petite chambre escartée, regardant sur le jardin, où ils furent tous deux plus d'heure et demie seuls : à quoy faire? Je le vous demande.

— Je sçay bien (dit Bel-accueil) que sa damoiselle les suivit, et entra avec eux en la chambre. Voulez vous dire qu'elle leur servit de maquerelle?

— Nenny (respondit S[r] Florent), on l'en garda bien : car, comme ils furent là eux deux, ma cousine envoia demander un linge pour s'essuyer : la pauvre damoiselle descend; à peine fut elle au pied des marches qu'on vous la troussa et luy donna on deux ou trois charges si vives qu'elle eut bien encores voulu avoir la quatriesme. Ce-

pendant laissez faire à S[r] Innocent s'il perdit l'occasion. Et aprés vous direz que mon cousin est jaloux à tort?

— Vous me contez là un traict (dit Bel-accueil) duquel je n'avoie pas encores ouy parler, et lequel je fais grande difficulté de croire; toutesfois, comme il n'est pas impossible qu'il ne soit ainsi advenu, mettez qu'à moitié je vous confesse cecy : si elle s'estoit de tant abusée, elle auroit rendu bille pareille à S[r] Marry; car je sçay bien que la pauvre femme, y a plus de deux ans et demy, est martyrisée d'une extreme jalousie pour le sale train que le S[r] Marry mene avec la fille du Pellican. Je l'ay veu autresfois en tel accés que, si je ne l'eusse prevenu, elle estoit en termes de faire un coup de sa main.

— Elle ne seroit pas la premiere (dit le S[r] Theode) qui en tel fait auroit usé de voie de fait et main-mise. La force de ceste passion est telle qu'elle nous fait oublier nous mesmes dés qu'elle a peu mordre sur nous : c'est comme la rache, elle croist sans cesse, et fait faire d'estranges coups. Polyxo, ou Polyxene, femme de Tlepolemus, fit pendre à un arbre Helene, vefve de Menelaus, pour la trop libre communication qui estoit, à son advis, entre elle et son Tlepolemus. Les dames Thessaliennes ne sacmenterent

pour autre occasion la courtisanne Laïs, sinon pource que Pausanias, qui estoit de leur pays, s'apprivoisoit avec elle. Laodice, femme d'Antiochus, roy de Syrie (au rapport de sainct Hierosme sur Daniel, ch. 11), fit tuer Berenice, la sœur de Ptolomée, et son fils, puis elle mesmes s'empoisonna de despit et rage qu'elle avoit qu'Antiochus s'accointoit d'elle. Alexandre de Phera fut mis à mort par sa femme Thebé pour l'opinion qu'elle prit qu'il familiarisoit avec d'autres. Demetrius, fils du roy Antigonus, fut massacré par le commandement d'Arsinoë, sa femme, qui portoit fort mal en gré de ce qu'il se joignoit à sa belle mere Berenice. La jalousie que Cleopatra eut sur Rhodogune, sœur du roi Phraas, causa la mort de Demetrius Nicanor. L'adultere de Clytemnestre avec Ægystus, et la mort d'Agamenon, n'eussent esté pratiquez si ce pauvre prince n'eust trop courtisé sa Briseis. J'ay leu autresfois de la femme d'un certain villageois qu'elle prit tel regret alencontre de son mary, qui, ne se contentant de l'ordinaire de la maison, prenoit party avec d'autres, que de despit elle prit tous les papiers, hardres et meubles de son mary, les jetta dans le grenier, où aprés elle mit le feu; et, non contente de telle reparation, elle s'enchevestra d'un licol, et un seul petit enfant

qu'elle avoit, puis se jetta en ceste façon, et traina avec soy son enfant dedans un puys. Le piteux carnage que firent les dames de Stalimene sur la race des masles n'est imputé à autre occasion par le Rhodien Apollonius et ceux qui ont touché une si piteuse boucherie, sinon parce que les maris s'accrochoient avec leurs captives.

— Et les hommes (dit Sr Florent) ne sçavent ils point que c'est de ceste maladie?

— Si font, et pleut à Dieu (dit Bel-accueil) qu'on ne leur en donnast point d'occasion! Quelquesfois eux-mesmes se le fantasient si bien que la premiere volée de mouches qui vole devant leurs yeux, ils se persuadent que voila leurs femmes croquées, que leurs estables sont arrestées pour y heberger les courtaux estrangers. J'en ay une liste de trois mil, qui ou se sont meffait à eux mesmes, ou ont fait mourir leurs femmes, ou ont commis mil indignitez. J'ay les tenans et aboutissans, je les pourroie designer; mais je crains, parce que ce sont des exemples frais, que l'on ne me jetta quelque chat aux jambes, si j'esventoie ce qui n'est pas propre à estre encores descouvert. Il vaut mieux que, reservant ce que j'en ay aux premiers grans jours qui se pourront tenir, je vous face le conte de ceste gentille et gaillarde dame romaine Justine,

laquelle, estant doüée d'une parfaite et exquise beauté, fut donnée à femme à un jeune homme de la ville fort riche; mais c'estoit tout, car au reste ce n'estoit qu'un bemus, un lourdaut, et le plus grand sot de sa parroisse; si estoit il toutesfois si tresassotté de ceste jeune dame qu'il estoit à demy depassionné lors qu'il la perdoit de veuë: prit une telle impression que, comme elle se panchoit pour detacher son soulier, sa beauté l'esbloüit de telle façon que, se sentant surpris d'elle, soudain il jugea qu'il estoit impossible qu'un autre peut contempler ses beaux et riches traits qu'il n'employa et verd et sec pour en avoir joüissance : de fureur s'eslança sur la doucette, et la tua.

— Voila (dit Sr Innocent) le fait du Sr Marry; il se fait accroire que je suis plus diable que je ne suis noir, et si jamais je ne me mis en effort d'attenter rien sur ses marches. En ce je recognois que sa femme est beaucoup plus chargée que luy, je dis de plomb en la cervelle. Je sçay bien qu'il luy fait tort.

— Vous n'en serez pas creu (dit Sr Florent); maintenant n'est pas question qu'entriez en vos preuves justificatives; attendez si vous y serez admis. Or, Sr Bel-accueil, j'ay bien pris ce qu'avez dit touchant cette justice, d'où je sens bien

que voulez dire que les hommes sont trop prompts à recevoir ces jalouses impressions; mesmes voulez aucunement excuser l'indiscretion des femmes qui, pour n'avoir le jugement aussi rassis comme les hommes, se laissent mener au gré de ces passions. Je vous recognoistray que la prudence est plus grande aux hommes qu'aux femmes; mais, puis que l'injure est faite à l'homme et non à la femme lors qu'il est question de ce brouillis infusé, on ne doit trouver estrange si les hommes chargent martel en teste.

— Au contraire (dit le S[r] Theode), je soustiens que le principal outrage s'addresse à la femme, laquelle a juste occasion de se plaindre. A vostre advis, si ceste femme que tenez en vostre logis pour nourrir vostre enfant, S[r] Bel-accueil, bailloit à tetter à cinq ou six enfans, n'auriez vous pas plus d'occasion de vous fascher contre cela qu'elle n'auroit contre deux autres bonnes nourrices, qui seroient saines et bien nettes, lesquelles tendroient leurs mammelles pour allaiter vostre enfant? Toute la plainte de la nourrice seroit que par faute d'estre tirée, ses mammelles luy feroient mal; en un besoin, ce seroit à elle à se succer le bout ou se faire alaiter par un autre enfant. Le mary, allant en dommage, il fait tort à sa femme, laquelle perd autant de son revenu, tout ainsi

que le vachier quand un autre que luy prend la traite de sa vache. Et s'il y a plus, que, quand on a bien esgouté le cornet, il n'y demeure pas souvent de l'ancre; ce n'est pas comme les tetins des femmes, qui ont plus de laict tant plus on les tire. Pourquoy donc se plaindra le mary lors que sa femme, sentant que son ordinaire ne suffit pas pour son train, en prendra où elle pourra? Il y en a encores assez pour luy. Les femmes ne sont pas comme petis enfans, elles ne se saoulent pas de cela si tost; elles sont comme les moyneaux, elles veulent avoir tousjours la becquée. Puis donc que le mary n'y perd rien, qu'au contraire la femme y perd, je conclus que le tort regarde la femme, et non le mary.

— Sr Theode, vous estes (di-je alors) un grand philosophe, et foüillez bien exactement les affaires; mais vous ne considerez pas que nous sommes bien aises d'estre servis honestement, et ne voudrions estre de ces gavoches qui boiront aprés un ladre et tramperont leur pain en toutes sauces. Le cœur me surbondiroit si je voyoie que ma femme me laissast prendre du caillé autre que celuy de nostre mestairie. Voyez la *Guerre des masles contre les femelles* : là vous apprendrez que le mary peut accuser d'adultere sa femme, et ce seulement parce que l'injure qui est en cest

endroit faite au mariage regarde sur tout le mary et non la femme, attendu que le mary est le chef. C'est là où il faut regarder, sans s'amuser à ces brouilleries qu'avez remué un peu trop librement : ne pensez pourtant que je veuille tenir le party de ces grands estalons qui ne sont jamais saouls s'ils n'ont pris lipée à l'extraordinaire; mais, au pis encores, le mary doit estre plus offensé que la femme. En un mot je le vous feray cognoistre. On a accoustumé d'appeller ces messieurs qui, par le moyen de la prodigalité de leurs femmes, ont des supposts et lieutenans de couche, cornards, parens de Moyse, etc. On sçait bien que l'on porte les cornes à la teste : les bœufs, les moutons, les boucs, les chevres, la licorne, les cerfs, le rhinoceros et autres bestes cornues ne portent les cornes ailleurs qu'en la teste. Messieurs les gens d'Eglise et de justice ne portent le bonnet à quatre cornes que sur la teste; voire que pource les femmes sont forcloses de commander et en l'Eglise et en justice, parce que, n'ayans le pouvoir de porter le bonnet cornard, il faudroit chausser l'habit des ecclesiastiques et des justiciers. Si ainsi est que ceux qui reçoivent escorne en leur mariage sont appellez cornards, et que les cornes ne se portent qu'à la teste, je conclus que les femmes ne peuvent estre cornardées. Ma

preuve prend pied sur ce que l'on ne me peut nier que l'homme ne soit chef de la femme : elle n'a point donc de chef que celuy de son mary, et partant toutes les cornes qu'elle pourroit charger s'encorneroient tousjours sur la corne gauche du chef cornu de son mary : d'où vous voyez, quand il y auroit lieu de cornardise, lors que le mary jouë à la corniche en parterre estrange, que tousjours les cornes viendroient battre sur le mary.

— Hé! Messieurs (dict le S[r] Theode), quittons ces cornes; en un besoin on en feroit des cornets; et voyons si l'obeissance que la femme doit au mary l'oblige à supporter les sursaillies qu'il pourroit faire. Voicy le conseil qui fut donné à une bonne dame qui estoit si vivement frappée de belle fine jalousie qu'elle en sechoit sur ses pieds : on luy conseille de feindre, dissimuler, faire la borgne et passer par dessus, attendu que le devoir de la femme n'est pas d'espier et contrerooller les actions et deportements de son mary : car, au lieu qu'elle n'est prise que pour le soulas et proffit d'iceluy, si elle s'y fourre plus avant qu'elle ne devroit, elle le gehennera et bourrelera, voire que par sa folie elle le poussera à faire et redoubler une autre folie. Si elle monstre qu'elle peut en sçavoir quelque chose, elle le pourra enhardir à faire à descouvert ce où

il n'eut voulu s'hazarder qu'en cachette. Y a il tant affaire à avoir un peu de patience ? A la longue, la violente poursuite du mary pourra s'amortir; et peut estre qu'aprés avoir couru long temps, la necessité le contraindra de prendre arrest et aleine chés soy, mesmes si les doux attraits de sa femme le redressent en sa droite voye. Il fasche fort certainement à une femme de voir qu'une putain vienne humer ce qui luy appartient de droict : s'il y avoit moyen de prevenir, je trouveroie que telle prevention seroit tres-bonne ; mais de penser rompre l'anguille au genouil, mesmes d'opposer la caboche feminine à la force virile, c'est se vouloir casser la teste contre la muraille. Et, afin que vous ne pensiez que je vous veuille persuader une chose nouvelle, et qui jamais n'ait esté pratiquée, n'avez vous jamais ouy parler de Sarai, femme d'Abraham, d'Æmilie, femme de Scipion l'Africain, et de Stratonique, femme du roy Dejotare? Sarai donna à Abraham sa chambriere egyptienne, nommée Agar, afin qu'il entra à elle, et eut lignée d'elle. De mesmes Rachel fit entrer Jacob à sa chambriere Bela, de laquelle il eut deux fils, à sçavoir Dan et Nephtali ; comme aussi Lea à la sienne, nommée Zelpha, de laquelle il eut aussi deux fils, à sçavoir Gad et Azer. Æmilie, sçachant que son mary Scipion familiarisoit avec une sienne es-

clave, n'en fit point plus mauvais traitement à ceste esclave : au contraire, aprés la mort de Scipion, elle affranchit ceste esclave, et la maria fort richement. Stratonique, se voyant desnuée d'enfans, conseilla à Dejotare, son mary, de s'accoster de la premiere qui luy agreroit, de laquelle il peut avoir lignée. Et, comme elle vit qu'il n'en tenoit conte, elle mesmes luy pratiqua une fort belle fille nommée Electre, de laquelle il eut de beaux enfants, lesquels depuis elle cherit comme les siens propres. Que fit Olympias, femme de Philippes, roy de Macedone, à cette jeune fille qui estoit fort privement familiarisée par le roy? Du commencement elle avoit deliberé luy joüer un mauvais tour, parce que le bruit estoit que par philtres amoureux elle avoit gaigné l'amour de Philippes; mais, dés qu'elle l'eut veu et contemplé la beauté de ses traits, elle la renvoya saine et sauve, luy disant : « On t'avoit calomnié; maintenant j'apperçois que ce n'est que nature qui a enamouré le roy de ta beauté. »

— Vous parlez comme Dieu (respond Bel-accueil), mais il vous semble que nous avons affaire à des creatures qui se moulent ainsi qu'on fait la cire. On parle du corbeau blanc et du cygne noir : j'estime qu'on en trouvera aujourdhuy aussi tost que de femmes lesquelles se comman-

dent de ceste façon que vous avez envie. Nicostrate n'y peut estre pliée, et vous voulez qu'aujourd'huy les femmes perdent la veuë à credit, qu'elles se feignent entachées de ladrerie, pour ne sentir lors qu'on leur vient à donner attache.

— Que voudriez vous donc (dit S. Florent) qu'on fit pour retrancher du tout la jalousie? car de ma part je treuve qu'elle a pris racine si avant que les cornes ne sont point plus avant dans la teste d'un bœuf qu'est la jalousie encornée dans le chef de la pluspart des mariez; de sorte que, si Rabelais ne s'est mespris lors qu'il a dit que la conardise est un appendix de mariage, on peut asseurer que la jalousie luy est concomitante, antecedante et suivante, dont sourdent plusieurs rixes, quereles, groins et dissipations aux mesnages. Seigneur Theode, je sçay que vous pouvez nous relever de peine; s'il vous plaist, vous nous esclaircirez à tous de ceste compaignie la difficulté que je me fais entendre nous estre commune, parce que je vous vois tous parler autant comme des poissons.

— Je le veux bien (respond le Sr Theode): faut donc que vous sçachiez que, du temps des Apostres, Nicolas, celuy qui fut l'un des sept diacres qui avoient esté ordonnez avec Estienne pour subvenir aux necessitez des pauvres, ayant espousé

une femme doüée d'une tres-rare et singuliere beauté, en chargea jalousie si avant qu'il en fut repris fort aigrement pour la deffiance qu'il avoit de la chasteté de ceste dame. Pour se penser garentir de cet opprobre, il print sa femme, la produisit au milieu afin qu'il fut loisible à un chacun d'accomplir avec elle ce qui n'est point denié au mary. Ce remede fut treuvé de si bonne grace par aucuns que la communion et pesle-meslange des femmes a esté pour article principal de l'heresie des Nicolaites. De ma part, je deteste toutes heresies, et serois tres-marry de ramener en jeu ce qui de soy est sale et deshoneste, et d'ailleurs a esté reprouvé et condamné en des conciles. Que si ma voix pouvoit avoir credit en chapitre, voicy que je voudroie ordonner pour prevenir et retrancher la jalousie : premierement que l'on assortit les mariages de partis convenables, en sorte qu'à un vieillard on ne donnast du jeune bois; qu'on ne se ruast point tant sur les belles pour delaisser les laides, lesquelles sont moins soupçonnées d'entrer en conference et rapport que les autres; en aprés, que les maris donnassent ordre que leurs femmes eussent ce qui leur fait besoin, car, pour avoir dequoy acheter une garderobe, sera à craindre qu'elles ne mettent en hypotheque leur devant. Toutesfois je ne conseille aux maris de

les tenir trop somptueuses et bombantes, cela leur donne entrée avec des muguets qui ne demandent que l'avant-Juin pour planter le may. Finalement, qu'ils soient par ensemble courtois, doux et gracieux, qu'ils fuyent les noises et les riottes (c'est la planche de cornardise). Sur tout qu'ils se mettent le moins en arrerages des redevances naturelles qu'il leur sera possible. Par la frequence de l'entrechoc, la femme se rend proprietairesse des coulans qui luy sont acquis. Prenant tout le jour ce qui est venu, le mary ne luy sçauroit faire tort : car, si elle cognoist que sa traite se face soixante dix fois à l'Herculienne et qu'elle tende sa gide autant de fois qu'elle reçoive l'egoust, il ne faut pas qu'elle ait opinion qu'il aille ailleurs s'efforcer, où on ne le tiendroit que pour Messer Coigne-festu. Le mary aussi, en visitant souvent l'heberge de l'un de ses principaux cortaux, à la piste pourra recognoistre s'il y aura ou entrée pour quelque autre, ou bien si le logis sera esté si mal couvert que par quelque fente la pluye verglassée aura pris cours. En aprés, s'il arrouse souvent son jardin, n'est pas à presumer que sa femme le veuille noyer, couvrir et surbaigner d'eaux. Sr Marry, tenés ces maximes, observez les, sur tout n'oubliez le picotin avant que partir du giste. Si vous tombez en jalousie, et que par

effect ayez occasion de la vous imprimer, asseurez vous que vous serez monté sur une meschante rosse, et à laquelle je me voudroie autant fier que vous feriez à ce qui vous donne ces gentils tintoüins.





MATINÉE VII

DE L'INEGALITÉ DE L'AAGE DES MARIEZ

Si un vieillard doit prendre une jeune fille, ou une vieille recercher un jeune homme.

Je ne sçay quel ver a piqué la cervelle de nostre philosophe, S[r] Libanius, que, sur ses vieux jours, ce bon homme soit tellement eschauffé de l'amour qu'il porte à madamoiselle Elizabeth qu'il en court les rues, et, si on ne la luy donne, il enragera. Ah! bon Dieu! il avoit passé un si bel aage avec une telle reputation, et maintenant qu'il soit ainsi embabouiné des folastreries cupidiques, cela me creve le cœur : quand j'y pense (j'offense Dieu), je desire ma mort.

— Non (va dire le S[r] Libanius), vous perdez

vostre temps : c'est une chose qui faut qui passe; et, quand vous auriés emploié verd et sec, vous ne l'en sçauriez dissuader, et divertir le cours de la celeste destinée. Or j'estime que vous tenez que les astres predominent, sur tout pour ceste affection amoureuse. Si vous regardez à l'horoscope de ce bon personnage, vous trouverez qu'au moment de sa naissance la lune estoit arrestée sur l'un des quarts, qui est, ainsi qu'a remarqué Ptolomée Alexandrin, un tesmoignage tout asseuré, et qu'il devoit estre marié fort jeune, et que, tout croulant de vieillesse, il auroit du jeune bois. Si la lune eut esté au declin sur l'une des Occidentales, il eust esté marié sur le tard à une vieille. Si Saturne eut esté au Mouton, encores eussiez eu pis : il eut eu une vefve, ou une putain, ou en un mot le reste d'un autre. Encores estes vous bien heureux de ce qu'il tend à une honeste damoiselle, laquelle aussi ne pouvoit fuir qu'elle ne tombast entre les bras d'un vieillard. Vous sçavez, aumoins je le vous apprens, que, lors qu'elle naquit, le soleil en sa figure estoit sur l'une des deux quartes Orienteles, voire quand il eut tiré sur l'une des deux Occidenteles, tousjours elle estoit menacée de ce qu'il faut qui luy advienne, à sçavoir que la premiere fleur de sa jeunesse soit liée d'un poil gris et chenu. Et

pource Julius Firmicus dit qu'il y a des jeunes femmes, lesquelles sont tellement commandées par les astres qu'elles aiment mieux s'accointer des vieillards que des jeunes. Et ainsi vous concluez, Sr Fulgence, à la genethliaque, encores que vous teniez formellement que les astres ne nous predominent : *Sapiens dominabitur astris*.

— Je pourroie, Sr Libanius, vous monstrer du contraire; mais cela estendroit ce discours en trop grande longueur. Les mariages sont faits aux cieux, cela est une parole sacrée; je vous monstre ce qui est porté par le registre celeste, et vous ne le voulez croire: à l'espreuve vous apprendrez que je ne vous dis chose laquelle ne soit tres-veritable.

— Il n'en faut pas venir là (dit le Sr Libanius), et le perdriez tout quitte: voire qu'on vous monstrera aussi tost au doigt comme celuy qui maquignonneroit les enjolements de nos genethliaques et matagraboliseurs. De ma part, je vous diray, comme telle est la verité, qu'onques je ne me suis pleu à ses fadaises de l'astrologie judiciaire, qui pour la pluspart ne sont que bourdes, et desireroie que plusieurs qui vivent parmy nous n'en fissent non plus d'estat que moy. Vous avez les discours de Pic de la Mirandole, qui rabbattent

comme il appartient tels enjoleurs : si faut il que, puis que vous estes si curieux des nativitez, que je parle à vous pour vous renvoier à l'escole du philosophe Phavorin, lequel, selon que rapporte Aule-Gelle, tenoit tel langage à ceux qui croyent à ce qu'ils entendoient arioler, astrologiser et mathematiser. Gardez vous de vous fier aux astrologues en sorte que ce soit : car, encores qu'ils dient vray, ce qu'ils vous diront sera bon ou mauvais pour vous; estant bon, ou c'est verité ou mensonge. Si c'est verité, vous recevez double dommage à le sçavoir : car, en premier lieu, vous estes en peine de desirer que ce bien advienne bien tost; il ennuye tant à qui attend. En aprés, un bien à venir dont nous sommes advertis est estimé tousjours moindre : de sorte que nous n'en recevons si grand plaisir qu'autrement. Si c'est mensonge, vous attendrez en vain le bien qui vous est promis par l'astrologue, car il ne vous adviendra pas. Que si ce que l'astrologue predit est mauvais pour vous, estant mauvais et asseuré, quelle plus grande disgrace pourroit vous advenir que d'estre abbreuvé d'un malheur que vous devez recevoir sans qu'il soit en vous le pouvoir eviter? Si c'est mensonge, qu'a on que faire d'attrister une personne d'un malheur qui ne luy doit advenir? Et par ainsi, en sorte que ce

soit, toutes vos faliboürdes astrologiques sont sottes, inutiles et incommodes.

— Quittez, di-je, Messieurs, ces fantaisies judiciaires qui au fort ne vous pourroient que ronger la cervelle, et n'esclairciroient point la resolution, qui depend de ce que vous devez deduire sur le propos encommancé. Entrez donc au fonds, et me monstrez que l'alliage d'un vieillard avec une jeune piece est impertinent et hors de propos, ou qu'il est bien seant.

— C'est bien dit (va dire le S[r] Fulgence); je commenceray pour vous apprendre qu'à tresjuste occasion je me plains de ce que nostre bon homme de messer Maxmilian a encores envie de se rajeunir : je ne me veux point moquer de luy, mais, si c'estoit un autre, je ne luy macheroie point ses veritez. Ceux qui ont fait telles demarches qu'il veut faire ont esté decriez comme la vieille monnoye : l'occasion est qu'ils vouloient marier le feu avec l'eau, le taciturne, pensif, groignard, ridé, froidement sec et grison Saturne avec Venus, royne de tous plaisirs, resjoüissances et contantemens, suivie d'une beauté, d'une verdeur, du printemps, de la jeunesse, du ris, du passetemps, de la volupté, du jeu et de toute gaillardise. Comme si, ainsi que le Platonicien Proclus a tresbien remarqué, on ne devoit reigler l'ordre

du petit monde à la cadence du rond celeste. La vieillesse prend pour patron et devise le chagrin et pesant Saturne, tellement ennemy de la generation que l'on nous fait entendre qu'il coupa à tout une faucille les genitoires au Ciel, son pere.

— Vous parlez contre vous mesmes (respond le Sr Libanius), car, encores qu'ainsi seroit que Saturne auroit tranché les genitoires à son pere, cela ne le rend adversaire de la generation. Elles engendrerent la deesse d'amours; et, lors que Saturne fit ce gentil traict, il ne devoit estre si aagé, car depuis il eut Jupiter, Juno, Neptune et Pluton. Mais que direz vous à celuy qui porte mesmes nom que vous, Sr Fulgence, lequel, en son *Mythologique,* allegorise tout ce mystere fabuleux à la soufflerie chymique. Tousjours vous me ramenez au ciel, au lieu que j'ay envie de mettre la main à la paste et faire la besoigne de la maison. Si c'estoit une chose si estrange que d'acoupler les jeunes aux vieux, Ciceron, estant sexagenaire, eut il tendu à Publia, jeune pucelle? Pompée, estant sur l'aage, eut il pris à femme Cornelia, fille de Scipion, laquelle estoit jeune, fraische, drue et gaillarde? Le docteur Bulgare et plusieurs autres doctes et sages personnages eussent ils, sur le declin de leur aage, bandé à l'attelier de Venus? Il n'y a chasse que de vieux

chiens. J'ay cogneu un des premiers hommes de nostre aage, Cretois, lequel, tout gris et aagé qu'il estoit, prit party aux bandes cupidiques. Vous cognoissez, et moy aussi, un poëte françois qui, tout cassé et brisé d'ans qu'il puisse estre, n'a pourtant voulu jetter sa part aux chiens des passetemps cythereens. Je luy en ay autresfois parlé, et luy ruay trois ou quatre petis traits de gausserie; il me paya neantmoins de si belle monnoye que je prisay sa fortune, et souhaite le mesmes à tous ses semblables, afin qu'ils puissent comme luy avoir du contant.

— Où vous plongez vous, povre homme (va dire le Sr Fulgence)? Je ne poursuivray pas la guerre et discord mortel qu'il y a entre Venus et Saturne, puis que vous mythologisez à rebours et mettez la charrue avant les bœufs; mais je veux un peu peser la force et authorité de vos exemples. Vous avez mis en butte Ciceron, comme s'il estoit à loüer de s'estre divorcé d'avec sa femme Terentia, auprés de laquelle il estoit envieilly, pour espouser ceste jeune mignonne de Publia. On sçait quelles reproches luy en ont esté faites, et si Antoine en sceut bien faire son proffit alencontre de Ciceron.

— Pour le repudiement, j'ay (dit le Sr Libanius) moyens en main pour deffendre cest acte à

la descharge du bon pere de l'eloquence latine, lequel avoit beaucoup de griefs de mescontantemens alencontre de Terentia, pource qu'elle n'avoit tenu conte de luy durant la guerre, de maniere qu'il partit de Rome sans avoir ce qui luy estoit necessaire pour s'entretenir hors de sa maison; et encores, quand ce fut au retour, elle ne lui fit devoir de l'affection qu'une femme doit à son espoux, ne daigna le visiter à Brindes, là où il sejourna long temps; et, qui pis est, à sa fille, qui eut bien le cœur de se mettre en chemin pour faire un si long voiage, elle ne donna ny suite, ny argent, ny compaignie; finalement, qu'elle avoit mal mesnagé en son absence, et le reduisit si au petit pied que, pour se degaiger des grans debtes qui l'oppressoient, il fut contraint se joindre avec ceste jeune Publia. Je ne forge point ces moyens : Plutarque les nous a cottez en sa vie.

— Vous le couvrez d'un sac moüillé (dit le Sr Fulgence); il pourra se morfondre. Et pour vostre Pompée, que direz-vous ? Il ne fit en sa vie chose qui luy tournast tant à deshonneur que de s'estre voulu rajeunir avec sa Cornelia. Le bon homme Bulgare se jetta luy-mesmes le coup de risée qui luy donna sur le nés, car, le lendemain de ses noces franches-surannées, il se mit à lire la loy

Rem non novam, C. de jud., comme s'il eut voulu trompetter qu'il entroit en un chemin qui estoit frayé par autre que luy. Vostre Cretois, je l'ay cogneu familierement, et sçay qu'il estoit homme d'honneur, et qui a beaucoup merité pour la Republique des lettres : quoy qu'aucuns ayent voulu à coups de pierre charpenter sa renommée, les lettres luy doivent beaucoup ; mais, s'estant trouvé sans femme, il ne cessa, octogenaire qu'il pouvoit estre, d'estre en pourchas pour donner en lieu où sa froideur grise pouvoit estre chaleureusement hebergée. Il fit un pas de clerc, et luy-mesmes l'apprit à ses despens, car, pour beau dragmer ses drogues infusives, il ne sceut signe qu'il se sentit decharné, et son humeur vitale tarie. J'y ay perdu beaucoup, et ne gaigneray rien au nouveau mesnage de nostre poëte limosin, qui, quand il pyndariseroit dix mille fois plus qu'il ne fait, ne me sçauroit faire acroire que son huile puisse estre bastant pour entretenir la lampe amoureuse, comme il a pris en tasche. Il n'est plus du calibre d'Hercules ; il aura beau se servir d'eschalottes, asperge sauvage, satyrion, artichaux, saffran, mente, rue, cresson, truffes, pigeons, escargots, et autres tels aiguillons de Venus, il pourra mettre le feu dans la maison, et en fin sera coigne-festu. Asseurez-vous qu'il n'a pas journée faite, et que,

quelque bonne mine qu'il face, et qu'on luy face beau jeu, il se trouve lasche au choc : le bon homme a une migraine qui ne luy donne heure de repos. Voila que c'est de ne se joüer à bille pareille : ces vieux regrignez, tout roupieux et chassieux qu'ils sont, veulent pescher au plat, et ne peuvent roidir le manche; comment estendroient ils le bras?

— Voila donc les vieillards (dit le S[r] Libanius) qui, à vostre conte, doivent bien serrer leur marchandise et ne l'estaler; aussi bien ne la pourront ils debiter. Vous ne voulez qu'ils se mettent en besoigne, comme si la vieillesse estoit contraire et ennemie à la generation de l'homme. Merveilles que vous ne nous conseillez de tracer nos mœurs à la Thracienne, car, puis que vous voulez que les vieillards ne nous servent que d'entrape pour en detraper le monde, les Thraces vous ont tracé le chemin, comment il falloit les traiter inhumainement : ils avoient accoustumé de tuer leurs peres et meres, cassez de vieillesse et de maladie, et puis aprés les mangeoient, afin qu'ils ne servissent de pasture aux vers, ainsi qu'ils respondirent au roy de Perse. Vous nous rendez les vieillards inutiles à la generation; si est ce que je vous monstreray qu'ils peuvent estre peres. Qu'ainsi soit, le Pape Æneas Pius, en son *Eu-*

rope, chap. 25, nous apprend que Vladislas, roy de Poloigne, eut de sa seconde femme deux fils, à sçavoir Vladislas et Casimir, l'un desquels eut la duché de Lituanie, et l'aisné, qui estoit Vladislas, succeda au royaume Polaque, et fut appellé à la couronne d'Hongrie; mais expressement est remarqué que ce Vladislas, estant nonagenaire, eut ces deux enfans. Valere le Grand, Solin, et Pline mesmes, au septiesme livre de son *Histoire naturelle*, ont tresbien remarqué que Masinissa, roy de Numidie, ayant passé quatre vingts six ans, engendra Methymatnus; que Caton le Censeur, au quatre-vints huitiesme an de son aage, engrossa la fille de Salonius, son vassal, de laquelle il eut Caton, ayeul de celuy d'Utique; de mesmes Cornelia, damoiselle romaine de la maison des Scipions, rapporta à Lucius Volusius Saturninus, son mary, un fils, qui aussi fut nommé Volusius Saturninus, le pere ayant soixante deux ans passez. Je n'entreray point en plus ample preuve, d'autant que cela est assez coustumier et ordinaire entre nous que des bons vieillards engendrent.

—Vous ne dites pas (va dire le Sr Fulgence) si on ne leur preste point telle charité, et s'ils n'ont point des serviteurs du diable qui font plus qu'on ne leur commande, et s'emploient en une besoigne dont on ne leur sçait point de gré. Je ne

nomme personne; si sçay je bien qu'il y a en plusieurs paroisses de France trop de millions de bons hommes qu'on nomme peres, et qui ne burinerent onques l'ouvrage qui leur est attribué. N'estimez pas qu'à credit je m'opiniastre pour ceste dispute. Je voy que les medecins et philosophes naturels, qui ont recerché les causes de la sterilité et incapacité à engendrer tant en l'homme qu'en la femme, entre autres ont remarqué que c'est ou parce qu'il n'y a plus d'ancre au cornet et d'huile en la lampe vitale, ou que les outils sont recreus et restifs :

Ou qu'ils sont trop usez par le long exercice
Qu'ils ont fait en faisant à leur maistre service :
Ils sont desormais las, egrevez, epuisez;
Ils n'ont plus de pouvoir, de volonté assez.

Que, s'il faut fureter plus curieusement les secrets de l'accouplement mutuel, qui rend leurs efforts tant inutiles et engendre tant de coups perdus, n'est ce pas que, lors que le grand coup se donne, la rencontre des deux ne se peut faire? Car l'un est prompt et hasté, l'autre est lasche et paresseux, si bien que la paste en attendant s'evante, et, se refroidissant, perd sa force generative : au rappeau le vieillard est sourd, et n'en veut point manger. Si le rapport n'est entre les deux

partis, estimez vous que le levain puisse enfler la paste?

— Lavez vous hardiment les mains (va dire le Sr Libanius); vous ne pouvez faillir, que ne les ayez engluées et empesées; vous vous y fourrez jusques au coude, et si ne touchez pas au fonds, car le broüillis que guignez des deux semences ne vient à propos. Cela auroit lieu s'il n'y avoit que les mariez qui engendrassent; mais tant de coups qui se donnent en robe, pensez vous qu'ils ne portent, pource que l'on ne demeure accroché long temps? Moyennant que la poudre soit dans le canon, si elle est bonne elle n'a pas garde qu'elle ne prenne feu. Joint que (comme tiennent nos naturalistes) *virile sperma septem horis consistit;* s'il y a de la recharge, l'alliage se pourra tousjours faire. Et, quant à la diversité des semences, que n'avez osé gueres esventer, elle est fort à mon advantage. Car, si ainsi est que la jeune femme soit en tout temps sous l'ardeur de la canicule, sans doute elle n'auroit pas garde d'engendrer, et seroient deux feux qui s'attiseroient l'un l'autre; mais, quand le mary est moderé et attrempé, l'humeur fraische qu'il jette dans le fourneau est fort propre pour la refraischir. La chaleur est certainement necessaire à la generation, mais elle ne peut suffire seule (je ne

parle point du Phœnix), il faut les autres qualitez.

— Que dites vous, pauvre homme (respond le Sr Fulgence); je ne me puis tenir de rire quand je vous vois syllogiser si cruement. Voila une jeune effriquée, chaude tout ce qui se peut, fretillarde, eveillée, lascive, et du tout encline à Venus; pour appaiser la fureur de son feu, vous me luy donnez un vieil resveur, un crache en ruelle, un pauvre diable qui ne peut que à peine bander une fois le moys, et si il faut encores tant de bandages, des ceremonies encores plus. Elle desconfiroit le plus roide qu'on luy pourroit mettre en front : Hercules ne luy monteroit que bien peu, et vous la voudriez charger d'un pauvre vieillard qui ne se peut luy mesme remuer : c'est bien loin de la serrer. Tout ce que le bon hommas pourroit jetter dans la belouse luy monte autant que feroit un grain de mil en la gorge d'un asne, comme une goutte d'huile au milieu d'un grand feu, ou comme un peu d'humeur pour estancher la chaleur de quelque fievre ardente.

— Vous parlez (dit le Sr Libanius) des femmes qui ont perdu toute honesteté, qui se lasseroient plustost au mestier que de s'y assouvir : ce sont gouffres et fondrieres d'impudicité; et si encores je treuve que celle qui a emporté le pris entre toutes les putains qui onques furent au monde

n'a point eu si à cœur l'accointance d'un vieillard. La belle Venus ne s'accoupla elle pas avec le bon vieillard Anchises sur le bord du fleuve Symois, quoy qu'il fut ridé, roupieux et chassieux? et de cest accrochement Æneas n'en fut il pas basty? Vous ne direz pas qu'elle fut surprise, ou qu'elle pensa à ce qui n'y estoit pas. Elle en faisoit la leçon aux autres.

— Je passe (dit le S[r] Fulgence) que vous avez pesché ce conte fabuleux riere les courans poëtiques; mais vous ne prenez pas garde que ce qui la fit plier sous telle conjonction fut qu'elle avoit receu advertissement par l'Oracle qu'aprés que l'empire des Troyens seroit abbatu, il n'y auroit que ceux de l'estoc d'Anchises qui commandassent; pour prevenir que l'Oracle ne fut à faute et mensonger, comme elle vit Anchises fort abbatu de vieillesse, elle voulut forcer nature mesmes. Ce n'est donc point que les enlacemens grisons luy pleussent, mais parce qu'elle desiroit que la response de l'Oracle vint à effect. Or, puis que jusques icy je vous ay escouté sur les moyens qu'avez voulu emploier pour marier les vieillards avec les jeunes, il faut qu'à mon tour je preuve ma negative, et que je monstre par les incommoditez qui accompaignent telle inegalité que ces mariages bigarrez sont de tres-pauvre grace, et

encores de plus perilleuse consequence. En ce faict, nous avons affaire à deux parties : est besoin de voir si cest estrange alliage les pourra contanter; commençons par le mary. Le vous voila logé avec une jeune pucelle qui ne demande que ses plaisirs, qu'à bondir en joye et se regaillardir. Au lieu d'entendre à la luite hermaphroditique, ce sera un tousseur, un cracheur, un rechigné, qui, pour faire mine de vouloir tenir raison à sa creanciere, essayera de se remuer; il se tuera, et si ne pourra acquiter la dixiesme partie des arrerages sur-annez. La femme, voyant un si pauvre cavalcadour qui ne sçaura piquer sa monture, se mettra à se moquer de luy, et maintesfois luy joüera un si mauvais party que le bon homme, pour passer sa melancolie, sera contraint d'aller joüer à la corniche. Estant sur l'aage, il ne devroit plus penser qu'à prendre du bon temps, et vous le voulez attacher au limon, vous le ferez labourer. Il ne peut, si luy mettez vous en queüe un terrible resveille-matin. Il aura beau estre escorché, si faut il gaigner sa journée, et ainsi il sera plus miserable que les chevaux, lesquels, s'ils sont blessez en quelque part, foulez ou escorchez, ont relais jusqu'à ce qu'ils soient gueris. Ce pauvre vieillard n'aura toute sa vie fait que besoigner, ses outils en seront usez, et on n'aura

pas pitié de luy; sur sa vieillesse on luy donnera encores une tasche plus mal-aisée. Que pensez vous faire? Vous les envoiez en poste en paradis, tant vous luy pressez ses maiz. Je ne parle point de chose qui ne se puisse decider que par le droit; la maistresse des fols justifiera assez mon dire. Combien de douzaines de milliers meurent tous les ans pour avoir esté contraints de s'efforcer au choc? Prenez moy un forçat qui soit bandé et jour et nuict à la chiorme, vous avez le patron de vostre vieillard. Depuis que l'on est à la cadene, il faut marcher, et n'est pas question de dire qu'on est mal disposé, ou de demander si on a des bras. Dés que la jeune dame a son vieillard, elle ne s'enquiert pas du passé, s'il y a moyen ou s'il y a fonds. « La partie m'estdeuë (dira-elle), il faut qu'elle me soit acquitée. » Sur la replique du mary, que son avoir et sa puissance ne bastent pour la rendre contante, elle insiste, et faut que le mary, quoy qu'il ne puisse presque se remuer, qu'il entre au party. Car les lettres de respy n'ont point lieu en cest endroit. L'authorité du prince ne peut rien sur ce droit que nature a acquis à ceste femelle. Avez vous jamais veu des veaux pousser de leur teste le ventre de leur mere, luy tirailler son pict? Ainsi ceste mal piteuse vous espraindra le bout de ce pauvre vieillard, le suc-

cera de telle façon qu'il n'y restera que ce qu'elle n'aura à fine force peu tirer. Quand donques vous voulez marier un vieillard avec une jeune femme, vous le mettez à la boucherie, vous luy precipitez ses jours, l'obligez et forcez à faire ce qu'il ne peut. C'est pourquoy le tyran Denis, comme sa mere luy dit qu'il prit à femme quelqu'une de ses sujettes et citoyennes, quoy qu'il fut aagé, luy respondit tres-prudemment que le tyran ou prince pourroit bien rompre, faulser et abolir les loix de la cité, non point celles de nature, et que, quant à luy, il seroit bien marry d'introduire en la cité un tel desordre, ou de permettre que hors le temps on prit des alliances où il n'y auroit ny plaisir, ny amitié, mesmes qui demeureroient manques pour la fin des noces. Quelles reproches est ce qu'on jette à ces pauvres vieillards, lesquels, au lieu qu'ils devroient estre honorez sur le declin de leur aage, sont moquez et monstrez au doigt par celles mesmes qui les devroient respecter et reverer? Vous avés entendu que l'effort et contention qu'ils font au jeu doivent leur avancer fort leurs jours; ils sont bien hastez par le regret qu'ils ont de se voir desdaignez et mesprisez par leurs femmes; mais le plus grand coup de marteau qu'ils puissent recevoir, c'est qu'enchassez dans ce jeune bois ils sont à

tous coups martelez de jalousie : car, soit que leurs femmes paravanture ne leur facent tort, si est ce quê ceste impression est si familiere à ces bonnes gens que c'est aussi grande merveille de trouver un vieillard mary d'une jeune femme degarny de ceste dragée que la mer sans eau. Et, quand tout est dit, je treuve qu'ils en ont tresjuste occasion : ils recognoissent tresbien que les femmes, principalement de jeune calibre, fretillent à la queuë, comme de fait naturellement elles tendent à avoir lignée, ainsi que l'ont remarqué tant les jurisconsultes en la loy *Ambiguitates, C. de in. vid.,* que les medecins et philosophes. Platon, en son *Timée,* et Galen au sixiesme livre des *Lieux affect.,* ch. V, escrivent ce que mesmes le sage a tenu en ses Proverbes, que la matrice de la femme est gloutonne et convoiteuse au possible d'engendrer, voire qu'elle est en peine et malaise jusques à ce qu'elle ait peu concevoir; recognoissent qu'il faut souvent arrouser ce Tempé, qu'il ne faut estre lasche à la besoigne. Ils ont beau avoir bonne affection, protester de leur bonne et deliberée volonté, cela ne suffit pas, non plus que le jardinier ne seroit excusable si, par faute d'avoir arrousé ses fleurs, l'ardeur du soleil les auroit fené, quoy qu'il publia qu'il avoit la meilleure envie de bien faire. Ils sçavent que les femmes,

pour se guerir de leur bobo, n'espargnent chose qui soit, qu'il n'y a si hasardeux pelerinage qu'elles n'entreprennent; que, tout ainsi que le navire, si le cordage est destendu, court au gré de la tourmente, de mesmes la femme, si elle n'est cloüée, va souvent moüiller l'ancre où le patron du vaisseau ne voudroit pas; bref qu'au péril de leur vie et de ce qui leur doit estre le plus cher, elles suppleeront l'incapacité de leurs vieillards. Quel creve-cœur est ce à un pauvre homme d'avoir des lieutenans de couche! La passion est si forte qu'elle a quelquefois forcé aucuns de se meffaire eux mesmes.

— Sr Fulgence (va dire le sieur Libanius), traitez un peu plus doucement les femmes : à vous oüir, on diroit qu'incessamment la canicule loge en leur cartier; il y en a de modestes, chastes et sages qui, pour mourir, ne voudroient avoir fait chose que bien à point. Elles ne sont point toutes si saffres comme vous les depeignez. Si toutes celles qui sont mariées à de jeunes hommes inhabiles au mestier, et qui n'ont daigné penser de prendre des substitus, vous avoient donné sur le nés, asseurez vous que vous l'auriez bien camus. Vous parlez de jalousie; celles-là, si elles avoient pris party avec un vieillard, auroient encores bien plus d'occasion de supporter l'impuissance vitale

de leurs maris. Les autres ne sont point si farrouches, ehontées et abandonnées à leur lubricité que les remonstrances chenues de leurs maris n'eussent au moins le pouvoir de les divertir de malfaire, et les entretenir à l'execution de leur devoir.

— Vous le prenez fort mal (va dire le S[r] Fulgence) : où il est question d'effect, les paroles ont bien peu d'efficace, et, comme dient les Alemans, ce ne sont les mots qui remplissent la gibbeciere, ains ce qu'on fourre dedans ; que s'il ne tenoit qu'a cajoler et remonstrer, les vieillards emporteroient les jeunes hommes : la vieillesse a le babil de peculier, ce luy est un gage duquel elle ne peut estre dessaisie que perdant le souffle avec la parole. C'est la reproche qu'on fait coustumierement aux vieillards, qu'ils ont du bec assez, mais c'est tout. Il faut qu'à ce propos je vous face un conte de deux jeunes frippons : l'un se plaignoit à son compaignon de ce que quelques fois les chiens luy faisoient si fort la guerre qu'ils le mordoient.

« Non (dit l'autre) ; je te veux apprendre une oraison laquelle empeschera que les chiens ne te meffacent, je l'ay esprouvée ; et, afin que tu me croyes mieux, lors que nous passerons devant des chiens, je la diray : tu verras qu'ils ne nous

sauteront dessus. » Il vous prend un bon baston, et, comme ils furent auprés de deux gros mastins, remuant son baston, il vous commence à marmonner ceste belle oraison : les chiens ne s'approcherent aucunement. Cela mit tellement le cœur au ventre à celuy qui avoit esté auparavant mordu qu'il ne cessa qu'il ne la sceut par cœur. Un jour, comme il repassoit seul devant ces chiens, il commence à cracher ses gros mots d'exorcisme, mais les chiens n'en tindrent pas grand conte : ils estoient Normands, et l'oraison estoit Latine : ils se ruent sur ce pauvre diable de charmeur, le vous pelaudent et houspillent de si honeste façon que ses habits estoient tout dechirez, et luy denté en plusieurs parts. Il n'eut pas retrouvé son compaignon qu'avec une infinité de plaintes il s'en va luy conter sa miserable fortune. « Tu n'as pas dit l'oraison (va dire l'autre). — Si ay (respond il) plus de dix fois, mais au diable si ces chiens ne s'acharnoient de tant plus sur moy. — Je sçay bien d'où vient toute la faute (dit le docteur du charme), je gageray que tu n'avois verge ny baston. — Non (respond il). — Apprens donc (dit l'autre) qu'une autrefois, si tu te trouves en tel hazard, qu'il faut dire l'oraison, mais au bout faut avoir le baston, qui en un besoin servira pour rabattre leur colere. » De mesmes les remonstrances ont beau

trotter par compagnie, si vous n'avez dequoy rappaiser la fureur des femmes, elles tiennent autant de conte de vos paroles que firent les chiens de ceste oraison. La liaison du mary avec la femme ne tend pas à ce que l'on devise ensemblement ; le but est d'eterniser le genre humain par la continuelle succession des enfans qui sont engendrez. Un vieil regrigné comment pourra il fournir à l'appointement ? Il a ses outils forbeux, maigres, lasches, secs, aloüis, poltrons, debiffez, esclopez : la pluspart de l'attelage cassé, brisé et rompu, tout son cas si flaque que, s'il faut donner dedans la bresche, il l'y faut guider par art. D'ailleurs il est si mal propre à aimer : il ne mignotte point ; faut il parler des begayans baisers, accoler et donner autres petis entre-gents et truchements d'amour, il n'y entend que le haut Alemand. Le bonhomme est si revesche et contraire à soy mesmes qu'il se hargne à son propre naturel.

— C'est à ce coup que je vous tiens (va dire le Sr Libanius) ; vous ne m'eschaperez pas, vous rebutez les vieillards de s'accointer en mariage avec les jeunes, parce qu'ils sont infertiles. Or je vous soustiens que la sterilité ne peut empescher le mariage, principalement entre les chrestiens, qui tiennent que le mariage n'est pas afin d'avoir des enfans, comme estoit la loy de nature, laquelle

encores ne partisoit si fort qu'on diroit bien pour la generation des enfans (*consensus enim, non concubitus nuptias facit*), mais est seulement permis afin de subvenir à l'infirmité humaine, *ne urantur*, Can. *Nuptiarum* 27. *quæst.* 1, pour esteindre la chaleur et bruslement de nature. Pource la lignée est appellée le bien et non pas la cause du mariage, Can. *Omne* 27. *quæst.* 2. C'est ce que S. Augustin nous enseigne en son traité *Du Bien du vefvage*, que autresfois le mariage a esté l'obeissance de la loy, mais à present c'est le remede de l'infirmité, et à aucuns le soulas de l'humanité. Et de fait Jean Wiclef fut condamné au concile de Constance, parce qu'il disoit que l'homme ne devoit pas habiter avec la femme, sinon pour avoir lignée. Encores donques qu'il n'y eut aucune esperance en un vieillard qu'il puisse avoir des enfans, vous ne devez pas conclurre que le mariage luy doit estre interdit avec une jeune femme : vous condamnez les chrestiens, qui le permettent, suivant la glose Can. *Nuptiarum*, cotté cy dessus. Ne pensez pas qu'ils ne soient fondez sur raison. Quintilien, en sa seconde Declamation, nous en fournit : *uxoriæ charitatis ardorem flagrantius frigidis concupimus affectibus*. De fait, encores que (comme escrit S. Augustin au traité *De Bono conjugii*) en un mariage sur-anné l'ardeur de l'aage

entre le masle et la femelle soit abbatue, toutesfois l'ardeur de la charité du mary et la femme est en force et vigueur.

— Ce sont (respond le S[r] Fulgence) là des moyens qui vous semblent fort pregnans, S[r] Libanius, mais je n'y trouve nés : car, quoy qu'on ne les vous debatit point, ce seroit, à vostre conte, mettre le vieillard à son aise pour alangourir la jeune pucelle. Vous dites que le mariage est institué pour prevenir la chaleur naturelle qui pourroit nous faire sursaillir à pis ; afin que vostre argument soit concluant, il faut que le mariage ne soit estably que pour le mary, *ne uratur*, car, pour rafraischir un vieillard, qui de soy n'est que trop froid, vous voulez, au moins n'en faites difficulté, qu'une pauvre pucelle, qui est ensoulfrée d'un feu plus vehement que n'est le gregeois, haigne en son ardeur sous les os secs d'un vieil chenu. Ce n'est pas mal fait de souhaiter bien aux masles ; mais, au detriment et gehenne des femmes, il n'y a point d'apparence. Prenez bien cecy, car je l'emploie pour l'autre membre de la division que j'avoie cy dessus fait des malheurs et inconveniens du mariage du suranné et de la trop tost mariée. Maintenant je vay reprendre ce que vous avez deduit pour monstrer que le mariage ne peut estre interdit au vieillard pour l'infirmité de son aage et in-

capacité d'engendrer. Vous avez les Romains, qui formellement sont bandez contre vous, et tiennent que le mariage n'est ordonné que pour la creation des enfans, *L. Sed est quæsitum, de Lib. et posth. L. Si serva in fi. de Ju. dot. L. Spadonum, de Verb. signif.* Et, entre les chrestiens, encores que nous n'ayons point tant le mariage pour avoir lignée que pour estaindre la chaleur et ardeur qui est ès personnes, si faut il que nous usions de ce remede de nostre imbecillité à quelque bonne fin, c'est à sçavoir pour avoir lignée, ainsi que dit S. Augustin au troisiesme livre contre Julien : de sorte que celuy qui a totalement perdu l'esperance de lignée ne se doit point marier, parce qu'aussi bien la compaignie de la femme ne luy peut servir d'aucun relaschement. Et de fait S. Augustin, au livre 15 contre Faustus, reprend les Manicheens de ce qu'ils vouloient user du mariage seulement pour le plaisir, evitans d'avoir des enfans. Je soustiens donc que le mariage est permis entre les chrestiens *in solatium infirmitatis, modo tamen insit aliqua spes prolis,* et par consequent que les vieillards en doivent estre reculez, parce qu'ils ne sont assez roides pour pousser dehors la semence, ou, s'il y a de l'ejaculation, *semen non est prolificum :* ce ne sont que rosées fantastiques et imaginaires, ou bien ce sont eaux

qui se verglassent, et ne fertilisent le champ.

— Il faut que l'on parle à vous à ce coup (va dire le S[r] Libanius); vous voulez que les outils des vieillards soient sans force ny vigueur, qu'ils n'osent mettre le pied en l'escole de Venus; s'il n'y avoit que Cupidon qui en-amoura, vous auriez quelque apparence, d'autant qu'il est fort jeune, et à peine un vieillard pourroit compatir sous les folies de ce jeune teste legere; mais Venus a sa cour, elle y dresse et façonne tous les jours ceux qui ne sont autrement tenus pour apprentis. A elle quelquesfois s'adressent les vieillards, ausquels elle r'apprend encores le mestier, mesmes elle les contraint de se ranger à l'attelier. C'est la plainte que le poëte fait à Venus, qu'elle l'appelle au choc, encores qu'il y ait longtemps qu'il ne l'eut courtisée. Et Pline, au vingtdeuxiesme livre de son *Histoire naturelle,* chap. 22, remarque expressement, que l'herbe Scandix (qui est tenue par aucuns pour celle qu'on nomme *pecten Veneris*) a cela de singulier, qu'elle remet en nature ceux qui se sont essimez sur les femmes, mesmes qu'elle rend ceux qui sont desja sur l'aage gentils compaignons envers les dames. Si donques, ou par nature ou par art, les vieillards peuvent estre resveillez à la besoigne, vous leur faites tort de les chasser si loin des femmes. Ils sont hommes aussi

bien que vous et moy, et ne pensez pas que l'aage ait peu leur faire perdre l'envie et force qui nous est naturelle de nous monstrer hommes. Que direz vous à l'advis de Diogenian, qui porte qu'il faut accointer une jeune fille avec un vieillard plustost qu'une vieille ? Il fonde son advis sur ce que la fille pourra raviver la chaleur du vieillard, et accomplir par ce moyen les effets de mariage.

— La response (dit le S[r] Fulgence) est toute preste par ce que nous trouvons au premier chapitre du troisiesme livre des Rois : là il est porté que le roy David devint vieil et avoit beaucoup d'aage, tellement qu'on le couvroit d'habillemens, et il n'eschauffoit point ; si luy dirent ses serviteurs : « Qu'on cerche à nostre sire le roy une jouvencelle vierge, laquelle se tienne devant le roy, et qu'elle l'entretienne et dorme en son sein, et qu'elle l'eschauffe. » Ce qui fut fait ; et luy fut amenée Abisay Sunamite, belle tout ce qui se pouvoit, laquelle entretenoit le roy et luy servoit ; mais il est notamment cotté qu'il ne la cogneut point. On suppose donc des jeunes pucelles aux vieillards seulement pour les eschauffer, non point pour les repaistre de la qualité conjugale. Mais (à vostre advis) n'y a il point de conscience de tenir si fort longtemps en haleine une pauvre

femme alterée exorbitamment, et la mettre auprés d'une fontaine où elle n'osera prendre de l'eau, d'une goulée où en deux passades elle l'auroit tarie? On plaind celles recluses qui passent leur jeunesse sans la compaignie des hommes, d'autant qu'au travers de leurs chartres Cupidon leur darde assez souvent des traits d'amour qui empraignent leur ame d'une amoureuse flamme. J'en cognois qui joüent de terribles jeux, et jettent des souspirs de desespoir fort pitoyables; au moins leurs yeux ne voyent pas continuellement le feu qui les embrase, ce n'est qu'une imagination. Les poules de nos vieux chapons sont et jour et nuit sous l'aile chenue; elles meurent de faim : elles ont la viande, mais c'est une chose si crue et de si peu de goust que, quand mesmes on leur en voudroit donner leur portion congrue, elles seroient bien faschées qu'une seule goutte fust entrée dans leur corps; elle les offenseroit plus qu'elle ne proffiteroit; pour tout potage ce seroit une goutte d'eau qu'on jetteroit sur un grand brasier qui renflammeroit d'avantage l'ardeur. Et c'est pourquoy les unes s'appellent vefves, quoy qu'elles ayent leurs maris auprés d'elles, mais autant vaudroit avoir pas rien que d'avoir un mary qui ne fait rien; les autres se portent pour ennemies de leurs espoux, lesquels elles

servent de groin, de chagrin et de reproches; les autres de despit enroolent leurs maris en la confrairie de la lune; les autres finalement, pour se detraper de si ennuyeux maistres, complotent leur mort, et les vous envoyent tout doucement au tombeau. Voila les beaux fruicts de l'inegalité du mariage : les maris sont en peine, les femmes languissent sous les tourmens, les uns et les autres sont mal contans.

— Messieurs, vous avez assez (vai je dire) pourmené ceste question; si est ce qu'il faut que je vous voie encores escrimer un petit pour les vieilles, à sçavoir si un jeune homme doit tendre à une vieille.

— Quant à moy (va dire le Sr Libanius), je veus tousjours appareiller les partis au mariage, et trouve que les jeunes qui s'accrochent à des vieilles sont plus sots que les filles qui s'humilient aux vieillards. De fait, tel pense avoir trouvé la feve au gasteau espousant une bonne vefve avec beaucoup de biens, en fin il se trouve de S. pris avoir espousé

Une mauvaise bague, une rosse si molle,
Si froide qu'ell' le noye et morfond s'il l'accole.

Elle sera si froide que, s'il leve quelque chose en son terroir, voicy une lavasse d'eaux qui ravine

la semence, delave si bien le vaisseau que l'œuvre encommencée se pert, se rompt et se gaste. En aprés les medecins nous apprennent que ces vieilles goutieres ramassent des humeurs si tres pernicieux et corrompus dans leur esgout que le jeune levron, pensant fureter quelque proye de plaisir és forests d'Ericine, il s'embourbe en des puans, sales et infects marests. S'il peut s'en desgager, ne pensez pas qu'il releve la teste pour la queste du gibier : on l'y a trop mal traité. Il y a plus, qu'il n'y a aucun plaisir avec telles aridelles : elles sont fascheuses et ennemies des plaisirs amoureux, leurs flancs sont engourdis, leur aine et leur cuisse endormie. Estes vous accouplé avec une d'elles, vous trouverez qu'elle est plus froide qu'un glaçon et plus dure que fer : quand vous auriez tous les brandons d'amour, elle ne pourroit estre eschaufée. Que si elle prend envie de finguer, elle s'en acquitte si laschement que ny elle ny celuy qui la presse n'en reçoivent plaisir; elle est si longue à la descharge que ce qu'elle a receu propre pour faire lever la paste, en l'attendant, s'esvante et refroidit, se gaste. D'estre groignardes, revesches, et mal plaisantes, ne le faut demander : ce sont les fleurs de la vieillesse. Quant à la qualité de vefve, elle est si terrible qu'il n'y a cheveu qui ne doive herisser en la teste de celuy

qui est assailly et battu d'un si rude baston. Elle a desja pris son ply; elle est comme le camelot : elle rompra plus tost que de se changer. A ce propos, nous avons l'exemple de Timothée, excellent joüeur de flustes, et qui pour de l'argent en tenoit escole publique : il avoit ceste coustume, avant que recevoir quelcun à son apprentissage, de sçavoir s'il avoit quelque commencement de jeu; il en prenoit plus grand pris la moitié de ceux qui y avoient eu quelque entrée que des autres, lesquels ne sçavoient rien : la raison est pource qu'il avoit plus de peine à oster le mauvais de ses disciples que d'enseigner le bon à ceux qui n'y entendoient rien. De mesmes le mary aura plus de fascherie à desapprendre à une vefve les mœurs qui luy avoient esté passez et entretenus par le deffunct qu'à en façonner une tout de nouveau. Voila donc en quoy le mariage des vefves et vieilles avec les jeunes hommes se rapporte pour les incommoditez avec celuy des vieillards avec les filles et jeunes dames : maintenant faut voir ce en quoy le dernier surpasse le premier. La vieillesse a de coustume d'estre honorée, et pource les bonnes vieilles s'en font accroire beaucoup, et pensent que pour leurs cheveux gris les testes vertes qui les ont espousé leur quitteront; en un mot, elles veulent que les maris tiennent le rang de femmes.

La poule a beau estre plus vieille que le coq, si faut il qu'elle soit au dessous. Le prince, quoy qu'il soit plus jeune que son sujet, si faut il qu'il tienne le dessus, qu'il soit respecté et obey par ceux qui sont beaucoup plus aagez que luy. Ce n'est que desordre, que confusion et que miseres qui suivent, talonnent et espousent ces contre-naturées alliances. Je recognois veritablement que la vieillesse doit estre reverée; mais de mettre le mary au dessous, cela est bien estrange. Je passe sous silence les reproches dont elles battent leurs jeunes maris, l'imploiable roideur qu'elles ont acquis à la longue, telle qu'il est impossible les domter, matter et corriger.

— Vous oubliez (va dire le Sr Fulgence) ce qui favorise fort aux mariages des vieilles avec les jeunes hommes : car, pour le regard des maris, ce leur est une grande espargne; il ne leur faut point tant d'agiots et beatilles pour les popiner, qu'à ces jeunes esventées : elles se passent à peu.

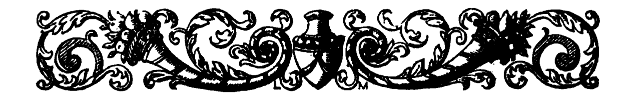
— Mais quelle despense faut il faire (respond le Sr Libanius) pour l'apoticaire, pour le medecin, pour le barbier? Une demie heure de plaisir qu'on a avec une jeune dame donne plus de contantement que dix mil années qu'on passe avec ces vieilles chagrines, rechignées. De tirer hors ligne les frais, cela est se monstrer ingrat, et ne

sçavoir que c'est de vivre entre les gens de bien : qui veut monter sur la monture il ne peut moins que la faire ferrer et luy entretenir son harnois.

— Et bien, puis que vous vous plaisez en prodigalitez (va dire le Sr Fulgence), je ne vous coucheray point icy que ce sont les vieilles qui serrent et amassent, qui dressent une bonne et riche maison. Y a il occasion de jalousie auprés d'une vieille comme auprés d'une jeune? On ne la muguette pas, on ne luy fait la court, si ce n'est le mary, qui la cherit et honore comme sa chere et loyale partie.

— Vous m'en contez de belles (respond le Sr Libanius), et avez autant de raison que celuy qui souhaitoit plustost une laide femme qu'une belle, parce qu'il estoit asseuré qu'elle ne le coupauderoit ; estre pauvre que riche, parce qu'il ne seroit en danger d'estre volé; et estre miserable qu'à son aise, parce qu'on ne luy envieroit sa prosperité. »





MATINÉE VIII

DES LETTREZ ET GUERRIERS

Si une fille doit plus desirer d'estre accouplée par mariage à un homme d'estude qu'à un guerrier.

CES jours passez, j'ay receu nouvelles de madamoiselle de Francine, vostre parente, qui m'ont fort resjoüy; on parle de luy donner party; elle en a deux fort honestes, et m'a prié de luy donner advis sur le choix qu'elle doit faire. Je luy ay mandé qu'elle y advisast bien meurement, que ce n'estoit marché de chevaux qui se peut aisement deffaire que par la mort : elle merite quelque chose de bon. Je vous veux communiquer ce qu'elle m'a mandé afin que par ensemble nous regardions à ce que je luy dois conseiller : elle m'escrit qu'elle est demandée ou pour le fils du capitaine Paulin, ou

pour monsieur de Belle-loge; vous les cognoissez tous deux et sçavez bien que l'un est soldat pour la vie, l'autre s'est voüé aux Muses. Ils sont tous deux gentils-hommes, extraits de fort bonne race, egaux en moyens.

— Si c'estoit à moi de determiner de cest affaire (repond le Sr Cæsar), je ne la voudroie accoupler avec un homme d'estude; il me semble que la gentillesse ne se rapporte point trop bien avec ces enfans des Muses, et sur tout les damoiselles aiment fort mener une vie noble aux champs sans s'emprisonner dans une estude, ou se devestir de la qualité qu'elles ont, car je tiens que nos damoiselles ne sont autres que les nymphes du temps passé. Vous ne treuvez pas que les nymphes fussent accasées entre l'enceinct des murailles d'une ville. Elles avoient la clef des champs, leur sejour n'estoit qu'aux forests, aux fontaines, aux montaignes, aux estans, aux rivieres, aux marescages et aux boscages. La ville ne leur servoit point d'estuy. Ma cousine a un cœur d'une vraye nymphe et damoiselle. Si donc vous avés envie de la parquer à son souhait, logez la moy aux champs, donnez luy moy un guerrier.

— Je ne veux point icy, Sr Cæsar (va dire le Sr Jules), vous contrerooler vostre qualité de damoiselle, que voulez paranympher avec nos

nymphes Romansées, ny moins vous monstrer que madamoiselle de Francine ne lairra à se porter en nymphe: encores qu'elle soit logée en ville, il y a moyen de s'aller pourmener aux champs. Mais, à votre advis, ne seroit-elle pas mieux partie avec monsieur de Belle-loge qu'avec le jeune Paulin? Je ne parle point pour le particulier d'aucun d'eux, je crois que chascun en son esgard ne doit gueres à son compaignon pour estre adroit, leste, gentil et accomply en ce qui concerne sa charge. Je ne parle que pour l'estat auquel l'un et l'autre peut estre appellé. Une honeste damoiselle, telle qu'est celle dont nous parlons, ne sçauroit souhaiter plaisir et contantement en mariage dont elle ne joüisse, si elle a cest heur que d'avoir à mary un homme lettré. Pour sçavoir bien discourir et rencontrer à propos, ce sont les courtisans des Muses qui doivent marcher les premiers. Faut-il donner des sonnets et resveiller amour par poësie, l'enthusiasme prend vie aux estudes. Ce sont des vers limez, polis, piolez et elabourez; ils ont du corps et de l'esprit, c'est ce qui remplit l'ame de contantement : ce ne sont des fantasies cornues; il n'y a que du sel. Une damoiselle ne sçauroit estre entretenue de devis mieux attintez, mignardez et amadisez de plus gentille grace que sont ceux

que luy tiendra un homme lettré. Il sçait que c'est d'amour, il a veu les lieux où les autres ont passé, il descouvre les destroits, il cognoit l'heur et plaisir qu'il y a; et, ce qui est le plus, il peut faire bien retentir ses conceptions; bref il peut par le caducée de Mercure captiver les aureilles de sa maistresse. Quant aux gentils-hommes martiaux, leur cas c'est de mieux fraper que bien dire; ce ne sont que petis traits de colere, qui entre les troupes militaires ne semblent que bien séantes, mais font tressaillir le sang au cœur d'une foiblette damoiselle; que si quelquesfois ils se veulent desguiser et trancher des doux, on voit aussi tost qu'ils sont masquez; ce sont des discours si mal limez, encores pis cousus, et qui s'entretiennent comme des crottes de chievre; un langage courtisan estaminé par le sas du François italianisé, muguetté de telle sorte que de cent pas à la ronde on decouvre qu'il y a du febé. Je ne parle point en clerc d'armes, je l'ay veu, et si me suis trouvé avec des damoiselles qui se lavoient la gorge des baguenauderies que leur avoient ramagé leurs armez courtisans. Vous sçavez si elles ont l'œil au bois, il ne faut pas broncher devant elles : rien ne tombe à terre, et aprés je me recommande si une parole est relevée. Vous souvient il point de ce brave guerrier qui entre-

tenoit à Chasteau-Thierry la petite Friquette (vous sçavez que je veux dire) : que m'en a elle conté en vostre presence? Il vouloit luy faire cas de ses vaillances, et comme, en un choc où il faloit joüer des cousteaux, il se faisoit acroire s'estre bien chamaillé, « J'estion (dit-il) de quinze à douze qui les chargismes, et à grand estramasson; » mais la mine qu'elle faisoit, representant ses gestes, estoit encores de plus gentille grace. Elle avoit si bien receu le tout que j'estime que le pauvre du Loyer eut esté bien empesché à redoubler de mesmes les coups. »

Le S[r] Cæsar se prit à esbouffer de rire : « C'est par ma foy (dit-il) un grand lourdaut, mais tous les guerriers ne le semblent pas. Vous parlez de bien popiner un langage; où en voulez vous cercher les maistres ouvriers qu'en l'escole de vertu, entremy nous autres qui portons l'espée? Nous ne vous devons rien pour cest effect : si vous avez de braves discoureurs, nous avons d'excellens harangueurs. Toute la difference que pouvez y remarquer est que le langage le plus estimé entre vous autres, et qui a esté esclos en vos cabinets, est simple, uny, esgal et coulant son beau petit train tout à l'aise, au lieu que le nostre est piaffeux, superbe et qui hausse le nés; mais autre presence veut le personnage d'un roy ou d'un

amoureux sur un eschaufaut, autre celuy de quelque personne privée ou tacquin retireur de rentes : autre train, autre suite a une grand'dame, princesse ou royne, qu'une chambriere, paisane, bourgeoise ou gentille femme romaine; autre est le port d'un beau grand coursier ou genet que celuy d'un mince traquenard ou courtaut. Nous avons l'ame genereuse, heroïque et guerriere; il ne se peut faire que nous ne pennadions et tranchions du cœur hautain; l'estude vous affadit l'ame, aussi vostre langage traine humblement par terre. Vous vous abuseriez de beaucoup si vous croyez qu'une damoiselle prefera ces doucets, flaques, floüets, mols et baissans les aisles à un qu'elle verra estre robuste, fort, adroit, vigoureux, et se tenir roidy sur tout sur le devant. »

Le Sr Jule remaschoit desja entre ses dents ce qu'il devoit respondre à cecy; mais, comme je voyoie que cela les eut fait faire trop longue alte sur le seuil de l'entrée: « C'est assez faire l'amour (vay je dire); vous faites, Messieurs, ce que ne pensez : vous parlez de marier madamoiselle de Francine, et si voulez la faire amoureuse, vous la voulez façonner en courtisanne : cela est luy faire tort; jamais elle ne fut duite et leurrée à ce que vous semblez estimer. Et, quand bien ainsi seroit qu'elle en auroit quelque ply, ce n'est plus temps

de deviser, les conseils en sont pris : on n'est qu'en difficulté lequel des deux luy sera plus propre, et qui mieux l'assortira; au reste ils sont doüez de ce que peut estre requis à personnages de leur qualité. Il n'y a rien à dire, sinon que leurs vacations sont diverses. Amour, dit on, a trois degrez et dispositions, à sçavoir le commencement, le progrés et la fin. Vous avez fait assez les approches : il n'a pas tenu à vous qu'on n'ait rué des pommes à madamoiselle de Francine, qu'elle n'ait esté mignardée et caressée. Venez aux autres parties de l'acte. Je sçay bien qu'icy il n'y a point de realité, et qu'à bon escient on ne veut pas battre la place; si faut il cognoistre avant qu'aimer, et sçavoir si ce sera au proffit d'elle que le donjon soit ouvert à l'un de ces deux competiteurs : aprés qu'on sera entré dedans, ce ne sera pas temps de dire : « Sortez, dehors. »

— Vous m'avez coupé propos (va dire le Sr Jule), il faut que j'en passe par là; et, puis qu'il vous plaist que nous avancions la matiere, je treuve bon que nous touchions à la joüissance selon que ce sujet le pourra porter. Premierement je monstreray quel grand bien viendra à la future femme, si elle peut avoir pour mary le sieur de Belle-loge. Platon disoit que les plus propres à

commander sont les vrais philosophes, parce qu'ils ont la raison pour guide. Cela ne se doit point entendre seulement en general des Estats, seigneuries et principautez, ains aussi des mesnages. Puis que j'ay ce point, qui ne me peut estre debattu, je puis inferer necessairement que l'homme lettré est beaucoup plus à souhaiter pour mary que le guerrier. L'homme lettré est benin, doux et paisible; il ne veut point de bruit : le guerrier c'est un frappeur, un batteur, et tellement accoustumé à ruer des coups que, lors qu'il est en repos et que le tambour ne le resveille plus, c'est lors que sa femme a plus à porter : à faute d'autres sur qui il descharge, elle sert d'asne ou mulet. Vous sçavez que je dis la verité; tous les jours et vous et moy voyons cela. L'amitié donc est plus grande au lettré qu'au guerrier : l'un ne cerche que la paix, l'autre daube, espoussete et estrille en toutes façons.

— Qui vous respondroit (va dire le Sr Cæsar) que qui bien aime bien chastie, qu'il se treuve des pays entiers où les femmes, si elles ne sont bien dourdées, ne font rien à propos; qu'une monture, si elle n'est bien estrillée, se porte mal et ne fait chose qui vaille.

— Je vous diroie (respond le Sr Jule) que ce sont ou amours de village, qui se traitent à coups

de poing, ou traitemens de bestes; en un mot, que ce n'est pas le vray moyen de gouverner une femme que la battre, car le mary ne doit pas, sous ombre de la puissance maritale, ranger sa femme en une condition pire que ne sont les esclaves, lesquels Marc Varron veut estre plustost corrigez par paroles et en douceur que par coups et en severité. A plus forte raison la femme, que la loy appelle compaigne de la maison divine et humaine, doit estre menée doucement. Mesmes Caton, lequel on tenoit estre l'ennemy juré des femmes, ne frapa jamais la sienne, tenant cela pour sacrilege. Le soleil (dit-on) surmonte la bise, laquelle tant plus qu'elle s'efforce d'oster par force la robe à l'homme, d'autant plus l'homme se serre et restraind son habillement. Quand le soleil vient à estre chaud aprés le vent, l'homme, se sentant eschauffé, despouille sa robe, puis son saye et le reste de ses accoustremens. Aussi, si les maris veulent ranger leurs femmes de leur seule authorité et par force, elles combatent à l'encontre : au contraire, quand on leur remonstre avec la raison, elles quittent d'elles mesmes.

— C'est bien conté (dit le S[r] Cæsar); il y en a de si mauvaises bestes que, si à tous coups on n'a la main levée sur elles, on n'en viendra à bout. Et pource S. Jean à bouche d'or, en l'*Homilie* 26,

sur S. Mathieu, donne au mary trois moyens qu'il doit garder pour se faire obeir: le premier, qu'il l'admoneste de son devoir; le second, qu'il la tance, afin qu'il la face rougir de honte; et le troisiesme, qu'il la vous charge d'appointement, qu'il la chastie comme une servante, puis qu'estant libre elle ne sçait se recognoistre : c'est ce qui est dit coustumierement :

Qui bat sa femme, il la fait braire;
Qui la rebat, il la fait taire.

N'avez vous jamais ouy parler du muletier qui avoit une fausse piece avec luy de laquelle il ne pouvoit chevir, quoy qu'il fit. Il se souvint que, quand son mulet regimboit et ne vouloit marcher, il le chargeoit de si grands coups qu'à la fin force luy estoit de debusquer; il delibera de servir sa femme de ceste recepte contre la douleur de sa mauvaise teste. Aprés qu'il eut un jour bien contesté avec elle pour luy faire faire quelque chose, et qu'il la trouva restive au possible, se mit à pratiquer le proverbe qui porte : « A rude asne rude asnier ; » avec un baston la vous dorde si bien qu'il la vous rend bien et beau estendue sur les carreaux. Il fut bien esbahy, et pensoit, à la verité, qu'elle fut morte, car, pour toucher ou remuer qu'il fit, elle ne parloit, souffloit ny gau-

dissoit. « Ma femme (disoit il) est plus mauvaise que mon mulet, les coups ne peuvent rien sur elle; que feray je? » A la fin il s'advise de luy mettre de la paille dessus et dessous comme aux pourceaux qu'on brusle; ne pensez point qu'elle se remuast : aussi estimoit elle qu'il se mocquast. Quand elle vit que c'estoit à bon escient, et que le feu la commençoit à chatoüiller, et de se lever, mais bien viste.

— Vous estes un plaisant homme (va dire le Sr Jules), et sçavez en donner de bien vertes. Pensez qu'une douce damoiselle seroit bien à son aise d'estre ainsi outragée, sous pretexte que quelques unes aiment les coups, et ne sçauroient dormir sans estre secoüées. Si vous tenez ceste maxime, j'ay gaigné mon procés. Madamoiselle de Francine ne veut estre aucunement rudoyée, et vous la voudrez loger avec un qui, quand une mouche luy viendra passer devant les yeux, la vous souffletera, la battra. Il y a plus, que vous ne dites pas tout : ces grans batteurs de gens ne gaignent rien, ils ne sont obeis que par crainte; leurs femmes voudroient leur avoir crevé le cœur et avoir mangé le foye. Les Histoires sont pleines de sursaillies que coustumierement elles font : les unes par despit les vous encornent; les autres passent bien plus outre : elles les font

mourir. Vous voudrez maintenant que les maris soient bouchiers, gardez que les femmes ne les bouconnent : le diable ne dort jamais. Les Histoires Romaines nous apprennent qu'une femme, estant surprise et condamnée d'avoir empoisonné son mary, en accusa d'autres, qui, par compaignie et communication, en accuserent jusques à soixante dix de mesmes crime.

— Vous extravaguez, Messieurs (vay je dire), et quittez la suite de vostre question pour sçavoir si les femmes doivent estre battues.

— Cela est vray (respond le S[r] Jules), mais il n'y a rien de perdu, je fais mon proffit de tout : car, si on se treuve mal de frapper et battre les femmes, que les guerriers ayent la main legiere, je puis bien inferer que les lettrez doivent plustost estre recerchez que les gens d'espée : les uns frappent, les autres non. Est il question de symboliser en mesmes humeurs ? Il n'y a gens au monde qui se rapportent mieux par ensemble que font les lettrez avec les femmes : tant l'un que l'autre ne bougent gueres de la maison ; quant aux gens d'estude, cela est si tres-manifeste que le jour n'est point plus clair. Des femmes, le peintre Phydias l'a bien monstré quand il attacha au pied de Venus la tortue, qui jamais ne sort de sa maison : elle l'a tousjours sur le dos.

— Vous estes un gentil philosophe (va dire le Sr Cæsar), vous et tous ceux qui tordez ainsi le nez à ceste peinture, comme si elle ne devoit estre appropriée aux guerriers, qui sont emmurez avec leurs corcelets, ainsi que l'est la tortue avec sa coquille. On sçait que Venus estoit guerriere, la maistresse de Mars, et tellement privée de sa personne que Mulciber les surprit en adultère.

— Ouy da (va dire le Sr Jule) comme si on ne sçavoit le secret mythologique de ceste feintise, auquel je ne me veux point d'avantage arrester. Est il question de s'entrecaresser et s'entreaimer, on sçait bien que les gens de lettre sont plus de relais et ont meilleure commodité que les guerriers. Faut il parler du bon mesnage, il n'y a que ces messieurs de lettres pour dresser en bien peu de temps une maison grande et abondante en biens. Le medecin amasse les escus plus espais que n'est la matiere fecale de ses malades, ainsi que je me souviens que dernierement discouroit le Sr Scipion Margintelly contre messer Girolamo Pangadoletto. J'en cognois un de Replange, lequel a si bien fait ses besoignes que, de pauvre et pietre here qu'il estoit, il est à present l'un des premiers de Paris. S'il s'alloit coucher sans gaigner sa demie douzaine d'escus, il se sentiroit aussi mal-contant qu'un Aleman de ne boire de trois

jours. Je luy baille le terme ainsi long, crainte que j'ay qu'il n'apprenne la recepte d'un ambassadeur romain, qui, à ce que j'entens, boit à peine une fois l'année, et qu'il puisse faire trefves par quelque temps de hausser le temps. Les chirurgiens, apoticaires et autres officiers medicinaux sont riches en peu de temps, pour peu qu'ils facent. Irons nous aux Cours, demandez vous si ces gros messieurs, *quibus purpura placet,* sont à leur aise, s'ils ont dequoy. On ne parle que de dix, douze, quinze, vingt, trente, quarante, cinquante, etc., mil livres de rente. Les greffiers ne serrent pas l'escu? nenny, de malheur. Je cognois une fille d'un greffier qui a esté mariée, mais avec quoy? avec sept ou huit vingt mil livres de mariage, et plus qu'on ne dit pas. Chez les advocats, les escus y pleuvent plus dru que pluye. J'en sçay tel qui, pour un plaidé, a remporté trois mil cinq cens escus, outre quinze cens livres de rente, *retenta pensione.* Ils ont leurs playdoiers en l'audience, leurs escritures, leurs consultations et dix mil autres moyens pour gaigner *denari.* Les procureurs ameinent si bien l'eau au moulin qu'il s'en treuve tel à Paris qui a aussi bien ses sept et huit mil livres de rente queje sçay bien que vostre femme n'est pas pucelle. Les commissaires, les notaires, les huissiers, et plusieurs autres tels

messieurs de la justice gaignent à veüe d'œil. Lairrons nous les plaids et la justice; allons aux Universitez : nous y trouverons des docteurs (excepté la famille theologale, parce qu'ils ne sont de la qualité de ceux que je voudroie souhaiter à madamoiselle de Francine), des licentiez, des bedeaux, des scribes, des greffiers, qui ne sont de peu de moyens. Voire, entre ceux qui ne s'esbruyent point autrement, il y aura tel qui avec sa plume gaignera sa demie douzaine d'escus par jour, paix et aise. Les imprimeurs mesmes font des gains lesquels ne sont pas petis. Bref, il n'y a vacation, tant basse soit elle, pour les lettrez, qui n'entretienne, nourrisse et puisse contanter celuy lequel l'embrasse : voire mais, qu'est il de besoin de ce que les autres gaignent ? Vous sçavez que le S[r] de Belle-loge n'attend pas moins qu'estre conseiller : aprés, dites moy si madamoiselle de Francine n'aura pas occasion de vivre, estant avec luy, à souhait.

— Toutes ces commoditez (respond le S[r] Cæsar) sont grandes, mais non point telles qu'ou elles puissent faire perdre terre à nos guerriers, ou qu'elles ne soient estouffées d'un million d'autres malheurs. Vous parlez des entre-caresses, les lettrez ont certainement bien le loisir, mais ils ne le veulent pas prendre. Ce sont chagrins et mornes

qui prennent cinq cens mille fois plus de plaisir à se rompre la teste aprés leurs livres que de courtiser leurs femmes et se resjouir avec elles. Ils sont si peu soigneux de l'esbat qu'ils seront bien si nonchalans que de laisser un jour leurs femmes sans les familiariser; que pensez vous qu'elles deviennent? O combien de poires d'angoisses leur font ils avaler! Ce ne sont que souspirs, que regrets, que lamentations : de gaillardes qu'elles sont de leur nature, les voila contrenaturées en songeardes, mornes et solitaires. Si elles ont envie de se recreer, faut que ce soit avec leurs domestics et servans. Icy, je ne parle point de celles qui sortent hors du logis, je veux garder l'honneur des dames, et n'entens faire entrer en lice ces maladvisées, lesquelles se prestent à toutes heures par despit de si mal-engroignez maris. Que respondrez vous à ce que nous lisons de Ciceron, lequel, estant prié par Hircius, aprés qu'il eut repudié sa Terentia, de prendre sa sœur à femme, s'en excusa bien et beau, alleguant qu'il ne pouvoit entendre à sa femme et à la philosophie? Cela aussi est cause que les filles, qui ont entendu parler du train et de l'ordinaire de vous autres messieurs les lettrez, reculent le plus qu'elles peuvent en arriere lors qu'on leur parle de les acrocher avec ces piliers d'estude. Il y avoit une

jeune vefve qui un jour respondoit à son pere, qui luy parloit de la bailler à un fort sçavant personnage : « C'est donc de me remarier que vous parlez, et vous me voulez renchartrer en une religion, comme avez desja fait : quel deduit aura on avec ce monsieur là ? De tout le jour il ne bouge de son estude ; on ne parle point de l'y aller trouver : la bien-venuë qu'il vous fera sera un groin qu'il vous jettera au nez. S'il vous parle, ce sera pour vous donner congé ; faut il disner ou souper, il n'a pas garde de deviser, il songera à ses livres ; il n'a pas à moytié pris son repas, le voila rejetté sur la lecture ; de dire mot à table alors seroit l'interrompre ; me voilà donc repeüe en nonnain ; faut il se coucher, il n'en parle point qu'à minuit, et s'il faut qu'il ait à son chevet la chandelle ou bougie allumée, les livres auprés ; de parler des affaires de la maison, nulles nouvelles : il se tournera plustost à ses livres que vers moy. Quel passe-temps ? Me voila morfondue, ou en danger de l'estre, par faute d'estre bien recouverte ; se jette il dans le lit, ce n'est que pour dormir et prendre son repos. Alors ou je seray endormie, ou bien je n'oseray le resveiller : je luy feroie tort, car les trois heures du matin ne le prennent au lit. Et vous me ferez entrer en ce party ? J'aimeroie mieux dix fois estre recluse. Il

est riche : fy des richesses, qui n'a son plaisir! Il est sçavant : que me servira cela? autant que me proffitent les thresors du grand Turc. » Voila la plainte que faisoit Mad. Olympe au Sr Verin son pere. Et, quand tout est dit, est impossible que les femmes puissent avoir bon temps avec ces grands estudians : la pituite leur oste toute affection de s'entre-choquer; elle amortit le feu d'Amour. *At pituita scholasticorum morbus peculiaris.*

A vous ouïr raconter, on diroit que les richesses ne sont que pour les gens de plume; les guerriers ne vous passeront pas cest article; et, quand bien je vous l'accorderoie, pauvre homme, ne despendent ils rien à meubler leur bibliotheque? Il leur faut tant d'agios, tant de livres, et de tant de sortes. J'en sçay tel qui ne donneroit pas sa librairie pour dix mil escus.

— Ah! messieurs (vay je dire), qu'ils en retirent bien leur legitime! Vous avez cognu Monsieur de Nerby. Quand quelcun se plaignoit à luy de ce que pour ses advis et besoignes il se faisoit si bien payer, « Ah! respondoit il, je voy bien que vous ne sçavez pas combien mon pere a frayé d'argent pour me rendre homme de bien, et moy quels deniers j'ay desboursé pour achater ces livres : il faudra beaucoup de telles corvées avant que j'en aye retiré mon principal. »

— Non non (dit le Sr Cæsar), il ne faut point entrer en conte pour le gain, cela est à faire à taquins et mechaniques, qui ne regardent qu'à entasser et emmonceler thresors sur thresors : entre nous autres gentils-hommes telle vieillaquerie ne doit point avoir lieu : voire que, si je vouloie faire une recerche curieuse, je trouveroie que nous avons le moyen de nous enrichir aussi bien que vos lettrez. Il y a de si beaux estats en la discipline militaire; mais, pour ne vous point flater le dos, c'est trop long temps temporisé; si vous nous mettiez en nostre famille le Sr de Belle-loge, on vous chargeroit par jour de plus de mille maudissons. Ce n'est pas que je veuille toucher à son honneur et integrité; mais il est du bois de ceux qu'on tient pour broüillons, qui, en une maison où ils peuvent estre logez, remuent ciel et terre, se transforment en ratte opilée, desseichent le corps de tout son humeur vitale, bref qui ruineront une maison pour s'enrichir.

— Vous parlez (va dire le Sr Jules) des chiquaneurs, lesquels sont ennemis mortels et diametralement opposez aux vrais et legitimes justiciers. Combien de maisons ont esté du temps passé et au nostre restablies, pour avoir pris alliance avec des gens de robe longue? J'en ay la liste de plus de cinq cens, lesquelles estoient prés de donner

du nés en terre, mais ont esté redressées par la survenue qu'y ont fait les gens lettrez. Ce sont eux qui demeslent les droicts obscurs, qui donnent clairté à la verité, qui coupent broche aux iniques usurpations, qui en un mot redonnent vie à une maison à demy exanimée. Je ne vous parle que de chose que vous sçavez, et, sans vous nommer les personnes, vous pouvés bien cognoistre si je dis vray. Ce petit clergeon de S. Flour n'a il pastrouvé moyen de r'avoir ce qui appartenoit à sa femme? Elle n'y pensoit pas, ny les siens : cestuy cy a si bien travaillé qu'il a fait tomber en la maison plus de dix mil livres; mais cela ce sont des moindres coups qu'on face. Si vous aviez en vostre parenté le S[r] de Belle-loge, je gageray que deux ans n'expireroient point que vous seriez seigneurs et proprietaires de vostre grand pré. Vous y despendez beaucoup, et n'y faites rien; ceux qui se meslent de vos affaires n'y vont que d'une fesse : la matière ne leur touche à cœur. Vous avez beau estre guerriers, une petite plume a plus de force dix mille fois que toutes vos forces. Je conclus donc que, pour le mieux de Madamoiselle vostre cousine et de vous tous, vous devés la colloquer avec un homme de lettre : il luy conservera le sien, et si en acquerra d'autre.

— Vous estes un terrible homme (va dire le

S[r] Cæsar); pensez vous que la guerre ne nous apporte aucuns proffits? Tous les thresors qui sont tombez és coffres des Romains, d'où sont ils venus que des conquestes? Les capitaines et soldats n'estoient bastards, ils avoient leur legitime. Les maisons de tant de braves, vaillans et hardis capitaines ne sont fondées que sur l'heur qui leur a dit à la guerre : leurs armoiriés sont timbrées d'escussons armez, de piques, d'armet, ou d'autre marque guerriere, tout exprés pour monstrer que la grandeur qu'elles tiennent ne depend que de leur espée. En vostre pays, vous avez un qui, de simple foulon qu'il estoit, a si bien branslé les armes qu'il s'est trouvé riche de plus de vingt mil livres de rente.

— Hé! S[r] Cæsar, n'entrez en preuve de cecy (va dire le S[r] Jules); je vous en accorderay plus que vous ne couchez. Je vous recognois que les gens de guerre se font grands et riches à merveilles, que le Turc par les armes a conquis les empires et royaumes qu'il tient; mais la question est si l'acquisition est juste, et s'il est permis s'enrichir du butin. En la guerre, ceux sur lesquels vous gaignez et attrappez, ou ils vous sont amis, ou ennemis : sur vos amis vous ne pouvez justement fonder vostre prise, le droict d'amitié est trop saint, et ne vous peut permettre de faire tort

à celuy auquel vous avez obligation; s'ils vous sont ennemis, vous presumez avoir occasion, et si n'en avez point : car le droict permet bien de repousser l'injure, mais non pas d'outrager. La guerre contre l'ennemy n'est fondée que sur ce qu'il est loisible de chastier le larron, et en cest endroit les guerriers tiennent le rang d'executeurs de justice. Or, si un commissaire se mesprenoit de tant en sa charge qu'à la plainte et delation qui luy est faite d'un larcin, que de se saisir non seulement de ce qui a esté pris et desrobé, ains aussi du reste qui appartiendroit au larron, et qu'il le luy retint sans le luy vouloir rendre, on le taxeroit luy mesmes de larcin; pourquoy donc ravissez vous le bien de l'ennemy? Vous estimez que la peine du quadruple imposée au larron vous acquiere droict sur le bien de l'ennemy : ce sont bayes. Or, comme vous l'acquerez ainsi mal, aussi il s'envole de mesmes. Vostre equipage vous couste beaucoup, il ne vous faut que recevoir un coup pour engloutir toute la raffe qu'aurez fait; ou bien vous voila entre les mains de l'ennemy : alors il faut regorger les escus, et à belle rançon, et vous en aurez. Quelle joye peut avoir une femme d'avoir pour mary un tel despensier, lequel à toutes heures ait le cousteau sur la gorge, voire qui ne puisse s'acquiter de sa charge que se four-

rant teste baissée és dangers ? On dit que Dejanira et Penelopé se reputoient vefves, parce qu'elles ne voyoient leurs maris de fort long temps, et qu'elles n'en recevoient aucun contantement. C'estoient des guerriers que leurs maris : il vaudroit donc autant, voire bien mieux, ne marier point madamoiselle de Francine que l'attacher avec un partisan de Mars : elle ne secheroit de soin et solicitude, et si elle pourroit se marier avec un personnage qui la recreeroit. Telle et si longue absence fait maintesfois franchir le saut et rompre le jeusne aux femmes guerrieres, comme à Clytemnestra, femme d'Agamemnon, Metella de Sylla, Pompeia de Cæsar, Mutia de Pompée, Clodia et Servilia de Luculle, Clodia de Metelle, Apuleia de Lepide; et pleut à Dieu qu'aujourd'huy les exemples nous manquassent ! L'occasion de telle sur-saillie peut estre prise de ce que le philosophe, au huitiesme de ses *Ethiques*, remarque que l'oubly de l'amitié provient d'une absence qui dure trop long temps.

— Sr Cæsar (va dire le Sr Jules), vivons en paix, et que la paesle ne se moque du fourgon. Vous nous encornez tresproprement, et pensez que la lune soit tousjours au plein riere vos marches. Non est, non est : elle est en quartier le plus souvent pendant qu'estes au parquet, aux consulta-

tions, et autres commissions. O qu'on vous en joüe de bonnes! Tel a du contant à vos despens, lequel ne s'en vient pas vanter vers vous : il s'en rit sous son chappeau, et vous portez vos bonnets cornus. »

Ceste Matinée eut duré encores d'avantage : ce ne fut point la faute ny du Sr Jules, ny du Sr Cæsar, et l'un et l'autre avoit bien bonne envie de redoubler la charge; mais l'arrivée de quelques honestes damoiselles nous fit couper broche à la conference, à mon bien grand regret, car je m'asseure que j'eusse donné ouverture d'accord entre ces parties, au contantement de madamoiselle de Francine, laquelle j'apprens avoir depuis plié sous le Sr de Belle-loge. Dieu veuille que ce soit à son gré et proffit!





MATINÉE IX

DE LA TREFVE CONJUGALE

En quel temps n'est loisible au mary de toucher conjugalement sa femme.

DOMINIQUE. Je suis fort joyeux d'avoir peu aujourdhuy donner jusques icy, pource que je cognois que pourrez apporter remede au mal qui me tourmente.

THEODAT. Aussi ne sçay je que vous avez : je vous treuve depuis peu de jours changé, have, deffait, debiffé, si qu'il semble que ne treuvez l'eau bonne; si vous estiez femme, je diroie que, sans estre Amazonne, vous estes porte-enseigne, et qu'en vostre drapeau y avez empraint une escrevisse. Pensez à vous et prenez bien garde d'aller en dommage; vous avez une si belle et honeste damoiselle! Faudroit que fussiez bien

degousté si n'y preniez appetit, ou que fussiez bien mal-aisé à contanter si elle ne suffisoit à vostre descharge. Peut estre avez mal in teste pour la crainte qu'avez de perdre les cornes. Comment les perdriez vous? Jamais ne les eustes.

Dominique. Ce n'est pas là où le bas me blesse; vous estes un gausseur, et si jugez à propos de cecy comme fait un aveugle des couleurs. J'ay le cœur amarrissé, ha! le diray je? d'un grand tort que me fait ma femme, et lequel me pese de tant plus sur le cœur que je ne puis le descouvrir sans ma honte. Toutesfois, comme je vous sens fort mon amy et courant mesmes fortune que je puis faire, je suis bien contant de vous en dire le *tu autem :* vous en rirez; j'aime mieux me descharger que de crever. Il faut que vous sçachiez qu'il y a quelques cinq et six jours que ma femme fait si la rencherie que je ne puis la joindre; elle me veut faire ma portion congrue si maigre que j'ay beau avoir envie de repeuë, le jeusne m'est commandé, *præstationem obsequij, officij, operarum et submissionis recusat.* Elle ne denie point la debte, mais requiert delay, à charge de s'acquiter par cy aprés des arrerages. J'insiste et forme ma plainte, que la possession du fonds qu'elle a en garde m'appartient, que j'en dois joüir pour mon usage, partant, puis qu'il

me plaist y faire couler l'eau de mon ruisseau pour le fertiliser, qu'elle ne doit m'y empescher l'entrée. Au contraire, elle se defend : pour exceptions me met en avant qu'encores que le pré m'appartienne, il ne m'est loisible à toutes heures de fouler l'herbe. *Sunt dies feriati*, sur tout quand cela ne se peut faire qu'en gastant la premiere pointe. « Tout ainsi que vous voyez (dit elle) que ceux ausquels vous avez vendu l'herbe de vostre pré, qui est icy devant nostre maison, passé qu'est le jour de la my-Mars, ne vous permettront d'y mettre paistre vos courtaux. — Quoy (di-je alors), je seray le maistre de la monture, et je ne monteray dessus? Si feray. » Et à bel effort commence à mettre ma piece en veue. Aprés quelques resistences, comme ma femme vit qu'elle ne pouvoit plus tenir bon : « Tout beau, Monsieur (dit elle), je vous vais dire pourquoy vous ne me devez maintenant presser d'*aquo :* je suis mal à mon aise, pour preuve de quoy, moyennant que me promettiez la foy de n'en dire mot, je vous communiqueray mon mal. » Pour dire le vray, je pensoie qu'elle m'en voulut donner d'une, et d'ailleurs j'avoie le mignon que sçavez qui tendoit à la pluye : je leve le linge, et pensoie avoir ville gaignée; mais, comme j'eus descouvert qu'il y avoit un grand plastris ressemblant à du carron broyé, le cœur me sousleve, et alors mon

petit bidaut baisse la teste, et si pour cela je ne perdis toute fantaisie de reprendre haleine. Je redouble ma semonce, esconduit de mesmes. « Ha! malheureux! (dit elle) que voulez vous faire? voulez vous vous perdre? Si aviez affaire à moy, vous seriez gasté. » Cependant je languis, mon canon demeure chargé, n'ay je pas occasion d'assez me contrister? comment pourroie-je estre sain et gaillard? Asseurez vous qu'il fasche bien fort d'avoir la clef et ne l'oser mettre en la serrure. J'ay appetit, j'ay la viande, j'en voudroie bien taster, et si je n'oseroie : cela est pour faire perdre patience au plus froid homme de France. Vous faites fort du resolu; mais, si on vous enjoignoit par necessité tel jeusne pour deux jours seulement, et qu'eussiez envie de ruer coup, il n'y a heure que ne contassiez pour dix ans.

THEODAT. Si faut il prendre courage, et ferez mieux de laisser couler cela doucement sans ainsi precipiter les matieres. Je demeureray bien d'accord avec vous que la retention de la semence vous pourroit estre grandement nuisible, suivant ce qui est tenu par tous les docteurs medecins, philosophes, et sur tout les naturalistes; entre autres vous avez Galen, lequel nous fait un conte d'un certain personnage qui, voulant imiter la

tourterelle, porta tel deuil de la mort de sa femme que, pour s'estre sequestré de l'attouchement des femmes, dont il festoyoit assez souvent la sienne, il perdit toute envie de manger, à la longue se treuva son estomach tellement eclipsé que, pour peu de viande qu'il prist, il ne pouvoit en faire la concoction : de fait, deslors qu'il avoit avalé quelque chose, nature, par le soudain desvoyement d'estomach qu'il faisoit, monstroit bien qu'elle n'estoit à son aise : pour cela toutesfois n'avez occasion de vous desconforter et vous laisser ainsi predominer à vostre passion. Je ne voudroie que vous proposer l'histoire laquelle Agatius Scholasticus, au septiesme livre des *Epigrammes Grecs,* nous propose touchant Diogenes le Cynique, lequel au reste on tient avoir esté autant continent et attrempé qu'autre personnage de son siecle, toutesfois ne peut s'exempter des accouplemens feminins, ausquels il ne tendoit point pour quelque sale et du tout brutale lubricité, ains seulement pour, deschargeant ses reins, se garentir des mal-heurs qui suivent et accompaignent la retention de semence. On raconte que, comme il eut pris assignation avec Laïs la courtisanne, qui luy avoit promis l'aller trouver en certain lieu, ce pauvre philosophe anheloit de l'attendre, et tout ainsi que l'arbalestier qui guette

en un sentier un lievre ou un lapin, du costé qu'il voit trembler quelque buisson, incontinent il regarde là, si bien que le moindre oiseau ou lezard qui se bouge alentour luy fait là tourner son corps, son trait et sa face : ainsi Diogenes n'entendoit pas remuer une souris, que, tremoussant d'aise, il croyoit que ce fust sa courtisanne Laïs. Tantost levoit la teste, ores il la remettoit bas, puis encores la relevoit, pensant descouvrir sa venue; aprés il se mettoit à conter les pas qu'elle pouvoit avoir mis du lieu où elle estoit jusques à son giste, tantost se tournoit sur un costé, tantost sur l'autre; aprés avoir long temps attendu, en fin, parce qu'il ne pouvoit plus empescher que sa poudre ne prist feu et que son pistolet ne se deschargeast, quoy que le blanc ne fust mis à la butte, si luy fallut il delascher, et n'eut rien de plus hastif que de recevoir en sa main ce qu'il ne pouvoit plus retenir. Quelque temps aprés, Laïs vint, mais ce fut trop tard : les plus grands coups avoient esté donnez; et pource Diogenes la renvoya, lui disant : *Manus hymenæum celebrando te prævenit.*

DOMINIQUE. Vous m'en donnez de belles! Et pensez vous que je sois si grue que je voulusse perdre ainsi miserablement et jetter à l'aventure ce qui, je sçay bien, me fera bon besoin. Et,

quand bien je ne voudroie tomber à la retention, pensez vous qu'il n'y ait au monde autre fort à battre que chés nous? Il y a tant de canons en France pour y emploier de la poudre.

Theodat. Si Madamoiselle vostre femme sçavoit cela, vous vous pouvez bien promettre qu'elle vous veneroit d'une terrible façon. Je ne luy veux pas dire, tant parce que je ne veux vous mettre en mauvais mesnage qu'aussi je sçay d'ailleurs que ce que vous en dites n'est que par colere et pour un despit qu'avez que n'estes monté quand il vous plaist. Je veux maintenant vous parler pour la defense de Madamoiselle sous la protestation, que j'entens vous me ferez, que pource ne chargerez quelque sinistre et cornue impression alencontre d'elle ou de moy.

Dominique. Dites ce qu'il vous plaira, je ne le prendray en mauvaise part et le tiendray comme si me parliez d'une estrangere.

Theodat. Vous vous plaignez de ce que vostre femme ne vous preste l'estuy à toutes les fois que le voulez. Peut estre pensez vous que nous ayons les femmes comme les bœufs, les chevaux, les asnes, les mulets : elles sont creatures raisonnables aussi bien que nous. Et, quand bien ainsi seroit, que nous serions si indiscrets de les tenir au rang des bestes brutes, si faut il que vous me con-

fessiez que, par l'ordonnance de Dieu, il nous est commandé de donner relais aux bestes de travail les jours du repos. En aprés, les jours des festes nous n'oserions faire charrier du vin, bois et autres choses, tellement que les jours des dimanches, calculez avec les festes, reviennent à plus de six ou sept vingts jours l'année. Or le fourrier ne peut marquer le logis de nos femmes que pour douze passades, qui, quand chascune dureroit huit jours, ne seroit par an que quatre vingts seize jours. Si vous vous estiez formalisé de ce que l'on ne laboure vos terres les dimanches et jours chommables, on vous diroit infidele et heretique. Vous espargnerez vos bœufs et vos chevaux, et vous serez si peu gracieux que prendrez plaisir de tenir vostre femme tousjours sous la foule? Il n'y auroit apparence ny raison.

DOMINIQUE. Pour la discontinuation du labeur nous avons le sacré commandement de Dieu. Les status, decrets, conciles et ordonnances des Papes nous astraignent aux festes; mais, pour ceste intermission de ne faire commemoration avec nos femmes de Caresme-prenant, qu'en trouvez vous?

THEODAT. Je pourroie vous mettre en face de ce que S. Augustin escrit, parlant du commandement de Dieu par lequel est deffendu de pail-

larder, asçavoir que les maris ne laissent point de paillarder, lesquels à toutes heurtes sur-saillissent leurs femmes, comme si elles ne leur estoient données sinon afin d'estre l'esgout de leur descharge. N'estimez vous pas un cas prodigieux de ce que Nicolas Boyer, en ses decisions du Parlement de Bordeaux, allegue d'un homme de Cataloigne, qui sur-chargeoit si souvent sa femme qu'elle fut contrainte (*rara avis in terris, alboque simillima corvo*) en faire sa plainte à la royne d'Arragon, laquelle aiant fait appeller le mary, confessa que veritablement dix fois par jour ils joüoient par ensemble à la beste à deux dos. Dont la royne fut fort esbahie, trouvant cet exploit beaucoup plus estrange que celuy d'Hercules, duquel on raconte qu'en une nuit il depucela les filles de Thespius en nombre de cinquante, dont il en eut autant d'enfans, encores qu'on die que ce fut là l'un des plus grands efforts que fit Hercules, lequel, s'il luy eut fallu continuer, eut (je m'asseure) joüé à l'esbahy. Pource la royne luy commanda avec expresse inhibition, à luy d'outrepasser, et à la complaignante de souffrir qu'il la cogneut par jour plus de six fois.

Dominique. Cela est bien à propos contre ceux lesquels sans aucune discretion s'enyvrent de leur vin, et se jettent sur leur viande, comme

un pourceau sur les raves; mais, quant à moy, je me contante d'aller à deux, encores sens je que quelquesfois je ne puis entretenir mon train.

Theodat. Cela soit donc posé, qu'il faut tenir sobrieté en toutes choses, et que l'excez en l'accouplement du mary et de la femme est aussi bien à reprendre que la paillardise manifeste. A ceste heure, je vais vous monstrer que nature nous apprend qu'il est necessaire de faire trefves du combat entre le mary et la femme, lors que la lune, pour tenir sa diette et vaquer à ses purifications menstrueles, fait marquer les logis feminins par son fourrier, lequel pour escusson n'a que son impression rouge; aprés vous verrez que, par authorité de la Sainte Escriture, je vous feray toucher au doigt qu'il ne nous est loisible de toucher à nos femmes pendant que nature vaque à tels balissemens; finalement que, pour les maux et incommoditez qui pourroient nous en survenir, nous ne devons alors nous fourrer parmy telles defluxions. Je ne prendray point ma preuve de ce que vous pourriez en tesmoigner presentement, par ce qu'à ce que je puis apperceveoir voicy la premiere fois que vous est apparu cest empourpré decoulement. Par cy aprés vous cognoistrez que je vous dis la verité, qui est que les femmes bien disposées ne faillent, si elles ne sont

grosses ou sur-années, à avoir un logis de ces rougets tous les mois. Ce qui a esté tresbien recogneu par le jurisconsulte *Paulus l. 15. ff. de ædil. 2, d : Quæ bis in mense purgatur sana non est, item quæ non purgatur, nisi per ætatem accidit.* A vostre advis, si, quand la gendarmerie court, vous estes paisible en vostre logis comme quand on ne parle que de paix? Je sçay que, si tost vous sentez les soldats, vous debusquez, vous leur quittez le logis, et puis que n'y pouvez donner ordre, aimez mieux leur laisser parachever la passade que, vous opiniastrant, vous mettre en danger de vostre propre vie. Quelques fois les compaignies vous surprennent, et alors Dieu sçait comme on vous traite. Les bastons courent par compaignie; on vous dourde les espaules. Nature nous est trop mieux affectionnée : pour ne nous prendre au despourveu, elle imprime dans les yeux des femmes d'assez bonnes marques pour nous asseurer que la lune y pourra aller prendre logis. Et, pource qu'il y en a qui ne prennent garde ny aux yeux haves, battus et brillans, ny à d'autres tesmoignages assez evidens, qui veut y prendre advis, elle desploie le drapeau, auquel nous n'aurons advisé si tost que nous recognoistrons qu'il n'est que temps, non pas de desloger, mais de ne s'approcher. Si les hommes

pouvoient s'assujettir aux commandemens et à l'empire de la lune, l'approche ne leur seroit interdite. Ils veulent estre les maistres, et la lune maistresse : afin qu'il n'y ait alterque entre eux, ce n'est que bien fait pour quelque temps de faire surceance. Or, encores que les hommes ne recognoissent en rien l'empire de la lune, si luy font ils bien l'honneur de la respecter, comme celle laquelle a esté creée avant eux, qui est l'asseuré calendrier des fastes et la princesse de la mer : empire qui luy est tellement propre, et privativement particulier, que l'on void que les seaux de sa souveraineté ressentent sur tout des coulans de la mer rouge. Je poursuivroie plus avant ceste preuve, si l'experience n'y estoit du tout manifeste. Je vous vais monstrer par les passages de la Saincte Escriture qu'il ne nous est loisible d'entrer à celle qui est pollue par ces decoulemens menstruels. En voulez vous de plus clairs et evidens tesmoignages que ceux qui sont specifiez tant au quinze, dixhuict, et vingtiesme chapitres du *Levitique*, où l'interdiction de l'accointance avec les femmes vermeillonnées est si disertement contenue? Sur tout au vingtiesme est par exprés porté que celuy lequel aura eu affaire avec une femme pendant son flux menstruel, et qu'elle luy aura laissé la fontaine de son sang ouverte,

que tous deux seront tuez au milieu du peuple. Et pource, en la Prophetie d'Ezechiel, chapitre dixhuitiesme, entre les principales qualitez de celuy qui est juste, ceste cy est remarquée : *Qui ad mulierem menstruatam non accesserit.* De mesmes, entre les complaintes que fait ce prophete alencontre de la cité de Jerusalem au xxij. chapitre, ceste cy est que : *O Civitas, viri immunditiam menstruatæ humiliaverunt in te!* Ceste loy est tellement naturelle et accompaignée d'une si grande equité et honnesteté que Mahemet mesmes n'a peu, qu'en son Alcoran il ne luy ait donné place, où il fait tres-expresses defenses qu'aucun ne touche les femmes paraffées en rubriches auparavant qu'elles soient purgées et mundifiées. Aussi, par le Decret de Burchard, liv. 19, chap. 5 : « *Junxisti,* est il dit, *te uxori tuæ menstruo tempore. Si fecisti, decem dies in pane et aqua pœniteas.* » Ceste penitence et jeusne au pain et à l'eau par l'espace de dix jours est bien suffisante, non pas pour restancher le sang, mais pour refroidir les boüillons de ceux qui seroient les plus eschauffez, et qui ahenniroient le plus aprés les femmes sans avoir patience qu'elles soient hors de quartier.

La semonce que nous en fait nature, la prohibition divine, et ce qui est pratiqué et receu tant

par la Religion Chrestienne que mesmes par les Mahemetans, devroit bien (à mon advis) suffire pour vous faire croire que *sine nefario scelere* nous ne pouvons tendre à la jonction de nos pieces durant que le parchemin est couvert des seaux rouges. Toutesfois, afin que vous ayez preuve de surabondant, et puis que le fol jamais ne croid s'il ne reçoit, je veux maintenant vous deduire ce qui pourroit vous advenir si vous veniez à plonger vostre (vous m'entendez bien) dans ce brouillis rubicond. Nos docteurs canoniques tiennent que les enfans desquels la mere a sur-chargé durant les passades de ces bandes au drapeau rouge sont epileptiques, lepreux, et assujettis à un monde d'autres maladies. Sainct Augustin, en un Sermon qu'on dit qu'il a fait *Tertiæ Dominicæ* 22, adjouste que ces enfans seront demoniaques. Le mesmes est tenu par sainct Thomas au quatriesme des *Sentences*, distinction 32, artic. 2; Sainct Clement, au 9. livre de ses *Recognitions*, escrit que cela advient pour salarier l'incontinence de ceux qui n'ont sceu tenir bien serrée l'eguillette de leur braguette. Car, cependant (dit-il) qu'on se fond en paillardise, et qu'on ne daigne avoir esgard et discretion du temps, quand et comment il faut s'accoupler, sans doute l'engeance forgée hors temps prend les vices et

fragilitez de ces demons à l'instance desquels on fait ces sur-saillies. Et pource les peres lesquels ont mesprisé la loy de l'attouchement seront tenus et obligez pour tels vices. Et, encores qu'il y ait plusieurs causes plus secretes par lesquelles les ames sont assujetties à ces maux, si faut il toutesfois qu'un chascun recognoisse la loy de Dieu pour prendre d'icelle sa reigle d'engendrer, et quitter les causes d'immundicité, à ce que ce qui est engendré soit net : car ce n'est la raison qu'on cerche le temps qui soit opportun pour planter des arbres et semer des fruits, qu'on purge la terre et qu'on prepare tout ce qu'il faut, de peur que la semence qui sera jettée soit offensée et perisse, et que, pour enter un homme, qui est beaucoup plus excellent que tout le reste, on ne daigne garder une discretion.

Or, pour confirmer tout cecy, et vous rendre une preuve aupardessus de laquelle on ne puisse mordre, je vous fais à sçavoir que, s'il y a au monde humeur pernicieuse, c'est ceste poix rouge, glaireuse et ennemie de celle qu'on dit asphaltique. Pour garand du fait que je veux proposer, vous aurez Pline, lequel, au septiesme livre de son *Histoire naturelle*, chapitre quinze, met en fait que, si la femme ayant ses moys s'approche d'un vin nouveau, il enaigrira : les bleds

aussi seichent si elle les touche estant en cest estat, les autres en meurent : aussi font les herbes du jardin par où elle passe, mesmes les fruits des arbres sous lesquels elle se sera rafraischie tomberont. Les miroirs se tachent à son regard : aussi fait l'acier et l'yvoire; les mouches à miel en meurent, et le fer et l'acier s'y enroüillent; mesmes l'air en est infecté. Les chiens ayans gousté des fleurs d'une femme deviennent enragez, et sont les morsures incurables; mesmes le bitume qui nage certain temps de l'année sur le lac de Sodome, dit asphaltique ou mer morte, et qui à cause de sa viscosité s'attache à tout ce qu'il rencontre, filant tousjours comme glu, n'a garde de prendre au fil lequel sera teint de ce sang venimeux. Les formis aussi, petites bestes et sages, sentent ce sang corrompu, et jettent là le bled qui en est infecté sans jamais en vouloir gouster.

N'est donques merveilles si je vous conseille de faire un peu pose jusques à ce que ce decoulement soit estanché. Vous avez veu l'interdiction qui est portée par la loy de Dieu, la pratique qui en est receuë tant entre les chrestiens qu'entre les payens, les incommoditez et mal-heurs qui accompaignent ces defluxions : faites trefve pour une semaine. Avez vous jamais leu que, par la loy des Zabiens, la femme qui a les rougets estoit

chargée de demeurer seule en la maison, voire que là où elle avoit mis le pied on passoit le feu. A l'exemple de ce, on m'a voulu faire acroire que les Chartreux ayent appris de faire du feu là où les femmes auront esté en leur convent.

DOMINIQUE. Ne poursuivés plus outre, je vous prie; je me tiens pour bien resolu, et pource, si tost que je sentiray nouvelles de ces braves fourriers, je me garderay bien de tascher mettre mon allumelle à la trampe : ce ne sera qu'à faire diette au fort de quatre vingts seize jours de l'année; encores nous restera il du temps à jouer à la fossette.

THEODAT. Ouy certainement, mais non point tant que vous pourriez bien penser, car il faut bien tirer hors ligne d'avantage de jours pour d'autres parties que je ne vous ay encore mis en conte.

DOMINIQUE. Quoy! n'est ce pas encores fait? Je vois bien que, si je vous laisse faire, vous me marquerez mon kalendrier tout de rouge pour festes chommables.

THEODAT. Ne dites rien jusques à ce que vous entendiez *Amen*. Je vous denonce, si vostre femme est sur-année, que sans doute son harnois sera incapable pour soustenir un si rude lancier que vous; et si d'ailleurs, aprés vous avoir tué et miné

le corps, vous seriez un pauvre coigne-festu. Mais laissons ces vieilles qui à la foule se froisseroient plustost que vous donner contantement, à sçavoir si vous oserez toucher à vostre femme lorsqu'elle donne la mammelle à vostre enfant? Voila quelques deux ans qu'il faut retrancher.

Dominique. Hypocondres de panurgisme! que je fisse un tel jeusne, moy, sans prendre curée, ce seroit autant possible comme que vous ne beussiez ou mangeassiez tout ce temps là.

Theodat. Vous en direz ce qu'il vous plaira, si est ce qu'il faut que vous le croyez et pratiquiez ainsi, si vous voulez que Madamoiselle vostre femme soit nourrice. Cela vous est defendu, et à elle aussi, par le droict canon, c. *Ad ejus verò concubitum, in principio quintæ distinctionis,* parce qu'il n'y a chose qui soit tant nuisible aux enfans qui allaitent, selon Oribase, Paul Æginete et autres medecins. De cela Galen baille cette raison, parce que les secouades qui se donnent en cest accouplement provoquent et font reverdir les fleurs menstrueles, l'odeur desquelles ne peut estre que prejudiciable au laict. Pauvre homme, vous troubleriez le laict. Avez vous point appris de Pline, livre 28, ch. 9, qu'il n'y a chose si mauvaise que quand une nourrice charge pendant

qu'elle allaite, car alors son laict se fige à la façon de formage, et est dangereux pour les enfans, lesquels, estans ainsi abusez de leurs nourrices, sont dits des Latins *Colostrati,* car ils appellent *colostrum* le betton, c'est à dire le premier laict d'une nouvelle accouchée, qui se fait dur et troüé comme une esponge. De fait, tout le sang qu'il peut y avoir est employé pour le petit enfant, attendu que, puis qu'il a esté tiré immediatement de ce laict qui luy est naturel et composé selon sa constitution, il ne peut que tousjours il ne tire cest aliment, qui est accroché au ventre comme à sa racine. Et puis quel laict peut avoir l'autre? Les mammelles, comment peuvent elles estre fournies?

DOMINIQUE. Vous prescherez le jeusne tant qu'il vous plaira, je ne suis point de ceux qui vous obeiront; si je l'eusse voulu garder, je me fusse voulu rendre moyne, ou bien me faire trancher les parties essentieles de ma gibeciere naturelle. Mais je sçay bien que, quoy que vous disiez, il y en a plusieurs qui corrompent le jeusne. N'avez vous jamais oüy dire qu'il faut battre le pit de la nourrice pour faire venir le laict? Or, quant à la rigueur on m'y voudroit forcer, j'aimeroie mieux que ma femme ne fust jamais nourrice. Je me grusoie de six ou sept jours, et

maintenant vous me voulez sevrer de deux ans. Trop piquer le cheval le fait restif.

THEODAT. *Ne fumetis,* patience! Quel homme estes vous? Si vous estiez en des pays que je sçay, dés que vostre femme commenceroit à estre enceinte, n'oseriez luy toucher. Si donc les Sauvages et Patagons tiennent une telle bride à leurs passions que prés de trois ans ils ne crochetent le cabinet de leurs femmes, serez vous si chaud du mestier qu'on ne puisse dire de vous qu'estes au moins aussi continent que ces pauvres Austraux? Ils gardent si estroitement ceste interdiction naturelle que, si quelcun avoit embloqué durant les neuf mois de la portée principalement, on le reputeroit pour bougre si la mere estoit enceinte d'un fils masle, ou pour incestueux si c'estoit une fille qui fit dans le ventre de sa mere sa neufvaine de ses neuf lunes.

DOMINIQUE. Ce sont brides à veaux que cela, et qui ne peuvent nous induire à une si longue diette que vous voulez que nous facions : n'en avez vous point d'autres? D'ailleurs, quand il y auroit quelque petit morceau de vray-semblance en cecy, je croy que vous vous faites entendre que je n'ay jamais leu ce qu'on raconte de ce peuple là. Pour faire si longue intermission, ils jeusnent encores moins que nous : tel d'entre eux se treu-

vera qui aura des haraz de quatre vingts femmes, tant plus que du moins, selon la portée de ses moyens. Cependant que l'une defend l'entrée du trou S. Patris, l'autre supplée au defaut : ils en ont à reschange. Par ainsi, si vous vouliez m'imprimer dans la cervelle ce que vous pretendez pour veritable, et à quoy je me devroie plier, faudroit que missiez en nature la polygamie et pluralité de noces entre nous ; asseurez vous que vous feriez de beaux mesnages.

Theodat. Non, non ; il n'est point pourtant besoin de polygamier. Ce que je vous chante n'est point de mon opinion, ce sont les medecins et les docteurs theologiens qui le tiennent. Hippocrat, au livre *De Superfœtatione*, defend qu'on ne tienne au fouloir celle qui encharge, de peur de corrompre l'enfant. C'est le conseil de Matthieu des Degrez. Le mesmes nous est appris par Sainct Hierosme au chapitre *Origo*, 32, *quæst*. 4, que les femmes se gardent de l'approche du canon, de peur qu'elles ne perdent leurs enfans lors que le ventre leur sera enflé ; sur quoy la glose ameine ceste raison : *Nam perit partus ex frequenti concussione*. Pource voyez vous que les putains communes et publiques conçoivent fort peu souvent, et, si elles sont empraintes, rapportent encores moins leur fruit à proffit. D'où

pensez vous que provient cela, sinon de ce qu'elles prestent leur panier à un chascun indiscretement et à toutes heurtes, coup sur coup, sans attendre que la presure ait figé la premiere traite? Soyez au moins aussi sobre que ceste royne des Palmyreens, Zenobie, laquelle (au rapport de Jules Capitolin) n'eut permis à son mary qu'il luy donna double recharge : car, aiant receu les distillations de l'alambic marital, pour laisser rasseoir la matiere, elle prenoit terme jusques au passage des rougets de sa lune; que si les fourriers luy marquoient sa cabane, elle ne faisoit plus de la retive et prenoit plaisir de joüer avec son mary un seul coup au trou ma-Dame. Si la lune luy vouloit la paix et que, pour tesmoignage du combat, elle n'envoia le drapeau ensanglanté, c'estoit alors que (diray-je), honteuse pour n'oser plus charger le harnois et soustenir le conflit, elle faisoit retraite, recognoissant que pour ceste fois elle avoit receu ce qui luy falloit et dont elle se devoit contanter. Par le concile Elibertan est defendu aux mariez de se faire la caresse que sçavez dés que l'enfant a commencé à bouger jusques à l'enfantement, comme il est remarqué aux Decrets de Burchard, livre 19, chap. 155. Là mesme, au premier livre, chap. cinquiesme, on donne penitence de vingt jours à celuy lequel a cogneu sa

femme aprés que l'enfant a bougé; peine laquelle vous voyez estre plus grande que celle dont nous avons touché cy dessus contre celuy qui aura donné là où le fourrier de la lune a marqué le logis.

DOMIN. C'est grand fait que ne m'avez ordonné quatre temps pour mon jeusne et ma quarantaine.

THEODAT. Si faut il que vous passiez encore un article pour la trefve, et que, pendant que vostre femme sera en couche, vous pilliez tout doucement patience. Durant les neuf moys il y a eu telle desgorgée et lavasse d'eaux qu'il faut un fort long temps pour les escouler : car, pendant que l'os coccyx et le pubis ont entre-baaillé, et que le decraquement de l'os iliaque avec le sacré a ouvert à gueule bée la matrice, la place a tellement esté emplastrée qu'il n'est point trop aisé de la nettoyer. Que si alors vous plongiez vostre bouchon en ces grottesques palustres, vous en feriez sortir autre que des grenoüilles.

DOMINIQUE. Ce sont contes de triquoteuses et de nos doüillettes, qui sont bien aises de se faire drelotter durant les six semaines. Je ne veux pas nier l'ouverture, mais aussi faut que vous me confessiez que les os se resserrent incontinent et ne demeurent pas si long temps que vous criez à se

reprendre et renoüer. Messieurs les anatomistes, medecins et autres naturalistes nous apprennent cela, et vous en pourront faire sage; mais, parce qu'il vous fascheroit, et à moy aussi, de foüiller où on ne nous demande pas, je vous renvoye aux pauvres Egyptiennes, qui à peine sont delivrées de leur fruict que les voila debout, gayes et disposes. Il ne se parle point que leur caramara et maris facent trefves.

Theodat. Je vous prie, ne nous reiglez point à ces maistres passeligourds, vous ne feriez que le sang clair, et vous rangez à ce qui est pratiqué entre nous. Voire mais, Sr Dominique, ne prenez point ceste intermission que je vous enjoints pour quatriesme. Si vostre femme est nourrice, il n'est besoin de la vous prescrire, vous estes desja entré en obeissance; mais, au defaut et où ne voudriez que vostre femme tendit ses mammelles à vostre enfant, la trefve vous est enjointe tres-expressement lors qu'elle sera en gesine. Au reste, à vous certainement je ne voudroie prescrire le dernier pour parfournir les quatre temps; je vous cognois par trop honeste, et sçay que vous vous sçavez si bien commander que ne vous laissez abbrutir par le fils de Semelé. Je defends donc à ceux qui ont plié le coulde plus qu'il n'est raisonnable qu'ils se gardent d'entrer à leurs femmes. S'ils bastissoient

des enfans, ce ne seroient qu'ivrognes ; et pource le Cynique Diogenes, quand il voyoit un jeune homme qui, pour avoir du vin en corne, faisoit du sot : « Mon amy (disoit il), ton pere estoit yvre lors qu'il te sema. » Et pource Platon, au sixiesme de ses Loix, fait expresse inhibition à ceux qui ont charmé les puces de se mesler pour avoir lignée, parce que celuy qui est plein de vin est extasé d'une rage et folie tant d'esprit que du corps, et chancellant tire et est tiré tantost cy, tantost là : car ce n'est pas hors de vraysemblance que les enfans sont procreez tortus, contrefaits et mal bastis, tant des membres que des mœurs. D'ailleurs, on sçait que la semence de ceux qui ont orlé leur bonnet est infeconde, pource que la goutte du sarment rend l'habitude de leur corps du tout humide, et partant inhabile à engendrer. Or, il faut que, pour produire lignée, la semence ne soit point humide, mais grosse et solide, selon Aristote et Rasis. La fumée du vin ne monte qu'enhaut, où, le reste de la chaleur du corps estant attirée, est impossible que ceux qui se sentent surpris de ceste liqueur puissent se tenir roides sur le devant.

Dominique. Les philosophes et medecins diront ce qu'il leur plaira ; mais, quant à moy, je treuve que ces raisons ne me peuvent servir de

payement. Ce ne sont que fantaisies, car je vois que les Alemans et autres, qui prennent *egregie* de la purée de septembre, font des enfans à foison, beaux, forts et vigoureux. Si pour humer du pyot nous estions rendus inhabiles à engendrer, verrions nous qu'aprés en avoir pris outre mesure, il y en a qui ayent engrossi celles avec lesquelles ils avoient esté accouplez. Que direz-vous de Loth, lequel, estant yvre, engrossa ses deux filles sans qu'il y pensast, voire qu'il se souvint les avoir touchées ou cogneuës. Moyse toutesfois nous le tesmoigne, au Genese, chap. 19.

Theodat. Quant aux Alemans, je vous diray que lors que la conception se fait ils ne sont yvres; et quant à Loth, c'est une juste punition de Dieu, sur laquelle je lairray discourir les theologiens touchant les Moabites et Ammonites, et bloqueray ceste entreveuë par ceste conclusion, que l'homme marié ne doit cognoistre conjugalement sa femme lors qu'elle a ses decoulemens lunaires, lors qu'elle est nourrice, lors qu'elle est enceinte, lors qu'elle est en couche, et lors que l'un deux ou l'un et l'autre sont yvres : cela toutesfois soit dit sauf et sans prejudice de ce que l'on sçait, que coustumierement il y a des quereles parmy les mesnages qui font faire bresche à l'exploit conjugal, et d'ailleurs que, par saincte inten-

tion des parties, afin de vacquer à jeusnes et prieres, elles se sequestrent à temps de ceste compaigníe mutuelle.

FIN.





SOMMAIRES DES MATINÉES

Ces sommaires, qui sont de Cholières lui-même, se trouvent en manchettes dans l'édition originale des MATINÉES : *Paris, Jean Richer,* 1585.

MATINÉE I. — *De l'or et du fer.*

Espaignols mangez par les Canibales. — Cruauté des Espaignols. — Premiers forgerons et ouvriers de fer, cruels et violens. — Invention de l'or. — Commoditez du fer. — On peut se passer de fer. — Fer a causé de grands maux. — On pervertit l'usage du fer quand on l'emploie alencontre de nous. — Le fer sert à remedes. — Commoditez de l'or. — Proprietez et vertus de l'or. — L'or ne nourrit. — Histoire de Mydas. — Pythée affamé d'or. — Anneaux de fer. — Anneaux d'or. — Avarice grande de quelques-uns. — Rapport de l'or au Soleil.

MATINÉE II. — *Des loix et de la medecine.*

Utilité et proffit de la jurisprudence. — Suject de la jurisprudence. — Ancienneté de la jurisprudence. — Les plus grans sont ministres de la justice. — Louange de la medecine. — De l'incertaineté qui est en la medecine. — Qu'il faut plustost suivre nature que les receptes de medecine. — Droict Romain, quelle authorité a en France. — La medecine nuit à la santé et abbrege fort la vie. — Medecins fort sujets à l'argent. — Pourquoy les medecins prennent d'argent. — On peut se passer de medecins. — Medecine apprise des bestes. — Republique des mouches à miel.

— Mes-accord entre les Docteurs medecins excusé. — Diversité de droicts en la jurisprudence. — Procés à quoy servent.

MATINÉE III. — *Des mains des advocats.*

Abus sous le voile de medecine. — Punition d'un juge inique. — Advocats sans mains. — La main fort necessaire. — S. Yves ne prenoit rien et pourquoy. — La justice n'est routuriere, encores que les justiciers soient recogneus. — Gentils-hommes traffiquent. — Loy Cincie. — La justice ne doit estre gratuite, encores qu'elle soit pour faire plaisir à autruy. — Le juge doit fuir l'avarice et corruption. — Advocats ne doivent se laisser commander par l'argent. — Advocats representez par les Harpyes. — Medecins Harpyes.

MATINÉE IV. — *Des chastrez.*

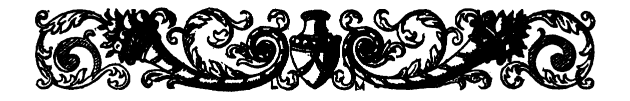
Preambule sur ceste matinée. — Pourquoy on s'entretient plustost des medecins que des legistes. — Contre les empyriques. — Faut retrancher la partie malade et interessée. — Defendu de chastrer. — Pourquoy est defendu de chastrer. — Chastrez pourquoy grisonnent. — Chastrez pourquoy n'ont barbe. — Pourquoy la puberté des filles est plus tost que celle des fils. — Pourquoy les chastrez tortillent les jambes. — Pourquoy les chastrez ont la voix gresle. — Dangereux de tendre aux femmes. — On ne doit se moquer des chastrez. — Chastrez donnent plaisir aux femmes. — Conte gentil d'un chastrez auquel on fit acroire qu'il estoit pere. — A sçavoir si les chastrez peuvent estre mariez. — Chastrez receus en quelles dignitez. — Des testamens des chastrez.

MATINÉE V. — *Des laides et belles femmes.*

Pourquoy la louve choisit le plus laid. — Beauté de la femme. — Beauté comment elle doit estre considerée. — Beauté plus excellente que la laideur. — Laids hommes excellens. — Laideur mesprisée. — Laideur de Vulcan allegorisée. — On doit tendre aux belles pour avoir belle engeance. — Enfans quelquesfois ne ressemblent ny à pere ny à mere. — Celuy qui a belle femme n'est tant sujet à adulterer que le mary de la laide. — Le mariage doit estre accompaigné de plaisir. — Trois degrez en amour. — Belles femmes recerchées. — S'il y a plus de plaisir à une belle qu'à une

reprendre que la paillardise. — Ne nous est permis de nous accointer de nos femmes pendant les defluxions lunaires. — Maux et incommoditez que nous recevons pour toucher aux femmes durant leurs defluxions. — Malignité des decoulemens lunaires. — On ne doit toucher à sa femme pendant qu'elle est nourrice. — La trefve conjugale pendant que la femme encharge. — Durant la gesine de la femme, le mary doit faire trefves. — Lors que le mary ou la femme ont pinté, la trefve leur est enjointe.





NOTES

DES MATINÉES

Page 6, ligne 19. — *Cambré* veut dire voûté. Cholières paraît l'employer ici dans le sens de placé sous une voûte, c'est-à-dire protégé; ou bien pour *chambré,* rassemblé dans la même chambre.

P. 11. — *An nova sedas gemo.* Ces mots latins paraissent devoir renfermer, en anagramme, les noms de l'auteur du sonnet.

P. 14, l. 3. — *Reduit au petit pied,* réduit à la dernière extrémité, très gêné, très embarrassé, très abattu. On dit aujourd'hui : être dans ses petits souliers.

— l. 19. — *En plein printemps poster sans commission au lendemain de la Toussaint,* proverbe analogue à celui-ci : Renvoyer les choses aux calendes grecques.

P. 18, l. 8. — *Chercher midi à onze heures* nous paraît une locution bien plus juste que le proverbe actuel, qui dit *midi à quatorze heures,* puisque *quatorze heures* ne se trouve pas sur le cadran; mais peut-être aussi le proverbe actuel a-t-il son origine dans la coutume italienne de compter les heures non d'après leur chiffre sur le cadran, mais bien d'après leur ordre numérique

dans les vingt-quatre heures. Ainsi, *quatorze heures* équivaut à deux heures de l'après-midi.

P. 23, l. 5. — *Il parle bien à vos barrettes :* il vous parle directement, sans vous ménager. La barrette étant le bonnet de docteur, on peut dire que c'est le docteur lui-même. « Il parle bien à vos sapiences, à vos révérences. »

P. 24, l. 3. — *La contrée des Dardes.* Cholières traduit ainsi le nom des Dardaniens, *Dardani,* peuples de la Dardanie, en Asie Mineure.

P. 28, l. 15. — *Donneriez attache à tel qui n'a pas envie d'être nommé;* c'est-à-dire : vous feriez une personnalité, vous désigneriez quelqu'un défavorablement.

P. 39, l. 14. — *De nostron pays. Nostron* pour *notre,* en patois bourguignon?

— l. 25. — Ceux qui ont *trop secoué le pochet* sont probablement ceux qui ont abusé de l'acte vénérien.

— l. 26. — *Toutesfois couste, mais qu'il vaille,* c'est-à-dire : Ça coûte, mais si ça vaut le prix!

P. 40, l. 25. — *Gravier de Gith* (?). Le gîte est la meule de moulin qui demeure immobile sous la meule tournante et broyante; par conséquent, les deux meules doivent produire un gravier ou poussière calcaire dont ou pouvait faire une pâte.

P. 42, l. 6. — *Ces gens delà l'eau.* On disait aussi, dans le même sens, les gens de par deçà, c'est-à-dire les gens d'un autre bord, d'une autre paroisse.

P. 46, l. 27. — *Vous les feerez,* c'est-à-dire : vous les rendrez fées, vous en ferez des talismans.

P. 47, l. 19. — *Argumens de neige,* arguments sans consistance, fondants comme de la neige.

P. 51, l. 10. — *Au général de l'univers,* dans l'ensemble de l'univers.

P. 52, l. 24. — *Ces ames des-esmées de faim. Des-esmées* semble signifier : dénuées, déshabituées.

P. 53, l. 18. — *Estendriez bien le parchemin*, expression proverbiale signifiant : vous auriez beau allonger votre rôlet, en écrire ou dire plus qu'il ne faut.

P. 61, l. 3. — *Se debattre de la chape à l'evesque* est un proverbe qui signifie se disputer pour des choses qui ne vous regardent pas et qu'on ne peut obtenir. Suivant Littré, la *chape à l'evesque* serait une formule populaire pour : la chape de l'évêque. Peut-être y aurait-il une autre explication à donner. La chape étant sur l'évêque, il y a peu d'espace entre elle et lui : ce serait donc se débattre dans un espace fort étroit et où l'on ne peut remuer, se débattre inutilement.

P. 63, l. 4. — *Le droit et la justice ne consistent pas par opinion*, c'est-à-dire : ne sont pas établis par l'opinion des individus, mais dérivent de la nature.

P. 65, l. 18. — *Tige* a été masculin au XVI[e] siècle, malgré son étymologie féminine (*tibia*, jambe).

P. 67, l. 24. — *Mettre le plus beau devers la ville*, ne montrer au public que le beau côté.

P. 68, l. 1. — *Je vous touche au blanc*, c'est-à-dire : je vous touche juste, le blanc marquant le point où l'on vise.

P. 70, l. 1. — *Iatrique* est ici le corps des médecins, la Faculté de médecine.

— l. 13. — *Decipé* (déçois) est un jeu de mots faisant allusion au nom de *recipé* (reçois) qu'on donnait aux ordonnances de médecins. Un *decipé* est donc une ordonnance sans valeur.

— l. 23. — *Marrans*, ou Maranes, Mores d'Espagne.

— l. 25. — La *belle fine*, ou la *plus fine*, s'emploie encore, dans le langage comique, pour la matière fécale bien travaillée.

P. 73, l. 12. — *Seriez bons à faire gelée*, c'est-à-dire, en jeu de mots : vous prendriez comme prend la gelée de viande, en refroidissant.

P. 70, l. 16. — Le *blanc* était une monnaie. Le grand blanc valait treize deniers. On donnait donc deux grands blancs, ou vingt-six deniers, aux mendiants qui venaient porter des torches aux enterrements.

— l. 25. — *Parce qu'on ne testonne point. Testonner,* c'est mettre l'argent hors de la poche, dépenser, distribuer des *testons,* monnaie d'argent de différentes valeurs, portant la tête ou l'effigie du souverain. Le teston eut cours depuis Louis XII jusqu'à Henri III. Il resta depuis dans la langue proverbiale.

P. 77, l. 18. — *Qu'on ne vous donne touche sur la garbe,* qu'on ne vous frappe au visage. *Garbe,* de l'espagnol *garbo,* est le même mot que *galbe,* et il a été féminin. Il se disait de l'air, de la physionomie, du visage.

— l. 21. — *Qui ne tire au regnart,* qui n'ait envie de vomir. On connaît l'expression populaire *piquer un renard; écorcher le renard,* dans Rabelais.

P. 81, l. 2. — Ce *bon Allemand* n'est autre que le docte Henri-Corneille-Agrippa de Nettesheim, l'auteur du fameux traité *De Incertitudine et vanitate scientiarum.* Il mourut en 1535.

— l. 7. — *Quelques rivets de pratique;* au figuré, enclouure, ferrements de métier ou d'école.

— l. 14. — *Nous tiennent en telle verdure,* allusion au proverbe : Je vous prends sans vert, c'est-à-dire : nous tiennent sur nos gardes.

P. 83, l. 5. — *Vous en rendra sage,* pour *savant,* c'est-à-dire : vous l'apprendra.

P. 85, l. 20. — *Encores mieux à bonne qu'à male.* Ce doit être un jeu de mots pour : encore mieux à bien qu'à mal.

— l. dern. — *Luy donnera la gambe en grue.* La grue, comme tous les échassiers, a la jambe toujours demi-ployée. — Avoir la jambe en grue signifierait

avancer la jambe timidement et cérémonieusement, comme une grue qui a peur de poser le pied par terre.

P. 90, l. 8. — *Combien de testamens font-ils faire à l'escarmouche,* c'est-à-dire : en disputant le terrain, en attaquant à l'improviste, en bataillant sur toutes les faces de la question.

P. 92, l. 1. — Allusion aux poésies faites sur la main d'Étienne Pasquier, aux Grands Jours de Poitiers. — Voyez le recueil de ces poésies, intitulé : *la Main,* dans le volume de *la Jeunesse d'Estienne Pasquier et sa suite* (Paris, Petit-Pas, 1610, pet. in-8°). Ce recueil avait paru séparément, in-4°, en 1584.

P. 93, l. 13. *Que vos mains fredonnent à la harpe.* Allusion à la courbure que prennent les doigts aussi bien pour jouer de la harpe que pour prendre de l'argent.

— l. 17. — *Que friponniez en galoche*, c'est-à-dire : que vous couriez le guilledou, les aventures, hors de chez vous.

P. 95, l. 1. — *Bons à faire gelée,* c'est-à-dire : à prendre.

— l. 2. — Jeu de mots sur le verbe *prendre*, qui est à la fois verbe actif et verbe neutre.

— l. 4. — *Ils en ont de belles; devinez, nos brebis;* proverbe signifiant : la belle affaire! pauvres moutons, que vous êtes bons à tondre!

— l. 17. — *Besoignez merveilleux,* ouvrages merveilleux. *Besoignez* doit être le pluriel ou du substantif *besoigne*, ou du participe passé *besoigné.*

P. 96, l. 12. — *Faire des damoisels,* faire les jeunes gens, les galants.

P. 97, l. 3. — Les assises extraordinaires du Parlement de Paris, dites les *Grands Jours,* se tenaient alors dans la ville de Troyes.

— l. 4. — *Pisser contre le soleil,* offenser ses amis, ses protecteurs.

P. 101, l. 12. — *Se moquer de la mal mariée.* On dit proverbialement, dans le même sens : *se moquer de la barbouillée.*

— l. 22. — *A la philosophique,* au point de vue philosophique.

— l. 26. — *Appert,* pour : il appert, il est évident.

P. 104, l. 3. — *Depuceler une nourrice,* locution proverbiale analogue à celle d'*enfoncer une porte ouverte.*

P. 115, l. 18. — *Cache-museau,* synonyme de masque.

P. 116, l. 18. —*Rangez au petit pied.*—Voy. p. 14, l. 3, l'expression figurée : *réduit au petit pied.*

P. 121, l. 2.—*Les festes de S. Pansart, etc.*, c'est la semaine grasse du carnaval.

— l. 15. — Le jeu du trou-madame est pris ici dans un sens licencieux qui n'a aucun rapport avec sa signification véritable.

— l. 22. — *Qui ne m'entend, je m'entens :* si l'on ne me comprend pas, je me comprends. *Qui* équivaut au *si quis* latin.

P. 123, l. 5. — *Distinguo par gluc en clop,* jeu de mots sur les termes de la dialectique et de la scolastique.

P. 128, l. 8. — Le *récipé* est une ordonnance médicale commençant par ce mot latin, qui signifiait : *Prenez.* L'auteur, faisant ici un jeu de mots, change *récipé* en *décipé*, qui veut dire tromperie.

— l. 10. — *On nous laisse tramper :* on nous laisse en plan, on nous abandonne, comme une chose qu'on a mise à tremper.

P. 131, l. 5. — *Donner un canard à moitié* signifie : mentir, en faire accroire.

P. 134, l. 12-14. — *Vous estes en quartier* doit vouloir dire : vous voilà mis à part, en dehors de la question. — Les *pigeons* dont il s'agit ici ne sont-ils pas les

malades plumés par les médecins? — Ce mot était aussi, au figuré, synonyme de *prisonnier*.

P. 137, l. 19. — *Les droles sont ostés du bissac :* allusion au *double sac* des testicules.

P. 138, l. 9. — *Que je me mette en rue* veut dire : que je descende dans la rue, que j'entre dans la discussion.

P. 148, l. 4. — *Pose icy,* c'est-à-dire : un temps d'arrêt; un moment, s'il vous plaît.

P. 152, l. 27. — Au lieu de : « et en une année, etc. », nous pensons qu'il faudrait lire : « a en une année, etc. »

P. 153, l. 8. — *Trois fois quinze,* etc., c'est-à-dire : avoir passé par les piques trois fois par année, pendant quinze ans, cela fait quarante-cinq véroles.

P. 154, l. 5. — On comprend facilement qui est cet *aveugle,* qu'il faudrait plutôt appeler le borgne, puisqu'il n'a qu'un œil.

P. 157, l. 16. — *De la parenté des enfans de Zebedée.* Les enfants de Zébédée sont les apôtres saint Jean et saint Jacques.

P. 158, l. 2. — *Enfournez en la grottesque.* On comprend le sens que peut avoir ici *grottesque,* qui est un diminutif fantaisiste de *grotte.*

— l. 3. — *Marmoteries de la Célestine.* Les grimaces de *la Célestine, en laquelle est traicté des deceptions des serviteurs envers leurs maistres et des macquerelles envers les amoureux, translaté d'italien en françois* (Paris, Galliot du Pré, 1527, in-8°). L'original espagnol est intitulé : *Tragi-comedia de Calisto y Melibea.* L'auteur de cette pièce dramatique serait, selon les uns, Juan de Mena; selon les autres, Rodrigo Cota.

P. 161, l. 13. — *Deffaux de cœur* veut dire ici : défaillance de cœur, maux de cœur.

P. 162, l. 12. — *Les troignes et les putes cares,* les grimaces et les mines putassières.

P. 177, l. 10. — *Vous en devisez en Phormion*. Dans les comédies de Térence, Phormion est le moraliste et l'ergoteur de sagesse.

P. 186, l. 10. — *On met tousjours le plus beau devers la ville :* comme on expose sur la rue la façade d'un bâtiment, on étale en public tout ce dont on veut se faire honneur.

P. 193, l. 13. — *La dadée caramaresque,* c'est-à-dire : le type de la physionomie moresque.

— l. 16. — *Emprunter un pain sur la fournée* se dit, au figuré, de la femme qui s'est livrée à un autre que son mari, et surtout de celle qui n'a pas eu la patience d'attendre le mariage.

P. 207, l. 23. — *En venir des paroles au fouët,* jeu de mots : *fouet* pour *fait*.

P. 208, l. 22. — *Avoir vecu le nez pendu en une bouteille,* avoir vécu sans rien apprendre ; expression proverbiale analogue à celle-ci, encore usitée dans le langage familier : « n'avoir rien vu que par le trou d'une bouteille », ne rien connaître.

P. 209, l. 14. — *Hasard sur les ballets,* expression proverbiale signifiant : à l'aventure, parce que dans les ballets de cour chaque danseur ou acteur remplissait son rôle à sa guise, avec plus ou moins d'à-propos.

P. 212, l. 6. — *Le Plaudite* (applaudissez), c'est la fin de la pièce, le moment où, la pièce terminée, l'auteur engage les spectateurs à applaudir, comme dans les comédies latines.

P. 218, l. 3. — *Les confreres de la Lune,* les cocus, sans doute à cause des deux cornes du croissant de la lune.

P. 221, l. 22. — *Prester aquo*. C'est sans doute une expression de droit romain, un genre de prêt, peut-être *ex æquo,* prêter sur le pied d'égalité, au même titre.

P. 222, l. 23. — Sébastien Munster, célèbre cosmo-

graphe allemand (1489-1552), auteur de la fameuse *Cosmographia universalis*, traduite en différentes langues.

P. 224, l. 9. — *Celuy qui est soupçonné de planter le may n'est sujet à l'amende.* Cette expression, *planter le may*, a bien l'air d'être ici une métaphore licencieuse.

P. 225, l. 11. — *A un bon entendeur ne faut que trois oublies.* Les *oublieux*, ou vendeurs d'oublies, criaient tous les soirs leur marchandise. Est-ce à dire que l'acheteur ne demandait, pour un liard ou pour un sol, que trois *oublies*, qui n'étaient autres que ces cornets de pâte légère qu'on nomme maintenant *plaisirs?* Faut-il voir un jeu de mots dans cette phrase proverbiale?

P. 230, l. 19. — *Attenter sur ses marches*, sur ses frontières, vouloir entrer sur son terrain.

P. 235, l. 12. — *Vouloir rompre l'anguille au genouil*, c'est vouloir une chose impossible (proverbe rabelaisien).

P. 236, l. 25. — Cholières ne paraît pas avoir connu les cygnes noirs, qui sont très communs. Quant au corbeau blanc, nous l'avons changé en merle blanc. On a cru d'ailleurs, autrefois, que le corbeau blanchissait en devenant centenaire.

P. 239, l. 18. — *L'heberge de ses principaux cortaux*, l'écurie de ses meilleurs chevaux de selle. Il faut soupçonner ici une métaphore licencieuse. L'*héberge* peut être aussi synonyme d'*herbage*, où l'on mettait au vert les chevaux.

P. 246, l. 24. — *Le docteur Bulgare.* Est-ce Belisario Bulgarini, docteur de Sienne, contemporain de Cholières, ou Bulgarus de Bulgariis, jurisconsulte célèbre de Bologne au XIIe siècle, connu par ses ouvrages de jurisprudence civile et canonique?

P. 250, l. 17. — *Les vieillards ne nous servent que d'entrape pour en detraper le monde.* Le sens de *détraper* étant dégager, *entrape* doit être synonyme d'embarras.

P. 270, l. 21. — *Il se trouve de S. pris.* C'est sans

doute un jeu de mots sur le nom de saint Prix, pour dire qu'en l'ayant pour patron on se trouvait *pris*.

P. 281, l. 10. — *Qu'on n'ait rué des pommes à mademoiselle Francine*. C'est peut-être une allusion aux amours des gens de Normandie, qui jetaient des pommes à une fille pour préparer les *approches*.

P. 286, l. 3. — *Bouconner* est-il là pour *bouchonner*, chiffonner, froisser, ou bien a-t-il le sens de « donner des cornes », par allusion aux cornes de bouc? — *Bouconner* veut dire aussi empoisonner, donner le *boucon* (italien).

P. 288, l. 4. — *Hausser le temps* a signifié, au figuré, boire beaucoup, comme *hausser le coude*.

— l. 22. — *Gaigner denari*, expression composée d'un mot français et d'un mot italien : gagner des deniers, de l'argent.

P. 289, l. 11. *Paix et aise* doit vouloir dire : en paix et à son aise.

P. 291, l. 16. — Le *si* n'est pas ici conditionnel; il est pris dans le sens de *pourtant, encore*.

P. 295, l. 7. — *L'heur qui leur a dit*, c'est-à-dire : qui leur a été favorable. On employait aussi cette expression avec le mot *en :* « Le sort nous en dit. »

— l. 17. — *Plus que vous ne couchez*, c'est-à-dire : plus que vous ne mettez comme enjeu, plus que vous ne voulez gagner, que vous ne demandez.

P. 297, l. 23. — *Que la paesle ne se moque du fourgon*, expression proverbiale qui veut dire que deux personnes qui se valent (comme la pelle et le fourgon pour faire le feu) ne doivent pas se moquer l'une de l'autre.

P. 299, l. 10. — *En vostre drapeau y avez empraint une escrevisse*. N'est-ce pas une écrevisse cuite et rouge, indiquant qu'une femme a ses mois? Est-ce une écrevisse qui annonce que le porte-enseigne recule au lieu d'avancer ?

P. 308, l. 18. — *Balissemens* doit être ici pour balayages, nettoyages, purifications.

P. 312, l. 7. — *Le fol jamais ne croid s'il ne reçoit,* expression proverbiale qui équivaut à celle-ci : frapper fort, pour faire entendre raison à un fou.

P. 317, l. 27. — *Je me grusoie de six ou sept jours. Grusoier* signifie faire du *grus,* laisser cailler le lait.

P. 319, l. 18. — *Mathieu des Degrez,* Giovanni Matheo Ferrari, médecin de la Faculté de Padoue au XVe siècle. Il avait pris le nom latin de *Joannes Mathæus de Gradibus,* parce qu'il était né au château de Grado, dans le Frioul.

P. 320, l. 21. — *Le concile Elibertan.* Il faut lire certainement *Eliberran* (*Eliberranus*), au lieu d'*Elibertan.* C'est le nom latin de la petite ville d'Elne, dans les Pyrénées-Orientales, où se sont tenus plusieurs conciles, du Xe au XIIe siècle.

P. 322, l. 8. — *Caramara.* C'est un mot plaisant forgé à l'italienne, dans lequel on trouve *cara,* chère ou visage, et *amara,* amère, maussade. *Caramara* ne serait donc que la nature de ces Égyptiennes. — Il y a ici une faute d'impression, par le fait d'une lettre tombée au tirage : corriger *e* par *et.*

— l. 26. — *Plier le coude,* c'est boire. Nous disons aujourd'hui : « lever (ou hausser) le coude ». L'ancienne expression est plus juste : on peut boire sans lever le coude, mais non sans le plier.





TABLE DES MATINÉES



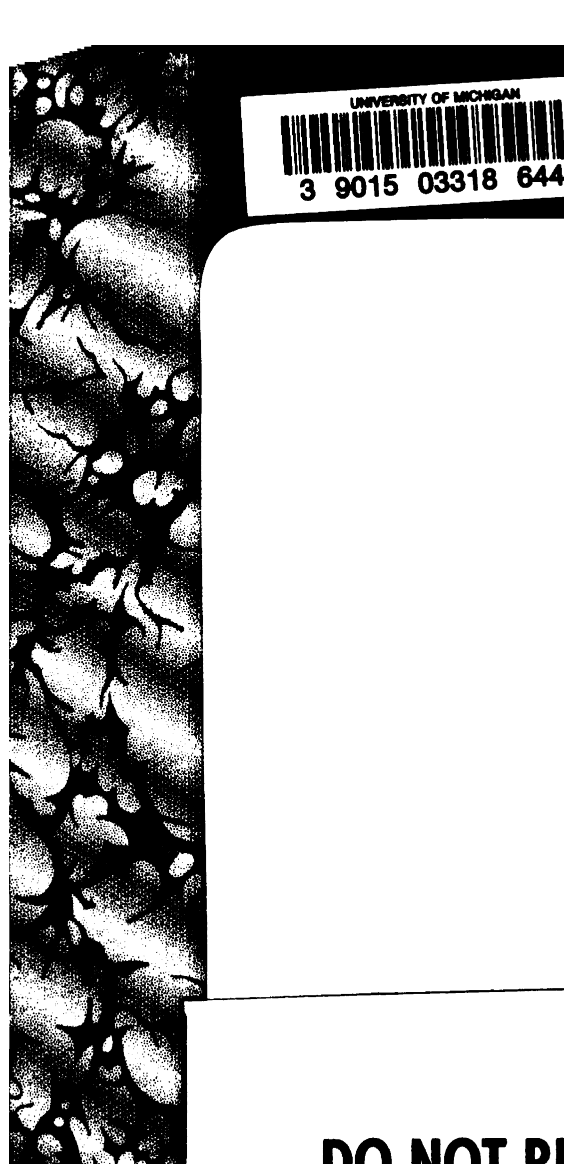
IMPRIMÉ PAR JOUAUST

POUR

LES CONTEURS FRANÇAIS

PARIS, M DCCC LXXIX




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03318 6449